



**HAL**  
open science

# La filière forêt-bois française confrontée aux défis de l'écologisation : de l'arbre "sensible" à la malforestation

Elsa Richou

► **To cite this version:**

Elsa Richou. La filière forêt-bois française confrontée aux défis de l'écologisation : de l'arbre "sensible" à la malforestation. Géographie. Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2020. Français. NNT : 2020PAUU1080 . tel-03016233

**HAL Id: tel-03016233**

**<https://theses.hal.science/tel-03016233>**

Submitted on 20 Nov 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# THÈSE

UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR  
École doctorale Sciences Sociales et Humanité (ED 481)

Présentée et soutenue le 8 octobre 2020

par **Elsa Richou**

pour obtenir le grade de docteur  
de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour  
**Spécialité : Géographie-Aménagement**

## LA FILIÈRE FORÊT-BOIS FRANÇAISE CONFRONTÉE AUX DÉFIS DE L'ÉCOLOGISATION : DE L'ARBRE « SENSIBLE » À LA MALFORESTATION

### MEMBRES DU JURY

#### RAPPORTEURS

- Paul ARNOULD
- Marc GALOCHET

Professeur Émérite des Universités,  
École Normale Supérieure de Lyon  
Professeur des Universités  
Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis

#### EXAMINATEUR

- Bernard DAVASSE

Professeur HDR  
École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de  
Bordeaux

#### DIRECTEUR

- Jean-Yves PUYO

Professeur des Universités  
Université de Pau et des Pays de l'Adour





## REMERCIEMENTS

Après trois années de travail, ce projet de thèse est enfin concrétisé. Parce que la thèse n'est jamais, semble-t-il, un parcours serein ni solitaire, je souhaite remercier diverses personnes qui ont contribué à ce que ce manuscrit soit terminé.

Tout d'abord, je remercie le FCBA, le laboratoire Passages ainsi que l'ANRT pour avoir rendu ces trois années possibles.

De même, je remercie mon directeur de thèse, Jean-Yves Puyo, d'avoir accompagné ce travail, tant par ses conseils que par son soutien. Dans cette veine, je remercie aussi sincèrement les membres du jury qui ont accepté de lire ce travail.

Par ailleurs, je souhaite exprimer toute ma gratitude et ma sympathie à mes collègues (collaborateurs FCBA et doctorants) pour nos échanges informels, de cinq minutes ou d'une heure ainsi que pour les conseils gentiment offerts tout au long de ces années.

Enfin, et surtout, je souhaite remercier mes proches car je ne serais pas grand-chose sans eux. De fait, un immense merci pour vous tenir à mes côtés.

À Adrien, merci d'être là, merci d'être toi. Sache que tes encouragements et ton soutien m'ont été d'une aide incommensurable pour arriver à finir cette thèse.

À Tatie et Laura, merci de m'avoir toujours soutenue. Tatie, tu as cru en moi et dans la dernière ligne droite de cette thèse tu me l'as rappelé, merci. Laura, tu m'as fait découvrir la Géographie, donc si aujourd'hui cette thèse existe, c'est aussi grâce à toi.

À Papa, j'espère que tu seras fière de moi. Tu as fait celle que je suis.

## SIGLES ET ABREVIATIONS

**ACV** : Analyse du Cycle de Vie

**ADIVBOIS** : Association pour le Développement d'Immeubles à Vivre en Bois

**AFB** : Alliance Forêt Bois

**AFOCEL** : Association forêt-cellulose

**AMI** : Appel à Manifestation d'Intérêt

**BOISLIM** : Interprofession forêt-bois Limousin

**C40** : Climate leadership group

**CBPS** : Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles

**CCNUCC** : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

**CENH** : Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain

**CERAFER** : Centre national d'études techniques et de recherches technologiques pour l'agriculture, les forêts et l'équipement rural

**CEREMA** : Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

**CESE** : Conseil Economique, Social et Environnemental

**CGAAER** : Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux

**CIFRE** : Convention Industrielle de Formation par la Recherche

**CIVB** : Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux

**CLT** : Cross Laminated Timber, c'est-à-dire bois lamellé croisé

**CNPF** : Centre National de la Propriété Forestière

**CO<sub>2</sub>** : Dioxyde de carbone

**CODIFAB** : Comité professionnel de Développement des Industries de l'Ameublement et du Bois

**COGEMA** : Compagnie générale des matières nucléaires. Devenue Orano cycle.

**COP** : Conférence Des Parties

**CRPF** : Centre Régional de la Propriété Forestière

**CTBA** : Centre technique du bois et de l'ameublement

**DHUP** : Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages

**DRAAF** : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

**EPIC** : Etablissement Public national à caractère Industriel et Commercial

**FBF** : France Bois Forêt

**FCBA** : Institut technologique de la forêt, de la cellulose, du bois-construction et de l'ameublement

**FFN** : Fond Forestier National

**FI** : La France Insoumise

**FNCOFOR** : Fédération Nationale des Communes Forestières

**FNE** : France Nature Environnement

**FNEDT** : Fédération Nationale Entrepreneurs Des territoires

**FOGEFOR** : Formation à la gestion forestière

**GES** : Gaz à effet de serre

**GIP Ecofor** : Groupement d'Intérêt Public Ecofor

**HVE** : Haute Valeur Environnementale

**IBP** : Indice de Biodiversité Potentielle

**IDF** : Institut pour le développement forestier

**IGN** : Institut national de l'information géographique et forestière

**INRA** : Institut National de la Recherche Agronomique. Devenu INRAE en 2020 : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

**IRSTEA** : Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture. Devenu INRAE au 1<sup>er</sup> janvier 2020

**ISO** : Organisation Internationale de Normalisation

**LAAF** : Loi d’Avenir pour l’Agriculture, l’Alimentation et la Forêt

**LREM** : La République En Marche

**MLETR** : Ministère du Logement, de l’Egalité des Territoires et de la Ruralité

**OAB** : Observatoire Agricole de la Biodiversité

**ODD** : Objectifs de Développement Durable

**ONF** : Office National des Forêts

**ONU** : Organisation des Nations Unies

**ORE** : Obligations Réelles Environnementales

**ORF** : Orientations Régionales Forestières

**ORP** : Orientations Régionales de Production

**PEFC** : Programme de reconnaissance des certifications forestières

**PLU** : Plan Local d’Urbanise

**PNFB** : Programme National de la Forêt et du Bois

**PNUE** : Programme des Nations Unies pour l’Environnement

**PPRDF** : Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier

**PRFB** : Programme Régional de la Forêt et du Bois

**PSG** : Plan Simple de Gestion

**QSE** : Qualité, Sécurité, Environnement

**RSE** : Responsabilité Sociétale des Entreprises

**RTG** : Règlement Type de Gestion

**SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale

**SME** : Système de Management Environnemental

**SNMB** : Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse



**SRGS** : Schéma Régional de Gestion Sylvicole

**SYSSO** : Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest

**UE** : Union européenne

**ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique



## SOMMAIRE

REMERCIEMENTS .....	3
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	4
SOMMAIRE .....	9
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	11
<b>PREMIÈRE PARTIE : L'ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE FORESTIÈRE FRANÇAISE (1960-2020) AU REGARD DES NOUVEAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....</b>	<b>27</b>
<b>CHAPITRE I : INCURSION PARTIELLE AU SEIN DES POLITIQUES FORESTIÈRE ET DE LA RHÉTORIQUE DES FORESTIERS.....</b>	<b>29</b>
<b>CHAPITRE II : L'ENTRÉE DE LA FILIÈRE DANS L'ÈRE ENVIRONNEMENTALE ..</b>	<b>45</b>
<b>CHAPITRE III : LE PASSAGE DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS DANS L'ÉCOLOGISATION DEPUIS L'ÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOURCE DE SOLLICITATIONS NOUVELLES .....</b>	<b>71</b>
<b>DEUXIÈME PARTIE : UNE ÉCOLOGISATION CROISSANTE DE LA SOCIÉTÉ N'ÉPARGNANT PAS LE DOMAINE FORESTIER.....</b>	<b>95</b>
<b>CHAPITRE IV : LA FORÊT « NATURÉE », SOURCE D'ATTENTES MULTIPLES ET NOUVELLES .....</b>	<b>99</b>
<b>CHAPITRE V : LA FORÊT ET L'ARBRE SENSIBLE, NOUVEAUX SUJETS DE DROIT ? .....</b>	<b>135</b>
<b>CHAPITRE VI : LA MALFORESTATION, UNE REMISE EN CAUSE PORTÉE PAR LA SOCIÉTÉ QUI S'ÉCOLOGISE.....</b>	<b>153</b>
<b>TROISIÈME PARTIE : LA FILIÈRE FORÊT-BOIS FRANÇAISE, ENTRE PERTE DE LÉGITIMITÉ ET COMMUNICATION ÉCULÉE .....</b>	<b>191</b>

<b>CHAPITRE VII : LA QUÊTE D'UNE LÉGITIMITÉ NOUVELLE, UNE PISTE DE RÉFLEXION POUR LA FILIÈRE.....</b>	<b>193</b>
<b>CHAPITRE VIII : LA COMMUNICATION, LA STRATÉGIE TROP LIMITÉE DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS.....</b>	<b>215</b>
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	241
BIBLIOGRAPHIE.....	249
ANNEXES.....	277
TABLE DES FIGURES.....	290
TABLE DES MATIÈRES.....	293

## **INTRODUCTION GÉNÉRALE**



En ce début d'année 2020 profondément marqué par la pandémie mondiale de coronavirus type 19 (dit COVID-19)<sup>1</sup>, toujours en cours, on note l'expression chez les Français d'un fort besoin voire engouement revendiqués pour les espaces de nature. En effet, pour Philippe Clergeau, professeur en écologie au Muséum national d'Histoire naturelle à Paris le confinement aurait souligné profondément « [...] *une envie de nature qui renvoie à l'intime de nos êtres, à un besoin viscéral.* »<sup>2</sup> Ce dernier s'illustre, en autres, par la pétition intitulée « *un accès raisonnable à la nature* »<sup>3</sup> mise en ligne pendant cette même période et qui totalisait au 15 mai 2020 plus de 159 000 signatures.

Néanmoins, il serait faux de penser que la société n'est « sensible » à la nature qu'en raison de ce confinement. Comme nous le verrons plus en avant, l'engouement pour les activités de nature, déjà bien présent en France dès la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle au sein des classes sociales supérieures<sup>4</sup>, n'est plus à démontrer de nos jours. Par ailleurs, l'intérêt de la société envers la nature va plus loin pour atteindre le champ politique, à travers la prise en compte des attentes citoyennes relevant du grand domaine de l'écologie. Pour preuve, les élections municipales quelque peu « tronquées » dans un premier temps en raison de l'épidémie se sont caractérisées par une percée des candidats portant ses préoccupations dites écologistes. Pour illustrer notre propos, référons-nous aux résultats du premier tour des élections pour la direction de la Métropole de Lyon où le duel annoncé entre La République En Marche (LREM) et Europe Ecologie Les Verts (EELV) a tourné court : le « poids lourd » local sortant, Gérard Collomb, s'est vu seulement crédité de 16,9% des suffrages exprimés alors que le représentant d'EELV sortait en tête avec 22%. Cet engouement pour les candidats écologistes, que l'on relève aussi dans d'autres grandes villes françaises (Besançon, Bordeaux, Grenoble, Paris, Strasbourg, etc.), reflètent bien des attentes et/ou revendications écologiques des Français, qui rythment, entre autres, le climat social national de ces dernières années comme le matérialisent les illustrations ci-dessous :

---

<sup>1</sup> Soulignons simplement que cette introduction est écrite pendant cette pandémie, qui au 15 mai 2020 a fait près de 300 000 morts dans le monde. Face à ce coronavirus, les pays ont majoritairement instauré des confinements. En pratique, en France, la population a été confinée à domicile pendant deux mois (fin du confinement 11 mai 2020). En ce sens, si un Français pouvait « télétravailler » depuis son domicile, les seules sorties autorisées étaient pour réaliser des achats de premières nécessités ou encore, faire une balade à pied d'une heure dans un rayon au maximum d'un kilomètre autour de son domicile.

<sup>2</sup> Blog Enlarge your Paris, *Libération* - « Ce que le confinement a souligné profondément, c'est une envie de nature » », 14 mai 2020 ; <http://enlargeyourparis.blogs.liberation.fr/2020/05/14/ce-que-le-confinement-souligne-profondement-cest-une-envie-de-nature/> [consulté le 14 mai 2020]

<sup>3</sup> <https://www.change.org/p/emmanuel-macron-pour-un-acc%C3%A8s-responsable-%C3%A0-la-nature-en-p%C3%A9riode-de-confinement> [consulté le 15 mai 2020]

<sup>4</sup> Bernard Kalaora, Valentin Pelosse, « Les Salons verts : parcours de la ville à la forêt », *Recherches*, n° spécial *Tant qu'il y aura des arbres – pratiques et politiques de nature, 1870-1960*, n° 45, septembre 1981, pp. 85-109.



Illustration 1 : « Lyon suffoque », campagne d’affichage de Greenpeace  
 (Source : Le progrès, 24 mars 2019)



Illustration 2 : Rassemblement citoyen appelant à la mobilisation pour le climat  
 (Source : <https://twitter.com/>)



Illustration 3 : Mobilisation locale pour la planète  
 (Source : <https://www.facebook.com/>)

Ce climat d’intérêt et de revendications n’épargne pas le monde forestier et les arbres, bien au contraire. En effet, la radio publique France Inter titrait en février 2020 « *L’arbre : symbole des municipales* », introduisant la précision suivante : « *le symbole de ces municipales 2020,*



*c'est un être vivant avec des racines, un tronc, des feuilles. Vous ne trouverez plus une seule liste qui ne propose d'en planter partout. »*<sup>5</sup>

En effet, sans nulle prétention d'exhaustivité, et dans le cas des élections municipales « parisiennes », nous pouvons mettre en avant ces multiples projets de plantation<sup>6</sup>, de création d'un Central Park parisien devant être un « nouveau poumon vert »<sup>7</sup>, de création de mini-forêts<sup>8</sup>, de végétalisation en tout genre, etc. Et désormais, l'écologie ne semble plus être le pré carré du parti écologiste.

Selon nous, ceci n'est pas le fruit du hasard mais illustre parfaitement *l'écologisation des esprits* à l'œuvre dans notre société. Cette notion développée par Bernard Kalaora au tout début du XXI<sup>e</sup> siècle met en avant « [...] *l'apparition d'un nouveau sens commun en train de naître, qui constitue l'environnement en problème central autour duquel tous les discours et projets sociaux doivent être reformulés pour être légitimes* »<sup>9</sup>. Et nous défendons l'idée selon laquelle cette écologisation constitue un formidable outil conceptuel pour éclairer la pierre d'achoppement existant entre la société française et sa filière forêt-bois nationale.

Il est vrai que la filière nous semble être confrontée à un important enjeu que l'on peut définir ainsi : « contribuer ou accepter de disparaître » ou encore, de façon plus théâtrale, « s'adapter ou périr ». Notre recherche, que nous inscrivons modestement dans la tradition des travaux palois dédiés à l'étude de l'évolution de la pensée aménagiste, s'attachera à mettre en évidence ces nouveaux enjeux, aux cœurs des futures politiques et pratiques aménagistes propres au grand domaine forestier. Sans dévoiler dès à présent tout le « sel » de notre travail, nous avons choisi d'illustrer simplement la conjoncture actuelle par quelques morceaux choisis.

Selon la députée France Insoumise (FI) Mathilde Panot, à l'initiative, avec d'autres parlementaires, d'une commission d'enquête citoyenne pour une gestion alternative des forêts, « [...] *il est maintenant urgent de s'intéresser aux forêts françaises* » soumises « *au même modèle qui a prévalu pour l'agriculture [intensive] [...]* »<sup>10</sup>. Cette référence à l'agriculture intensive n'est pas un fait isolé : « *comme l'agriculture intensive, la sylviculture industrielle a*

---

<sup>5</sup> *France Inter*, « l'arbre : symbole des municipales », 11 février 2020, <https://www.franceinter.fr/emissions/histoires-politiques/histoires-politiques-11-fevrier-2020> [consulté le 14 mai 2020]

<sup>6</sup> Par exemple, Anne Hidalgo (PS) promet 170 000 arbres plantés, le parti écologiste (EELV) à travers David Belliard, programme pour sa part la plantation de 100 000 arbres supplémentaires à Paris si il est élu.

<sup>7</sup> *Le figaro*, « Comment l'arbre est devenu la star des municipales », 12 février 2020, p. 4.

<sup>8</sup> Anne Hidalgo (PS) avance la création « [d'une] centaine de mini-forêts [...] » *Ibid.*

<sup>9</sup> Bernard Kalaora, « À la conquête de la pleine nature », *Ethnologie française*, vol. 31, n°4, 2001, p. 592 <https://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2001-4-page-591.htm> [consulté le 2 octobre 2018]

<sup>10</sup> Propos de la députée Mathilde Panot cités dans *Libération*, « Forêts : des députés lancent une commission d'enquête citoyenne », 25 septembre 2019 [https://www.liberation.fr/france/2019/09/25/forets-des-deputes-lancent-une-commission-d-enquete-citoyenne\\_1753287](https://www.liberation.fr/france/2019/09/25/forets-des-deputes-lancent-une-commission-d-enquete-citoyenne_1753287) [consulté le 24 janvier 2020]

*des conséquences environnementales préoccupantes dont on commence à peine à prendre conscience. Son triptyque – plantation de résineux, monoculture et coupe rase – provoque à chaque étape des dégradations qui s’accumulent et font système, jusqu’à créer un désert biologique. »<sup>11</sup>*

C’est bien au cœur même de ce qui fait la filière, c’est-à-dire sa ressource et plus particulièrement son aménagement et son exploitation, que la filière semble remise en cause. De prime abord, nous pouvons dire que l’aménagement forestier constitue un domaine passionnant à étudier. D’une part, il concerne une ressource naturelle (le bois) considérée – en simplifiant – comme renouvelable. D’autre part, et comme l’a montré jadis Jean-Yves Puyo dans sa « vieille » thèse doctorale soutenue en 1996, c’est dans le domaine de la forêt qu’est apparue la notion même d’aménagement, au tout début du XIV<sup>e</sup> siècle pour le cas français. Selon Alphonse Parade, « *L’art d’aménager les forêts est né d’un besoin d’ordre et de la préoccupation de sauvegarder les nécessités de l’avenir, tout en donnant satisfaction aux exigences du présent* »<sup>12</sup>. Rajoutez à cette définition l’évocation de « générations futures » et vous obtenez la définition... du *développement durable* ainsi que les principes de la gestion durable des forêts. Et pourtant, la filière forêt-bois française, produit de cette histoire si ancienne et « précurseuse » pour ses réflexions aménagistes, se voit de nos jours sévèrement chahutée et remise en cause dans ses pratiques forestières.

Cette approche « filière, entreprises et stratégie interne » nous semble constituer un angle d’analyse pertinent lorsque l’on sait que près des trois quarts de la superficie forestière française métropolitaine relève de la propriété privée. Et nonobstant ce caractère privé, depuis la loi forestière dite Pisani du 6 août 1963, le propriétaire privé se voit allouer des droits mais aussi des devoirs vis-à-vis de ses biens forestiers, ne pouvant plus en « user et abuser » comme bon lui semble. En effet, d’une part cette gestion forestière se dote d’une nouvelle réglementation avec le Plan Simple de Gestion (PSG)<sup>13</sup>, de structures administratives dédiées telles que les Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF). D’autre part, débute aux lendemains de la

---

<sup>11</sup> Bastamag, « Pesticides, monocultures, coupes rases : comment des entreprises rendent la forêt toxique », 31 mai 2019, <https://www.bastamag.net/Pesticides-monocultures-coupes-rases-comment-des-entreprises-rendent-la-foret> [consulté le 31 mai 2019] Bastamag se présente comme un site d’informations indépendant « sur les enjeux sociaux et environnementaux ».

<sup>12</sup> Alphonse Parade, « Notice historique sur l’art des aménagements », introduction (pp. IV-XXVI) de l’ouvrage d’Henri Nanquette, *Cours d’aménagement des forêts*, Nancy, Imprimerie Grimblot, 1860, 528 p. (p. IV de l’introduction). Cité par Jean-Yves Puyo, *Aménagement forestier et enjeux scientifiques en France, de 1820 à 1940*, Thèse de Géographie, Université de Pau et des Pays de l’Adour, 1996, 602 p. (p. 12).

<sup>13</sup> Un Plan Simple de Gestion (PSG) est un outil obligatoire de gestion et de programmation des travaux forestiers à faire sur une parcelle dès lors que sa superficie d’un seul tenant est égale ou supérieure à 25 hectares. Il est toutefois possible de faire un PSG de façon volontaire dès lors que la superficie forestière totale est égale ou supérieure à 10 hectares.

Seconde Guerre mondiale alors un certain âge d'or de la forêt privée, marqué par la montée en puissance, toujours à l'œuvre de nos jours, du mouvement coopératif forestier, le développement de l'enseignement forestier destiné à fournir des techniciens et des cadres à la forêt privée ou encore l'apparition de structures et associations, publiques ou para-publiques, se penchant sur le grand domaine de l'amélioration de la filière bois (CTBA<sup>14</sup>, CERAFER<sup>15</sup>, AFOCEL<sup>16</sup>, IDF<sup>17</sup>, FOGEFOR<sup>18</sup>, etc.)

En parallèle, les années 1970 à de nos jours se caractérisent par l'implication de nouveaux intervenants dans le domaine de l'aménagement forestier. En premier lieu, cette même période correspond à une montée en puissance des préoccupations environnementales. Ainsi, l'Union européenne, par la directive *Oiseau* (1976) puis la directive *Habitats* 92/43 (dite « Natura 2000 »), se dotait de nouvelles prérogatives environmentalistes entrant directement en collision avec les objectifs de production de la filière bois. Sur le plan national, la réglementation environnementale française évoluait de même, à l'exemple de la Loi Bouchereau (1983) instituant les *zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique* (ZNIEFF). Enfin, par les grands textes relevant de la décentralisation territoriale (Lois Defferre, Loi Pasqua, Loi Voynet, etc.), les différents échelons territoriaux, de la commune à la Région administrative, vont de même investir – de façon variable selon les cas – dans le grand domaine de l'environnement. Ainsi, la multiplication des zonages environnementaux participait de la généralisation des diagnostics naturalistes mais aussi d'un certain « *processus d'écologisation de la pensée* » en cours au sein du grand public.

Pourtant, nous voilà en 2020 avec une filière forêt-bois remise en cause dans ses pratiques en raison de possibles impacts environnementaux des aménagements forestiers. En ce sens, le système politique et opérationnel de la forêt privée semble faire face à une évolution sociétale,

---

<sup>14</sup> CTBA ou Centre technique du bois et de l'ameublement. Aujourd'hui, le CTBA et l'AFOCEL (voir ci-dessous) ont fusionné pour former le FCBA. Voir note n° 20.

<sup>15</sup> CERAFER ou Centre national d'études techniques et de recherches technologiques pour l'agriculture, les forêts et l'équipement rural : acteur de la recherche publique devenue par la suite le CEMAGREF, puis l'IRSTEA et dernièrement INRAE lors de la fusion entre l'INRA et l'IRSTEA au 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'INRAE constitue l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

<sup>16</sup> AFOCEL, soit l'association Forêt-Cellulose, n'existe plus de nos jours, ayant fusionné avec le CTBA comme mentionné ci-dessus.

<sup>17</sup> IDF, soit l'Institut pour le développement forestier : structure publique, l>IDF est le service de recherche et développement du CNPF (centre national de la propriété forestière). Les missions de l>IDF consistent à réaliser des études et recherches ainsi qu'à assurer des actions de formation et de diffusion de la connaissance.

<sup>18</sup> FOGEFOR, soit Formation à la gestion forestière : FOGEGOR est donc un cycle de formations organisé par le CRPF, sauf lorsque le FOGEFOR constitue une association. La situation est donc variable selon les territoires. Par exemple, en ex-Aquitaine nous pouvons citer le FOGEFOR Sud-Ouest et le FOGEFOR Dordogne. Dans tous les cas, le CRPF est présent soit en tant qu'organisateur principal, co-organisateur ou intervenant ponctuel.

qu'est l'écologisation, qui ne se satisfait pas ou plus des pratiques professionnelles en cours dans la forêt, publique comme privée<sup>19</sup>

Face à ceci, nous avons abordé cette filière et ses acteurs avec l'interrogation suivante : **face à l'écologisation de la société, la filière forêt-bois perçoit-elle réellement la complexité des attentes ?** Aussi notre recherche a-t-elle pour objectif premier de percevoir cette écologisation autour de la thématique forêt et d'identifier comment elle interpelle les acteurs de la filière et leur pratiques en forêt et au-delà. Et dans un second temps, il s'agira d'analyser la façon dont ces mêmes acteurs réagissent (ou pas) à cette remise en cause, en nous intéressant plus particulièrement à leur réflexion stratégique d'adaptation (ou pas).

Cette recherche doctorale se faisant dans le cadre d'un financement de type ANRT-CIFRE au sein du FCBA<sup>20</sup>, nous bénéficions d'un accès privilégié aux acteurs de la filière privée<sup>21</sup>. Le FCBA est un institut technologique se présentant lui-même comme « [le] véritable fer de lance de la filière bois et ameublement »<sup>22</sup> ayant pour vocation « [de diffuser] l'information scientifique et technique de pointe [auprès de la filière] : veille économique, réglementaire et technologique, documentations, publications professionnelles, etc. »<sup>23</sup> Ses activités, multiples, s'étendent sur tout le spectre des activités de la filière, de l'amont à l'aval<sup>24</sup>. Si nous ne souhaitons pas nous étendre beaucoup plus sur notre description de l'entreprise, deux éléments nous semblent toutefois importants pour bien percevoir l'inscription de cette structure au sein de la filière. D'une part, ses sources de revenus sont à la fois publiques et privées ; d'autre part les membres de son conseil d'administration, plus particulièrement « les représentants des professions », permettent de percevoir les liens de FCBA avec la filière.

---

<sup>19</sup> « Le productivisme ne veut pas ré-interroger ses bases. Il s'afflige des effets mais continue d'adorer les causes. » Bastamag, « Pesticides, monocultures, coupes rases : comment des entreprises rendent la forêt toxique », 31 mai 2019, *op.cit.*

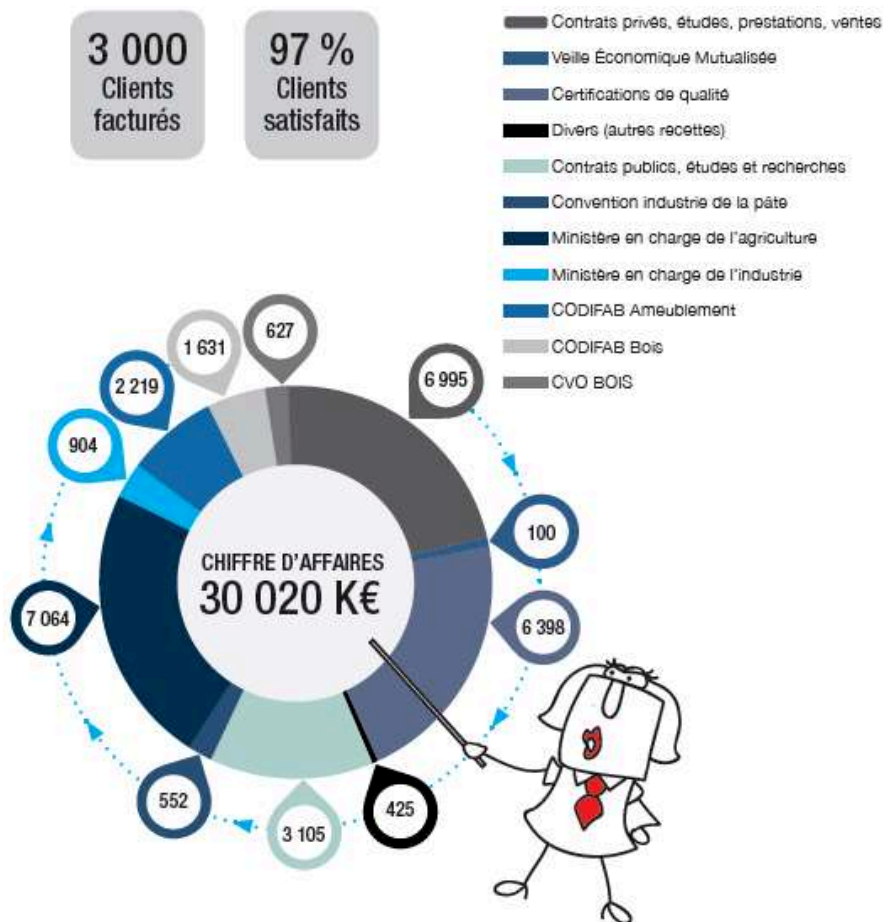
<sup>20</sup> Institut technologique Forêt, cellulose, bois-construction, ameublement. Le FCBA fut créé en 2007 suite à la fusion de l'AFOCEL (Association forêt-cellulose) et du CTBA (Centre technique du bois et de l'ameublement). Aujourd'hui le FCBA compte 350 salariés répartis sur différents sites en France. Cet institut technologique est en charge de la promotion du progrès technique, participant « [à] l'amélioration du rendement et à la garantie de la qualité dans l'industrie. » Ceci pour l'ensemble de la filière forêt-bois, soit de l'amont à l'aval. Cf. <https://www.fcba.fr/content/presentation-fcba> [consulté le 4 juin 2020]

<sup>21</sup> Pour illustrer cette position immersive, un tableau récapitulant l'ensemble des réunions ou événements ayant un lien avec la filière forêt-bois auxquels j'ai pu assister est consultable en annexe n°1

<sup>22</sup> FCBA, *Rapport annuel*, 2018, p. 4 <https://www.fcba.fr/content/rapport-annuel> [consulté le 18 février 2020]

<sup>23</sup> *Ibid.*, p.14

<sup>24</sup> En ce sens, le FCBA annonce mettre son savoir-faire et ses compétences « [...] aux services des entreprises via de l'accompagnement, de l'assistance technique, de la formation ou encore du transfert de technologie dans une logique d'innovation. » FCBA, *Rapport annuel*, *op.cit.*, p. 14



Graphique 1 : Les diverses sources de revenus du FCBA, par FCBA, *Rapport d'activité 2018*, 2018

Section professionnelle	Représentants
France Bois Forêt	France bois Forêt
Coopératives forestières	Alliance Forêt Bois
Forêt privée	Forestier privés
Scierie	Exploitation Bayle SIAT BRAUN SAS
Emballage	Groupe PGS
Ameublement	DEMEYERE OPTIMUM
Panneau	Groupe THEBAULT
Industries Bois Construction	MINOT Ci PASQUET PERE ET FILS
Entreprises Construction	DESMEDT SARL Entreprise SAUVAGE

Pâte à papier	Comptoir des Bois de Brive SMURFIT KAPPA
FBIE	LOXOS

Tableau 1 : Membres du conseil d'administration FCBA  
(Source : Document interne FCBA)

L'identité même du FCBA a donc influencé notre choix de concentrer notre travail sur la forêt privée de Nouvelle-Aquitaine et la filière industrielle locale qui l'exploite. Dans le cadre de cette recherche, un regard exploratoire fut également porté sur les massifs forestiers des Landes et du Limousin.<sup>25</sup>

Si la forêt<sup>26</sup> française métropolitaine représente 16,9 millions d'hectares soit 31% du territoire, la région Nouvelle-Aquitaine se démarque des autres en détenant « [...] *la plus grande étendue de forêt* [...] »<sup>27</sup>. Elle constitue donc un terrain « de choix ».

#### - En Nouvelle-Aquitaine, une filière forêt-bois puissante

Le territoire de la Nouvelle-Aquitaine est couvert à 33% de forêt<sup>28</sup>, représentant une superficie de 2,8 millions d'hectares<sup>29</sup>. Cette forêt<sup>30</sup>, comme à l'échelle nationale, est en très grande majorité privée (93%)<sup>31</sup>. De même, les propriétaires forestiers privés, estimés à près de 645 000, sont principalement en possession de petites voire très petites propriétés. Pour preuve, la moyenne régionale est de 3,6 hectares par propriétaire ; mais dans les faits, 409 565 propriétaires possèdent une propriété d'une superficie inférieure ou égale à 1 ha. De plus, la forêt de Nouvelle-Aquitaine est une forêt de feuillus pour près de 62% de la surface forestière et ce, malgré l'importance du vaste massif des Landes de Gascogne.

<sup>25</sup> Cette incursion fut une demande de la direction FCBA car ces massifs sont industriellement valorisés en termes de production.

<sup>26</sup> France Bois Forêt précise ce qui est considéré comme une forêt en donnant ces chiffres, « [c'est] *un territoire occupant une superficie d'au moins cinquante ares avec des arbres pouvant atteindre une hauteur supérieure à 5 mètres à maturité, un couvert boisé de plus de 10% et une largeur moyenne d'au moins 20 mètres.* » <https://franceboisforet.fr/la-foret/la-foret-francaise-en-chiffres/> [consulté le 4 juin 2020]

<sup>27</sup> ONF, « Une grande diversité d'essences et de peuplements », <https://www.onf.fr/onf/+6d::onf-en-nouvelle-aquitaine.html> [consulté le 26 février 2020]

<sup>28</sup> [https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/data/fichena\\_nouvelle\\_aquitaine\\_2017v25juilletmv.pdf](https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/data/fichena_nouvelle_aquitaine_2017v25juilletmv.pdf) [consulté le 4 juin 2020]

<sup>29</sup> <https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/n/les-forets-de-notre-region/n:2411> [consulté le 4 juin 2020]

<sup>30</sup> Certifiée gestion durable sur 894 000 ha de forêt privée soit à travers des plans simples de gestion (7200 plans pour 800 000 ha) ou des codes de bonnes pratiques sylvicoles (10 900 codes pour 94 000 ha) (chiffres fin d'année 2017) CNPF Nouvelle-Aquitaine, *Les forêts de notre région*, <https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/n/les-forets-de-notre-region/n:2411>, [consulté le 14 janvier 2020]

<sup>31</sup> *Ibid.*

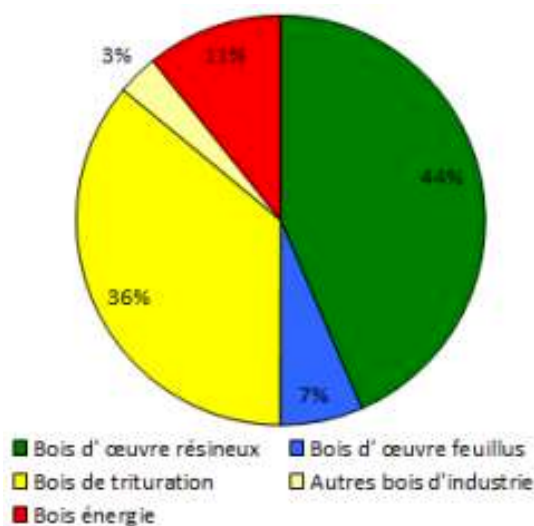
Concernant nos deux terrains infra-régionaux, et selon les données du CNPF, nous pouvons préciser que le département des Landes présente une superficie forestière de 451 033 hectares pour un total de 38 163 propriétaires privés. Quant au Limousin, pour les trois départements qui constituaient jadis cette ancienne région (Creuse, Corrèze, Haute-Vienne) on relève une superficie forestière privée estimée à 526 626 hectares, répartis entre 165 736 propriétaires. De fait, la propriété privée moyenne s'élève à 3,2 hectares par propriétaire en Limousin contre une moyenne « landaise » de 11,8 hectares.

Souhaitant questionner plus particulièrement le volet industriel de la filière, nous prenons le parti de recentrer notre présentation sur la production et ses acteurs.

#### - Une filière industrielle diversifiée tant par ses marchés que ses acteurs

La forêt française est le troisième stock européen de bois sur pied, selon le CNPF, avec un volume sur pied égal à 2,6 milliards de mètres-cubes<sup>32</sup>. En Nouvelle-Aquitaine, la forêt de production représente 373,6 millions de m<sup>3</sup> sur pied<sup>33</sup>.

L'amont de la filière, c'est-à-dire le volet prélèvement en forêt, représentait en 2015, selon l'Agreste, 9 974 000 m<sup>3</sup> bois rond<sup>34</sup>, avec une proportion conséquente de bois d'œuvre résineux comme l'illustre le graphique suivant :



Graphique 2 : Répartition des prélèvements en Nouvelle-Aquitaine, par CRPF Nouvelle-Aquitaine, *Forêts de Nouvelle-Aquitaine* (2017)

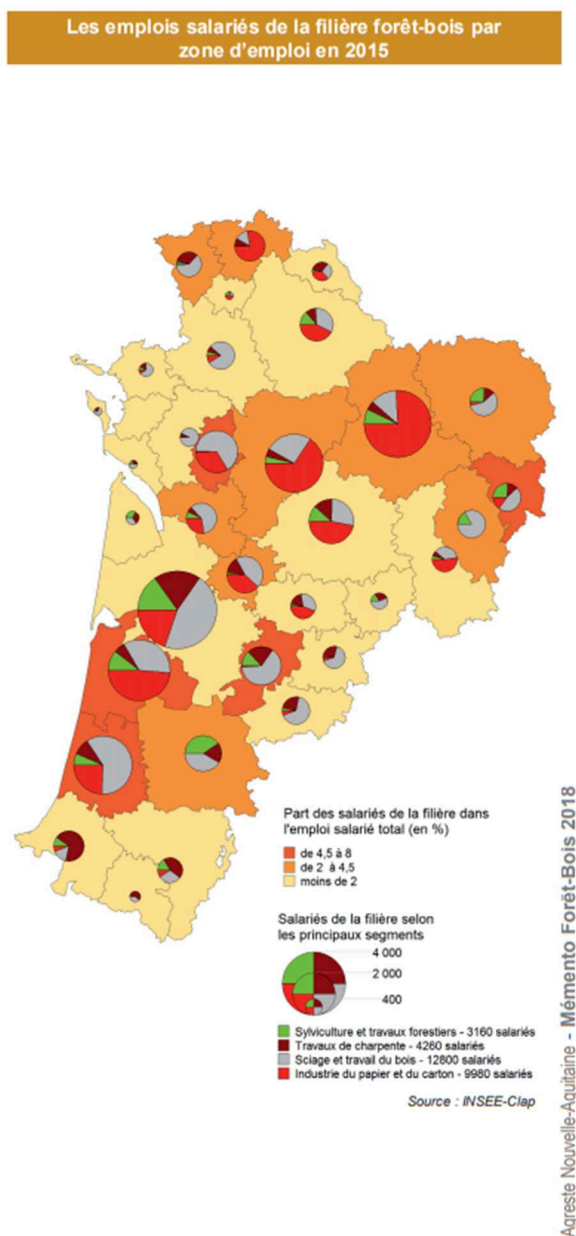
<sup>32</sup> CNPF, <https://www.foretpriveefrancaise.com/n/reperes-sur-la-production-de-bois/n:2177> [consulté le 15 janvier 2020]

<sup>33</sup> CRPF Nouvelle-Aquitaine, *Forêts de Nouvelle-Aquitaine*, 2017, p. 1 [https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/data/fichena\\_nouvelle\\_aquitaine\\_2017v25juilletmv.pdf](https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/data/fichena_nouvelle_aquitaine_2017v25juilletmv.pdf) [consulté le 4 juin 2020]

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 2

Toujours sur le plan économique, la filière forêt-bois représente un acteur important à l'échelle régionale. En effet, le CNPF dénombre 20 059 établissements, pour un total de 53 045 salariés<sup>35</sup>. Comme le précise la chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine, la filière emploierait plus que l'industrie aéronautique en Nouvelle-Aquitaine<sup>36</sup>.

Comme peut l'illustrer la carte ci-dessous, les entreprises se trouvent disséminées sur l'ensemble du territoire régional.



Carte 1 : La filière forêt-bois, un employeur régional, par DRAAF, *Mémento statistique de la filière agricole – La filière forêt-bois* (2018)

<sup>35</sup> *Ibid.*

<sup>36</sup> <https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/filieres-et-territoires/service-valorisations-bois-et-territoire/> [consulté le 4 juin 2020]



Néanmoins, comme l'ancienne interprofession Futurobois le souligne, les tailles des entreprises sont très variables allant d'aucun salarié à plus d'une centaine. Néanmoins, la filière régionale représente 447 millions d'euros de chiffre d'affaires, et contribue donc, grâce à la première transformation, à un cinquième de la valeur nationale de ce domaine<sup>37</sup>. Ce poids économique de la filière nationale a vocation à s'accroître grâce à l'ouverture de nouveaux marchés portée par un certain engouement sociétal pour cette ressource renouvelable. C'est en tout cas l'espoir de la filière. Pour preuve, citons par exemple les espoirs mis en la chimie verte tels que présentés par un magazine spécialisé de la filière : « [...] à l'heure où les ressources fossiles s'épuisent, où la réglementation environnementale se fait de plus en plus exigeante et où les consommateurs réclament des produits plus responsables, le bois attire de plus en plus l'attention »<sup>38</sup>. En outre, France Bois Forêt met en avant dans sa revue *La Lettre* deux études, respectivement *Wood-health* et *Wood-luxury*, démontrant que « [...] le secteur bois peut gagner des parts de marché [...] »<sup>39</sup>. Par ailleurs, et sans être exhaustif, soulignons que le secteur de la construction bois est lui aussi mis en avant par la filière. Les Jeux Olympiques 2024 à Paris en sont un bon exemple ; en effet, certaines constructions devraient être en bois, l'objectif étant d'en faire en quelque sorte un « démonstrateur » grandeur nature des savoir-faire de la filière. En ce sens, Georges-Henri Florentin, président de France Bois 2024, et ancien Directeur Général du FCBA, espère que cette vitrine que sont les JO, « [...] montrera que la massification [des constructions bois] est possible »<sup>40</sup>

Aussi, au cours de cet écrit, aurons-nous l'occasion de revenir ponctuellement sur quelques considérations économiques, même si ce n'est clairement pas « le cœur » de notre réflexion.

Pour tenter de répondre au questionnement qui sous-tend cette recherche doctorale, nous avons fait le choix d'une méthode exploratoire sans visée exhaustive, s'axant sur le recueil de données qualitatives. En effet, notre travail s'inscrivant dans une géographie humaine et plus précisément sociale<sup>41</sup>, nous souhaitons manipuler plus la citation que les chiffres. Notre travail

---

<sup>37</sup> <https://www.futurobois.net/poids-economique-bois-2> [consulté le 6 mai 2020]

<sup>38</sup> *Forestopic*, « La chimie du bois, un levier pour la transition industrielle », 21 avril 2020, <https://www.forestopic.com/fr/agora/retours-experience/1083-chimie-bois-levier-pour-transition-industrielle> [consulté le 18 mai 2020]

<sup>39</sup> France Bois Forêt, « Santé et luxe : les arguments de poids pour le bois », *La lettre B*, n° 32, p. 42, 2020, <https://fr.calameo.com/read/00578545156218f8be25a?page=1> [consulté le 18 mai 2020]

<sup>40</sup> *Les Échos*, « Le Village olympique, vitrine clé de la filière bois », 27 février 2020, p. 26

<sup>41</sup> Guy Di Méo s'appuie sur Armand Frémont et Jean-Bernard Racine pour définir et enrichir la notion de géographie sociale « [...] « l'objet de la géographie sociale est l'étude des relations entre rapports sociaux et rapports spatiaux ». Les rapports spatiaux correspondent aux liens affectifs, fonctionnels et économiques, politiques et juridiques ou purement imaginaires que les individus et les groupes tissent avec les espaces géographiques où ils vivent, qu'ils parcourent ou qu'ils se représentent. » Guy Di Méo, « Une géographie sociale

s'intéresse aux ressentis et aux réactions face à un problème ou enjeu donné. Un travail quantitatif n'aurait pas, selon nous, permis d'illustrer la complexité et les difficultés que la filière peut rencontrer. En outre, notre « modeste » recherche s'inscrit dans une réflexion en cours bien présente au sein de multiples travaux actuels, avec de nombreux auteurs dont les travaux nous ont été « précieux ». Précisons qu'il ne s'agit ici de réaliser une liste exhaustive de nos lectures mais plutôt de mettre plus en avant un petit nombre de lectures plus particulièrement « inspirantes ». Bien entendu, cette recherche ne serait pas la même sans les écrits du sociologue Bernard Kalaora, dont son article « fondateur » pour nous de 2001<sup>42</sup>. Néanmoins, les travaux de l'économiste Gérard Buttoud sur *Les politiques forestières* (1998) furent aussi d'une grande aide. Sur la thématique des pratiques forestières, les géographes Benoit Boutefeu (2007) et Aude Pottier (2012) ou encore le sociologue Philippe Deuffic (2004) nous ont fourni des clefs de lecture précieuses portant sur les attentes des usagers de la forêt. Dans cette veine, nous avons à cœur de travailler autour de la relation homme/nature ; pour cela Catherine et Raphael Larrère (2015) mais aussi François Ost (2003) nous ont été d'une grande aide.

Par ailleurs, ce travail se voulant au plus proche des problématiques actuelles de l'industrie en général, nous avons pu nous appuyer sur les réflexions de Nicolas Antheaume (2001), lesquelles nous ont offert un support d'analyse majeur pour nos travaux. De même, souhaitant faire des propositions stratégiques de nature communicationnelle, alors que cette thématique n'est pas notre compétence première, nous avons recouru plus particulièrement aux écrits de Thierry Libaert ; sa réflexion autour de la *Communication et environnement, le pacte impossible* (2005) a constitué pour nous une approche « éclairante ».

Comme nous l'avons précédemment souligné, ce petit panorama des auteurs qui nous ont aidés tout au long de ces trois années de recherche n'est pas exhaustif. Cependant, outre cette « imprégnation » théorique, notre recherche doctorale a donné lieu à une importante phase de terrain. Pour ce faire, nous avons donc pris le parti de réaliser des entretiens semi-directifs<sup>43</sup>, 31 au total, auprès de divers acteurs de la filière et des acteurs jugés opposants à celle-ci, les associations environnementalistes. Notre souhait étant de voir comment la filière nationale et régionale percevait et réagissait face aux diverses interrogations et attentes de la société dans le cadre de l'écologisation. Pour ce faire, nous avons ciblé principalement des personnes à des

---

entre représentations et action », *Montagnes méditerranéennes et développement territorial*, Institut de géographie alpine, 2008, p. 1-2 <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281573/document> [consulté le 03 février 2020]

<sup>42</sup> Bernard Kalaora, « À la conquête de la pleine nature », *Ethnologie française*, vol. 31, n°4, 2001, p. 591-597 <https://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2001-4-page-591.htm> [consulté le 2 octobre 2018]

<sup>43</sup> La trame d'entretien est consultable en annexe n°2

postes de direction au sein des diverses structures rencontrées. Ce choix se fonde sur le fait que ces personnes sont en charge d'orienter, de définir la stratégie de leur structure, elles font la politique de leur établissement. De fait, ce sont-elles qui décident si une inflexion dans les pratiques de leur entreprises doit se faire ou pas. C'est précisément ce qui nous intéressait : la filière forêt-bois intègre-t-elle cette nouvelle donne qu'est l'écologisation des pensées dans ses pratiques ou pas ?

Outre ce travail d'entretien, notre position au sein du FCBA nous a ouvert les portes de nombreuses réunions professionnelles, dans lesquelles nous avons pleinement pu observer et analyser les positionnements tenus par la filière en elle-même mais aussi par chacune de ses composantes. En ce sens, ce ne sont pas moins de 30 rassemblements professionnels (réunions, séminaires, « workshops », etc.) nationaux voire internationaux<sup>44</sup> auxquels nous avons participé au cours de ces trois années de recherche doctorale<sup>45</sup>.

Les premiers temps de ce travail de recherche ont été marqués par un climat « particulier »... Selon le FCBA qui nous accueillait, l'interprofession était supposée connaître alors une remise en cause « sévère » : « *on ne peut plus couper* [en forêt] » et ceci serait le fait de supposés « activistes ». C'est pour cette raison, à savoir vérifier « scientifiquement » l'exactitude de ce qui, pour nous et dès le départ, n'était qu'un ressenti, que nous avons choisi de travailler plus particulièrement sur l'amont de la filière privée et ses acteurs industriels. En abordant cette phase de rencontres avec eux, trois hypothèses nous accompagnaient :

D'une part, nous défendons l'idée que l'écologisation à l'œuvre dans la société française questionne très fortement les pratiques sylvicoles et l'industrie forêt-bois nationale.

D'autre part, nous nous attacherons à montrer que cette même filière forêt-bois perçoit ce mouvement d'écologisation comme une menace à combattre.

Enfin nous montrerons que la filière forêt-bois ne prend pas le parti de « requestionner » ses pratiques en forêt de façon disruptive ; en cela, elle s'inscrit en opposition avec les attentes

---

<sup>44</sup> Nous avons eu, par exemple, l'opportunité de présenter notre réflexion « L'arbre, possible sujet de droit : conséquences potentielles pour la filière bois française » lors d'un colloque pluridisciplinaire intitulé « Penser l'anthropocène » organisé par le Centre d'étude en pensée politique (CEPP) de l'Université du Québec (réuni les 22 et 23 novembre 2018 à Montréal).

<sup>45</sup> La liste exhaustive de ces réunions est consultable en annexe. Soulignons d'une part qu'en plus de ces événements professionnels, tous les mois une réunion d'équipe interne à mon pôle au sein du FCBA avait lieu. C'était l'occasion d'entendre des informations non publiques et des ouï-dire sur la filière. D'autre part, nous souhitions souligner que ce nombre de 30 rassemblements, majoritairement à l'échelle nationale lorsque ça concernait des réflexions stratégiques pour la filière, a été impacté par l'épidémie de coronavirus (début 2020) ainsi que par un climat de grève soutenues dans les transports en commun (fin 2019). De fait, plusieurs réunions d'importances ont été annulées et repoussées à des dates ultérieures. Parfois, lorsque je ne serai plus salariée du FCBA.

d'une société « écologisée », très sensible aux nouveaux enjeux liés à la forêt (une forêt vue comme un être « sensible », ayant perdu en biodiversité et souffrant de « malforestation » à travers l'usage des pesticides, du développement de « l'enrésinement », les coupes rases, etc.)

Aussi, afin de confirmer ou infirmer nos hypothèses, notre mémoire est structuré en trois grandes parties, divisées elles-mêmes en chapitres. Premièrement, il nous semble nécessaire de faire une incursion partielle (à savoir quelque peu « rapide ») au sein des politiques forestières et de la rhétorique mobilisée par les forestiers (chapitre 1). Dans un second temps, l'entrée de la filière dans l'ère environnementale sera analysée (chapitre 2), avant d'explorer quelques nouvelles sollicitations que le bois connaît de nos jours (chapitre 3).

Ensuite, pour pleinement entrer dans le cœur même de notre deuxième partie, dédiée à l'analyse du mouvement d'écologisation de la société contemporaine, nous poserons quelques bases de réflexion autour des perceptions de la forêt. En ce sens, nous verrons que la forêt « naturée » constitue une source d'attentes multiples, dont la sylvothérapie (chapitre 4). Ceci étant posé, nous tenterons par la suite d'illustrer l'émergence de nouveaux questionnements autour de la forêt et l'arbre sensible, possible nouveaux « sujets de droit » (chapitre 5). À ce stade de notre réflexion, nous nous concentrerons sur la remise en cause que la filière forêt-bois connaît à travers l'écologisation de la société et l'apparition du concept de *malforestation* (chapitre 6).

Après avoir donc illustré la remise en question actuelle de la filière forêt-bois, nous nous attacherons, dans notre dernière partie, à souligner que la réponse choisie par les acteurs de la filière nous semble trop limitée. En effet, il nous semble que la question de la légitimité constitue une piste de réflexion « forte » pour la filière (chapitre 7) car la focalisation sur l'amélioration de la communication, prônée par cette dernière, nous semble être une stratégie bien trop limitée (chapitre 8).

**PREMIÈRE PARTIE**

**L'ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE FORESTIÈRE  
FRANÇAISE (1960-2020) AU REGARD DES NOUVEAUX  
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**



# CHAPITRE I

## INCURSION PARTIELLE AU SEIN DES POLITIQUES FORESTIÈRE ET DE LA RHÉTORIQUE DES FORESTIERS

Penser que l'histoire forestière commence au XIX<sup>e</sup> siècle serait une grave erreur, et nous ne souhaitons pas la commettre. Cependant, ce travail n'a pas la prétention à être un travail historique exhaustif.

Pourquoi le choix arbitraire du XIX<sup>e</sup> – début XX<sup>e</sup> siècle pour introduire notre analyse de l'évolution des politiques des quarante dernières années ? C'est la dernière période historique où les forestiers, l'Etat se sont mobilisés, massivement, autour de la peur d'une pénurie de bois. En effet, pour répondre à cette inquiétude et comme le souligne bien Benoit Boutefeu, « *le XIX<sup>e</sup> siècle et le XX<sup>e</sup> siècle furent des époques de grands travaux forestiers* »<sup>46</sup> : de premiers reboisements massifs initiés par les premières politiques publiques relevant du grand domaine de l'aménagement du territoire (loi de juin 1857 sur le reboisement des Landes de Gascogne, les plantations liées à la Restauration des Terrains de Montagne à partir de 1864, les reboisements des zones rouges après la Première Guerre mondiale, plantations massives grâce au Fonds Forestier National à partir de 1946 – entre autres), l'introduction d'essences à croissance rapide (chênes rouges, peupliers, douglas, etc.), des modifications massives de la structure des peuplements (conversion des taillis-sous-futaie) ou encore l'aménagement de dessertes (routes, pistes, places de dépôt), etc. Actuellement avec une superficie forestière française en croissance, la politique de l'Etat ne s'organiserait plus au prisme d'un risque de pénurie mais bien autour des enjeux que sont, par exemple, le changement climatique et l'adaptation de notre société à celui-ci. Cadrer le contexte politique du XIX<sup>e</sup> et début XX<sup>e</sup>, permet d'entrer « en douceur » dans l'analyse qualitative des politiques forestières françaises de ces quarante dernières années, et plus largement, d'aborder l'évolution des rhétoriques mobilisés par les divers acteurs organisés autour de la filière bois nationale.

### **1. Le XIX<sup>e</sup> et début XX<sup>e</sup> : l'amorce d'un nouveau discours toujours audible de nos jours**

Au cours de l'histoire forestière, nous venons de le dire brièvement, l'action réglementaire, politique se déclenchait en réponse à une inquiétude autour du manque, de la pénurie en bois.

---

<sup>46</sup> Benoit Boutefeu, *La forêt comme un théâtre ou les conditions d'une mise en scène réussie*, Thèse de Géographie, Ecole normale supérieure Lettres et Sciences Humaines - ENS-LSH Lyon, 2007, p. 312 <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00174838> [consulté le 12 avril 2018]

Au Moyen-Âge déjà, les premiers règlements forestiers s'établissaient en réponse « [aux] abus des populations et les premières constatations de régression des surfaces forestières [qui firent] naître des craintes de pénuries »<sup>47</sup>.

L'intérêt général, notion qui va de soit quand nous pensons aux politiques actuelles, apparaît dans ses « fondements » dès le XIII<sup>e</sup> siècle, devenant « [l'] acte fondateur du pouvoir politique forestier moderne dans la mesure où il inaugure une forme nouvelle de relation entre le gouvernant et les gouvernés. Cette référence à l'intérêt général marque en effet l'inscription de l'action de l'Etat dans un registre transcendant les intérêts individuels [...] »<sup>48</sup>.

Les ordonnances de 1661 et 1669<sup>49</sup> dites de Colbert innovèrent en fait peu, synthétisant les apports de la « cascade » d'ordonnances forestières des siècles passés qui, dans les faits, faute d'une autorité politique forte, n'avaient pas écarté le risque de pénurie. « À l'époque la forêt française est en très nette régression, tant en superficie qu'en qualité à cause des prélèvements croissants suscités par les besoins domestiques de la population [...] [En outre,] Colbert craint très fortement pour l'approvisionnement en bois de marine »<sup>50</sup>. Les enjeux majeurs portant sur la protection des forêts et leur renouvellement étaient réaffirmés par ces nouveaux textes. Pour cela, Colbert va promouvoir le développement de « [...] techniques de mises en scène valables pour l'ensemble des forêts du royaume »<sup>51</sup>. Grâce à lui, « un forestier « maître et possesseur de la nature » a été consacré (Larrère Raphaël et Nougarède Olivier, 1993) »<sup>52</sup>.

Travailler sur la filière forêt-bois et sa politique n'est, en soit, pas innovant. En effet, en raison du poids stratégique indéniable de la ressource bois, tant pour la subsistance de la société et que pour l'économie, la politique forestière s'est développée en Europe « [...] en gros à la fin du XVIII<sup>e</sup> et pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle »<sup>53</sup>. Tour à tour source de bois de chauffage, espace de pâturage, matière première pour les usines, « en particulier verrières et métallurgique »<sup>54</sup>, l'espace forestier était au cœur des besoins de la société. L'analyse des différents temps de construction de cette politique a été faite à de nombreuses reprises par divers auteurs. Pour notre part, notre sujet de recherche s'inscrit dans une temporalité contemporaine voire future. De fait, c'est en s'appuyant sur les travaux existants que nous allons analyser l'évolution des politiques

---

<sup>47</sup> Arnaud Sergent, *La politique forestière en mutation : une sociologie politique du rapport secteur-territoire. Science politique*, Thèse de Science Politique, Université Montesquieu - Bordeaux IV; Sciences Po Bordeaux; Centre Emile Durkheim UMR 5116, 2013, p. 29 <http://www.theses.fr/17069464X> [consulté le 12 avril 2018]

<sup>48</sup> *Ibid.*

<sup>49</sup> « [...] ordonnance de 1669 qui fut notre premier Code Forestier » (E. Cardot, 1913 [1907], p. 28)

<sup>50</sup> Arnaud Sergent, *La politique forestière en mutation : une sociologie politique du rapport secteur-territoire. Science politique*, *ibid.*, p. 32

<sup>51</sup> Benoit Boutefeu, *La forêt comme un théâtre ou les conditions d'une mise en scène réussie*, *op.cit.*, p. 217

<sup>52</sup> *Ibid.* p. 312

<sup>53</sup> Gérard Buttoud, *Les politiques forestières*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p. 40

<sup>54</sup> *Ibid.*, p.41



forestières et leur justification. Considérer les argumentaires mobilisés par les acteurs en jeu, au moment de l'émergence des politiques en question, semble être une stratégie d'analyse intéressante. Effectivement, au vu de notre objectif d'appréhender les acteurs en jeu ainsi que les discours influençant la constitution de la politique forestière de ces quarante dernières années, nous devons discerner sur quel « socle » celle-ci s'ancre.

Il est donc préférable de souligner, dès à présent, que l'exhaustivité n'est pas ce que nous recherchons dans ces pages. Ce qui nous importe, c'est d'identifier les grands moments de rupture dans les objectifs mis en avant pour justifier une nouvelle politique ou une nouvelle prise en compte de la forêt. Ce parti pris, ainsi que le choix de travailler, plus précisément, sur les politiques de ces quarante dernières années, nous paraît légitime. Effectivement, les années 1960 sont jugées, par les acteurs de la filière, comme un tournant<sup>55</sup> ; l'émergence des nouvelles politiques serait la concrétisation d'une nouvelle vision de la forêt et/ou de ses fonctions mais aussi l'entrée en jeu de nouveaux acteurs, de nouvelles attentes. En ce sens, notre volonté est de déceler si, au cours de ce pas de temps, nous avons pu assister à l'émergence d'un discours, d'une rhétorique pleinement inédite, ou bien, si la réalité contemporaine peut faire écho à des interrogations, des modes de faire déjà mobilisés par le passé.

### **1.1 La forêt « naturée » et bienfaitante : une nouvelle rhétorique chez les forestiers**

Partons donc du XIX<sup>e</sup> siècle, où la situation forestière est jugée critique et débutons l'identification des ruptures fondatrices dans les perceptions de la forêt et de sa prise en considération.

« Selon Arlette Brosselin (1977), la forêt se présente au début du XIX<sup>e</sup> siècle comme un taillis parfois réduit à l'état de broussailles, par une exploitation intensive et des abus de jouissance qui se sont généralisés pendant la Révolution »<sup>56</sup>. En effet, bien « [que] les principes constitutionnels de 1789 reconnaissent le droit à la propriété individuelle, [...] aucune juridiction n'était prévue pour réglementer l'utilisation des ressources naturelles »<sup>57</sup>. Pour employer une terminologie contemporaine, aucune gestion « durable » n'était à cette époque favorisée, conseillée ou imposée par la loi comme de nos jours, avec, par exemple, le Plan simple de gestion (PSG).

---

<sup>55</sup> Au vu de ce qu'il m'a été rapporté lors de cadrages informels de mon travail de recherche à venir, les années 1960 furent tout le temps identifiées comme telles.

<sup>56</sup> Guillaume Decocq, Bernard Kalaora, Chloé Vlassopoulos, *La forêt salvatrice – reboisement, société et catastrophe au prisme de l'histoire*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2016, p. 17

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 18

Effectivement, si par le code forestier de 1827, « *les règles d'aménagement relative à la forêt publique sont donc précises et leur application conduit à des méthodes d'aménagement assez sophistiquées. [Celles-ci] ne s'appliquent pas à la forêt privée : chaque propriétaire est libre d'asseoir des coupes quand il lui convient et comme bon lui semble, et ceci contrairement à l'Ordonnance de 1669 [...].* »<sup>58</sup> De fait, bien que la forêt publique soit déjà travaillée durablement, en prescrivant respectivement aux articles 15 et 16 que « *tous les bois et forêts du domaine de l'Etat sont assujettis à un aménagement réglé par des ordonnances royales* »<sup>59</sup> et qu' « *aucune coupe de quartier en réserve ou en massif réservés par l'aménagement pour croître en futaie, ne pourront être faites sans une ordonnance spéciale du Roi* »<sup>60</sup>. Concernant la forêt privée, il faudra, à partir de cette époque, attendre justement la création des PSG pour que la forêt privée doivent suivre un aménagement réglementé et durable.

Face à cette surexploitation constatée, un certain nombre d'acteurs se font entendre avec un discours de rupture. Point intéressant, ce n'est pas le discours des forestiers qui porte alors, mais plutôt celui « des scientifiques » ou encore des ingénieurs des mines ou des ponts.

### **1.1.1 Le boisement, la solution à tous les maux contemporains**

Ici est promue « *la reconstitution de la parure forestière des pentes et des sommets. Sous la monarchie de Juillet [1830 – 1848], le discours sur les bienfaits de la forêt est quasiment constitué. Son audience reste toutefois limitée* »<sup>61</sup>. La concrétisation de ce changement de paradigme est « *la préparation des lois sur le défrichement des bois particuliers (1859), sur le reboisement des montagnes et la mise en valeur des communaux [...]. [Mais c'est] à partir de 1860 [date de promulgation de la loi sur le reboisement en montagne, que ce discours devient] la doctrine de l'Etat et de l'administration forestière en matière de reboisement. Peu à peu, le reboisement des montagnes va devenir la panacée universelle, réponse à tous les maux dont souffre la société* ». <sup>62</sup>

Il est intéressant de s'attarder sur le discours construit en ce temps, autour de la logique de cause à effets, car il semble pouvoir faire écho aux discours prégnants dans la société actuelle

---

<sup>58</sup> André Mormiche, « La notion d'aménagement forestier », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, tome 55, fascicule 2, 1984, p.136

[https://www.persee.fr/doc/rgpso\\_0035-3221\\_1984\\_num\\_55\\_2\\_2964](https://www.persee.fr/doc/rgpso_0035-3221_1984_num_55_2_2964) [consulté le 11 juin 2018]

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 135

<sup>60</sup> *Ibid.*

<sup>61</sup> Guillaume Decocq, Bernard Kalaora, Chloé Vlassopoulos, *La forêt salvatrice – reboisement, société et catastrophe au prisme de l'histoire, op. cit.*, p. 19

<sup>62</sup> *Ibid.*

à travers la déforestation ou plus globalement, le changement climatique. Remarquons que ce sont les forestiers, ainsi que nombre d'ingénieurs ou de scientifiques, qui portent ce discours, à ce moment-là.

À cette époque, le grand géographe français Élisée Reclus précise « [que] *le reboisement des espaces dévastés, le boisement et le gazonnement des terrains dénudés sont un besoin vital* »<sup>63</sup>. Le mal de l'époque qu'est l'inondation se voit explicité dès la toute fin du XVIII<sup>e</sup> siècle par les ingénieurs français des Ponts-et-Chaussées. Par la suite, l'un d'entre eux, Alexandre Surell, connut une importante célébrité en dénonçant la déforestation des forêts de montagne, à l'origine de la multiplication en plaine des inondations. En 1841, il décrivait ainsi le phénomène :

*« La présence d'une forêt sur un sol empêche la formation des torrents. – La destruction d'une forêt livre le sol en proie aux torrents. [...]*

*L'origine du fléau étant connue, il fallait trouver la formule de guérison. Surell la donna. La végétation est le meilleur moyen de défense contre les torrents. [...] Mais qui pourrait mettre à exécution ce programme, [...] ? [...]. L'Etat seul pourrait s'en charger »*<sup>64</sup>.

De même, quelques décennies plus tard, le géographe Onésime Reclus soulignait ainsi l'importance du reboisement :

*« Le salut de la montagne est dans le reboisement*

*Le salut des plaines est dans le reboisement*

*Le salut des rivières est dans le reboisement*

*Le salut de la terre est dans le reboisement »*<sup>65</sup> .

L'ingénieur des Eaux et forêts Emile Cardot précise ultérieurement que cette loi sur le reboisement a permis « [à ces] *montagnes grises, sans verdure, désertées par les plantes, les insectes, les troupeaux mêmes, paraissant frappées de mort, semblent revivre et s'animer. Les oiseaux chantent dans les fourrés de jeunes bois et les insectes bourdonnent dans les grandes herbes qui tapissent leurs clairières* »<sup>66</sup>.

Cet auteur n'est pas le seul à faire état des inondations qui ravagèrent régulièrement la France durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, dont les causes sont attribuées au déboisement. Dans la même

---

<sup>63</sup> Emile Cardot, *Le manuel de l'arbre pour l'enseignement sylvo-pastoral dans les écoles*, Paris, Touring-club de France, 1913 [1907], p. 86

<sup>64</sup> *Ibid.*, p.56

<sup>65</sup> *Op. cit.*, p. 87

<sup>66</sup> *Ibid.*, p 58-59

veine, A. Bruteneau, instituteur, publie en 1919 *l'Enseignement forestier à l'école* ; ce petit ouvrage découlait d'un travail conjoint avec les forestiers, faisait écho à une circulaire de février 1906 invitant agents des eaux et forêts et instituteurs « [...] à s'entendre pour donner aux élèves des écoles primaires des notions de sylviculture »<sup>67</sup>. Ce livre s'inscrit donc dans la grande mission visant à « enseigner aux jeunes générations le respect et le culte de l'arbre »<sup>68</sup>.

En 1910, au sein du périodique *Le Radical*, Bruteneau présentait une tribune sur les positions développées dans son livre. Tout d'abord, il confirmait que la question du déboisement constituait bien une thématique cruciale durant cette période :

« Dans la France entière, les journaux ont jeté le cri d'alarme. Déjà, les forestiers avaient dénoncé les dangers du déboisement, mais ces apôtres avaient prêché dans le désert. Les manifestations lamentables qui viennent de se produire et qui se renouvellent chaque année nous obligent enfin à reconnaître que ces hommes avaient raison. Aujourd'hui il est un fait indéniable pour tout le monde : la cause principale des inondations est le déboisement »<sup>69</sup>.

De fait, les conséquences et la solution sont énoncées à la société :

« Qui veut être le maître de l'eau doit être le maître des forêts, dit un adage. [Et l'auteur précise :] « Plus la cognée troue de massifs, plus se hâte le ruissellement brutal par lequel les sommets croulent dans les vallons. Au contraire, la sylvie épargnée transforme la débâcle subite en une distillation patiente ne livrant au ruisseau que l'onde pure et vivifiante [...] (Jacquot, inspecteur des eaux et forêts) [...]. »<sup>70</sup> De même, il est avancé que « l'appauvrissement du globe par le ruissellement, le transport de la montagne dans la mer, la fuite éperdue des eaux sous la voûte des roches, cette marche à la mort enfin...la forêt seule peut les arrêter ». [...]

*Ce vandalisme [le déboisement] constitue donc pour le pays tout entier un danger permanent, un fléau redoutable qu'il faut conjurer à tout prix, sinon la prophétie de Colbert se réalisera dans un avenir peu éloigné.»*<sup>71</sup>

En conclusion, les forestiers élaboraient une formulation choc : « la belle nature régénérée par le reboisement dans la fortunée France » et « faute de bois, tout périra, ou tout a

---

<sup>67</sup> *Le radical*, « l'enseignement forestier à l'école », mardi 1<sup>er</sup> novembre 1910, p. 2 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k76146117.item> [consulté le 11 juin 2018]

<sup>68</sup> *Ibid.*

<sup>69</sup> *Le radical*, « l'enseignement forestier à l'école », *op.cit.*

<sup>70</sup> *Ibid.*

<sup>71</sup> *Ibid.*

*disparu* »<sup>72</sup>. Soulignons qu'à l'époque les forestiers assimilaient la forêt plantée à la nature, regard combattu aujourd'hui par la filière nous le verrons, et que son absence était synonyme de dommages. Globalement, « *les forestiers sont [donc] les prophètes du catastrophisme* »<sup>73</sup>, surfant sur le champ lexical de la catastrophe, du cataclysme comme le souligne Diana K. Davis : « *le forestier se complaît dans des descriptions macabres de régions ruinées, désertifiées, englouties sous les effets répétés des inondations, et cela par la faute des déboiseurs, paysans « primitifs » et « barbares » des montagnes qui dégradent les pâturages* »<sup>74</sup>. L'ennemi est donc clairement identifié : celui qui cause du tort à la nature, à la « fortunée France », pour utiliser des termes déjà mobilisés pour évoquer la forêt, c'est le paysan qui, par son travail, fait courir tous les dangers à la société et au territoire. Puisque « *celui qui plante un arbre est un bienfaiteur de l'humanité ; celui qui en détruit un inutilement est un criminel* »<sup>75</sup> (André Theuriet, poète). En effet, le paysan est présenté de la façon qui suit à la société : « *Malheureusement, dans la plupart de nos campagnes, l'arbre ne trouve qu'indifférence ou hostilité. De nos jours, le paysan ne se contente plus, comme l'avaient fait ses aïeux, d'exploiter la richesse naturelle des forêts. Avidé de profit immédiat, il ne songe qu'à couper ses bois et à les convertir en pièces de monnaie* ».<sup>76</sup>

Pour preuve que cette « diabolisation » du paysan n'est pas une stratégie spécifique à la loi de 1860, les différents acteurs forts du domaine forestier de l'époque, que sont l'administration et les grands propriétaires fonciers, ont fait cause commune contre le paysan et ce, malgré des désaccords autour des questions de contrôle et de gestion, lors de la parution de la réglementation de 1827. En effet, « [un] *accord tacite et présenté comme temporaire, s'établit en fait au détriment des populations rurales. L'administration forestière et la bourgeoisie rurale se sont en effet entendues sur la mise en place de mesures destinées à lutter contre la pression paysanne sur les forêts* »<sup>77</sup>.

---

<sup>72</sup> Guillaume Decocq, Bernard Kalaora, Chloé Vlassopoulos, *La forêt salvatrice – reboisement, société et catastrophe au prisme de l'histoire*, op.cit., p. 20

<sup>73</sup> *Ibid.*

<sup>74</sup> Diana K. Davis, 2007, *Ibid.*, p. 21

<sup>75</sup> Emile Cardot, *Le manuel de l'arbre pour l'enseignement sylvo-pastoral dans les écoles*, Paris, Touring-club de France, 1913 [1907], p. 86

<sup>76</sup> *Le radical*, « l'enseignement forestier à l'école », op. cit.

<sup>77</sup> Arnaud Sergent, *La politique forestière en mutation : une sociologie politique du rapport secteur-territoire. Science politique*, Thèse de Science Politique, Université Montesquieu - Bordeaux IV; Sciences Po Bordeaux; Centre Emile Durkheim UMR 5116, 2013, p. 36 <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00174838> [consulté le 12 avril 2018]

Comme le soulignent Bernard Kalaora et Antoine Savoye, « *la doctrine forestière, construite en ce temps, [est] dominante, universaliste, centraliste et étatiste [...]* »<sup>78</sup>. Par exemple, la loi de 1860 est « *extrêmement contraignante et autoritaire, [et] exprime parfaitement les choix du Corps forestier* »<sup>79</sup>, tout en effaçant « *l'intérêt des usages communaux traditionnels devant l'intérêt général* »<sup>80</sup>.

Parallèlement à la mobilisation de la forêt et du boisement comme seule solution pour éviter toute catastrophe, le discours « *médical et hygiéniste* »<sup>81</sup> se développe et fait écho, nous le verrons ultérieurement, à un argumentaire de nouveau très usité de nos jours. En effet, le reboisement garantirait a fortiori la bonne santé des individus.

### 1.1.2 Une forêt bienfaisante pour les hommes et leur santé

Est avancé comme thèse que les forêts constituent « [...] *le meilleur moyen d'assécher et d'assainir les sols fangeux, repaires de maladies telles que la malaria et le choléra* »<sup>82</sup>. Pour sa part Emile Cardot, à travers son *Manuel de l'arbre* (1907), précise qu' « *il faut soigner aussi les arbres de l'enclos familial : ils assainissent l'air à l'entour de l'habitation [...]* »<sup>83</sup>.

L'illustration parfaite de ce mouvement hygiéniste à travers l'arbre est la constitution des Landes de Gascogne que nous connaissons aujourd'hui, et que nous présenterons ultérieurement. Effectivement, la loi du 25 juin 1857 sur l'assainissement et la mise en culture des Landes de Gascogne est présentée en 1913 comme un « *magnifique* » programme de restauration, s'étendant sur plus de 600 000 hectares et presque complètement réalisé où la forêt landaise est jugée : « [...] *plus bienfaisante encore [que les dunes] : car si l'invasion des sables faisait reculer l'homme, le chassait de son pays, de son habitation, le marais faisait pis, il le tuait, lui infusait le lent poison de la fièvre. Or la forêt, complétant les résultats des canaux d'écoulement et d'évacuation des eaux, fit bientôt de cette région l'une des plus saines du globe.* »<sup>84</sup> En ce sens, le bénéfice santé est résumé via l'argument suivant « [...] *plus de 4 ans d'existence gagnés par chaque citoyen de la patrie landaise ! Et quelle transformation plus merveilleuse encore dans son existence elle-même ! Quel prodigieux accroissement d'aisance,*

---

<sup>78</sup> Bernard Kalaora, Antoine Savoye, *La forêt pacifiée – Sylviculture et sociologie du XIXe siècle*, Paris, l'Harmattan, 1986, p. 17

<sup>79</sup> *Ibid.*

<sup>80</sup> Arnaud Sergent, *La politique forestière en mutation : une sociologie politique du rapport secteur-territoire. Science politique, op. cit.*, p. 37

<sup>81</sup> Guillaume Decocq, Bernard Kalaora, Chloé Vlassopoulos, *La forêt salvatrice – reboisement, société et catastrophe au prisme de l'histoire, op. cit.*, p. 24

<sup>82</sup> *Ibid.*

<sup>83</sup> Emile Cardot, *Le manuel de l'arbre pour l'enseignement sylvo-pastoral dans les écoles, op. cit.*, p. 7

<sup>84</sup> *Ibid.* p. 52

*de bien-être, de prospérité !* »<sup>85</sup>. Pour J.P. Baux ce mouvement hygiéniste du XIX<sup>e</sup> siècle constitue « *une première forme de défense de l'environnement (J-P Baux, 1981)* »<sup>86</sup>.

Guillaume Decocq et al. (2016, p. 31) relèvent que l'origine de la perception de la forêt « *naturée* », source de crainte et d'incompréhension pour la filière actuelle, est issue du monde forestier lui-même.

« [...] *plus qu'une science, c'est une image mythologique de la forêt et de son rôle dans la société [que les agents de l'administration forestière] ont contribué à diffuser. Qui aujourd'hui est conscient du caractère artificiel (lié au reboisement) des forêts de montagne et non, comme beaucoup le croient, le résultat d'un boisement spontané et naturel ? [...] Ce discours a façonné une représentation sociale de la forêt qui reste toujours bien vivante (R. Larrère et al., 1980)* ». Il est vrai que nous retrouvons ceci aujourd'hui à travers l'évocation des « *vertus des forêts* [que ce soient celles de] « *poumons* » *verts des villes*, « *zones de décompressions* », *substituts d'équipement psychiatriques (sentiers sylvothérapeutiques)*, *usines à biomasse et recours miracle à la crise énergétique (l'or vert), puits de carbone, etc [...]* »<sup>87</sup>.

Le XIX<sup>e</sup> siècle fut donc riche de discours mobilisant le sensible, l'hyperbole pour transmettre une vision pouvant se résumer par « *la forêt résout tout* ». Comme l'avance Arnaud Sergent, « *la constitution de la forêt comme institution se déroule [aussi] sur la période allant de la Monarchie de Juillet [1830-1870] au Second Empire [1851-1870]. [Ceci s'accompagne] d'une forte centralisation, l'Etat prenant un rôle central de coordination et de gestion. Durant cette période [naît] un secteur forestier autonome, structuré au sein d'une administration spécialisée et engagée dans une mission technique de restauration d'un patrimoine forestier considérablement dégradé au lendemain de la Révolution.* »<sup>88</sup>

Le point intéressant à mettre en perspective est bien la réalité des faits présentés par les forestiers de l'époque, face au prisme de la situation actuelle et la dénonciation, par les forestiers, des arguments des nouveaux acteurs (qualifiés indistinctement d'« *écologistes* ») en jeu dans la filière forêt-bois. En effet, le premier résumé qui m'a été fait de la problématique

---

<sup>85</sup> *Ibid.* p. 52

<sup>86</sup> Bernard Kalaora, Chloé Vlassopoulos, *Pour une sociologie de l'environnement – Environnement, société et politique*, Seyssel, Champ vallon, 2013, p.17

<sup>87</sup> Guillaume Decocq, Bernard Kalaora, Chloé Vlassopoulos, *La forêt salvatrice – reboisement, société et catastrophe au prisme de l'histoire, op. cit.*, p. 31

<sup>88</sup> Arnaud Sergent, *La politique forestière en mutation : une sociologie politique du rapport secteur-territoire, op. cit.*, p. 38

auxquels les forestiers sont confrontés se traduit de la façon suivante : « *on ne peut plus couper un arbre, on est de suite traité d'assassin* »<sup>89</sup>. La critique qu'il va être faite sera de dire que la distinction entre forêt de production et nature n'est pas faite, qu'aucune réalité scientifique n'est questionnée, le but étant d'alarmer, etc.

La précision apportée par Raphael Larrère en 1981 est alors cruciale pour éclairer la rhétorique des forestiers du XIX<sup>e</sup> siècle. En effet, selon l'auteur, les forestiers surestimeraient l'influence de la forêt : « [...] *et en exagérant l'ampleur du déboisement, ils en dramatisent les conséquences* »<sup>90</sup>, ceci dans un objectif, semble-t-il, de marquer les esprits, faire réagir le pouvoir politique pour les faire adhérer à l'idée que la forêt est cruciale car gardienne et protectrice « de tout » : l'environnement (ici en tant que milieu physique), la société, les valeurs, la santé, etc.

De fait, aucune limite n'est posée à l'usage de la « *rhétorique hyperbolique pour frapper les esprits* »<sup>91</sup> et « *la relation entre amour de la forêt et sentiments moraux* »<sup>92</sup> est faite. Pour preuve, *Le manuel de l'arbre*, telle une focale permettant de déceler les discours, perceptions d'une époque, avance dès la préface son objectif principal. Il s'agit « [...] *d'inspirer aux enfants l'amour de l'arbre et des forêts [et de] consacrer le souvenir des grands hommes qui ont su dans le passé, par leurs écrits ou par leurs actes, préparer leur défense [des forêts de France]* »<sup>93</sup>. Ce manuel s'inscrit dans une voie pédagogique auprès « *des nouvelles générations [...] en faisant ressortir le rôle social de l'arbre – ce rôle qui s'agrandit sans cesse avec la complexité croissante de nos civilisations modernes – que l'on pourra seulement rétablir l'harmonie désirable, et comme une sorte de Fraternité entre les forêts et nos populations humaines* »<sup>94</sup>.

Pour preuve du rôle social octroyé à l'arbre, considérons l'exemple de l'échec de la guerre franco-prussienne en 1870, défaite dont l'explication, à l'époque, tiendrait pour certains à « *la dégénérescence du tissu social, les corps « débilisés » des individus [...] et la faute en revient aux déboiseurs* »<sup>95</sup> !

---

<sup>89</sup> Propos souvent entendu par la suite au sein de FCBA et ailleurs

<sup>90</sup> Guillaume Decocq, Bernard Kalaora, Chloé Vlassopoulos, *La forêt salvatrice – reboisement, société et catastrophe au prisme de l'histoire*, op. cit., p. 32-33

<sup>91</sup> *Ibid.*, p. 33

<sup>92</sup> *Ibid.*

<sup>93</sup> Emile Cardot, *Le manuel de l'arbre pour l'enseignement sylvo-pastoral dans les écoles*, op. cit., p. 5

<sup>94</sup> *Ibid.*, p. 6

<sup>95</sup> Guillaume Decocq, Bernard Kalaora, Chloé Vlassopoulos, *La forêt salvatrice – reboisement, société et catastrophe au prisme de l'histoire*, op. cit., p. 29



Là où la question forestière du XIX<sup>e</sup> siècle s'organisait autour du leitmotiv de reboiser la forêt pour le bien voire le salut de la société et de ses habitants, le XX<sup>e</sup>, nous allons le voir, fait entrer les objectifs de productivité dans la justification des politiques à mettre en œuvre.

## 2. Au XX<sup>e</sup> siècle : la visée industrielle de la forêt se dessine

Depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, la politique forestière de l'État n'a cessé d'évoluer dans ses objectifs et ses mécanismes d'application, et ce jusqu'à la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle où il s'agit désormais de répondre « *aux mutations industrielles par le développement de la fonction productive des forêts* »<sup>96</sup>. Avec la croissance par la suite du niveau de vie de la population et le développement de l'urbanisation, « [...] *de nouveaux besoins en bois apparaissent [...]* »<sup>97</sup>. Que ce soit pour la construction, l'ameublement, ou les huisseries, le bois est fortement sollicité. En ce sens, « *le marché des sciages est en pleine croissance [et] de nouveaux matériaux font leur apparition* »<sup>98</sup>. Effectivement, l'innovation technologique permet le développement de nouveaux produits grâce au déroulage de gros diamètre ; le contreplaqué, le placage, puis ultérieurement le panneau de particules et de fibres permettent de répondre à la demande en fonds de meubles, étagères ou autres coffrages<sup>99</sup>. De même, cette prospérité touche aussi la filière papetière qui bénéficie du développement de cette société urbaine, modernisée grande consommatrice de supports d'information tels que les journaux, cahiers, papier à lettres etc. (Buttoud, 1998). De même, le bois, comme possibilité d'emballage multiple, voit sa fonctionnalité reconnue et fortement sollicitée pour les emballages (planches, contreplaqués légers, cartons)<sup>100</sup>.

Comme évoqué précédemment à travers l'angoisse de la pénurie, Gérard Buttoud précise « [qu'] *au bout du compte, la demande de produits forestiers augmente dans des proportions telles que l'opinion se répand dans les milieux professionnels d'un risque de bois* »<sup>101</sup>. De fait en ce XX<sup>e</sup> siècle, « *l'objectif de l'action dans le domaine forestier [de l'Etat] consiste à développer l'économie nationale du bois par l'encouragement et l'incitation de tous les acteurs à la gestion productive* »<sup>102</sup>. En ce sens, Arnaud Sergent précise que l'administration, à travers les forestiers d'État, s'adapte au « tournant productiviste » de ce siècle « [...] *en s'imposant de*

---

<sup>96</sup> Arnaud Sergent, *La politique forestière en mutation : une sociologie politique du rapport secteur-territoire*, op. cit., p. 38

<sup>97</sup> Gérard Buttoud, *Les politiques forestières*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p. 55

<sup>98</sup> *Ibid.*

<sup>99</sup> *Op. cit.*

<sup>100</sup> *Ibid.*

<sup>101</sup> *Ibid.*

<sup>102</sup> Arnaud Sergent, *La politique forestière en mutation : une sociologie politique du rapport secteur-territoire*, op. cit., p. 38

*nouveau comme les porteurs légitimes des principes normatifs censés guider l'action publique* »<sup>103</sup>. Et l'auteur cite, comme preuve de ce devoir d'adaptation, les propos tenus en direction des forestiers par Henri Queuille, ministre de l'agriculture à plusieurs reprises sous de multiples gouvernements, de 1924 à 1940 : « *Vous ne devez pas rester d'excellents administrateurs des domaines boisés de l'Etat et des communes, vous devez porter attention au côté commercial et industriel de la production forestière et devenir les guides éclairés des propriétaires forestiers* »<sup>104</sup>.

Ces propos, surtout la dernière partie concernant l'action de « guide » auprès des propriétaires forestiers, fait écho à l'action de conseil mise en avant de nos jours. Assurément tout acteur public / para-public ou privé travaillant dans ou pour la filière forêt-bois se consacre totalement ou en partie à l'action de conseil auprès des propriétaires privés, voire intervient à la place et pour le compte du propriétaire.

## **2.1 Une administration forestière à la manœuvre pour accroître la ressource forestière**

Le XX<sup>e</sup> siècle, par son développement économique et ses nouveaux besoins, engendra un nouveau paradigme dans la relation administration forestière / propriétaires privés. Effectivement, la propriété privée est jugée par certains comme mieux adaptée aux changements requis par une demande croissante en bois<sup>105</sup>. La doctrine mobilisée par les acteurs forestiers n'est plus celle de la protection de la forêt et de sa conservation, pour le maintien du milieu ou de la société elle-même, mais bien celle de la productivité. L'entre-deux-guerres, ou globalement les deux premiers tiers du siècle, furent une période cruciale dans la définition du rôle de l'État dans le nouveau paradigme émergent. L'élément déterminant est qu'il fallut inciter à boiser pour produire plus de bois. Dans ce contexte, l'Etat mit en œuvre une action incitative sans précédent, organisée autour de la philosophie suivante : « *la collectivité doit remédier à [l'] absence de bénéfices dans les premières années suivant l'investissement de plantation, en leur [aux propriétaires] accordant des avantages financiers susceptibles de leur faire prendre patience* »<sup>106</sup>.

Déjà durant l'entre-deux-guerres, les industriels, surtout papetiers, inquiets pour leur approvisionnement, firent pression directement sur les pouvoirs politiques (G. Buttoud, 1998 ; A. Sergent, 2013) et obtinrent le vote de dispositions fiscales particulières en faveur des

---

<sup>103</sup> *Ibid.*, p. 39

<sup>104</sup> *Ibid.*

<sup>105</sup> Gérard Buttoud, *Les politiques forestières, op. cit.*, p. 59

<sup>106</sup> *Ibid.*, p. 60

propriétaires de forêt et de boisements : « *Les acquéreurs de forêt en 1930, puis les propriétaires reboiseurs en 1934 [bénéficièrent] des premiers dégrèvements fiscaux sectoriels. Pour la première mesure, on [encouragea] les nouveaux propriétaires forestiers à conserver leur bien en le gérant au lieu de l'exploiter immédiatement, et on [attendit] de la seconde un développement du boisement des terrains dégrévés de taxe foncière pendant les trente années suivantes* »<sup>107</sup>.

Ici, l'objectif est bien de constituer un « réservoir » de matière première. L'enjeu : la satisfaction des besoins sur le long terme.

Le maintien sur pied des bois n'était plus justifié par des problématiques de protection de la société, de l'environnement, de la santé, etc., mais bien par le prisme de l'industrialisation de cette économie et de son besoin en un capital conforté. L'incitation au boisement, résineux en raison de sa croissance plus rapide face à l'essence feuillue, profita d'un contexte de déprise agricole dans les « *zones les moins productives* »<sup>108</sup>. Mais l'investissement financier nécessaire à ce genre d'aménagement d'envergure dut être accompagné, encouragé par l'État. Les mesures incitatives visaient plus particulièrement la forêt privée, à savoir « la grande absente » du Code forestier de 1827 : « *Il convient désormais d'aider les particuliers qui souhaitent produire du bois à le faire dans des conditions qui ne désavantagent pas trop cette spéculation en regard des profits qu'ils pourraient tirer d'investissements concurrents. On les aide donc [en plus des dégrèvements fiscaux,] en leur attribuant des subventions (en nature, en espèces, en appui technique)* »<sup>109</sup>.

C'est dans ce contexte que l'État mit en place, en 1946, sa plus importante politique, tant par son envergure financière que par son impact dans le temps, à savoir le Fonds Forestier National (FFN). Concrètement, le FFN est un « *mécanisme d'autofinancement de la production forestière nationale, [...] alimenté par une taxe parafiscale collectée par les exploitants forestiers et les scieurs. [...] Sa gestion autonome est confiée à l'administration forestière [...]. Le FFN est chargé de financer toute une panoplie d'aides attribuées aux propriétaires forestiers productivistes, surtout privés mais aussi communaux* »<sup>110</sup>. La visée de ce fonds est claire : le boisement, « *avec un seul souci de quantité, sans considération de la nature des opérations suscitées.* »<sup>111</sup> Pour cela, des subventions en plants ou financières étaient octroyées pour diminuer très significativement le coût de plantation.

---

<sup>107</sup> *Ibid.*, p. 61

<sup>108</sup> *Ibid.*, p. 59

<sup>109</sup> *Ibid.*, p. 60-61

<sup>110</sup> *Ibid.*, p. 62

<sup>111</sup> *Ibid.*

Débute alors une politique très interventionniste de l'État français en ce qui concerne le domaine forestier (privé). En ce sens par la nature même du dispositif qu'est le FFN, « [l'État] affirme son pouvoir distributif sur le secteur »<sup>112</sup>. Gérard Buttoud souligne que les petites propriétés (moins de 3 ha) profitèrent largement de ce fonds. Il s'en suivit un boisement rapide en résineux plus particulièrement dans les zones de moyenne montagne en direction d'anciennes parcelles agricoles en déprises. Le Massif central et le Limousin en sont un très bon exemple. Face à la constitution de très petites propriétés forestières, le FFN réorientera par la suite son action au profit de plus grands boisements où la culture et exploitation des bois étaient plus aisées. De fait à la fin des années 60, le FFN favorisa les opérations d'envergure, instituant des primes « au bénéfice des plantations de plus de 10 ha »<sup>113</sup>.

Néanmoins, un recadrage du fonds a, par la suite, été opéré pour s'assurer de l'exploitation des boisements financés. Pour cela, le FFN proposa d'autres types d'aides comme le subventionnement d'opérations périphériques, comme l'appui technique aux propriétaires (afin d'améliorer la productivité des peuplements), mais aussi le regroupement de la propriété forestière destinée à favoriser la commercialisation des coupes, la création de routes forestières (indispensables pour l'exploitation), ou encore la modernisation des scieries<sup>114</sup>.

Au total, le FFN a permis le boisement ou reboisement de 2 millions d'hectares entre 1946 et 2000. Soulignons simplement que la dissolution du FFN a été lente, avec tout d'abord une fragilisation financière en raison d'une modification de son assiette de calcul et d'une inadéquation de ce système avec la « philosophie » de l'Union Européenne, qui souhaitait sa disparition. Aussi, la Loi de finance de 2000 entraîna-t-elle sa disparition, soit la fin de ce système d'auto financement de la filière, contribuant ainsi « au désengagement des industriels dans les mécanismes de soutien à l'investissement forestier »<sup>115</sup>.

## **2.2 La loi Pisani du 6 août 1963, « droits et devoirs du propriétaire forestier privé »**

En parallèle de l'émergence du FFN, l'État réorganisa le paysage administratif forestier, toujours en exercice actuellement. En effet, toujours dans une volonté d'encourager la production de bois et donc la bonne gestion des surfaces forestières françaises (référence ici techniciste, productiviste). Par la loi Pisani du 6 août 1963, le gouvernement instaure la création

---

<sup>112</sup> Arnaud Sergent, *La politique forestière en mutation : une sociologie politique du rapport secteur-territoire*, op. cit., p. 43

<sup>113</sup> Gérard Buttoud, *Les politiques forestières*, op. cit., p. 63

<sup>114</sup> *Ibid.*

<sup>115</sup> Arnaud Sergent, *La politique forestière en mutation : une sociologie politique du rapport secteur-territoire*, op. cit., p. 234

des Centres régionaux de la propriété forestière, établissements publics, qui ont pour rôle de « *développer et orienter la production forestière des bois, forêts et terrains autres [...], en particulier par*

- *Le développement des groupements forestiers et de la coopération, tant pour la gestion des forêts que pour l'écoulement des produits*
- *La vulgarisation des méthodes de sylviculture intensive ;*
- *L'élaboration d'orientations régionales de production et l'approbation des plans simples de gestion »*<sup>116</sup>.

Outre la création de ce nouvel acteur, la loi établit la mise en place de plans simples de gestion (PSG) pour les propriétés d'au moins 25 ha d'un seul tenant. Le PSG a vocation à définir, parcelle par parcelle, le programme des opérations sylvicoles qui devront être entreprises durant les 10 à 15 ans à venir (plantations, dépressages, éclaircies, coupes, etc.). Ce plan doit de même être conforme aux orientations régionales de production élaborées par le CRPF et approuvées par le ministre de l'agriculture<sup>117</sup>.

Arnaud Sergent précise que c'est un régime quasiment « *obligatoire* », « [...] *très voisin de celui institué pour les forêts publiques en 1827* »<sup>118</sup> qui voit le jour par cette loi. Tout à fait en lien avec le courant productiviste de ces années, la loi précise que « *dans tout massif non soumis au régime forestier, d'une étendue d'au moins quatre hectares d'un seul tenant, après toute coupe rase de résineux et lorsqu'il n'y a pas possibilité de régénération naturelle satisfaisante, les propriétaires du sol sont tenus de prendre dans un délai de cinq ans les mesures nécessaires à la reconstitution de peuplements forestiers susceptibles de donner ultérieurement une production au moins équivalente à celle du peuplement exploité, sauf dérogations accordé [...]* »<sup>119</sup>.

De même, la loi Pisani autorise la constitution de groupements forestiers, dont les objectifs sont la gestion, l'exploitation, et le reboisement en accord avec un PSG. L'idée du regroupement n'est pas nouvelle. Pour preuve, Emile Cardot l'évoquait déjà en 1913, en ces

---

<sup>116</sup> Légifrance, « Loi n° 63-810 du 6 aout 1963 pour l'amélioration de la production et de la structure foncière des forêts françaises », *Journal officiel de la république française*, 1963, p. 7350 [https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000000509743&pageCourante=07350](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000509743&pageCourante=07350) [consulté le 2 octobre 2017]

<sup>117</sup> *Ibid.*, p. 7351

<sup>118</sup> Arnaud Sergent, « Régulation politique du secteur forestier en France et changement d'échelle de l'action publique », *Économie rurale*, n°318-319, 2010, p. 98 <http://economierurale.revues.org/2824> [consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2017]

<sup>119</sup> Légifrance, « Loi n° 63-810 du 6 aout 1963 pour l'amélioration de la production et de la structure foncière des forêts françaises », *Journal officiel de la république française*, p. 7352 [https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000000509743&pageCourante=07350](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000509743&pageCourante=07350)

termes : « *Des associations formées entre plusieurs propriétaires permettraient souvent de remédier à ces inconvénients [les propriétaires sont déjà identifiés comme n'ayant « le plus souvent ni les notions sylvicoles, ni surtout les moyens d'actions qui seraient nécessaires »]. Elles pourraient faire bénéficier tous ces petits bois d'une surveillance et d'une gestion collectives qui, s'appliquant à une superficie plus étendue, serait par là même, pour chacun d'eux, moins coûteuse, mieux organisée et plus profitable* ». <sup>120</sup>

Concernant la forêt publique, la loi du 23 décembre 1964 institue la création d'un établissement public national à caractère industriel et commercial (EPIC), « [...] *doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, dénommé « Office national des forêts »* <sup>121</sup>, à savoir l'ONF. Placé sous la tutelle du ministre de l'agriculture, il est chargé, de la gestion et de l'équipement de forêts publiques (appartenant à l'État ainsi qu'aux collectivités publiques).

On peut donc dire qu'Edgard Pisani fut le maître d'œuvre de l'administration forestière que nous connaissons encore aujourd'hui et où le rôle de l'État reste central. Effectivement, le modèle forestier français qui s'est construit durant cette période correspondait « [...] *à un système organisé de façon verticale et régulé par un État fort garant de l'intérêt général* » <sup>122</sup>.

Cependant considérer, sur les quarante dernières années, la filière forêt-bois et sa politique nécessite d'ouvrir notre analyse à la problématique environnementale ; en effet, la forêt est, certes, un outil de production mais elle se confirme être également un espace à protéger, un milieu questionné avec des problématiques nouvelles.

---

<sup>120</sup> Emile Cardot, *Le manuel de l'arbre pour l'enseignement sylvo-pastoral dans les écoles*, Paris, Touring-club de France, 1913, p. 32

<sup>121</sup> Légifrance, « Loi de finances rectificative pour 1964 n° 64-1278 du 23 décembre 1964 », *Journal officiel de la république française*, 1964, p. 11503  
[https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000000684760&pageCourante=11503](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000684760&pageCourante=11503) [consulté le 2 octobre 2017]

<sup>122</sup> Arnaud Sergent, « Régulation politique du secteur forestier en France et changement d'échelle de l'action publique », *op. cit.*, p. 99

## CHAPITRE II

### L'ENTRÉE DE LA FILIÈRE DANS L'ÈRE ENVIRONNEMENTALE

En parallèle de la structuration de l'administration forestière évoquée ci-dessus, la filière, en tant qu'utilisatrice d'une ressource naturelle, entre pleinement dans l'ère environnementale débutée dans les années 1970. Effectivement, cette dernière se caractérise « [par] *la montée des revendications sociales en faveur de l'environnement, l'apparition d'institutions publiques ad hoc pour protéger l'environnement et l'élaboration des nouvelles politiques publiques environnementales* »<sup>123</sup>. En raison d'un nécessaire devoir d'adaptation de la filière et de sa politique, nous devons considérer le cadre politique qui structure cette ère car « [elle] *n'émerge [...] pas dans un vacuum* »<sup>124</sup>

#### 1. Des politiques environnementales se multipliant au XX<sup>e</sup> siècle

Sans là encore chercher l'exhaustivité, il semble pertinent de faire une petite digression en direction du vaste champ que nous appelons aujourd'hui les politiques environnementales, en signalant les grandes étapes de la réglementation française portant sur la protection de l'environnement et du patrimoine naturel. Notons que l'histoire de la protection a une plus grande antériorité que « nos » quarante dernières années. Par exemple, dès 1906 les monuments naturels sont protégés en raison du « *regard porté sur la nature* »<sup>125</sup> ; de même, la loi du 2 mai 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque met en place un système juridique de protection des monuments naturels et des sites<sup>126</sup>. Néanmoins, ce dernier texte n'apporte pas un éclairage à la définition de ce qu'est un monument naturel ou un site. Malgré tout, par établissement d'un inventaire des sites dits inscrits et le classement des sites majeurs (nommés sites classés), il définit, entre autre, les procédures de protection<sup>127</sup>.

Deux temps du travail législatif ne peuvent être passés sous silence lorsque la protection et la conservation de l'environnement sont évoquées. Tout d'abord, la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1957 institue les réserves naturelles : leur objectif est « [...] *d'assurer la conservation d'espaces naturels de haute valeur écologique et les espèces animales ou végétales, menacées dans bien*

---

<sup>123</sup> Bernard Kalaora, Chloé Vlassopoulos, *Pour une sociologie de l'environnement – Environnement, société et politique*, Seyssel, Champ vallon, 2013, p. 13-14

<sup>124</sup> *Ibid.*, p. 14

<sup>125</sup> Dominique Audrerie, *La notion et la protection du patrimoine*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, p. 63

<sup>126</sup> *Ibid.*

<sup>127</sup> *Ibid.*

*des cas de disparition* »<sup>128</sup>. D'autre part, les textes, respectivement du 22 juillet 1960 et du 1<sup>er</sup> mars 1967, annoncent la création des parcs nationaux et des parcs naturels régionaux ; ces deux entités ont pour but de préserver les qualités naturelles, « *écologiques, géomorphologiques et esthétiques* »<sup>129</sup> dans les périmètres définis. Il est donc juste d'avancer que « *la préservation de la nature en tant que paysage exceptionnel et la lutte contre la dégradation des éléments naturels constituent l'amont qui conditionne ce qui sera intitulé dans les années 1970 la préoccupation environnementale* »<sup>130</sup>.

Cette préoccupation est perceptible par la montée en puissance du fait législatif autour de la protection de l'environnement. L'institutionnalisation en France de cette préoccupation se concrétisa en 1971 avec la création du ministère de l'environnement, avec Robert Poujade comme « chargé de la Protection de la nature et de l'Environnement »<sup>131</sup>. Il a fallu attendre le 10 juillet 1976 pour que « *le cadre juridique propre à la protection de la nature et des espaces naturels remarquables* »<sup>132</sup> soit déterminé par la loi. Cette date est majeure dans l'histoire de la politique environnementale car par cette loi nombre de périmètres de protection ont par la suite pu être initiés ; on peut citer ainsi les réserves naturelles, réserves naturelles volontaires, arrêtés de biotopes ou encore les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)<sup>133</sup>.

Bien que notre recherche ne soit pas centrée sur les politiques environnementales, nous ne pouvons pas ne pas y faire référence en raison du support même de l'activité de la filière bois en amont. Effectivement, en tant qu'exploitant d'une ressource naturelle, la filière et ses acteurs sont soumis à la juridiction de périmètres de protection. Néanmoins, nous faisons le choix de recentrer notre analyse sur les textes fondamentaux (internationaux, européens, français) pour déceler notre passage dans l'« ère environnementale », précédemment définie.

À l'échelle mondiale, « *au tournant des années 70 la perception [des] deux sphères [économie et environnement] est divergente : l'économie constitue une menace pour l'environnement et l'environnement représente une contrainte pour l'économie* »<sup>134</sup>.

---

<sup>128</sup> *Ibid.*, p. 22

<sup>129</sup> *Ibid.*

<sup>130</sup> Bernard Kalaora, Chloé Vlassopoulos, *Pour une sociologie de l'environnement – Environnement, société et politique*, *op. cit.*, p. 19

<sup>131</sup> Dominique Audrerie, *La notion et la protection du patrimoine*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, p. 24

<sup>132</sup> *Ibid.*

<sup>133</sup> *Op. cit.*, p. 25

<sup>134</sup> Valérie Lacroix, Edwin Zaccai, « Quarante ans de politique environnementale en France : évolutions, avancées, constante », *Revue française d'administration publique*, vol. 2, n° 134, 2010, p. 209 <http://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2010-2-page-205.htm> [consulté le 14 novembre 2017]



Le questionnement du modèle de développement de la société industrialisée, par ses habitants, ses propres acteurs, se renforce. En effet, dès les années 60 « *une partie croissante de la population s'est interrogée sur le sens et les objectifs de la « société de consommation»*. *Les événements de Mai 1968 [en France] se situaient dans cette perspective* »<sup>135</sup>. À l'échelle internationale, cette dynamique de remise en question du modèle de développement se concrétise en 1972 par le Rapport Meadow – *Halte à la croissance ?* Lequel pose « *la question des limites de la croissance en étudiant les relations entre l'évolution de la population mondiale, son activité et ses ressources* »<sup>136</sup>.

En cette même année, la conférence des Nations Unies à Stockholm avait pour objectif « *d'une part d'essayer de limiter, voire d'enrayer la dégradation du milieu humain et d'autre part de fonder le développement économique et social sur une base saine en prêtant une attention accrue aux problèmes du milieu humain* »<sup>137</sup>. De la déclaration sur l'environnement, qui est le produit de cette conférence, retenons le premier principe : « *L'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permette de vivre dans la dignité et le bien-être. Il a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures [...]* ».

La prise de position politique en faveur de l'environnement ne cesse de se multiplier. Les années 80 et les découvertes associées sont elles aussi porteuses de nouveaux constats :

« [une] *prise de conscience de phénomènes de portée incontestablement mondiale : la découverte de l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique et, par la suite, celle de l'effet de serre dû au réchauffement du climat.*

*Il est devenu dès lors évident que tous les pays du monde, développés ou en voie de développement, pouvaient être touchés par la détérioration de l'environnement mondial* »<sup>138</sup>.

Face à cette réalité, le rapport Bruntland « Notre futur commun » (1987) contribue au développement d'un nouveau modèle de société en formulant officiellement la notion de développement durable. Ce développement doit permettre de « *satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures. La*

---

<sup>135</sup> Alexandre Kiss, « Du régional à l'universel : la généralisation des préoccupations environnementales », *Revue internationale et stratégique*, vol. 4, n°60, 2005, p. 86 <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2005-4-page-85.htm> [consulté le 22 janvier 2018]

<sup>136</sup> *Ibid.*

<sup>137</sup> Alexandre-Charles Kiss, Jean-Didier Sicault, « La Conférence des Nations Unies sur l'environnement (Stockholm, 5/16 juin 1972) », *Annuaire français de droit international*, vol. 18, 1972, p. 607 [http://www.persee.fr/doc/afdi\\_0066-3085\\_1972\\_num\\_18\\_1\\_1717](http://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1972_num_18_1_1717) [consulté le 22 janvier 2018]

<sup>138</sup> Alexandre Kiss, « Du régional à l'universel : la généralisation des préoccupations environnementales », *op. cit.*, p. 88

*protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément [...]»<sup>139</sup>.*

Il a fallu attendre 1992 et le Sommet de la Terre à Rio pour que « *la mise en politique des pratiques forestières [s'opère au niveau international] et en parallèle en Europe au travers de différentes conférences ministérielles (Strasbourg 1990, Helsinki 1993, Lisbonne 1998...).* »<sup>140</sup>. Les réflexions autour de la déforestation et la préservation de la biodiversité du Sud ont percolé pour faire émerger des interrogations sur l'exploitation intensive du Nord. Concrètement, c'est pendant la conférence d'Helsinki (1993) que l'Europe s'empare de ce sujet.

Effectivement, dans la Résolution HI dites « Lignes directrices générales pour la gestion durable des forêts en Europe<sup>141</sup>, le premier point annonce : « [...] *les Etats signataires [...] reconnaissent la nécessité de concilier l'utilisation légitime et durable du bois et des autres produits forestiers avec toutes les autres fonctions des forêts dans des conditions écologiques et sociales prévalant en Europe, et que la conservation et l'amélioration de la diversité biologique dans tous les types de forêts soit un élément essentiel de leur gestion* »<sup>142</sup>. En outre, le quatrième point précise :

*« Convenant que, aux fins de la présente résolution, « gestion durable » signifie l'intendance et l'utilisation des forêts et des terres forestières d'une manière et à un rythme qui préservent leur biodiversité, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur potentiel de réalisation, maintenant et à l'avenir, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et mondial, et qui ne causent pas de dommages aux autres écosystèmes »<sup>143</sup>.*

---

<sup>139</sup> *Ibid.*, p. 89

<sup>140</sup> Gabrielle Bouleau, Philippe Deuffic, Arnaud Sergent, Yoan Paillet et Frédéric Gosselin, « Entre logique de production et de préservation : l'évolution de l'information environnementale dans les domaines de l'eau et de la forêt », *Vertigo*, vol. 16, n° 2, 2016, p. 12 <http://journals.openedition.org/vertigo/17592> [consulté le 19 octobre 2017]

<sup>141</sup> « Resolution H1 : General Guidelines for the Sustainable Management of Forests in Europe » (traduction de l'auteur)

<sup>142</sup> « *the Signatory States [...] recognise the need to reconcile the legitimate and sustainable use of wood and other forest products with all other functions of forests in the ecological and social conditions prevailing in Europe, and that the conservation and appropriate enhancement of biological diversity in all types of forests is an essential element in their sustainable management* » (traduction de l'auteur) Second Ministerial Conference On the Protection of Forests in Europe, *Resolution H1 – General Guidelines for the Sustainable Mangement of Forests in Europe*, 16-17 June 1993, Helsinki/Finland, p. 1 [http://www.foresteurope.org/docs/MC/MC\\_helsinki\\_resolutionH1.pdf](http://www.foresteurope.org/docs/MC/MC_helsinki_resolutionH1.pdf) [consulté le 22 janvier 2018]

<sup>143</sup> « *Agreeing that, for the purposes of this resolution, "sustainable management" means the stewardship and use of forests and forest lands in a way, and at a rate, that maintains their biodiversity, productivity, regeneration capacity, vitality and their potential to fulfil, now and in the future, relevant ecological, economic and social functions, at local, national, and global levels, and that does not cause damage to other ecosystems* » (traduction de l'auteur) *Ibid.*

On constate par ce point que la biodiversité est la première caractéristique énoncée avant la productivité. Là est un changement majeur face à la productivité à tout prix du début XX<sup>e</sup> siècle en France. Comme le relève Arnaud Sergent « *depuis le début des années 90, on assiste [donc] à l'émergence sur la scène mondiale des principes du développement durable pour guider la gestion et l'exploitation des ressources naturelles* »<sup>144</sup>.

Par la mise en avant de quelques dates clefs dans la chronologie politique autour de la thématique environnementale, nous espérons avoir pu démontrer une prise en main politique des problématiques autour des questions de biodiversité, de protection, de développement durable.

Les années 90 et les années 2000 ont eu leur lot de nouvelles politiques, et nous ne sommes pas là pour en faire une liste exhaustive. Néanmoins, il est important de souligner que la thématique environnementale des politiques se recentre autour de la problématique du changement climatique, de plus en plus évoquée, documentée, calculée. En effet, « *la Conférence de juin 1992 à Rio de Janeiro avait marqué le début d'un vaste programme mondial de lutte contre les changements climatiques, [...]* »<sup>145</sup>. À travers l'adoption de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) lors de cette conférence, l'objectif commun défini est « *de stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre en prenant en compte la responsabilité différenciée des pays industrialisés et des pays en développement* »<sup>146</sup>. Il faut attendre 1997 et la conférence de l'ONU sur le climat à Kyoto, pour voir émerger la définition d'objectifs chiffrés en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre des pays signataires.

Globalement, un accord est trouvé sur « *[...] un protocole prévoyant une réduction moyenne de 5,2% des émissions de gaz à effet de serre dans les pays industrialisés d'ici à 2012 (-8% pour les pays de l'UE, -7% pour les États-Unis et -6% pour le Japon) [...]* »<sup>147</sup>. Mais c'est en 2005, « *à la veille de l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto, [que] Jacques Chirac confirme l'engagement de la France à aller plus loin en proposant de diviser par quatre les émissions de CO<sub>2</sub> d'ici à 2050 pour lutter contre le réchauffement de la planète* »<sup>148</sup>.

Soulignons que 2005 est également une date symbolique pour mesurer l'entrée de la France dans cette ère environnementale, et son institutionnalisation, via la rédaction de la Charte de

---

<sup>144</sup> Arnaud Sergent, « Régulation politique du secteur forestier en France et changement d'échelle de l'action publique », *op. cit.*, 2010, p. 99

<sup>145</sup> Site Vie Publique : <http://www.vie-publique.fr/chronologie/chronos-thematiques/debat-climat-rio-1992-rio-20-2012.html>

<sup>146</sup> *Ibid.*

<sup>147</sup> *Ibid.*

<sup>148</sup> *Ibid.*

l'environnement<sup>149</sup>, placée au sein de la Constitution au côté de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

À l'échelle européenne, des objectifs supplémentaires de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés en 2007. Pour la période 2007-2009, le Conseil européen définit les objectifs suivants à l'horizon 2020 : économiser 20% de la consommation énergétique de l'UE, 20% de la consommation énergétique totale de l'UE sera issue du renouvelable et la part des biocarburants devra atteindre à minima 10 % de la consommation globale des véhicules.

Pour faire écho à notre propos précédent, le GIEC présente en 2007 un rapport qui confirme le changement climatique, mesures à l'appui<sup>150</sup>.

Un an plus tard, le Conseil européen adopte un paquet énergie climat pour la période 2013-2020 dont les objectifs se résument à « *une diminution de 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES), [une] augmentation à 20% de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale de l'UE et [l'] amélioration de 20% de l'efficacité énergétique de l'Union européenne* »<sup>151</sup>.

Par la suite et malgré une certaine effervescence internationale autour de la problématique du changement climatique, un rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) conclut « *à l'insuffisance des engagements de réduction des émissions pour atteindre l'objectif des 2°C* »<sup>152</sup>. Cette position sera renouvelée à l'occasion de la tenue des COP 21, 22 et 23<sup>153</sup>, soit respectivement en 2015, 2016 et 2017. Il en découle l'affichage de la volonté des pays présents à rester en dessous de 2°C de réchauffement.

Néanmoins, à l'échelle internationale, nous sommes encore dans une posture plutôt déclarative en vue d'une mise en œuvre de l'Accord de Paris pour le climat (COP 21) à partir de 2020. Dans ce contexte, et en accord avec notre période d'étude (1970 – à nos jours), nous prenons le parti de recentrer notre travail à l'échelle nationale et à destination des textes de notre filière industrielle. En effet, sachant que l'Union européenne ne s'est toujours pas dotée d'une

---

<sup>149</sup> Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'environnement (JORF n°0051 du 2 mars 2005, page 3697)

<sup>150</sup> « le réchauffement du système climatique est sans équivoque [...]. L'essentiel du réchauffement général moyen constaté depuis 50 ans est très probablement attribuable à l'augmentation de concentration des GES anthropiques. Il est en outre probable qu'en moyenne, tous les continents, à l'exception de l'Antarctique, ont subi les effets d'un réchauffement anthropique marqué. » GIEC, *Bilan 2007 des changements climatiques – Rapport de synthèse*, 2007, p. 72 [http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4\\_syr\\_fr.pdf](http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4_syr_fr.pdf) [consulté le 23 janvier 2018]

<sup>151</sup> <http://www.vie-publique.fr/chronologie/chronos-thematiques/debat-climat-rio-1992-rio-20-2012.html>

<sup>152</sup> *Ibid.*

<sup>153</sup> Conférence des parties

politique forestière commune<sup>154</sup>, nous allons concentrer notre travail sur les différents documents et lois de gestion de la forêt privée française qui ont régi celle-ci récemment pour déterminer si une évolution est notable.

En aparté signalons que nous avons bien conscience que la gestion forestière n'est pas appliquée à l'ensemble du peuplement privé et que celle-ci peut être contrainte par des réglementations.

En effet, celle-ci peut être « contrariée » par l'existence de réglementations relevant du champ de la protection qui prévalent sur les objectifs de production, tel par exemple le réseau Natura 2000. C'est par la Directive Oiseaux de 1979 que l'Union européenne se dote d'une première réglementation légale à visée protectrice pour la nature. En ce sens, le périmètre Natura 2000 se structure autour des sites protégés par la directive Oiseaux (1979) et la directive Habitat-faune-flore (n° 92/43 de 1992). À l'échelle de la propriété forestière, tant publique que privée, l'appropriation des enjeux de biodiversité par les acteurs de terrain, au premier rang desquels les forestiers, s'avère dans les faits conflictuelle. Selon Arnaud Sergent, les forestiers se sentiraient « [...] *étrangers au débat sur l'extinction des espèces qui est un leitmotiv des protecteurs de la nature* »<sup>155</sup>. En effet, sachant que ce réseau correspond à un périmètre de protection pour les sites ayant un intérêt patrimonial faunistique ou/et floristique à préserver. Arnaud Sergent précise que cette protection de la biodiversité s'est vu opposer la résistance des forestiers, surtout privés, de fait les sites concernés par cette réglementation sont principalement en forêt publique.

Les travaux d'Arnaud Sergent ont mis en évidence la capacité de lobby/influence des forestiers et leur résistance ou inquiétude dès lors que leur marge de manœuvre en forêt est entravée. Laissons de côté les périmètres de protection pour considérer la diffusion d'un discours autre que purement techniciste dans les documents d'aménagement et de gestion de la forêt privée.

## **2. L'inscription de l'ère environnementale au sein même de la filière**

Grâce à Paul Arnould et son travail d'analyse de l'évolution de la définition de l'aménagement forestier, définie par les forestiers au fil du temps, nous pouvons démontrer la

---

<sup>154</sup> Arnaud Sergent, « Régulation politique du secteur forestier en France et changement d'échelle de l'action publique », *Économie rurale*, n° 318-319, 2010, p. 103, <http://economierurale.revues.org/2824> [consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2017]

<sup>155</sup> Arnaud Sergent, *La politique forestière en mutation : une sociologie politique du rapport secteur-territoire. Science politique*, Thèse de Science Politique, Université Montesquieu - Bordeaux IV; Sciences Po Bordeaux; Centre Emile Durkheim UMR 5116, 2013, p. 12

prise en compte « *des notions à la mode, de gestion durable et de multifonctionnalité* »<sup>156</sup>. Synthétisons son analyse dans un tableau pour appréhender la transformation de cette définition.

Temporalité de la définition	Exemple de définition	Analyse du discours
Définition « <i>de première génération</i> »	« <i>Schématiquement, l'aménagement organise la forêt dans l'espace et prévoit dans le temps les dates et l'importance des coupes (Huchon, 1975)</i> »	« <i>Les maîtres mots de cette longue période sont sans conteste le triptyque : temps, espace, coupe [...]</i>  [Ces définitions sont] <i>ouvertement utilitaristes, mais en même temps résolument modernes, par la volonté de penser simultanément l'aménagement en termes spatiotemporels, [...]</i> »
Au début de la décennie 1970-1980	« <i>Aménager une forêt c'est décider ce que l'on veut en faire, compte tenu de ce que l'on peut y faire et en déduire ce que l'on doit y faire.</i> » (Louis Bourgenot, 1970)	[...] « <i>semble annoncer un changement de cap vers l'élargissement et l'enrichissement de la notion d'aménagement</i> »

<sup>156</sup> Paul Arnould, « Histoire et mémoire des aménagements forestiers », *Ingénieries*, n° Spécial, 2002, p. 10 <http://www.set-revue.fr/sites/default/files/articles-eat/pdf/2002-PUB00010571.pdf> [consulté le 25 janvier 2018]

À la fin du siècle le virage est pris	« <i>Étude et document sur lesquels s'appuie la <b>gestion durable</b> d'une forêt à partir d'analyses <b>du milieu naturel et du contexte économique et social</b>, l'aménagement forestier fixe les objectifs et détermine l'ensemble des interventions souhaitables (coupes, travaux...) pendant une durée de 10 à 25 ans.</i> » (Frédéric Mortier, 2001)	« <i>caractérise bien l'état actuel, ouvert et nuancé, des conceptions aménagistes des forestiers d'état les plus attentifs aux nouveaux enjeux économiques et sociaux, mais aussi écologiques, qui interpellent les aménageurs.</i> »
Source : Paul Arnould, « Histoire et mémoire des aménagements forestiers », <i>Ingénieries</i> , n° Spécial, 2002, p. 10-11		

Tableau 2 : L'aménagement forestier, une notion évolutive dans le temps

De fait, pour Paul Arnould, « *la rupture conceptuelle repérée entre les définitions du milieu du XX<sup>e</sup> siècle et celles des années 1990-2000 ne peut être attribuée, de façon simple, à une crise environnementale clairement identifiée. Il faut plutôt faire appel à une prise de conscience, progressivement affirmée, de l'importance cruciale des questions d'environnement dans l'aménagement* »<sup>157</sup>. Pour preuve de cette prise de conscience, l'auteur souligne qu'« *actuellement la biodiversité est devenue une préoccupation majeure des aménageurs, fédérant des recherches à forte connotation naturaliste* »<sup>158</sup>. Dans ce contexte la mobilisation des « notions à la mode » que sont la gestion durable ou encore la multifonctionnalité constitue un révélateur. Et depuis la parution de cet article, nous pourrions nous demander s'il ne serait judicieux de rajouter « à cette liste » rajouter la notion d'acceptabilité ?

Dans un second travail plus récent, Paul Arnould et Corina Calugaru précisent que la loi française d'orientation sur la forêt de 2001 a « [...] *introduit en apparence un nouveau concept dans la terminologie forestière, celui de multifonctionnalité* »<sup>159</sup>, qui accompagne dans les faits deux nouveaux documents de gestion forestière (le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles – CBPS, et le Règlement Type de Gestion - RTG)<sup>160</sup>.

<sup>157</sup> *Ibid.*, p. 11

<sup>158</sup> *Ibid.*

<sup>159</sup> Paul Arnould, Corina Calugaru, « La production durable des biens et services en forêt : une mise en perspective historique », *Forêt méditerranéenne*, t. 30, n° 2, 2009, p. 115  
[http://www.foret-mediterranee.org/upload/biblio/FORET\\_MED\\_2009\\_2\\_115-122.pdf](http://www.foret-mediterranee.org/upload/biblio/FORET_MED_2009_2_115-122.pdf) [consulté le 25 janvier 2018]

<sup>160</sup> Dans un objectif de gestion durable, le CBPS permet aux propriétaires volontaires de suivre des recommandations essentielles, conformes à une gestion durable. Le RTG, quant à lui, est à destination des propriétaires déléguant la gestion de leur propriété à un organisme ou un expert et vise à préciser les modalités de gestion par peuplement. Cf. l'information visuelle suivante :

Soulignons cette précision rédactionnelle des auteurs : « *introduit en apparence* », nuance accompagnée comme suit : « *mais ce concept est-il si novateur ?* »<sup>161</sup> À première vue, il semblerait qu'une réponse affirmative nous viendrait à l'esprit. N'est-ce pas un discours qui nous est présenté comme innovant face à une problématique sans précédent pour l'homme et notre société ?

Cette vision, apparemment naïve, est à nuancer. Effectivement, comme le notent Arnould et Calugaru, « *les forestiers français se sont autoproclamés comme les premiers à avoir utilisé la notion de durabilité ou plutôt de soutenabilité [en faisant valoir] [...] l'ordonnance dite de Brunoy de 1346, dont la phrase clé mentionne de façon prémonitoire l'idée de « soutenabilité* »<sup>162</sup>. De fait, la soutenabilité, ou durabilité, mise en avant par le rapport Brundtland (1987) ne serait donc en aucun cas un changement de paradigme dans le développement, mais bien une réémergence d'une approche appliquée, par exemple, depuis le 14<sup>e</sup> siècle.

Il en serait de même quant à la notion de multifonctionnalité, déjà bien présente dans les ordonnances forestières des temps anciens, avant qu'au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, au modèle multiusages de l'Ancien Régime ne succède « [...] *un modèle tendant vers le mono-objectif avant « l'invention », en partie réinvention, au tournant des années 1960/70 de la notion de multifonctionnalité, visant à mieux intégrer les revendications écologiques et sociales émergentes* »<sup>163</sup>.

Nous pouvons donc résumer ceci en disant que là où la forêt constitue un lieu de subsistance vital sous l'Ancien Régime, la Révolution industrielle en Europe occidentale a recentré les fonctions de la forêt vers celles de la production « de matière bois ». On passe donc d'une forêt paysanne à une forêt industrielle (Léonard Jean-Pierre, 1999)<sup>164</sup>.

Par la suite, ce « mono-système » a été remis en cause avec l'émergence des préoccupations environnementales apparue dès la fin des années 1960. Dans cette lignée, on relève une nouvelle recherche de multiusages plus diversifiés que ceux de l'Ancien Régime, nous le verrons dans la seconde partie de notre travail (loisir, santé, esthétisme, carbone, relaxation, etc.).

---

[https://www.foretrpriveefrancaise.com/data/320243\\_affiches\\_biodiversite\\_version\\_finale\\_3\\_1.pdf](https://www.foretrpriveefrancaise.com/data/320243_affiches_biodiversite_version_finale_3_1.pdf) [consulté le 25 janvier 2018]

<sup>161</sup> Paul Arnould, Corina Calugaru, « La production durable des biens et services en forêt : une mise en perspective historique », *op. cit.*, p. 115

<sup>162</sup> *Ibid.*

<sup>163</sup> *Ibid.*, p. 117

<sup>164</sup> Benoît Boutefeu, « L'aménagement forestier en France : à la recherche d'une gestion durable à travers l'histoire », *VertigO*, vol. 6, n° 2, 2005, p. 3 <http://journals.openedition.org/vertigo/4446> [consulté le 25 janvier 2018]



## 2.1 Une acculturation à l'ère environnementale toujours en cours

Reprenons à notre compte la « rupture conceptuelle » énoncée par Paul Arnould pour appréhender l'évolution récente de la documentation régissant ou analysant la filière forestière et sa gestion. Le constat est net : les instances publiques françaises sont extrêmement prolixes en ce qui concerne les problématiques de la filière. Pour preuve, soulevons la « jolie » mise en abyme que signe en 2015 le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) dans un rapport consacré à une synthèse des rapports produits durant les trente dernières années : à l'aide d'un recensement réalisé à partir des mots-clés « forêt » et « bois », dédiés aux rapports « forestiers » rédigés depuis 1984, ce document a permis d'identifier plus de 250 récurrences, « [...] dont près de 200 depuis 1994, 85 depuis 2004, et 50 depuis 2006 (année de création du CGAAER). Nombre d'entre eux sont pleinement centrés sur la forêt et la filière, certains les abordent sous un angle thématique ou local, d'autres enfin les évoquent de façon plus marginale »<sup>165</sup>. Soyons sûrs que cet inventaire continu de s'enrichir depuis la parution du rapport en question.

Suite à ce constat, l'important est de savoir ce que traduit cette « logorrhée rédactionnelle ». Là encore, le rapport est éclairant : « [...] les constats [établis dans ces rapports] sont généralement faits depuis longtemps. Les recommandations sont souvent assez proches d'un rapport à l'autre. Certaines de ces recommandations ont été mises en œuvre plus ou moins rapidement. Mais le renouvellement si fréquent des rapports l'atteste, la situation a peu évolué jusqu'à maintenant et, pour l'essentiel, les grandes questions restent pendantes »<sup>166</sup>.

Face à ce verdict, nous souhaitons considérer quelques rapports, parmi les centaines évoqués précédemment, pour essayer de mettre en avant la diffusion des « notions à la mode » marquant à notre sens de l'inscription dans cette nouvelle « ère environnementale ». Pour cela, nous avons pris le parti d'examiner diverses lois influençant la filière, de même que des documents de gestion de la forêt privées et 17 rapports<sup>167</sup>, parus entre 1998 et 2017, notre but était de déceler l'occurrence de certains termes « à la mode » actuellement comme « gestion durable », « multifonctionnalité » et « acceptabilité sociale »<sup>168</sup>. Nos résultats ne se veulent nullement exhaustifs ; nous souhaitons simplement tenter de mettre en évidence l'évolution de

---

<sup>165</sup> CGAAER, *La filière forêt bois – synthèse de rapport*, rapport n° 14060, 2015, p. 5  
[http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/CGAAER\\_14060\\_2015\\_Rapport\\_cle096d47.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/CGAAER_14060_2015_Rapport_cle096d47.pdf)  
[consulté le 25 janvier 2018]

<sup>166</sup> *Ibid.*

<sup>167</sup> Liste consultable en annexe n°3

<sup>168</sup> Notez que pour « multifonctionnalité », l'écriture composée « multi-fonctionnalité », le pluriel et les adjectifs associés sont pris en compte

la politique forestière en décelant son adaptation face aux nouveaux enjeux issus de l'ère environnementale.

### Gestion durable

Débutant par l'analyse du fameux rapport Bianco, *La forêt : une chance pour la France* (1998)<sup>169</sup>, nous décomptons l'utilisation de cette notion à 60 reprises. Avouons que ce chiffre fût, de prime abord, un étonnement surtout face, parfois, à une occurrence beaucoup plus faible dans des rapports plus récents. Il est à souligner que ce rapport se constitue, en plus, d'un chapitre entier dédié à « *La gestion durable* » (chapitre 11). Nous pouvons, peut-être, tenter d'expliquer l'importance de cette notion par son contexte d'écriture. Effectivement, ce rapport a constitué « [...] *une étape importante, qui a permis de confirmer, préciser et compléter certaines orientations issues des groupes de travail de 1996 et 1997* »<sup>170</sup> à l'origine de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt.

Ce nouveau cadre législatif français introduit, en effet, la notion de gestion durable par son article L1 : « *La mise en valeur et la protection des forêts sont reconnues d'intérêt général. La politique forestière compte les fonctions économique, environnementale et sociale des forêts et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable. Elle a pour objet d'assurer la gestion durable des forêts et de leurs ressources naturelles [...]* »<sup>171</sup>. Concrètement, cette loi précise le rôle de cette gestion : « *La gestion durable des forêts garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économique, écologique et sociale pertinentes, aux niveaux local, national et international, sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes* »<sup>172</sup>.

Retenons pour être succincts que le rapport Bianco met en avant la notion de « gestion durable » ainsi que son caractère participatif : « *La gestion durable est un processus qui se construit [...]. Elle doit être démocratique, c'est à dire impliquer et motiver tous les acteurs, les citoyens-consommateurs, les propriétaires, les gestionnaires et les industriels* »<sup>173</sup>. Il nous semble pertinent de souligner l'ordre d'apparition de ces différents acteurs : ainsi, les citoyens-

---

<sup>169</sup> Jean-Louis Bianco, *La forêt : une chance pour la France*, rapport, 1998, 108 p.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/994000095.pdf> [consulté le 18 janvier 2018]

<sup>170</sup> Christian Barthod, Anne Barrillon, François Arcangeli, Michel Hermeline, « La loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001 », *Revue Forestière Française*, vol. 53, n° 5, 2001, p. 491

<http://documents.irevues.inist.fr/handle/2042/5267> [consulté le 01 février 2018]

<sup>171</sup> Légifrance, « Loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt », 2001,

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000223691> [consulté le 18 janvier 2018]

<sup>172</sup> *Ibid.*

<sup>173</sup> Jean-Louis Bianco, *La forêt : une chance pour la France*, op. cit., p. 9

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/994000095.pdf> [consulté le 18 janvier 2018]

consommateurs font une entrée remarquée parmi les acteurs plus « classiques » de la filière forêt-bois. « L'ère environnementale », c'est aussi cela.

En suivant chronologiquement l'ordre de parution des différents rapports étudiés, nous souhaitons nous attarder un peu plus sur le rapport Puech (2009), *Mise en valeur de la forêt française et développement de la filière bois*<sup>174</sup>, pour lequel nous dénombrons l'utilisation de la notion à 15 reprises. Certes, face au rapport Bianco, un différentiel non négligeable existe bien ; néanmoins notre intérêt se porte sur la concomitance de ce rapport et du Grenelle de l'environnement 1. En effet, la forêt et sa filière se voient attribuer une place de choix dans le « développement d'une économie durable [...] préconisée par le Gouvernement dans le cadre du Grenelle de l'environnement »<sup>175</sup>.

Pour contextualiser la loi Grenelle, relevons l'article 1 : « [Cette loi] fixe les objectifs [...], organise la gouvernance à long terme et énonce les instruments de la politique mise en œuvre pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter, préserver la biodiversité ainsi que les services qui y sont associés, contribuer à un environnement respectueux de la santé, préserver et mettre en valeur les paysages. Elle assure un nouveau modèle de développement durable qui respecte l'environnement et se combine avec une diminution des consommations en énergie, en eau et autres ressources naturelles. Elle assure une croissance durable sans compromettre les besoins des générations futures »<sup>176</sup>.

Ici s'inscrit donc le cadre « idéologique » de la loi Grenelle. Dans les faits, ceci se traduit, entre autres, par l'objectif chiffré de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. La forêt française se voit donc questionnée par la problématique du changement climatique et par l'objectif de renforcer la durabilité « générale » de notre société. C'est pourquoi, en plus d'une reconsidération du bois comme un « éco-matériau » ou une énergie renouvelable, ce même rapport recommande de « [...] réviser la sylviculture pour adapter la forêt au changement climatique [...] tout en veillant au respect du Grenelle de l'Environnement et notamment le développement de la biodiversité »<sup>177</sup>. En ce sens, l'amélioration de la gestion

---

<sup>174</sup> Jean Puech, *Mise en valeur de la forêt française et développement de la filière bois*, rapport remis au Président de la République Nicolas Sarkozy, 2009, 74 p.  
[https://nextenergies.com/media/e-documentation/ressource-biomasse/rapport\\_puech\\_2009.pdf](https://nextenergies.com/media/e-documentation/ressource-biomasse/rapport_puech_2009.pdf) [consulté le 15 février 2018]

<sup>175</sup> *Ibid.*, p. 2

<sup>176</sup> Légifrance, *Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (1)*, 2009  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020949548> [consulté le 15 février 2018]

<sup>177</sup> Jean Puech, *Mise en valeur de la forêt française et développement de la filière bois*, *op. cit.*, p. 40

forestière doit passer par « *le respect de la gestion durable avec développement de l'écocertification* »<sup>178</sup>.

Le double enjeu de devoir développer la filière dans une approche durable se retrouve clairement énoncé dans l'article 64 de la loi de modernisation agricole et de la pêche de 2010 : « *Art. L. 4-1. Afin d'améliorer la production et la valorisation économique du bois, tout en respectant les conditions d'une gestion durable des forêts, il est établi dans chaque région un plan pluriannuel régional de développement forestier* »<sup>179</sup>. De même, par cette même loi, le document de gestion durable par excellence, pour la forêt privée, le Plan Simple de Gestion (PSG) se voit assoupli dans sa constitution. En effet, le PSG, auparavant constitué d'une parcelle d'un seul tenant d'au moins 25 hectares, perd cette notion « d'un seul tenant » pour s'ouvrir à un ensemble de parcelles d'un même propriétaire.

De fait, nous constatons l'adaptation de la réglementation forestière au fil du temps et des nouvelles préoccupations de la filière ou des politiques. Comme le souligne Christophe Attali et *al.* (2013), « [...] *la politique forestière [qui] est historiquement marquée par un objectif prioritaire de préservation et de conservation. Le Code forestier en porte clairement [toujours] la marque bien qu'il ait été enrichi par les lois de 2001 et 2010 en vue d'une meilleure prise en compte de la dimension économique de la gestion durable [...]* »<sup>180</sup>.

Pour preuve du poids désormais pris par la notion de « gestion durable » dans le domaine des politiques forestières, nous avons dénombré 149 références dans le rapport de Christophe Attali et *al.* En ce sens, nous pouvons également souligner que la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (2014) reconnaît d'intérêt général, en premier point, « *la protection et la mise en valeur des bois et forêts ainsi que le reboisement dans le cadre d'une gestion durable* »<sup>181</sup>. De même, cette loi instaure la réalisation d'une nouvelle déclinaison réglementaire : le programme national de la forêt et du bois (PNFB), destiné à remplacer le Programme forestier national 2006-2015 (PFN) ; quant au programme régional de la forêt et du

---

<sup>178</sup> *Ibid.*

<sup>179</sup> Légifrance, « Loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche (1) », *Journal officiel de la République française*, 2010  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022521587&categorieLien=id> [consulté le 15 février 2018]

<sup>180</sup> Christophe Attali et *al.*, *Vers une filière intégrée de la forêt et du bois*, rapport, 2013, p. 21  
[https://www.ofme.org/documents/FiliereBois/Rapports/201304\\_rapport-interministeriel-filiere-integree\\_CAttali.pdf](https://www.ofme.org/documents/FiliereBois/Rapports/201304_rapport-interministeriel-filiere-integree_CAttali.pdf) [consulté le 15 février 2018]

<sup>181</sup> Légifrance, « Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (1) », *Journal officiel de la République française*, n° 0238, 2014, p. 16601  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029573022&categorieLien=id> [consulté le 15 février 2018]

bois (PRFB), il se substitue aux ORF et PPRDF<sup>182</sup>. Concrètement cette nouvelle déclinaison s'organise autour d'une métrique basée sur des critères de durabilité. Pour preuve, le PNFB s'attache à déterminer « [...] *des objectifs économiques, environnementaux et sociaux fondés sur des indicateurs de gestion durable* »<sup>183</sup>. De la même manière, le PRFB définit des critères de gestion durable et multifonctionnelle, et leurs indicateurs associés<sup>184</sup>.

La gestion durable, nouvelle métrique des politiques forestières, devient un incontournable dans la réflexion et la réglementation forestière.

Au regard du rapport sénatorial *Faire de la filière forêt bois un atout pour la France* (2015), l'objectif de gestion durable semble passer un cap pour entrer dans une phase incitative plus ferme. Sachant qu'il est avancé que « *la gestion durable constitue la pierre angulaire de la politique forestière* »<sup>185</sup>, l'obtention d'aide est désormais conditionnée, au préalable, par une gestion durable déclarée par le propriétaire. Le choix de la terminologie « *déclarée* » n'est pas un hasard, car si les dires du propriétaire font foi, le rapport sénatorial avance « [que] *la vérification de l'application des documents de gestion durable doit faire partie des priorités d'action du CNPF [Centre national de la propriété forestière]* »<sup>186</sup>.

Revenons au PNFB évoqué précédent, lequel est paru en 2017, pour déceler comment la « *gestion durable* » est appréhendée pour les années futures (à noter que ce programme court jusqu'en 2026). Tout d'abord, soulignons que ce programme, issu d'un effort préalable en groupes de travail dont un spécialement dédié à la « *gestion durable des forêts* »<sup>187</sup>, est le premier de ce type « [...] *à faire l'objet d'une évaluation environnementale* »<sup>188</sup>. Son objectif affiché s'avère ambitieux : « *Compte tenu de la richesse de la forêt française, [il s'agira] de créer de la valeur et de l'emploi, en mobilisant la ressource disponible, en garantissant une*

---

<sup>182</sup> Respectivement Orientations régionales forestières et Plan Pluriannuel régional de développement forestier

<sup>183</sup> Légifrance, « Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (1) », *Journal officiel de la République française*, n° 0238, 2014, p. 16601 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029573022&categorieLien=id> [consulté le 15 février 2018]

<sup>184</sup> *Ibid.*

<sup>185</sup> Alain Houpert, Yannick Botrel, *Faire de la filière forêt-bois un atout pour la France*, rapport sénatorial, n° 382, 2015, p. 60 <http://www.senat.fr/notice-rapport/2014/r14-382-notice.html> [consulté le 15 février 2018]

<sup>186</sup> *Ibid.*, p. 23

<sup>187</sup> Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, *Programme national de la forêt et du bois 2016-2026*, 2017, p. 4 <http://agriculture.gouv.fr/le-programme-national-de-la-foret-et-du-bois-pnfb-veronique-borzeix> [consulté le 09 février 2019]

<sup>188</sup> Autorité environnementale, *Avis délibéré de l'Autorité environnementale pour le cadrage préalable à l'évaluation environnementale du programme national de la forêt et du bois (PNFB)*, rapport, n° 2015-86, 2015, 21 p. [http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/151202\\_-\\_Cadrage\\_prealable\\_PNFB\\_-\\_delibere\\_cle777912.pdf](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/151202_-_Cadrage_prealable_PNFB_-_delibere_cle777912.pdf) [consulté le 02 mars 2018]

*gestion durable, en co-adaptant forêt et industrie, dans le respect des attentes des citoyens et dans un contexte de changement climatique »<sup>189</sup>.*

Dans ce contexte de durcissement de la position de l'État sur la question de la gestion durable des forêts, le PNFB avance « [qu'] aucune demande de récolte ne sera à terme nécessaire dans les forêts disposant d'un document de gestion durable et a contrario, la demande d'autorisation de coupe sera rendue obligatoire en forêt sans document de gestion durable. Une modification du code forestier sera nécessaire »<sup>190</sup>. Face à cette position, nous pouvons nous hasarder à faire état d'une restriction de la marge de manœuvre des propriétaires forestiers.

### Multifonctionnalité

La mise en avant de gestion durable des forêts ne constitue pas la seule recommandation de ces mêmes années. Précédemment nous avons avancé que le PRFB s'attache à définir des critères de gestion durable et multifonctionnelle<sup>191</sup>. En effet, « l'ère environnementale », c'est aussi voir la forêt au-delà de la production de bois pour questionner l'ensemble des services marchands et non marchands qu'elle rend (production, loisir, biodiversité, protection, captage CO<sub>2</sub>, etc.). Effectivement, Francis de Morogues et *al.* (2015) résumant cette considération « nouvelle » de la forêt en ces termes : bien que « la multifonctionnalité [soit] un concept issu d'un processus historique. [Pour preuve] pendant tout l'Ancien Régime prévaut en France un modèle multiusage. [...] Avec le Code forestier de 1827, la forêt devient un espace privatif où les droits d'usage sont de plus en plus restreints. [Néanmoins], à partir des années 1960-1970, ce modèle est en butte à des critiques croissantes, alors que de nouvelles revendications sociales et écologiques se renforcent »<sup>192</sup>.

Législativement, la question de la multifonctionnalité est instituée par la loi d'orientation sur la forêt de 2001, afin de répondre aux attentes nouvelles de la société vis-à-vis des forêts, en affirmant leur vocation multifonctionnelle et les équilibres entre les différentes fonctions. Ainsi, le titre I de cette loi est « *Développer une politique de gestion durable et*

---

<sup>189</sup> *Ibid.*, p. 12

<sup>190</sup> *Ibid.*, p. 27

<sup>191</sup> Légifrance, « Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (1) », *Journal officiel de la République française*, n° 0238, 2014, p. 16601

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029573022&categorieLien=id> [consulté le 15 février 2018]

<sup>192</sup> Francis de Morogues, Georges-Henri Florentin, Philippe Monchaux, Alain Bailly, Emmanuel Cacot, « Du coût de la multifonctionnalité et de la réglementation en forêt ... à une forêt « pour l'homme » », *Revue Forestière Française*, vol. 67, n° 5, 2015, p. 437

<http://documents.irevues.inist.fr/handle/2042/59957> [consulté le 16 février 2018]

fonctionnelle », avec un article 1<sup>er</sup> débutant ainsi : « *La mise en valeur et la protection des forêts sont reconnues d'intérêt général. La politique forestière prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale des forêts et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable [...]* »<sup>193</sup>.

Bien que cette inscription de la multifonctionnalité date de 2001, le rapport Bianco soulevait déjà en 1998 cet enjeu dans un scénario d'avenir possible intitulé « *On continue comme aujourd'hui, en s'adaptant au mieux* »<sup>194</sup>. En suivant la chronologie de parution des rapports étudiés, le rapport Puech (2009) fait un plus grand usage de la notion (11 occurrences contre 6). Néanmoins face à l'importance de l'occurrence de la notion de gestion durable dans certains rapports, nous pouvons nous focaliser sur les deux rapports ayant les deux plus grandes occurrences<sup>195</sup>.

Ainsi, le rapport de Marie de l'Estoile précise que « *le CESE soutient totalement le respect du principe de multifonctionnalité de la forêt qui a été réaffirmé à plusieurs reprises, [...]. L'indispensable augmentation de la production de bois doit donc être obtenue sans remettre en cause tous ces apports très positifs, voire en les amplifiant* »<sup>196</sup>.

Cet extrait permet de souligner la gageure de la filière, que nous verrons plus en détail ultérieurement : arriver à accroître les prélèvements en forêt tout en respectant la multifonctionnalité et les perceptions multiples qui en découlent.

Le second rapport évoqué, *Bois et Forêts de France – Nouveaux défis*<sup>197</sup>, aborde dès la couverture cette notion. Effectivement, un nuage de mots, positionné après le titre, débute par « multifonctionnalité », avant « climat », « balance commerciale » etc. De fait, au vu du titre du rapport, nous pouvons extrapoler que la multifonctionnalité constitue le premier nouveau défi de la filière. La contextualisation de ce nouveau défi, dans une sous-partie intitulée « *la multifonctionnalité de la forêt en question* », est intéressante car elle replace cette notion dans une problématique plus large, tout à fait actuelle, nous le verrons, « ***L'équilibre entre les différentes fonctions de la forêt - on devrait plutôt dire "des" forêts, résultante culturelle où se mêlent proximité des usages économiques, habitudes récréatives, connaissances empiriques,***

---

<sup>193</sup> *Ibid.*, p. 438-439

<sup>194</sup> Jean-Louis Bianco, *La forêt : une chance pour la France*, *op. cit.*, p. 21

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/994000095.pdf> [consulté le 18 janvier 2018]

<sup>195</sup> Respectivement 34 occurrences pour le rapport *La valorisation de la forêt française* de Marie de l'Estoile et 31 occurrences pour le rapport *Bis et forêts de France – Nouveaux défis* de Jean-Yves Caullet

<sup>196</sup> Marie de l'Estoile, « La valorisation de la forêt française », *Les avis du conseil économique, social et environnemental*, 2012, p. 18

<http://www.lecese.fr/travaux-publies/la-valorisation-de-la-foret-francaise> [consulté le 16 février 2018]

<sup>197</sup> Jean-Yves Caullet, *Bois et Forêts de France – Nouveaux défis*, 2013, 82 p.

<http://agriculture.gouv.fr/ministere/bois-et-forets-de-france-nouveaux-defis> [consulté le 16 février 2018]

*nécessités environnementales, et même imaginaire collectif, est lui aussi en question.* [En effet, Jean-Yves Caullet précise qu'une perception, qu'une valeur, unique et commune de la forêt, partagé par l'ensemble de la société est irréaliste] *En lieu et place d'une conception globale, [...] se construisent des visions partielles, ponctuelles dans le temps et l'espace, sans lien entre elles [...].*<sup>198</sup> Dans cette réalité, prend naissance le conflit d'usage, que nous évoquerons ultérieurement.

Cette contextualisation de la multifonctionnalité se retrouve dans le PNFB, dans la partie « Répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer à des projets de territoires » : « [...] le présent programme national a pour objectif de garantir la multifonctionnalité de la forêt par une gestion durable, la compatibilité des activités récréatives avec la durabilité des écosystèmes, et la mise en place de PRFB tenant compte des spécificités et enjeux de chaque territoire »<sup>199</sup>.

Cette section du PNFB permet d'introduire un nouveau champ de réflexion, qui sera nettement plus détaillé dans la seconde partie de ce travail de recherche, autour des attentes de la société envers la forêt, appelant en filigrane la question de l'acceptabilité sociale.

### Acceptabilité sociale<sup>200</sup>

Au moment d'écrire ces passages, la problématique de l'acceptabilité sociale agite en interne la filière forêt-bois ; ainsi, mon embauche, en fin 2017, s'inscrit dans ce contexte, à savoir un souhait de mieux analyser les tensions en cours et les crispations possibles qu'elles représentent pour la filière.

Concrètement, nous le verrons plus loin, les citoyens, les professionnels, l'Etat, etc. ont de multiples attentes envers la forêt. Par ailleurs, la coupe est, au dire de la filière, critiquée voire rejetée.

Ayant démontré que les notions de « gestion durable » et de « multifonctionnalité » se sont diffusées dans la production institutionnelle depuis quelques années, nous pouvons nous interroger sur les mécanismes de diffusion de la notion d' « acceptabilité sociale » ; en effet, les attentes des citoyens envers la forêt ne date pas de 2017 ! En ce sens, reprenons notre méthodologie autour de l'apparition et l'occurrence d'une notion.

---

<sup>198</sup> *Ibid.*, p. 17

<sup>199</sup> Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, *Programme national de la forêt et du bois 2016-2026*, 2017, p. 14 <http://agriculture.gouv.fr/le-programme-national-de-la-foret-et-du-bois-pnfb-veronique-borzeix> [consulté le 09 février 2018]

<sup>200</sup> Soulignons que nous prenons également en compte la formulation « acceptabilité sociétale »



Dans le cadre présent, l'effort chronologique sera succinct, étant donné que très peu de documents étudiés font référence à cette acceptabilité. Effectivement, trois rapports ont utilisé à une seule reprise cette notion, respectivement dans les années 2013, 2015, 2017<sup>201</sup>. C'est dans un rapport dont la thématique ne se cantonne pas à la forêt<sup>202</sup> que la notion est la plus utilisée. Néanmoins l'analyse est éclairante pour cerner la très grande problématique en jeu dans la filière : « *La filière bois est également confrontée au problème de l'acceptabilité sociétale des coupes. La vision de la forêt tend à se patrimonialiser et il est de plus en plus difficile de couper du bois. Il faut donc faire comprendre au public et aux autorités que la gestion d'une forêt consiste à couper et à replanter. Rien n'est plus naturel* »<sup>203</sup>.

L'année 2017 a représenté, comme évoqué plus haut, un moment important de prise en compte de la problématique de l'acceptabilité sociale (de la coupe et globalement, de l'exploitation forestière). Effectivement, là où l'occurrence d'emploi de la notion était au maximum de 4 fois, le rapport *Plan de communication pour le secteur de la forêt et du bois* (2017) avec ses 11 occurrences, symbolise le probable « réveil » de la filière quant à la nécessité de travailler sur cette problématique. Comparativement, lorsque nous faisons un petit travail exploratoire auprès de rapports sénatoriaux questionnant d'autres filières, nous constatons que la notion d'acceptabilité sociale (ou d'acceptation) est déjà questionnée avant 2017.

Effectivement la filière nucléaire, très controversée, a intégré l'acceptabilité sociale dans sa réflexion depuis un moment déjà. Prenons l'exemple d'un rapport sénatorial de 2011 sur *l'avenir de la filière nucléaire en France*, la question de « l'acceptabilité sociale » de cette énergie est largement évoquée. Pour preuve : « *l'acceptabilité sociale de l'énergie nucléaire est par ailleurs améliorée lorsque les décisions sont prises pour des temps limités, donc réversibles, sujettes au débat démocratique.* »<sup>204</sup>

La même année, l'acceptabilité a également été soulevée dans un rapport concernant cette fois-ci une filière dite renouvelable : le photovoltaïque et son avenir en France : « *les centrales au sol, qui peuvent couvrir plusieurs centaines d'hectares, posent une difficulté particulière en termes d'acceptabilité.* »<sup>205</sup>

---

<sup>201</sup> Charles Dereix et al., *Des orientations régionales forestières au Schéma régional de la forêt et du bois*, 2013  
Jean-Yves Caillet, *Bois et Forêts de France – Nouveaux défis*, 2013

Jean-David Abel, Marc Blanc, « Vers une bioéconomie durable », 2017

<sup>202</sup> Jean-Yves Le Déaut, et al., *De la biomasse à la bioéconomie : une stratégie pour la France*, rapport sénatorial, n°380, 2015, 194 p. <https://www.senat.fr/rap/r15-380/r15-380.html> [consulté le 16 février 2018]

<sup>203</sup> *Ibid.*, p. 80

<sup>204</sup> Christian Bataille, Bruno Sido, *L'avenir de la filière nucléaire en France*, rapport sénatorial final, tome 1, n°199, 2011, p. 26 <http://www.senat.fr/notice-rapport/2011/r11-199-1-notice.html> [consulté le 29 mai 2018]

<sup>205</sup> Ladislav Poniatowski, *L'avenir de la filière photovoltaïque française*, rapport sénatorial, n°442, 2011, p. 12 <http://www.senat.fr/notice-rapport/2010/r10-442-notice.html> [consulté le 29 mai 2018]

Précédemment encore, en 2006, un rapport faisant, entre autres, une revue des différentes énergies, soulève la problématique de l'acceptabilité en ce qui concerne la filière pétrolière et la filière éolienne. En effet, les rapporteurs avancent la problématique de la nuisance visuelle qui interroge la filière éolienne pour préciser « [...] *l'implantation d'éoliennes est d'autant mieux acceptée que celles-ci sont disséminées sur un vaste territoire.* »<sup>206</sup> De même, il est clairement fait référence à l'acceptation sociale lorsque le pétrole et les raffineries sont interrogés : « [...] *l'industrie du raffinage est une industrie très capitaliste qui se heurte à des difficultés croissantes d'acceptation sociale et environnementale.* »<sup>207</sup>

Après ce minuscule tour d'horizon, une conclusion s'impose : d'autres filières renouvelables, ou non, ont depuis un certain nombre d'années intégré la question de l'acceptabilité sociale de leur production ou mode de faire. De fait, la question d'un retard de la filière forêt-bois peut être discutée.

Après cette digression importante à notre sens, précisons que même si nous ne faisons pas une analyse précise du rapport du CGAAER (2017) concernant la communication, nous pouvons d'ors et déjà éclairer le lecteur en précisant que ce rapport s'inscrit dans un contexte où la filière, via l'interprofession nationale France Bois Forêt (FBF) a décidé « [...] *d'engager une importante campagne de communication sur trois ans (2017-2019) pour augmenter la « consommation de bois en France »* »<sup>208</sup>. Face à cette initiative, les auteurs, et globalement le CGAAER, s'interrogent « *pour autant, la campagne a-t-elle suffisamment pris en compte l'acceptabilité sociétale des coupes d'arbres et des travaux forestiers ?* »<sup>209</sup>. Cette inquiétude permet de déceler que l'acceptabilité sociale/sociétale est devenue un enjeu crucial pour la filière et ses projets.

En effet, nous avons tenté d'illustrer que l'échelon national essaie d'opérer une mise à jour dans ses thématiques de questionnement face à l'ère environnementale. Néanmoins, la politique forestière se décidant énormément aussi à l'échelle régionale, un regard sur les politiques régionales semble nécessaire.

---

<sup>206</sup> Christian Bataille, Claude Birraux, « *Les nouvelles technologies de l'énergie et la séquestration du dioxyde de carbone : aspects scientifiques et techniques* », rapport sénatorial, n°254, 2006, p. 124 <http://www.assemblee-nationale.fr/12/rap-off/i2965.asp> [consulté le 29 mai 2018]

<sup>207</sup> *Ibid.*, p 270

<sup>208</sup> Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, *Plan de communication pour le secteur de la forêt et du bois*, rapport CGAAER, n° 17050, 2017, p. 5 <http://agriculture.gouv.fr/plan-de-communication-pour-le-secteur-de-la-forêt-et-du-bois-0> [consulté le 16 février 2018]

<sup>209</sup> *Ibid.*

## 2.2. L'ère environnementale percolant à l'échelon local

Il s'agit désormais pour nous de tenter de percevoir la « percolation » de l'ère environnementale à l'échelle des documents directeurs de la politique forestière en région. Avant d'entrer pleinement dans l'analyse, signalons que nous avons pris le parti de considérer chronologiquement, au mieux de nos possibilités matérielles<sup>210</sup>, les documents régionaux de nos deux terrains d'études depuis les Orientations régionales de production, soit l'année 1973 pour le cas landais. De même dans un souci de comparaison, le fil conducteur sera le type de document et non les deux terrains distincts, à savoir les Landes de Gascogne et le Limousin.

Dans un premier temps, nous nous sommes intéressés aux Orientations régionales de production (ORP) d'Aquitaine (1973) et du Limousin (1994). En préambule une remarque doit être faite : ces deux documents sont difficilement comparables car ils sont très dissemblables, tant dans le nombre de pages, respectivement 255 contre 103, que par leur date de parution. Étant en prime seulement disponibles sous format papier, la recherche d'occurrence n'a pu être mise en place comme nous l'avons fait pour les autres documents. De fait, toujours dans un souci de percevoir les préoccupations de la filière et des politiques, nous prenons le parti de mobiliser la citation.

En 1973, la forêt d'Aquitaine offre une vision productiviste sans contestation possible, bien que le document fasse état de trois rôles pour la forêt : un rôle de production via les débouchés suivants : « *bois d'œuvre, bois d'industrie et gemme dans le cas de la forêt de Pins Maritimes* »<sup>211</sup> - un « rôle social » (protection et autre...) puis un « *rôle Humain (loisir, forêt de plaisance)* »<sup>212</sup>.

Les ORF d'Aquitaine précise bien que « *l'orientation « FORET LOISIRS » ne doit être acceptable dans la région de la lande qu'à titre tout à fait exceptionnel, par exemple dans les Vallées de la Leyre et le Val de l'Eyre, et à condition que la fonction de PRODUCTION de cette région ne soit pas gênée* »<sup>213</sup>. De fait, bien que son rédacteur, le CRPF d'Aquitaine, ait bien identifié de nouveaux enjeux, pouvant donc sous-tendre une multifonctionnalité<sup>214</sup>, elle est, en réalité, peu considérée dans le document.

---

<sup>210</sup> Pour l'instant les Orientations régionales forestières nous restent inaccessibles (Landes de Gascogne, 2003 et Limousin, 1999)

<sup>211</sup> CRPF Aquitaine, Orientations régionales de production d'Aquitaine, Bordeaux, 1973, p. 205

<sup>212</sup> *Ibid.*

<sup>213</sup> *Ibid.*, p. 207

<sup>214</sup> « Depuis quelques années est apparue, avec le développement de la civilisation industrielle et la concentration urbaine, une autre utilité primordiale de la forêt : la satisfaction qu'elle donne au besoin d'oxygénation, de détente physique et morale des citoyens », *Ibid.*, p. 205

Au contraire, les ORP Limousin, bien plus récentes, font la part belle aux questions « sensibles ». Dès la partie « *objectifs de production* » le document précise « [...] *la production ligneuse, principalement de bois d'œuvre feuillu ou résineux, même si d'autres possibilités (chasse, tourisme) ne sont pas écartées et peuvent être choisies par les producteurs forestiers* »<sup>215</sup>. Pour preuve de l'inscription de la filière du Limousin dans l'ère environnementale, avançons la présence d'une partie dédiée à la combinaison « *gestion forestière et l'environnement* »<sup>216</sup>. Dans cette partie des conseils et constats, révélateurs de certaines problématiques limousines, sont avancés : « [...] *la prise en compte de l'environnement par le propriétaire s'appliquera principalement aux domaines suivants : L'impact sur les paysages - La gestion des écosystèmes forestiers - L'accueil du public et la chasse. [...] Il n'est pas nécessaire de tout boiser, notamment à proximité des habitations (sensation d'enfermement), ou sur des stations marginales (tourbières, marécages)* »<sup>217</sup>.

De la même manière, les ORP précisent que « [...] *quelques lignes de conduite permettent de définir quelques obstacles à éviter* :

- *Eviter le caractère agressif des parcelles forestières trop géométriques [la problématique étant de] contribuer à la bonne intégration de la parcelle dans le paysage.*

- *Les lisières sont des limites critiques qu'il s'agit de travailler, afin qu'elles assurent la transition entre le milieu forestier et le milieu ouvert. [L'aménagement de] zones de transition comportant une grande diversité d'essences, y compris arbustives susceptibles d'assurer une transition agréable entre les deux milieux [sont une possibilité]. On évite ainsi l'effet de bloc impénétrable qui est souvent reproché aux plantations. [...]*

- *L'utilisation de rideaux d'arbres pour masquer certaines interventions ne paraît admissible que dans la mesure où le rideau n'est pas continu et offre des perspectives qui permettent d'ouvrir au promeneur le peuplement travaillé ou créé. Cette dernière technique n'est évidemment recommandable que le long de routes ou chemins fréquentés par le tourisme et en tenant compte de la configuration des lieux* »<sup>218</sup>.

Reprenons notre fil conducteur énoncé précédemment avec les sources numérisées qui suivent. Dans un premier temps, commençons par les Schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS) d'Aquitaine (2005) et du Limousin (2006), définis par la loi d'orientation de 2001 pour remplacer les ORP. Là aussi des différences sont à relever entre les deux ex-régions. Ainsi,

---

<sup>215</sup> CRPF du Limousin, *Orientations régionales de production forestière – Région Limousin*, Limoges, 1994, p. 23

<sup>216</sup> *Ibid.*, p. 60

<sup>217</sup> *Ibid.*

<sup>218</sup> *Ibid.*

c'est en Limousin que la notion de gestion durable est la plus utilisée (22 fois contre 11). En avant-propos, le SRGS Limousin souligne que les conditions environnementales locales font potentiellement de la région « [l'] *une des toutes premières pour la production de bois. [...] Pour de multiples raisons, cette forêt contient des milieux à forte valeur écologique. Elle a donc un aspect patrimonial indéniable tant pour les propriétaires forestiers que pour le reste de la population* »<sup>219</sup>.

Pour preuve de cette prise en compte de ces milieux à forte valeur écologique, le CRPF a, par exemple, établi une annexe de 41 pages dédiée à la Directive européenne 92/43 dite Natura 2000. De fait, si on comptabilise l'occurrence d'utilisation de la notion « Natura 2000 » (schéma plus annexe) nous notons un différentiel net entre les deux ex-régions (Limousin : 49 occurrence contre 9 pour l'Aquitaine).

En Aquitaine, le SRGS, après avoir planté le contexte particulier de sa gestion forestière, codifiée au XIX<sup>e</sup> siècle suite au développement du massif des Landes de Gascogne, précise en premier lieu que la forêt est devenue un enjeu international depuis le Sommet de la Terre de Rio (tenu en 1992), avec 170 pays ayant pris des engagements en ce qui concerne la gestion et le développement durables : « *La loi forestière de 2001, à l'origine des SRGS, est pour partie la traduction en droit français des engagements souscrits par la France dans les conférences internationales relatives à l'environnement [...]* »<sup>220</sup>. Après deux autres constats, le résumé ci-après est proposé : « *Il résulte de tout ceci que toute décision forestière doit aujourd'hui prendre en compte :*

- *l'émergence de nouveaux thèmes à caractère écologique (gestion durable, biodiversité, réchauffement climatique, etc.) ;*
- *la compétitivité des filières bois dans un cadre national et transnational ;*
- *la montée avérée du niveau des risques* »<sup>221</sup>.

En conclusion du SRGS, le CRPF Aquitaine précise être passé « [...] *des Orientations à un Schéma. Le premier mot laisse supposer qu'il appartenait au CRPF de guider le sylviculteur dans ses choix de gestion afin que les intérêts privés se manifestent dans un sens conforme à un plan national. Le Schéma est plus neutre, mais il est éclairé par l'idée de gestion,*

---

<sup>219</sup> CRPF Limousin, *Schéma régional de gestion sylvicole de Limousin – Partie 1*, Limoges, 2006, p. 5 [https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/data/srgs\\_limousin.pdf](https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/data/srgs_limousin.pdf) [consulté le 19 février 2018]

<sup>220</sup> CRPF Aquitaine, *Schéma régional de gestion sylvicole des forêts privées d'Aquitaine*, Bordeaux, 2005, p. 2 [https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/data/srgs\\_annexes\\_totalite\\_hd.pdf](https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/data/srgs_annexes_totalite_hd.pdf) [consulté le 19 février 2018]

<sup>221</sup> *Ibid.*, p. 2

*reconnaissance de la nécessité de cultiver la forêt comme condition première à la satisfaction d'usages sociaux et au respect de la nature »<sup>222</sup>.*

Même si des fonctions autres que la production sont évoquées, la « multifonctionnalité » n'est clairement pas une notion qui se serait « infusée » dans les SGRS. Effectivement, le Limousin fait usage à une seule reprise de la notion pour énoncer que « *la multi-fonctionnalité, [...] existe dans les faits [...]. Cependant, les objectifs peuvent être classés en deux catégories principales :*

*- ceux liés au patrimoine à maintenir, en fonction des attentes du propriétaire et de ses moyens propres, de la vision qu'il a de l'avenir de son patrimoine, de la façon qu'il a d'envisager ses relations avec la société ainsi que de la perception de son environnement (naturel plus particulièrement) ;*

*- ceux liés à la place de la forêt du propriétaire dans des territoires. Ces objectifs dépendent donc de l'extérieur, pour des raisons sociales autant qu'économiques : civilisation de plus en plus urbaine, demandes environnementales, avec possibilité de contractualiser ou non pour aider à atteindre les objectifs fixés »<sup>223</sup>.*

En ce qui concerne le SGRS d'Aquitaine, la notion (ou son adjectif) est utilisée à trois reprises. Relevons le contexte de l'unique utilisation de « multifonctionnalité »<sup>224</sup> pour illustrer le positionnement régional succinct. Après avoir résumé les grands objectifs dédiés à la gestion des patrimoines forestiers, à savoir la production de biens et de services, le document précise que ces derniers pourront être atteints par les deux modes opératoires suivant : « • *La sylviculture dynamique, "forêt cultivée" qui privilégie la production rationnelle de bois ; • La gestion conservatoire où la production de bois n'est pas la priorité principale.* »<sup>225</sup>. Il est précisé par la suite que « *[...] dans chacun de ces modes de gestion la multifonctionnalité de la forêt est préservée [...]* »<sup>226</sup>.

À présent, qu'en est-il de la notion d'acceptabilité sociale ? Elle est tout simplement inexistante dans les deux documents régionaux.

Poursuivons notre analyse chronologique en considérant les Plans Pluriannuels Régionaux de Développement Forestier (PPRDF)<sup>227</sup>. Ce document issu de la loi de modernisation de

---

<sup>222</sup> *Op. cit.*, p. 68

<sup>223</sup> CRPF Limousin, *Schéma régional de gestion sylvicole de Limousin – Partie 1*, Limoges, 2006, p. 14-15 [https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/data/srgs\\_limousin.pdf](https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/data/srgs_limousin.pdf) [consulté le 19 février 2018]

<sup>224</sup> Ou multi-fonctionnalité

<sup>225</sup> CRPF Aquitaine, *Schéma régional de gestion sylvicole des forêts privées d'Aquitaine, op. cit.*, p. 41-42

<sup>226</sup> CRPF Aquitaine, *Schéma régional de gestion sylvicole des forêts privées d'Aquitaine, ibid.*

<sup>227</sup> Datant respectivement de 2012 pour l'Aquitaine et 2014 pour le Limousin.

l'agriculture et de la pêche (2010) est institué pour une période de 5 ans. Ces programmes d'actions ont pour objectif de répondre à l'accroissement de la récolte demandée par l'État<sup>228</sup>. Le PPRDF Aquitaine le résume ainsi en préambule : « *Le Président de la République a tracé les orientations de la politique forestière nationale [...]. Un des axes forts est de mobiliser plus de bois, tout en respectant les conditions d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts, pour réduire le déficit de la balance extérieure de la filière du bois et de l'ameublement* »<sup>229</sup>.

Notons la similitude d'introduction en Limousin, l'objectif du plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF) est d'accroître « [...] *la valorisation économique du bois, en améliorant sa production et en augmentant sa mobilisation, dans le respect des principes de la gestion durable et multi-fonctionnelle des forêts* »<sup>230</sup>.

En prenant le temps de mettre en avant les propos introductifs des deux régions, nous pouvons constater que la gestion durable et la multifonctionnalité sont donc au cœur de l'objectif annoncé. Néanmoins, la notion de gestion durable intervient seulement trois fois dans la présentation du programme, dont une fois dans le préambule présenté ci-dessus. Dans la réalité des faits, c'est plus la combinaison « gestion durable et multifonctionnelle », avancée en préambule, qui est réutilisée. Par exemple cet extrait : « *de nombreux acteurs concourent activement au développement des forêts d'Aquitaine, selon une gestion durable et multifonctionnelle, [...]* »<sup>231</sup>. À sa lecture, une interrogation nous vient à l'esprit : l'emploi de cette expression ne serait-il pas plus un gage symbolique d'adaptation à l'ère environnementale qu'une réelle transformation profonde de la vision stratégique forestière ? En effet, dans le cadre d'un programme ayant pour vocation l'accroissement de la récolte, la problématique de la gestion durable devrait, semble-t-il, être bien plus interrogée. Certes, le PPRDF Limousin recourt un peu plus souvent à la notion de gestion durable<sup>232</sup>. Ce programme intègre l'objectif de mobilisation de bois supplémentaire de la façon suivante : « *l'objectif de prélèvement supplémentaire - progressif, raisonné et ciblé sur certains massifs prioritaires – doit être*

---

<sup>228</sup> Le Président Nicolas Sarkozy, dans son discours d'Urmatt du 19 mai 2009, avance qu'au vu des enjeux (changement climatique, accroissement naturel de la forêt, énergies renouvelables, etc...) les besoins en bois vont croissant. De fait, il faut mobiliser plus largement la ressource forestière. Discours consultable : <http://discours.vie-publique.fr/notices/097001480.html> [consulté le 01 mars 2018]

<sup>229</sup> DRAAF Aquitaine, *Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier d'Aquitaine 2012 – 2016 – Un plan pour mobiliser plus de bois en Aquitaine, aujourd'hui et demain*, Bordeaux, 2012, p. 4 [http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/PPRDF-Complet-LIGHT\\_cle8bef2b.pdf](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/PPRDF-Complet-LIGHT_cle8bef2b.pdf) [consulté le 08 février 2018]

<sup>230</sup> DRAAF Limousin, *Le plan pluriannuel régional de développement forestier du Limousin*, Limoges, 2014, p. 3 [http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport-PD-PPRDF-2014-02-24\\_cle01dbfa.pdf](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport-PD-PPRDF-2014-02-24_cle01dbfa.pdf) [consulté le 08 février 2018]

<sup>231</sup> DRAAF Aquitaine, *Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier d'Aquitaine 2012 – 2016 – Un plan pour mobiliser plus de bois en Aquitaine, aujourd'hui et demain*, op. cit., p. 10

<sup>232</sup> 9 occurrences

*accompagné d'une animation auprès des propriétaires. Cette massification de l'offre doit s'inscrire dans le cadre d'une gestion durable des forêts, c'est-à-dire en respectant non seulement les réglementations environnementales, mais aussi en s'assurant de l'intégration paysagère des coupes et en veillant à la pérennité de la ressource »<sup>233</sup>.*

Concernant la notion de multifonctionnalité, aucune autre utilisation ne sera faite dans ce document. De même, nous devons là encore constater l'absence totale de référence à la notion d'acceptabilité sociale.

Il semblerait que 2017 signe, potentiellement, l'amorce d'un réveil national de la filière autour de l'acceptabilité sociale. Cependant, notre capacité à déceler sa percolation à l'échelon régional reste, à l'heure d'écrire ces mots, limitée. En effet, le Plan Régional Forêt Bois (PRFB) de Nouvelle-Aquitaine reste à ce jour inaccessible.

Toutefois, cette approche politique n'étant qu'un préalable pour, par la suite, se consacrer pleinement à une approche sociale, nous ne nous étendrons pas plus sur cette analyse politique. Néanmoins, avant d'exposer comment la filière forêt-bois est interrogée voire remise en cause par l'écologisation à l'œuvre dans notre société, nous devons illustrer comment celle-ci induit également un regain d'intérêt pour le bois. En effet, à l'heure actuelle, la filière forêt-bois a une importante « carte à jouer » grâce à l'émergence de nouveaux marchés.

---

<sup>233</sup> DRAAF Limousin, *Le plan pluriannuel régional de développement forestier du Limousin, op. cit.*, p. 20



## CHAPITRE III

### LE PASSAGE DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS DANS L'ÉCOLOGISATION DEPUIS L'ÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOURCE DE SOLLICITATIONS NOUVELLES

Actuellement, dans un contexte de changement climatique où nos modes de production sont questionnés dans le cadre de la transition énergétique<sup>234</sup> et écologique<sup>235</sup>, la filière a toute sa place dans l'adaptation de notre société.

Effectivement, nous avons déjà présenté une partie de l'écologisation de la filière à travers la mise en place de documents de gestion durable. Arnaud Sergent précise que le processus d'écologisation du monde forestier peut s'illustrer en deux temps. En premier lieu, suite au sommet de la Terre de Rio (1992) « [...] *l'écologisation des espaces forestiers* [a induit des tensions] *entre les orientations à visée productive et celles en faveur de la préservation des espèces et des milieux naturels.* »<sup>236</sup> Dans un second temps, à partir des années 2000, A. Sergent identifie une seconde phase d'écologisation autour du matériau bois. Celle-ci s'observe « [...] *par la mise en avant de l'intérêt que peut apporter l'usage du bois dans le cadre des objectifs de lutte contre le changement climatique et de transition énergétique fixés au niveau de l'UE* »<sup>237</sup>.

Ayant déjà questionné l'environnement réglementaire de l'aménagement forestier dans l'ère environnementale, nous souhaitons dans cette partie nous consacrer au second angle mis en avant par Arnaud Sergent autour de l'écologisation du matériau bois.

#### 1. Le bois : matériau de substitution et de séquestration de tous les espoirs

Notre travail se voulant pleinement ancré dans la réalité actuelle de la filière<sup>238</sup>, « *pilier de la croissante verte française et européenne* »<sup>239</sup>, nous allons nous attacher à mettre en avant les

---

<sup>234</sup> Prenons comme référence la définition suivante : « La transition énergétique en France, mise en chantier à travers un débat national qui suit une feuille de route issue de la conférence environnementale de septembre 2012, repose sur deux piliers : le développement de l'efficacité et de la sobriété énergétique d'une part, des énergies renouvelables (ENR) d'autre part. » (Bruno Maresca, Anne Dujin, 2014, p. 10)

<sup>235</sup> Basons-nous sur la définition mobilisée par Bruno Maresca, Anne Dujin pour poursuivre notre analyse. « Comme le note Plauchu sur son blog pédagogique, « la transition écologique désigne le passage de notre mode actuel de production et de consommation à un mode plus écologique. Mais il est difficile d'imaginer une société différente, tant les schémas de la société actuelle sont prégnants » (Bruno Maresca, Anne Dujin, *Ibid.*, p. 13)

<sup>236</sup> Arnaud Sergent, *La politique forestière en mutation : une sociologie politique du rapport secteur-territoire*, *op.cit.*, p. 176-177

<sup>237</sup> *Ibid.*

<sup>238</sup> La filière bois fait partie des filières d'avenir de la France identifiées.

<sup>239</sup> Conseil national de l'Industrie, *Le Contrat de filière CSF bois*, 2014, p. 6

[https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions\\_services/conseil-national-industrie/Contrats\\_de\\_filières/Contrat-de-filiere-bois-signé-dec-2014.pdf](https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/conseil-national-industrie/Contrats_de_filières/Contrat-de-filiere-bois-signé-dec-2014.pdf) [consulté le 15 mars 2018]

toutes dernières attentes énoncées par les différentes orientations politiques définies depuis 2017, dans le cadre des engagements français face au changement climatique.

Avant d'entrer pleinement dans ce travail de définition des attentes envers la filière, il semble important de relever la critique que Guillaume Sainteny fait sur le « tout changement climatique » de la politique française.

En effet, il précise que la position de la France sur le changement climatique a de quoi étonner. Jugée comme une priorité absolue dans ses politiques environnementales, G. Sainteny rappelle que les émissions de la France représentent moins de 1% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. De fait, ce positionnement français n'a rien de déterminant. De même, l'auteur souligne que sans conteste le changement climatique est un enjeu majeur, « [...] *il n'apparaît pas, malgré son extrême médiatisation, plus important que d'autres, tels que la pollution atmosphérique, la pollution de l'eau, l'érosion de la biodiversité, voire la dégradation des sols.* [...] »<sup>240</sup>

Il était, à notre sens, important de relever cette critique. Néanmoins, dans le cadre de la recherche que nous exposons ici nous allons nous attacher à voir comment se traduit en objectifs précis la prise en compte du changement climatique.

### **1.1 La production forestière et les changements climatiques globaux**

En effet, dans notre société en recherche d'alternatives pour atteindre une sobriété énergétique, climatique, environnementale etc., le PNFB met en avant le rôle crucial du bois. Il fait remarquer que « *la nécessaire transition vers une économie plus sobre en énergie, en ressources naturelles épuisables et moins tributaire des énergies fossiles conduiront à amplifier la demande des marchés vis-à-vis du bois. [Ainsi] la demande en produits bois ou à base de bois sera alors en augmentation et les besoins des entreprises implantées en France vont s'accroître.* »<sup>241</sup>

Cette mise en évidence finale autour des opportunités induites pour l'économie française de la filière nous permet de faire le lien avec une critique de Jean-Pierre Garnier portée en 1994. En effet, la perspective de bénéfices à travers la course au « verdissement » de la société et de l'économie questionne. Pour l'auteur « *quand on parle de convertir l'industrie à l'écologie,*

---

<sup>240</sup> Guillaume Sainteny, *Le climat qui cache la forêt – comment la question climatique occulte les problèmes d'environnement*, Paris, Rue de l'échiquier, 2015, p. 7-8

<sup>241</sup> Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, *Programme national de la forêt et du bois 2016-2026*, 2017, p. 12  
<http://agriculture.gouv.fr/le-programme-national-de-la-foret-et-du-bois-pnfb-veronique-borzeix> [consulté le 15 février 2018]

*c'est manifestement l'inverse qui est visé [...]. En outre, sous la bannière de l' « antiproduktivisme », toute une production labélisée « verte » s'est mise à proliférer, depuis les produits « allégés » à base d'ingrédients « naturels » jusqu'aux innombrables activités de ressourcement » physique ou culturel. Bref, comme l'affirment les entrepreneurs qui ont décidé de s'y investir et d'y investir, « l'écobusiness est un secteur porteur »<sup>242</sup>.*

Cette critique fait écho à de nombreuses acceptions de la production labélisée « verte » que nous verrons au fil de notre propos. De fait, pour l'instant revenons concrètement sur les objectifs chiffrés. Le PNFB prescrit un objectif chiffré de mobilisation supplémentaire fixé à 12 millions de mètres cubes de bois mobilisé supplémentaire à horizon 2026<sup>243</sup>. Il précise par la suite que cet effort de mobilisation supplémentaire devra porter principalement « [...] sur des parcelles en déficit de gestion et sa valorisation devra se faire dans le respect de l'articulation des usages. »<sup>244</sup>

La France, en tant que membre de l'Union Européenne (UE), vise divers objectifs dans l'optique de limiter le réchauffement planétaire à moins de 2°C. Comme le présente le Ministère de la Transition écologique et solidaire, sur un temps long, l'UE ambitionne une réduction de 80 à 95 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2050, par rapport à leur niveau de 1990<sup>245</sup>. Cet objectif est entériné par la France dans la loi de la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 où il est avancé une division par quatre des émissions nationales à l'horizon 2050<sup>246</sup>, soit une baisse de 75 %<sup>247</sup>.

À un temps intermédiaire (horizon 2030), le Ministère résume l'engagement européen de la façon suivante : « [...] dans la perspective clairement affichée de promouvoir l'accord global sur le climat intervenu fin 2015 à Paris, l'objectif de réduction des émissions de GES domestiques de l'Union d'au moins 40 % en 2030 par rapport à 1990 a marqué la volonté de l'Europe d'être en pointe sur ce sujet. »<sup>248</sup> Ainsi, à une échéance beaucoup plus imminente, le

---

<sup>242</sup> Jean-Pierre Garnier, « L'écologisme : paradigme des temps futurs ou paravent pour le temps présent ? », *L'Homme et la société*, n° 113, 1994, p. 60 [http://www.persee.fr/doc/homso\\_0018-4306\\_1994\\_num\\_113\\_3\\_2752](http://www.persee.fr/doc/homso_0018-4306_1994_num_113_3_2752) [consulté le 15 mai 2018]

<sup>243</sup> Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, *Programme national de la forêt et du bois 2016-2026*, op. cit., p. 13

<sup>244</sup> *Ibid.*

<sup>245</sup> Ministère de la transition écologique et solidaire, *Cadre européen énergie-climat*, 14 janvier 2020, <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/cadre-europeen-energie-climat> [consulté le 15 mars 2018]

<sup>246</sup> *Ibid.*

<sup>247</sup> Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, *Stratégie nationale bas-carbone*, 2015, p. 14 [https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/SNBC\\_Strategie\\_Nationale\\_Bas\\_Carbone\\_France\\_2015.pdf](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/SNBC_Strategie_Nationale_Bas_Carbone_France_2015.pdf) [consulté le 15 mai 2018]

<sup>248</sup> Ministère de la transition écologique et solidaire, *Cadre européen énergie-climat*, 14 janvier 2020, <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/cadre-europeen-energie-climat> [consulté le 15 mars 2018]

paquet énergie-climat 2020 avance des réductions de 20 % concernant les émissions de GES de l'UE (base de référence 1990) et de la consommation énergétique européenne « [...] *par rapport à l'augmentation tendancielle* »<sup>249</sup>. En contrepartie, l'objectif de 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale d'énergie est mis en avant.<sup>250</sup>

La Stratégie nationale de mobilisation de la biomasse<sup>251</sup> (SNBM), qui a, succinctement, pour objectif d'optimiser le développement de l'utilisation de la biomasse<sup>252</sup> et de définir les quantités de ressources à mobiliser « [...] *exprimées en volume supplémentaire* »<sup>253</sup>, énonce clairement l'intérêt double de la biomasse<sup>254</sup>, entre autre forestière. Celle-ci doit contribuer à l'atténuation du changement climatique, à travers deux leviers : « *un effet de séquestration et un effet de substitution* »<sup>255</sup>.

Concrètement, le premier consiste à mobiliser un stockage naturel du carbone dans les écosystèmes, ou encore dans les produits issus de la transformation de la biomasse tels les panneaux en bois ou encore les isolations en paille. Et pour sa part, l'effet de substitution consiste « [...] *à éviter des émissions issues des énergies fossiles, soit en remplaçant des matériaux, soit pour la production d'énergie, soit les deux dans la mesure où il est possible d'utiliser un matériau de substitution, puis de le valoriser énergétiquement* »<sup>256</sup>.

En résumé, la Stratégie nationale espère que les effets de séquestration permettront d'éviter en moyenne des émissions de CO<sub>2</sub> évaluée à 1,1 t par m<sup>3</sup> de bois de produits finis<sup>257</sup>. Et pour sa part, l'effet de substitution énergétique est censé permettre d'éviter « [...] *environ l'émission de 0,5 tCO<sub>2</sub> par m<sup>3</sup> de bois rond utilisé directement pour la production de chaleur* »<sup>258</sup>.

De fait, la filière a nettement perçu que l'ensemble de la forêt française peut participer significativement aux efforts d'atténuation du changement climatique et ce, de plusieurs manières :

---

<sup>249</sup> *Ibid.*

<sup>250</sup> Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, *Stratégie nationale bas-carbone*, *op. cit.*

<sup>251</sup> Ministère de la transition écologique et solidaire, *Projet de Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse, à la date du 9 mai 2017 (version modifiée suite à l'avis de l'Autorité Environnementale)*, 132 p. [http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/projet\\_snmb\\_v2.pdf](http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/projet_snmb_v2.pdf) [consulté le 15 mars 2018]

<sup>252</sup> Définition utilisée dans la SNMB : « la biomasse est la fraction biodégradable des produits, déchets et résidus provenant de l'agriculture, y compris les substances végétales et animales issues de la terre et de la mer, de la sylviculture et des industries connexes, ainsi que la fraction biodégradable des déchets industriels et ménagers » Ministère de la transition écologique et solidaire, *Projet de Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse*, *op. cit.*, p. 7

<sup>253</sup> *Ibid.*, p. 5

<sup>254</sup> Soulignons que ce double intérêt caractérise globalement le bois en général.

<sup>255</sup> Ministère de la transition écologique et solidaire, *Projet de Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse*, *op. cit.*, p. 24

<sup>256</sup> *Ibid.*

<sup>257</sup> *Ibid.*

<sup>258</sup> *Ibid.*

- au niveau des arbres, par la séquestration du carbone atmosphérique ;
  - par le stockage dans les produits à base de bois tels le papier, les meubles, les bois de construction, etc. ;
  - par la substitution du bois à des énergies fossiles plus émettrices de type « carboné » (pétrole, gaz, charbon) ou à des matériaux plus « énergivores » tels que le béton par exemple.
- « Promouvoir chacune de ces formes d'atténuation et en veillant au maintien d'un certain équilibre entre chacune d'elles permet une meilleure atténuation »<sup>259</sup> constitue donc une opportunité pour la filière forêt-bois.

On le comprend, le bois, en tant qu'alternative écologique, se voit sollicité de toute part, pour preuve, avec le développement de la bioéconomie. Bien que ce dernier domaine ne soit pas nouveau, il a vu son champ de mobilisation s'élargir : « jusqu'alors réservé au milieu académique, le terme « bioéconomie » s'est diffusé depuis quelques années dans différentes sphères. Il est par exemple apparu dans des publications institutionnelles, en particulier celle de l'OCDE en 2009 »<sup>260</sup>. Aujourd'hui la bioéconomie suscite de multiples enjeux et espoirs « [...] par ses perspectives de développement économique et le rôle qu'elle peut jouer dans la transition vers une moindre dépendance aux hydrocarbures. »<sup>261</sup>

Préalablement, nous souhaitons souligner qu'il ne s'agit pas pour nous de questionner l'ensemble des différents champs relevant de la bioéconomie mais, principalement, de nous intéresser aux opportunités offertes par la filière bois quant aux questions d'aménagement du territoire. Néanmoins, nous nous proposons, très succinctement, de présenter les nouveaux usages du bois ou de tout sous-produit.

Préalablement, précisons que la définition de la bioéconomie est toujours sujette à débat ; aussi nous baserons-nous sur celle avancée par la Commission européenne en 2012, lors d'une communication intitulée « l'innovation au service d'une croissance durable : une bioéconomie pour l'Europe », à savoir « [...] une économie fondée sur l'exploitation des ressources biologiques renouvelables (production et transformation de la biomasse) à travers la mobilisation de diverses sciences, le recours aux technologies et à l'ingénierie. »<sup>262</sup> Cette définition permet d'appréhender le questionnement qui commence à s'opérer sur nos manières

---

<sup>259</sup> *Ibid.*, p. 25

<sup>260</sup> Elise Delgoulet, Jeanne Pahun, *Bioéconomie : enjeux d'un concept émergent*, document de travail du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, *Centre d'études et de prospective*, n° 10, 2015, p. 1 <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/doctravail101215cep.pdf> [consulté le 22 mai 2018]

<sup>261</sup> *Ibid.*

<sup>262</sup> Elise Delgoulet, Jeanne Pahun, *Bioéconomie : enjeux d'un concept émergent*, *op. cit.*, p. 4

de produire dans l'objectif de répondre aux attentes des consommateurs « [...] *tout en minimisant l'impact environnemental de la production de ces biens et en contribuant à la lutte contre le changement climatique.* »<sup>263</sup>

Au regard de cette définition, nous comprenons qu'elle puisse susciter de nombreux espoirs, tant pour les pouvoirs publics que pour les entreprises. En ce sens, pour opérer un recentrage sur la filière qui nous intéresse, il est important de souligner qu'aux dires du Directeur Innovation Recherche de FCBA, « [...] *actuellement, de nouvelles filières émergent, qui s'appuient sur la richesse des ressources forestières pour développer une grande variété de nouveaux produits. Le succès croissant des produits forestiers s'explique aussi par le fort potentiel de substitution de ces derniers aux produits d'origine fossile. Ces produits intéressent de nombreux secteurs industriels et alimentent de « nouveaux » marchés [...]* »<sup>264</sup>.

Ces nouveaux marchés, c'est bien ce qui nous intéresse ici. Concrètement, il a fallu attendre 2018 pour voir définir un plan d'action 2018 – 2020 pour la bioéconomie en France<sup>265</sup>. Prenant en considération les multiples plans sectoriels récents (type le plan national de la forêt et du bois ou encore la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse pour la filière), « *le plan d'action ne reprend volontairement pas les sujets déjà abordés dans ces documents.* »<sup>266</sup>

De fait, ce plan met en avant le bois à travers l'axe 2 « *Promouvoir la bioéconomie et ses produits auprès du grand public* » et plus précisément l'action 9 « *Profiter de la construction du village olympique des Jeux Olympiques 2024 pour ériger en fer de lance l'excellence des filières forêt-bois et fibres végétales, et du savoir-faire français dans la construction* »<sup>267</sup> dont l'objectif est de promouvoir les matériaux biosourcés mobilisés<sup>268</sup>. De même, à travers l'axe 3 « *Créer les conditions d'une rencontre de l'offre et de la demande* », et spécifiquement via l'action 1, le bois construction sera mis en avant en tant que matériau biosourcé en « *[réalisant] des campagnes d'information technique par grande famille de produits biosourcés (hygiène, bâtiment, habillement...) auprès des acteurs de l'aval des filières.* »<sup>269</sup>

Andreas Kleinschmit von Lengefeld, l'actuel Directeur Innovation Recherche et International à FCBA, faisant état du succès croissant des produits forestiers en raison du « [...]

---

<sup>263</sup> *Ibid.*

<sup>264</sup> Andreas Kleinschmit von Lengefeld, « Aperçu des nouveaux marchés et produits du bois », *Revue Forestière Française*, vol. 58, n° 2, 2016, p. 121 <http://documents.irevues.inist.fr/handle/2042/61860> [consulté le 22 mai 2018]

<sup>265</sup> Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, *Une stratégie bioéconomie pour la France – Plan d'action 2018 – 2020*, 2018, 12 p. <http://agriculture.gouv.fr/une-strategie-bioeconomie-pour-la-france-plan-daction-2018-2020> [consulté le 22 mai 2018]

<sup>266</sup> *Ibid.*, p. 2

<sup>267</sup> *Op. cit.*, p. 4

<sup>268</sup> *Ibid.*

<sup>269</sup> *Ibid.*, p. 5

*fort potentiel de substitution de ces derniers aux produits d'origine fossile.* »<sup>270</sup> En effet, l'enjeu autour de la mobilisation du bois est toujours le même : la substitution par un matériau plus « propre » écologiquement que le plastique, le béton, le pétrole, etc. En ce sens, notre réflexion sur la construction bois fait partie de la logique globale de la bioéconomie. À ce stade, nous souhaitons simplement mettre en avant des marchés, à première vue, plus atypiques.

De fait, si notre objectif est d'illustrer quelque peu le vaste horizon qui s'ouvre pour le bois et sa filière, nous n'irons toutefois pas beaucoup plus loin dans l'analyse à proprement parler. Ce vaste horizon, s'additionnant au marché plus classique du bois, constitue une bonne chose pour l'économie de la filière et pour l'environnement. Néanmoins, il pourrait induire une possible tension sur la ressource si l'engouement et « l'applicabilité » du bois se renforcent. Comme mon collègue a pu l'avancer, « [...] depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle, la demande européenne et mondiale en matière première bois gérée durablement a augmenté de manière significative. De ce fait, la compétition entre les différents usages du bois a considérablement augmenté. »<sup>271</sup> À cette tension s'ajoute la question de l'acceptabilité des coupes que nous verrons ultérieurement.

Ne souhaitant pas faire ici une liste exhaustive des nouveaux marchés pour le bois, nous nous centrerons sur quelques exemples pour illustrer la diversité des usages. Evoquons dans un premier temps la bioraffinerie<sup>272</sup> et la chimie verte<sup>273</sup>, lesquelles par leurs multiples produits offrent une vue d'ensemble des usages. En effet, « ces dix dernières années, la « chimie du bois » a connu un renouveau grâce au « boom » des biotechnologies blanches<sup>274</sup> et des bioraffineries. Dans ce domaine, les micro et nanostructures du bois offrent généralement les

---

<sup>270</sup> Andreas Kleinschmit von Lengefeld, « Aperçu des nouveaux marchés et produits du bois », *op. cit.*, p. 5

<sup>271</sup> *Ibid.*

<sup>272</sup> L'INRA (Inrae maintenant) avance la définition suivante : « La bioraffinerie n'utilise pas les ressources fossiles (ex. : pétrole) mais des ressources végétales pour obtenir des produits intermédiaires alimentaires et non-alimentaires. Une bioraffinerie est un ensemble industriel qui transforme la biomasse, notamment forestière, en une diversité de produits biosourcés : ingrédients et compléments pour l'alimentation humaine et animale, biomolécules, agromatériaux, bioénergies (biocarburants, électricité). La bioraffinerie fractionne la biomasse en différents éléments. Chaque composant de la ressource végétale est extrait et valorisé selon les besoins des industriels qui la transforment en produits finaux. La bioraffinerie est un élément clé de la bioéconomie. » [http://www.bordeaux-aquitaine.inra.fr/Presse-et-Ressources/L-arbre-re-sources-d-innovations/L-arbre-reservoir-infini-de-molecules/\(key\)/5](http://www.bordeaux-aquitaine.inra.fr/Presse-et-Ressources/L-arbre-re-sources-d-innovations/L-arbre-reservoir-infini-de-molecules/(key)/5) [consulté le 23 mai 2018]

<sup>273</sup> Retenons ici la définition proposée par l'INRA sur leur site : « La chimie verte a pour but de concevoir des produits et des procédés chimiques permettant de réduire ou d'éliminer l'utilisation et la synthèse de substances dangereuses. Il s'agit notamment de concevoir des produits chimiques plus sécuritaires, avec moins de déchets, en améliorant le rendement énergétique et en favorisant l'utilisation de matières premières renouvelables. » [http://www.bordeaux-aquitaine.inra.fr/Presse-et-Ressources/L-arbre-re-sources-d-innovations/L-arbre-reservoir-infini-de-molecules/\(key\)/5](http://www.bordeaux-aquitaine.inra.fr/Presse-et-Ressources/L-arbre-re-sources-d-innovations/L-arbre-reservoir-infini-de-molecules/(key)/5) [consulté le 23 mai 2018]

<sup>274</sup> Elles sont « [...] relatives aux techniques industrielles reproduisant des procédés naturels, alternatifs aux procédés chimiques classiques, comme la biocatalyse ou la fermentation via des organismes vivants (champignons, levures, etc.). Exemples d'applications : colorants, enduits, bio-détergents, dissolvants. » Elise Delgoulet, Jeanne Pahun, *Bioéconomie : enjeux d'un concept émergent*, *op. cit.*, p. 5

*mêmes potentiels que les matières premières pétrochimiques.* »<sup>275</sup>. Pour preuve de ce retour en grâce, le cas d'un industriel landais peut servir d'exemple ; effectivement, l'industrie papetière que nous avons connue très longtemps sous le nom de Tembec a opéré de grands changements dans ses activités. Outre son rachat par le groupe américain Rayonier Advances Material en 2007, l'usine a su faire évoluer sa production au fil du temps, comme le directeur du site, Mathias Cescousse, le présentait. Si dans un premier temps, l'activité principale de l'entreprise s'organisait successivement autour de la transformation du bois, de la production de pâte fluff, à partir de 1994, l'ex-usine de Tembec s'est orientée vers la production de cellulose, abandonnée par la suite pour la bioraffinerie : « *On transforme des copeaux de bois en molécules chimiques en produisant de la cellulose de haute pureté et de haute viscosité, mais également des lignosulfonates. [De même] la chaudière biomasse, [...] permet de ne presque plus consommer d'énergie fossile. « Nous valorisons, tout au long de notre process de fabrication, l'ensemble de ses sous-produits, sous forme de bioénergie.* »<sup>276</sup> Ici la finalité de substitution est double, d'une part par des molécules végétales et d'autre part par cette bioénergie grâce à la chaudière installée sur le site de l'usine.

Mais les possibilités de substitutions ne sont pas uniquement dans la bioraffinerie. L'industrie alimentaire humaine et animale peut tout à fait mobiliser le bois en tant que substitut à un produit moins durable, tels les dérivés de cellulose utilisés comme additifs alimentaires<sup>277</sup>, comme exposé par cet article de 2013 « *Demain, mangerons-nous du bois ?* ». Remarquons qu'il semblerait que ce soit déjà le cas. Toutefois focalisons-nous sur l'interrogation soulevée à la fin de l'article. En substance, l'article fait référence à la tentative de chercheurs américains visant à transformer de la cellulose en aliment. Afin d'assurer la sécurité alimentaire de la planète, une réponse possible serait de manger du bois « [...] *ou plutôt de la cellulose, la «chair» du bois, que l'on transforme déjà en pâte à papier ou en composé chimique pour certains textiles comme la viscose.* »<sup>278</sup> Passons sur l'objectif visé qui était de produire une « *poudre insipide proche de l'amidon* »<sup>279</sup>, pour relever la conclusion de cet article : « *Pour nourrir 9 milliards d'humains en 2050, les arbres de la planète vont-ils tous y*

---

<sup>275</sup> Andreas Kleinschmit von Lengefeld, « Aperçu des nouveaux marchés et produits du bois », *op. cit.*, p. 123

<sup>276</sup> *Sud-Ouest*, « Des papeteries Tembec à la bioraffinerie Rayonier, ça bouge dans l'usine de Tartas », 12 février 2018

<sup>277</sup> « Un exemple est l'utilisation de la méthylcellulose, plus connue sous la dénomination E461 ». Andreas Kleinschmit von Lengefeld, « Aperçu des nouveaux marchés et produits du bois », *op. cit.*, p. 123

<sup>278</sup> *20 minutes*, « Demain, mangerons-nous du bois ? », 12 septembre 2014, <https://www.20minutes.fr/planete/1138713-20130416-20130416-demain-mangerons-nous-bois> [consulté le 23 mai 2018]

<sup>279</sup> *Ibid.*



*passer?* »<sup>280</sup>. Il semblerait que nous n'en soyons clairement pas là, mais la question de la ressource, déjà évoquée, plus haut n'est pas à négliger.

De façon anecdotique, relevons que le bois n'est pas seulement utilisé ou envisagé pour l'alimentation. Pour preuve, des scientifiques japonais de l'Institut de recherche sur le bois et des produits forestiers auraient mis un point un alcool « potable » fabriqué à partir de bois ; « [pour ce faire] ils n'ont pas utilisé de la sève d'arbres mais appliqué le procédé de fermentation à des écorces d'arbres transformées en pâte crémeuse, à laquelle ont été ajoutés des levures et enzymes. »<sup>281</sup>

Poursuivons notre petite revue des possibles avec le bois en évoquant le textile. Bien que la viscose soit bien connue<sup>282</sup>, de nouveaux tissus émergent tels que le Lyocell, un « tissu très résistant qui absorbe l'humidité, quasi infroissable et biodégradable [...] issu de la pulpe de bois (feuillus, eucalyptus ou encore bambou) »<sup>283</sup>. De même, le modal, et un certain nombre de dérivés, « [sont obtenus] par le filage de fibres de cellulose de bois (en général du hêtre). »<sup>284</sup>

Nous n'allons pas citer toutes les références existantes. Mais relevons que par notre veille numérique nous sommes « tombés » sur un article « mode » mettant en avant une robe « réalis[e] avec du lyocell, une fibre qui se rapproche de la soie au touché, et fabriquée à partir de la pulpe de bois, 100% naturelle et biodégradable »<sup>285</sup>, pour « la collection durable de la marque espagnole, "Mango Committed" »<sup>286</sup>.

Au regard de cette digression pour présenter la bioéconomie et l'ensemble de nos propos précédents, il est aisé de percevoir le poids stratégique que la filière forêt-bois acquiert. Comme illustration de ce poids, relevons la création du Comité stratégique de la filière bois qui a pour objectif « [de] coordonner les actions de l'ensemble des acteurs afin de promouvoir l'usage du bois et de renforcer la compétitivité de la filière dans les domaines stratégiques de l'énergie,

---

<sup>280</sup> *Ibid.*

<sup>281</sup> *L'usine nouvelle*, « [L'industrie c'est fou] Bientôt des gueules de bois à ... l'alcool de bois », 07 mai 2018 <https://www.usinenouvelle.com/article/l-industrie-c-est-fou-bientot-des-gueules-de-bois-a-l-alcool-de-bois.N689794> [consulté le 23 mai 2018]

<sup>282</sup> « appelée aussi soie artificielle, a longtemps été un textile végétal mais elle est dorénavant produite de manière entièrement artificielle. » *Le Parisien*, « Bois, lait ou algues : les nouveaux tissus », 17 mai 2015 <http://www.leparisien.fr/espace-premium/culture-loisirs/bois-lait-ou-algues-les-nouveaux-tissus-17-05-2015-4776921.php> [consulté le 23 mai 2018]

<sup>283</sup> *Le Parisien*, « Bois, lait ou algues : les nouveaux tissus », 17 mai 2015 <http://www.leparisien.fr/espace-premium/culture-loisirs/bois-lait-ou-algues-les-nouveaux-tissus-17-05-2015-4776921.php> [consulté le 23 mai 2018]

<sup>284</sup> *Ibid.*

<sup>285</sup> *Huffingtonpost*, « La robe de l'été est écolo, coûte 90 euros et se trouve certainement près de chez vous », 23 avril 2018 [https://www.huffingtonpost.fr/2018/04/23/la-robe-de-lete-est-ecolo-coute-90-euros-et-se-trouve-certainement-dans-votre-centre-commercial-a-23417758/?utm\\_hp\\_ref=fr-homepage](https://www.huffingtonpost.fr/2018/04/23/la-robe-de-lete-est-ecolo-coute-90-euros-et-se-trouve-certainement-dans-votre-centre-commercial-a-23417758/?utm_hp_ref=fr-homepage) [consulté le 23 mai 2018]

<sup>286</sup> *Ibid.*

de la construction et de la lutte contre le changement climatique.»<sup>287</sup> Notons que la présentation de l'objectif de ce comité n'oublie pas de préciser que la gestion durable des forêts sera respectée ainsi que le cadre de vie car l'essor « [...] de la filière bois doit permettre de répondre aux enjeux d'une société bas carbone tournée vers la préservation d'un cadre de vie de qualité et le développement d'un habitat durable pour tous »<sup>288</sup>.

Pour prendre un peu de hauteur et décentrer notre problématique de la filière forêt-bois, considérons globalement l'action nationale face au changement climatique et aux nécessaires transitions que la société doit opérer. Guillaume Sainteny avance « [que] la France a délibérément axé [sa politique climatique] sur le premier type [l'atténuation] et a, jusqu'ici, relativement négligé la seconde [l'adaptation]. »<sup>289</sup> Il avance, entre autre, comme possible explication une prise de conscience tardive ou une sous-estimation de certaines facettes du changement climatique. D'autres éléments ont pu entrer en compte ; néanmoins la croyance française dans la technique semble avoir constitué là aussi un frein non négligeable. En ce sens, « [...] si la technique était à l'origine du problème, via l'utilisation des énergies fossiles depuis la révolution industrielles, alors il devrait être possible de la résoudre par de nouvelles technique [...] »<sup>290</sup>. Par cette approche, les énergies jugées peu carbonées, dont le bois mais aussi le nucléaire par exemple, la décarbonisation des énergies fossiles et leur utilisation, avec par exemple le stockage souterrain du CO<sub>2</sub> pour ne citer qu'une technique parmi d'autres, sont largement sollicitées.

Malgré cette critique, et dans une volonté d'être au plus proche de la réalité et dans le cadre « [où] les marchés de la filière bois sont des marchés d'avenir parce qu'ils répondent à des besoins essentiels de nos sociétés dans le cadre d'une économie bas carbone »<sup>291</sup>, nous allons considérer plus précisément le nouvel engouement opérant actuellement autour du matériau bois pour la construction. Puis nous questionnerons l'arbre en tant que « puits de carbone » ainsi que les discours associés et les marchés qui s'organisent autour de cette capacité.

---

<sup>287</sup> Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, *Comité stratégique de la filière bois « CSF Bois » : un premier bilan positif sur les actions menées en faveur de la promotion du bois*, communiqué de presse, 2016, p. 2-3 <http://agriculture.gouv.fr/comite-strategique-de-la-filiere-bois-un-premier-bilan-positif> [consulté le 15 mars 2018]

<sup>288</sup> *Ibid.*

<sup>289</sup> Guillaume Sainteny, *Le climat qui cache la forêt – comment la question climatique occulte les problèmes d'environnement*, *op. cit.*, p. 182-183

<sup>290</sup> *Ibid.*

<sup>291</sup> Conseil national de l'Industrie, *Le Contrat de filière CSF bois*, 2014, p. 6 [https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions\\_services/conseil-national-industrie/Contrats\\_de\\_filiere/Contrat-de-filiere-bois-signé-dec-2014.pdf](https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/conseil-national-industrie/Contrats_de_filiere/Contrat-de-filiere-bois-signé-dec-2014.pdf) [consulté le 15 mars 2018]

## 1.2 Recrudescence d'une sollicitation de l'éco-matériau bois

Bien que nous ayons pris le parti de questionner les programmes et les stratégies mises en place autour de la date de démarrage de ce travail de recherche, nous ne pouvons pas avancer le fait que le questionnement du bois comme éco-matériau date seulement de 2017. Effectivement, de nombreux plans ont été développés au profit du bois construction, comme le *Plan Industries du bois* de la Nouvelle France Industrielle (bâtiments de grande hauteur en bois), le *Plan Bois-construction* coordonné par le MLETR (DHUP)<sup>292</sup>, ou encore les plans industriels Rénovation Thermiques des Bâtiments, Chimie verte et Biocarburants<sup>293</sup>.

Ces plans développés au fil du temps poursuivent un objectif double, avec d'une part, une volonté nette de promouvoir et encourager la construction bois, et d'autre part, de spécifier les capacités techniques du matériau bois pour identifier ses potentialités face aux normes réglementaires de la construction. Par exemple, le *Plan bois-construction I* (2009-2015) s'organisait autour d'un travail de concertation destiné à identifier les freins (réglementaires, normatifs et techniques) qui entravaient le développement de la filière construction en raison d'une difficulté à faire homologuer les produits. Et en réponse à ces freins, ce premier temps était couplé à un programme d'études et d'essais techniques portant sur les performances techniques des produits bois (solidité, thermique, acoustique, environnement, santé, incendie, etc.)<sup>294</sup>.

À la suite de ce premier travail, le *Plan bois-construction II* (2014-2017) s'attachait entre autres, à valoriser la construction en bois de feuillus. Ici donc nous sommes sur l'aspect technique.

Quant au plan Industries du Bois<sup>295</sup> de la nouvelle France industrielle (2014), qui met, quant à lui, en évidence des objectifs chiffrés de réalisation d'ouvrages pour 2017 et 2030, il défend l'idée d'une « [...] *France de l'or vert où la forêt est une ressource d'avenir* »<sup>296</sup>. L'objectif est alors de mobiliser les industriels autour d'un objectif commun à savoir la réalisation d'un

---

<sup>292</sup> Respectivement, Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité et Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

<sup>293</sup> Conseil national de l'Industrie, *Le Contrat de filière CSF bois*, op. cit., p. 11

<sup>294</sup> <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/utilisation-du-bois> [consulté le 16 mars 2018]

<sup>295</sup> Plan porté par l'Association pour le Développement d'Immeubles à Vivre en Bois (ADIVBois) en association avec le CODIFAB (Comité professionnel de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois)

<sup>296</sup> Le bois par ses multiples propriétés (techniques, économiques, environnementales, est identifié comme un « [...] matériau stratégique aux usages multiples : construction, ameublement, chimie, papier, biomasse... Il est désormais possible de construire de grands immeubles en ossature bois et de valoriser les sous-produits de l'industrie. Les innovations techniques offrent de fortes perspectives de croissance économique et de création d'emplois dans les industries du bois. » Le gouvernement, *La nouvelle France industrielle – Présentation des feuilles de route des 34 plans de la nouvelle France industrielle*, 2014, p. 32 <https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/nouvelle-france-industrielle-sept-2014.pdf> [consulté le 15 mars 2018]

immeuble de 30 étages en 2030, avec un objectif d'étape à l'horizon 2017, de 5 à 10 « vrais » immeubles urbains de moyenne hauteur (7 à 15 étages)<sup>297</sup>. C'est dans ce cadre qu'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI)<sup>298</sup>, à destination des collectivités territoriales, a été publié, par l'association porteuse<sup>299</sup>. Au final, « 23 villes auront leurs immeubles de grande hauteur en bois »<sup>300</sup> en 2020 et plus précisément « 36 sites<sup>301</sup> pour autant de constructions [alors qu'] Adivbois en espérait au départ ...4 ! »<sup>302</sup>. En résumé le président de l'association, Franck Mathis, s'exclame : « C'est une première mondiale ! Aucun autre pays ne va construire autant d'immeubles en bois ! »<sup>303</sup>.

Ces réalisations et cet AMI s'inscrivent pleinement dans l'article 14 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 qui précise « [que] l'utilisation des matériaux biosourcés concourt significativement au stockage de carbone atmosphérique et à la préservation des ressources naturelles. Elle est encouragée par les pouvoirs publics lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments »<sup>304</sup>.

Avant d'aller plus loin dans notre réflexion, nous souhaitons clarifier notre position de recherche. Nous ne sommes pas dans une volonté de faire un travail d'analyse réglementaire exhaustif ni une revue technique des potentialités du bois dans la construction, nous n'en avons concrètement pas les compétences. Comme précédemment, notre intérêt est d'illustrer l'intérêt croissant de la société pour la construction bois dans une logique de substitution, et de faire attention aux discours environnementaux et climatiques portés autour de ces projets.

Pour cela, une petite revue d'articles de presse sur les projets de construction d'immeubles grandes hauteurs en bois est utile.

---

<sup>297</sup> *Ibid.*

<sup>298</sup> Date de dépôt au plus tard le 9 septembre 2016

<sup>299</sup> « [L'objectif] est de construire des Immeubles à Vivre en Bois « démonstrateurs » de moyenne ou grande hauteur, de 10 niveaux et plus, dont les qualités des structures et des aménagements, réalisés en bois, constitueront, sur chacun des sites concernés, des références européennes ». Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, Ministère du logement et de l'Habitat durable et Plan urbanisme construction architecture (PUCA), *Sites pilotes pour des Immeubles à Vivre en Bois Appel à Manifestation d'Intérêt*, 2016, 7 p. [http://www.adivbois.org/wp-content/uploads/AMI-IGH-Bois\\_PUCA.pdf](http://www.adivbois.org/wp-content/uploads/AMI-IGH-Bois_PUCA.pdf) [consulté le 15 mars 2018]

<sup>300</sup> *Le moniteur*, « Ces 23 villes auront leurs immeubles de grande hauteur en bois », 17 octobre 2016 <https://www.lemoniteur.fr/article/ces-23-villes-aurent-leurs-immeubles-de-grande-hauteur-en-bois-33452757> [consulté le 16 mars 2018]

<sup>301</sup> Dont Bordeaux

<sup>302</sup> *Le moniteur*, « Ces 23 villes auront leurs immeubles de grande hauteur en bois », *op.cit.*

<sup>303</sup> *Ibid.*

<sup>304</sup> Légifrance, « LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (1) », *Journal officiel de la République Française*, n° 0189, p. 14263 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031044385&categorieLien=id> [consulté le 16 mars 2018]

Pour preuve que la construction bois se fait une place dans notre société bas carbone en devenir, la presse fait, par exemple, état « [d'un] *décollage programmé des gratte-ciels en bois* »<sup>305</sup> et avance l'explication suivante : « *en France, comme partout dans le monde, les projets d'immeubles de grande hauteur en bois se multiplient. Un regain d'intérêt qui s'explique à la fois par l'évolution des techniques de construction et par le réchauffement climatique* »<sup>306</sup>. L'intérêt de l'éco-conception est bien assimilé en ce qui concerne le bois : « *le réchauffement climatique incite à la construction bois. D'autant que le béton pollue* »<sup>307</sup>. En effet de façon générale, l'intérêt croissant pour l'éco-conception noté depuis les années 1990 s'explique « [...] *par la recherche de solutions de rupture pour freiner la dégradation continue de nombreux indicateurs environnementaux [...] et pour rendre soutenable l'accélération du développement économique de grands pays comme l'Inde et la Chine* »<sup>308</sup>.

Concernant le bois matériau, ces ouvrages sont aussi l'occasion de sensibiliser la société sur ses réelles capacités. En effet, comme un article le souligne dès ces premières lignes, « *les trois petits cochons ont montré à des générations que les maisons en bois n'étaient pas solides [sic !]. Bordeaux veut faire mentir le conte [grâce au projet Hyperion, entre autres]* »<sup>309</sup>.

Certes, cantonnées à un marché de niche<sup>310</sup>, ces tours, destinées à « booster » la construction en bois, sont importantes pour la filière car elles doivent être la preuve de la faisabilité de la construction bois verticale aux dires du Président d'*Adivbois* : il s'agit de « [...] *rassurer les bailleurs, les collectivités, afin de conquérir le marché de masse que représentent les bâtiments de moyenne hauteur [...]. Car, derrière ces initiatives, c'est de la massification de l'usage du bois qu'il est question* », explique Frank Mathis, président d'*Adivbois* et de *l'entreprise de construction spécialisée Mathis* »<sup>311</sup>.

---

<sup>305</sup> *Les échos*, « Le décollage programmé des gratte-ciel en bois », 18 avril 2016, [https://www.lesechos.fr/18/04/2016/LesEchos/22173-039-ECH\\_le-decollage-programme-des-gratte-ciel-en-bois.htm](https://www.lesechos.fr/18/04/2016/LesEchos/22173-039-ECH_le-decollage-programme-des-gratte-ciel-en-bois.htm) [consulté le 15 mars 2018]

<sup>306</sup> *Ibid.*

<sup>307</sup> *Ibid.*

<sup>308</sup> Christophe Abrassart, *La naissance de l'éco-conception : acteurs, raisonnements, enjeux de pilotage et horizons d'une rationalisation industrielle (1990-2010)*, Thèse de Gestion et management, École Nationale Supérieure des Mines de Paris, 2011, p. 11 <https://pastel.archives-ouvertes.fr/pastel-00712974> [consulté le 15 mars 2018]

<sup>309</sup> Cette réalisation sera une vitrine, « c'est une première d'importance ! Avec cette tour de 50 m, les Français comprendront qu'on peut vivre, et bien, dans un immeuble en bois », se réjouissait hier Sophie Desmazières, patronne de Woodeum, spécialiste de ce type de construction [qui intervient dans le projet]». *Le Parisien*, « Bordeaux ose les tours...en bois », 15 mars 2016 <http://www.leparisien.fr/espace-premium/actu/bordeaux-ose-les-tours-en-bois-15-03-2016-5627197.php> [consulté le 16 mars 2018]

<sup>310</sup> « Ces prouesses techniques sont les formules 1 de la construction, le haut de gamme de la technologie », souligne Patrick Molinié du FCBA [...] » *Le moniteur*, « Le bois, un matériau taillé pour grimper », 18 octobre 2017, <https://www.lemoniteur.fr/articles/un-materiu-taille-pour-grimper-34889191> [consulté le 16 mars 2018]

<sup>311</sup> *Ibid.*

Pour illustrer cette logique de preuve par la réalisation, mais surtout celle du « aller plus haut », en 2018 la presse a largement diffusé le projet du promoteur immobilier japonais Sumitomo Forestry qui souhaite construire une tour en bois de 350 m et de 70 étages pour l'année de son 350<sup>e</sup> anniversaire, soit en 2041 : « [Cette tour rêvée serait composée] *de 90% de bois pour 10% d'acier [et] devra être capable de résister au vent et aux séismes, des phénomènes naturels récurrents au Japon* »<sup>312</sup>. Ce projet fait alors réagir, certains parlant de « pari fou<sup>313</sup> ».

Face à ces réactions, il semble que l'utilisation du bois dans la construction est encore loin d'être banalisée.

---

<sup>312</sup> *Le moniteur*, « Une tour en bois de 350 mètres, le pari fou d'un promoteur immobilier japonais », 4 mars 2018, <https://www.lemoniteur.fr/article/une-tour-en-bois-de-350-metres-le-pari-fou-d-un-promoteur-immobilier-japonais-35393401> [consulté le 16 mars 2018]

<sup>313</sup> « Est-ce bien raisonnable ? » *Le Figaro*, « Une tour en bois de 350 mètres, est-ce bien raisonnable ? », 21 février 2018, <http://immobilier.lefigaro.fr/article/une-tour-en-bois-de-350-metres-est-ce-bien-raisonnable-648e16ac-1636-11e8-8f49-e734b611bc3e/> [consulté le 16 mars 2018]

## Projet Hypérion – Bordeaux Euratlantique –

Maitre d'ouvrage Eiffage, Architecte(s) : Jean Paul Viguier & Associés



Le projet est présenté de la façon suivante sur le site de Bordeaux Euratlantique :

*« Il s'agit de la première tour en bois réalisée en France. [...] Sur le plan environnemental, HYPERION inaugure une nouvelle génération de bâtiment à très basse empreinte carbone. La légèreté et la rigidité du bois massif CLT, combinée à la résistance du bois lamellé-collé et du lamibois ont permis de relever le défi technique de la hauteur. [...]*

*Biosourcé et recyclable, le matériau de construction bois massif CLT stocke le carbone au lieu de l'émettre. Il permettra à cette tour de participer activement à la réduction des émissions carbone et de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. HYPERION s'inscrit naturellement dans la démarche du nouveau label Bâtiment Bas Carbone (BBCA) qui vise la division par 2 de l'empreinte carbone des bâtiments neufs. [...]*

*Grâce au 1400 m<sup>3</sup> de bois massif (CLT, LVL et BLC) mis en œuvre, dont une partie sera issue de la forêt landaise, la tour va stocker l'équivalent de 1 000 tonnes de CO<sub>2</sub>, soit l'équivalent des émissions de carbone générées en moyenne par les consommations énergétiques d'un tel immeuble pendant plus de 9 ans. [...]*

*Les habitants bénéficieront des qualités d'isolation thermique du bois et du confort d'un habitat naturel. Une grande partie des voiles de bois sera laissée visible, notamment en sous-face des terrasses. Au total, le projet réconciliera écologie, densité et qualité de vie. »*

Source : <https://www.bordeaux-euratlantique.fr/projets/zac-bordeaux-saint-jean-belcier/quartier-daffaire-armagnac/hyperion/>  
[consulté le 16 mars 2018]

Encart 1 : Éclairage sur le discours mobilisé autour de l'immeuble en bois Hypérion à Bordeaux

La présentation du projet Hypérion nous permet de mettre en avant les différents points de discours mobilisés dans ces projets, avec d'une part l'aspect technique, faisant référence, entre autres, au « CLT » c'est-à-dire au bois lamellé croisé<sup>314</sup>. D'autre part, les rôles de séquestration et de substitution du bois du CLT sont avancés en tant que matériau « biosourcé et recyclable », capable de stocker le carbone au lieu d'en émettre, contribuant ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique : « *La tour va stocker l'équivalent de 1 000 tonnes de CO2, soit l'équivalent des émissions de carbone générées en moyenne par les consommations énergétiques d'un tel immeuble pendant plus de 9 ans* »<sup>315</sup>. Au final, la communication fait de même écho à la question du bien-être ou de la qualité de vie : « *les habitants bénéficieront des qualités d'isolation thermique du bois et du confort d'un habitat naturel* »<sup>316</sup>.

Les différents points de promotion de la construction bois se retrouvent avancés pour d'autres projets et Hypérion n'est pas l'exception mais plutôt la règle. Pour preuve, dans un article de 2017 sur la construction bois et son développement, la question du « pourquoi » de cet engouement pour la construction bois est abordée, avec une réponse clairement environnementale : « [...] *Parce que le bois est perçu comme le sésame de la ville durable bas carbone ! Matériau écologique, il a l'avantage de stocker du CO2 et d'être renouvelable. « Construire en bois, c'est décarboner un territoire en contribuant à la stratégie globale du bas carbone, qui intègre également la maîtrise de l'énergie et des transports », relève Luc Charmasson, vice-président du Comité stratégique de la filière bois* »<sup>317</sup>.

Concernant un autre projet de construction porté par le grand groupe de BTP et de Médias Bouygues, le bois est encensé là aussi « [pour] *sa légèreté et sa simplicité de pose* », permettant au promoteur immobilier de « gagner » trois étages et plusieurs mois de chantier : « *Super-isolant thermique, ce matériau apporte aussi un sentiment de confort et de réconfort, diminuant aussi certains maux, laryngite, pharyngite... Et par là même le taux d'absentéisme* »<sup>318</sup>.

À une autre échelle d'usage du bois d'œuvre, les mêmes discours positifs sont rencontrés, à l'exemple de ceux de la filière de l'ameublement pour laquelle nous constatons le même engouement.

---

<sup>314</sup> Soit des « *Panneaux constitués de couches de planches croisées à 90° et collées entre elles. Le nombre de couches est impair, avec un minimum de trois.* » in FCBA, IRABOIS, *Fiches produits Ouvrages Bois (P.O.B) bois lamellé collé (cross laminated timber – CLT)*, p. 1 <http://catalogue-construction-bois.fr/wp-content/uploads/2017/05/1109-bois-lamell%C3%A9-crois%C3%A9-CLT.pdf> [consulté le 16 mars 2018]

<sup>315</sup> *Le Figaro*, « Une tour en bois de 350 mètres, est-ce bien raisonnable ? », *op.cit.*

<sup>316</sup> *Ibid.*

<sup>317</sup> *Le moniteur*, « Le bois, un matériau taillé pour grimper », 18 octobre 2017, <https://www.lemoniteur.fr/articles/un-materiu-taille-pour-grimper-34889191> [consulté le 16 mars 2018]

<sup>318</sup> *Le point*, « Promenons-nous dans le bois », 30 novembre 2017, [http://www.lepoint.fr/immobilier-neuf/architecture-promenons-nous-dans-le-bois-05-12-2017-2177427\\_2309.php](http://www.lepoint.fr/immobilier-neuf/architecture-promenons-nous-dans-le-bois-05-12-2017-2177427_2309.php) [consulté le 16 mars 2018]



Dans un article de 2018 intitulé « Le bois une filière d'avenir », le journal *Le Parisien* se fait l'écho, à côté d'une présentation des « fameux » immeubles grandes hauteurs, de propriétés écologiques du bois pour la fonction ameublement, soit un « [...] *matériau durable, renouvelable et recyclable au fort pouvoir isolant [permettant] d'améliorer les performances thermiques et de restreindre les dépenses énergétiques.* »<sup>319</sup> Le critère du bien-être, du confort d'habitat est très mobilisé dans les discours de promotion du bois. L'aménagement intérieur et la décoration ne s'y trompe pas : « *Noble et chaleureuse, la menuiserie en bois est idéale pour donner du caractère et de l'authenticité à votre intérieur [...]* ». Ikea, la « fameuse » enseigne d'ameublement suédoise a bien saisi la recherche de bien-être des consommateurs, lançant en 2018 « [...] *une nouvelle collection dédiée à la méditation et conçue pour les aficionados du yoga* »<sup>320</sup>, sérénité et relaxation étant favorisés par l'usage de « *matériaux naturels et durables: en liège, rotin et bois.* »<sup>321</sup>

Notre intérêt pour cette nouvelle collection pourrait se voir remis en question car Ikea est déjà connu pour ces meubles en bois, entre autres.

Cependant, à notre sens, les propos d'une représentante d'Ikea neutralisent cette potentielle critique. En effet, cette représentante explique l'objectif de cette collection, à savoir l'amélioration du bien-être physique et psychologique des consommateurs : « *La collection HJÄRTELIG nous invite à appuyer sur le bouton 'pause', même un tout petit instant, dans notre quotidien mouvementé, compliqué et connecté.* »<sup>322</sup>

À noter que si depuis 1943 Ikea propose des meubles en bois, l'argumentaire bien-être n'est à notre connaissance avancé que depuis 2018, ce qui n'est pas « anodin ». Cet intérêt nouveau pour le bien-être, nous le questionnerons tout au long de ce travail que ce soit dans la construction ou en forêt. De fait, à cet instant nous faisons le choix de ne pas plus nous étendre sur ce point.

En revenant à une échelle plus « globale » portant sur l'engouement général que connaît le bois dans le secteur de la construction, nous constatons que l'utilisation de l'éco-matériau bois est certes justifiée par son intérêt technique (par exemple : gain de temps dans la réalisation du chantier) mais aussi et surtout par des arguments relevant du grand domaine de l'atténuation du changement climatique, avec la mise en position centrale du captage du CO<sub>2</sub> et plus

---

<sup>319</sup> *Le Parisien*, « Le bois, une filière solide », 16 mai 2018, <http://www.leparisien.fr/economie/emploi/le-bois-une-filiere-solide-16-05-2018-7719219.php> [consulté le 24 mai 2018]

<sup>320</sup> *Huffingtonpost*, « Ikea lance une nouvelle collection de meubles sur le thème du yoga », 12 mars 2018 [https://www.huffingtonpost.fr/2018/03/12/ikea-lance-une-nouvelle-collection-de-meubles-sur-le-theme-du-yoga\\_a\\_23383115/](https://www.huffingtonpost.fr/2018/03/12/ikea-lance-une-nouvelle-collection-de-meubles-sur-le-theme-du-yoga_a_23383115/) [consulté le 24 mai 2018]

<sup>321</sup> *Ibid.*

<sup>322</sup> *Ibid.*

globalement de la décarbonisation, de la durabilité, etc. C'est un discours relativement classique, dans le sens où argumenter autour des bénéfices du matériau pour la séquestration et l'atténuation ne nous étonne pas grandement. Le lien santé, avec une utilisation du bois permettant de diminuer, « certains maux », nous intéresse bien plus, nous le verrons plus loin.

Pour l'instant, soulignons la prévalence globale du critère « CO<sub>2</sub> » confirmant ainsi la position centrale du « captage du CO<sub>2</sub> » dans l'argumentaire autour des projets de construction ou plus largement, de ville durable. En effet, comme l'explique Guillaume Sainteny, l'indicateur « émission CO<sub>2</sub> » « [est] parfois le seul à être commenté dans les médias et, en tout cas, y occupe une place disproportionnée par rapport à d'autres. »<sup>323</sup>

Dans cette veine, « cerise sur le gâteau écologique de ce puits de carbone »<sup>324</sup>, qu'est le bois, il est également vu comme une plus-value technique pour un projet d'immeuble.

## 2. La forêt, un puit de carbone popularisé comme moyen de lutte

Avec un changement climatique étayé, l'étape suivante est la fixation d'objectifs ou mesures pour tenter de réduire celui-ci. Un des objectifs est, bien sûr, la réduction des GES. Majoritairement, le discours se centre sur le carbone et, par extension, sur le stockage de celui-ci. Pour preuve, une étude INRA/IGN autour du rôle des forêts et de la filière dans l'atténuation du changement climatique précise dès l'introduction « [qu'] en vue de limiter le changement climatique en cours, la réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) et le stockage de carbone sont des objectifs d'importance majeure au niveau mondial que chaque échelon national a vocation à décliner. »<sup>325</sup> De fait, la filière forêt-bois devient un secteur stratégique grâce aux capacités de la forêt en termes de stockage de carbone ainsi que via l'effet de substitution qu'offre le bois.

Cette capacité double de captage et stockage du carbone en forêt est résumée par l'expression même « puits de carbone »<sup>326</sup>. Par cette capacité, la forêt se voit attribuer une mission d'importance : « la filière forêt-bois est un pilier de la croissance verte française. Elle permet de compenser environ 20 % des émissions françaises de CO<sub>2</sub> grâce au stockage de

---

<sup>323</sup> Guillaume Sainteny, *Le climat qui cache la forêt – comment la question climatique occulte les problèmes d'environnement*, op. cit., p. 24

<sup>324</sup> *Le point*, « Promenons-nous dans le bois », op. cit.

<sup>325</sup> INRA, IGN, *Quels rôle pour les forêts et la filière forêt-bois françaises dans l'atténuation du changement climatique ? Une étude des freins et leviers forestiers à l'horizon 2050*, rapport, 2017, p. 9 <https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/419207-b987f-resource-etude-forets-bois-et-changement-climatique-rapport.pdf> [consulté le 24 février 2020]

<sup>326</sup> Nous prenons la définition suivante comme référence : « Par opposition à une source, un puits de carbone se définit comme un réservoir de carbone (un océan ou un écosystème par exemple) qui, pendant une période donnée, absorbe globalement plus de carbone qu'il n'en rejette. » (Bruno Locatelli, Cyril Loisel, 2002, p. 8)

*carbone en forêt (sols et biomasse aérienne), dans les produits bois et à la substitution d'énergies fossiles et de matériaux plus énergivores. »<sup>327</sup>*

Une distinction est avancée entre puits « naturels » et puits « gérés », distinguo qui pour la filière bois s'avère pleinement utile. En effet, cette différence s'établit selon l'influence de l'homme. De fait, nous pouvons parler de « puits naturel » dans le cadre d'un « *écosystème qui augmente son stock de carbone sans intervention directe de l'homme (néanmoins avec des influences indirectes des activités humaines, comme par exemple la fertilisation par l'augmentation du CO<sub>2</sub> atmosphérique).* »<sup>328</sup>

Pour la forêt, sa capacité naturelle d'absorption du carbone pendant sa croissance en fait un « puits » ; un équilibre s'installe lorsque celle-ci atteint la maturité. Si nous considérons une forêt gérée, coupée selon les besoins de l'industrie<sup>329</sup>, potentiellement en décalage avec le seuil de maturité évoqué ci-dessus, l'usage du bois devient crucial. En effet, « *le bilan de l'exploitation en terme de carbone dépendra du devenir des produits. [...] Ce sont les pratiques de gestion des puits et de valorisation des produits qui permettent d'optimiser les bénéfices des puits de carbone pour la réduction du changement climatique.* »<sup>330</sup>

Clairement, par cette explication, nous pouvons affirmer que la filière, à travers les différentes programmations qui questionnent la forêt privée ou publique, est pleinement en réflexion autour de la question des puits de carbone « gérés ».

Toutefois, considérer les nouvelles sollicitations de la société, comme ci-dessus, permet de mettre en évidence la situation potentiellement « épineuse » dans laquelle la filière se trouve.

Dans un premier temps, la question d'une gestion sylvicole dynamique se pose car bien que la forêt en France stocke du carbone en raison d'un accroissement naturel sous-exploité, cette accumulation apparaît à certains auteurs comme « *ambivalente* » : « *D'une part, elle constitue un puits de carbone très significatif qui vient compenser les émissions brutes (à*

---

<sup>327</sup> Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, *Programme national de la forêt et du bois 2016-2026*, 2017, p. 9 <http://agriculture.gouv.fr/le-programme-national-de-la-foret-et-du-bois-pnfb-veronique-borzeix> [consulté le 23 mars 2018]

<sup>328</sup> Bruno Locatelli, Cyril Loisel, « Changement climatique : la vérité est-elle au fond du puits ? Une analyse des controverses sur les puits de carbone », *Nature Science Société*, vol. 10, n°2, 2002, p. 9 [http://agents.cirad.fr/pjjimg/bruno.locatelli@cirad.fr/Locatelli\\_Loisel\\_2002\\_controverses\\_puits\\_carbone.pdf](http://agents.cirad.fr/pjjimg/bruno.locatelli@cirad.fr/Locatelli_Loisel_2002_controverses_puits_carbone.pdf) [consulté le 23 mars 2018]

<sup>329</sup> « Autrefois coupés à l'âge de 50 ans, puis de 40, on arrive même aujourd'hui, grâce aux améliorations génétiques et à la sélection pratiquées sans discontinuer depuis des décennies, à exploiter les pins à partir de l'âge de 30 à 35 ans. » *Sud-Ouest*, « La question du jour : combien mesure, en moyenne, un pin des Landes de 40 ans ? », 31 juillet 2018, <https://www.sudouest.fr/2018/07/31/la-question-du-jour-combien-mesure-en-moyenne-un-pin-des-landes-de-40-ans-5275776-4723.php> [consulté le 18 février 2020]

<sup>330</sup> Bruno Locatelli, Cyril Loisel, « Changement climatique : la vérité est-elle au fond du puits ? Une analyse des controverses sur les puits de carbone », *op.cit.*

hauteur de 10 % en moyenne continentale). »<sup>331</sup> Mais d'autre part, le risque de « *relargages massifs de carbone vers l'atmosphère* » n'est pas exclu, en raison d'une vulnérabilité accrue de la forêt face au changement climatique, ce qui remettrait donc en question une part « *des bénéfiques-carbone accumulés (Seidl et al., 2014 ; Galik & Jackson, 2009)* »<sup>332</sup>.

Comme nous le verrons un peu plus précisément par la suite, lorsque nous prenons en compte le discours ambiant autour des puits de carbone, il est question de forêt sur pied ou de plans de reboisement, associés à une logique de compensation d'émissions ; mais très peu (hors cadre technique ou scientifique) du risque de capitalisation de la ressource face aux aléas et aux conséquences pour le stockage carbone qui en résulteraient. Pour illustration, citons un article paru dans *Le Monde* en 2017 qui s'enquiert de la politique climatique de l'Europe et de la place de la forêt dans la lutte contre le changement climatique. Après avoir noté que le domaine boisé européen représente 40% du territoire, permettant une absorption de 10% des émissions annuelles de CO<sub>2</sub>, la position de la France face au projet de Bruxelles de sanctuarisation de ce puit de carbone défini comme « naturel » est critiquée : « *or, de grands pays forestiers, à commencer par la France, tentent d'assouplir ce règlement qui contrarie leur volonté d'exploiter plus intensivement leurs peuplements sylvestres* »<sup>333</sup>.

Ce souhait de sanctuarisation peut permettre d'aller dans notre sens lorsque nous évoquons le fait que « l'outil » puits de carbone face au changement climatique pourrait aller à l'encontre d'une vision complète de « l'arbre – puits de carbone ».

Ce rôle « puits de carbone » ou « poumon vert » est clairement assimilé et promu, que cela soit par la filière elle-même ou par d'autres acteurs. Pour preuve, mettons en avant quelques publications diverses issues des réseaux sociaux :

---

<sup>331</sup> INRA, IGN, *Quels rôle pour les forêts et la filière forêt-bois françaises dans l'atténuation du changement climatique ? Une étude des freins et leviers forestiers à l'horizon 2050, op.cit.*, p. 10-11.

<sup>332</sup> *Ibid.*

<sup>333</sup> *Le Monde*, « La forêt, nouvel enjeu de la politique climatique de l'Europe », lundi 27 mars 2017.



Illustration 4 : La forêt, un « poumon vert » bien identifié  
(Source : <https://twitter.com/>)



Illustration 5 : L'argument carbone au cœur du discours autour de la forêt  
(Source : <https://twitter.com/>)



Illustration 6 : Des consommateurs incités à planter des arbres  
(Source : <https://twitter.com/>)



Illustration 7 : Pédagogie autour du cycle du carbone  
(Source : <https://twitter.com/>)

Cette restriction du champ d'interprétation du binôme « forêt-puits de carbone » peut aller à l'encontre de la logique productive ou de gestion de la forêt. Effectivement, le maintien sur pied sans gestion (c'est-à-dire sans coupe) ne serait pas une solution. Selon l'INRA et IGN, la dynamique forestière est jugée cruciale pour le stockage de carbone dans l'écosystème forestier. En effet, ils avancent que cette dynamique « [est, entre autres,] *sensible à l'âge des peuplements, aux modes de gestion, [...]* »<sup>334</sup> En ce sens, la filière fait, comme nous le voyons

<sup>334</sup> INRA, IGN, *Quel rôle pour les forêts et la filière forêt-bois française dans l'atténuation du changement climatique ? Une étude des freins et leviers forestiers à l'horizon 2050*, Résumé de l'étude réalisée par l'INRA et l'IGN pour le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2017, p. 2

sur le post Twitter en illustration 7, un effort de communication autour du rôle de la forêt au regard de la séquestration carbone, en travaillant à l'échelle de l'ensemble de la filière. Cependant cet effort pédagogique devrait tenter de s'extraire de cette vision réductrice du captage carbone. Sinon, la filière elle-même mettrait en avant un « raccourci » menaçant la nature même de la filière forêt-bois par son activité extractive. En ce sens, les objectifs de prélèvements supplémentaires pour lutter contre le changement climatique qui pèsent sur la filière seraient difficilement tenables.

De fait, la capacité de stockage du carbone doit s'appréhender sur l'ensemble du spectre de la filière car malgré, peut-être, un a priori de prime abord, « [...] *l'option consistant à freiner la capitalisation en cours, par une augmentation des récoltes, peut offrir elle aussi des bénéfices climatiques, à travers la réduction des émissions que permet l'usage du bois, par substitution à des ressources concurrentes, comme matériau ou comme énergie.* »<sup>335</sup>. De fait, un scénario impliquant une réduction de l'exploitation forestière en France ne semble pas être la clé au vu des attentes de transition que l'on fait supporter à la forêt.

Cependant, des choix de société et de politique semblent devoir s'opérer pour déterminer les attentes envers la forêt et les perceptions de l'espace forestier. En effet, le constat est clairement posé par l'INRA et l'IGN : la filière, encore « *largement artisanale* »<sup>336</sup>, entre dans un point de tension entre les attentes chiffrées qui lui sont attribuées et les diverses perceptions et nouvelles attentes de la société envers la forêt et le bois.

---

<sup>335</sup> INRA, IGN, *Quels rôles pour les forêts et la filière forêt-bois française dans l'atténuation du changement climatique ? Une étude des freins et leviers forestiers à l'horizon 2050*, rapport, 2017, *op.cit.*, p. 11

<sup>336</sup> *Ibid.*, p. 10





**DEUXIÈME PARTIE**

**UNE ÉCOLOGISATION CROISSANTE DE LA SOCIÉTÉ  
N'ÉPARGNANT PAS LE DOMAINE FORESTIER**



Après avoir mis en avant l'insertion de la politique forestière dans l'ère environnementale, nous prenons le parti de poursuivre notre réflexion à travers une notion qui sera le nœud d'articulation de notre problématique.

Effectivement, nous souhaitons à partir de maintenant mobiliser la notion d'« *écologisation* » de Bernard Kalaora. L'auteur avance une « *écologisation de la pensée [qui] recompose les perceptions et les représentations sociales de la nature, ce qui se traduit par l'ébranlement du culte moderne des monuments naturels dont on verra qu'il a inspiré, du XIX<sup>e</sup> siècle à la fin des Trente Glorieuses, les modes de pratiquer la nature* »<sup>337</sup>.

Cette écologisation de la pensée se traduit « [par] *l'apparition d'un nouveau sens commun en train de naître, qui constitue l'environnement en problème central autour duquel tous les discours et projets sociaux doivent être reformulés pour être légitimes. Cette mutation est à mettre en perspective avec la multiplication des mouvements locaux et internationaux et la publicisation de l'environnement par les médias* »<sup>338</sup>. Dans le cadre de l'ère environnementale « [qui] *marque un changement majeur dans la perception du rapport homme-nature [...] il ne s'agit plus d'agir pour contrôler l'environnement mais pour le préserver contre l'interventionnisme démesurée des sociétés modernes et en vue de créer une éthique de responsabilité envers les générations présentes et futures* »<sup>339</sup>.

La place de la nature a donc clairement évolué ; là où notre société s'est construite sur le mythe de la nature, support malléable et adaptable aux désirs et besoins de l'Homme, on relève désormais de nos jours une perception tout autre qui entraîne désormais une remise en cause de nos modes de faire, de vivre. Ceci découle d'un contexte particulier où crise environnementale et crise sociale sont désormais liées. En effet, selon Catherine et Raphaël Larrère « [le naturel] *fait irruption dans le social (nos problèmes environnementaux sont des problèmes sociaux)* » et le social « [...] *s'imprime sur le naturel (ce sont certaines activités de notre vie sociale, notamment depuis l'âge industriel, qui dégradent la nature)* »<sup>340</sup>. L'écologisation induit une remise en cause de notre rapport matérialiste à la nature. Effectivement, la chosification de la nature, amorcée au temps de Descartes se caractériserait par « [une] *possession matérielle du monde. [Où la matière serait] totalement pour nous un instrument, c'est-à-dire la chose*

---

<sup>337</sup> Bernard Kalaora, « À la conquête de la pleine nature », *Ethnologie française*, vol. 31, n°4, 2001, p. 591 <https://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2001-4-page-591.htm> [consulté le 02 octobre 2018]

<sup>338</sup> *Ibid.*, p. 592-593

<sup>339</sup> Bernard Kalaora, Chloé Vlassopoulos, *Pour une sociologie de l'environnement – Environnement, société et politique*, Champ vallon, Seyssel, 2013, p. 14

<sup>340</sup> Catherine Larrère, Raphaël Larrère, *Penser et agir avec la nature – Une enquête philosophique*, Paris, La découverte, 2015, p. 6

*malléable et corvéable à merci [...] »<sup>341</sup>. Cette approche expliquerait la crise écologique que nous traversons. Pour François Ost, la crise écologique c'est la « [...] *déforestation et [la] destruction systématique des espèces animales, [...] mais d'abord et surtout [la] crise de notre représentation de la nature, crise de notre rapport à la nature.* »<sup>342</sup> En effet, pour F. Ost la crise que nous connaissons est une crise « du lien et de la limite ». Nous serions pleinement confronté à une crise de paradigme à travers une « [...] *crise du lien [dans laquelle] nous ne saisissons plus ce qui nous lie à l'animal, au vivant, à la nature [et une] crise de la limite [où] nous ne saisissons plus ce qui nous en distingue.* »<sup>343</sup> Cette crise de paradigme est également avancée par B. Kalaora à travers l'émergence d'un paradigme de la complexité « [...] *qui remet en cause le modèle de croissance antérieure et ses finalités sociales et culturelles. [Dans ces circonstances], la forêt, de bien culturel et statutaire<sup>344</sup> devient un espace naturel ayant une valeur écologique et autonome* »<sup>345</sup>.*

Cette crise de paradigme rend complexe la réflexion forestière car, en plus, le terme « forêt » a des acceptions multiples selon le public, toutes vraies et construites culturellement. La forêt peut être considérée par le forestier comme « [...] *une ressource à gérer rationnellement en vue d'en retirer une rentabilité suffisante, le naturaliste y verra un milieu scientifique à conserver en l'état, quitte même à en interdire l'accès, tandis que le citoyen se la représente comme paysage, source de jouissance esthétique.* »<sup>346</sup>

De fait, en travaillant autour de la notion d'écologisation nous allons tenter de démontrer que les conséquences de celle-ci pour la filière forêt-bois peuvent être ambivalentes.

---

<sup>341</sup> Bertrand de Jouvenel, *Arcadie, essais sur le mieux vivre*, Paris, s.é.d.é.i.s, 1968, p. 233-234

<sup>342</sup> François Ost, *La nature hors la loi : L'écologie à l'épreuve du droit*, Paris, La découverte, 2003 [1995], p. 8

<sup>343</sup> *Ibid.*, p. 8

<sup>344</sup> Voir les travaux antérieurs de B. Kalaora sur la forêt de Fontainebleau.

<sup>345</sup> Bernard Kalaora, « À la conquête de la pleine nature », *op. cit.*, p. 592

<sup>346</sup> François Ost, *La nature hors la loi : L'écologie à l'épreuve du droit*, *op.cit.*, p. 199-200

## CHAPITRE IV

### LA FORÊT « NATURÉE », SOURCE D'ATTENTES MULTIPLES ET NOUVELLES

Nous avons pris le temps de présenter les attentes de la puissance publique et sociétale envers la filière et le patrimoine forestier français. Néanmoins, l'usage « productif » n'est clairement pas le seul en jeu lorsque nous parlons de forêt. Effectivement, comme Bernard Kalaora a pu le spécifier dans les années 1980, grâce à son travail sur la forêt de Fontainebleau<sup>347</sup>, avec la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la forêt est aussi devenue « *un produit de consommation culturelle, comme une expérience esthétique fondée sur le savoir regarder, juger et évaluer les paysages.* »<sup>348</sup> L'émergence de cette attente est à rechercher sous le Second Empire pour la France, avec la forêt de Fontainebleau : cette dernière se transforma en « [...] *un bien statutaire, emblématique dans lequel se [reconnaissait] une élite culturelle assignant à la forêt une identité paysagère.* »<sup>349</sup> Ce modèle rousseauiste de la nature caractéristique des élites sociales fut progressivement intégré dans les attentes des couches dites moyennes, selon B. Kalaora. En ce sens, « [...] *consommer et pratiquer la forêt, c'était participer aux valeurs de modernité, de croissance, de mobilité statutaire.* »<sup>350</sup>

Comme nous avons pu le spécifier dans les propos introductifs à cette partie, l'auteur précise que nous sommes aujourd'hui dans un nouveau paradigme, une nouvelle vision de la forêt en tant qu'espace naturel. Mais ce que nous souhaitons spécifier avant d'entrer pleinement dans l'analyse des dernières perceptions et discours apposés à la forêt ou à l'arbre, c'est préciser que, bien entendu, la pratique touristique ou récréative en forêt n'est pas récente. On peut citer l'exemple de la grande forêt landaise : « *la fin du XIX<sup>e</sup> mais surtout le début du XX<sup>e</sup> siècle marquent [...] un tournant important pour le massif forestier landais ou plutôt, pour la forêt littorale landaise : l'essor touristique.* »<sup>351</sup>

Christine Bouisset et Isabelle Degremont précisent en effet que « [...] *dès l'après Première Guerre mondiale, les guides tentent d'arrêter les visiteurs et les descriptions ne concernent alors que les sites à visiter. La description de la forêt intérieure n'est plus de mise* [comme

---

<sup>347</sup> Se reporter à son ouvrage *Le musée vert*. Bernard Kalaora, *Le musée vert*, Paris, L'harmattan, 1993, 293 p.

<sup>348</sup> Bernard Kalaora, « À la conquête de la pleine nature », *Ethnologie française*, vol. 31, n°4, 2001, pp. 591-592. <https://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2001-4-page-591.htm> [consulté le 02 mars 2018]

<sup>349</sup> *Ibid.*

<sup>350</sup> *Ibid.*

<sup>351</sup> Aude Pottier, *La forêt des Landes de Gascogne comme patrimoine naturel ? Echelles, enjeux, valeurs*, Thèse de Géographie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2012, p. 115 <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00776816> [consulté le 02 mars 2018]

précédemment] »<sup>352</sup>. C'est le temps de la communication touristique autour du triptyque touristique organisé autour du bleu, du jaune et du vert, représentant respectivement l'océan, le sable et le massif forestier. De fait, la forêt littorale landaise participe alors « [...] à la mise en place d'un sentiment esthétique vis-à-vis d'un paysage littoral panoramique. »<sup>353</sup>

Le triptyque évoqué ci-dessus fut - et est toujours - à la base d'un marketing touristique territorial fort. « *Des images, largement diffusées par le biais d'affiches de chemins de fer ou de cartes postales par exemple, deviennent emblématiques. L'eau (océan ou étangs), vue à travers les pins fait partie de celles-là, participant à la création de « sites privilégiés [...] l'objet même du voyage, les lieux de l'expérience esthétique et sensible promise. »*<sup>354</sup>

Cet espace, qui s'est vu désigné dans les années 1970 par une kyrielle de « superlatifs : « *la plus grande forêt d'Europe* », l'« *immensité* » du massif, [...] deviennent le socle de sa singularité et de sa valeur écologique »<sup>355</sup>, connaît un marketing territorial autour de la thématique naturelle peu appropriée si on considère le massif landais comme un outil de production. Effectivement, « *dans une logique de marketing territorial qui touche l'ensemble du territoire des Landes de Gascogne (bien qu'en premier lieu le littoral), ce n'est plus tant la forêt en elle-même qui est importante que son image et le décor qu'elle peut offrir. »*<sup>356</sup> Dans ce cadre, la communication touristique occulte l'artificialisation du massif et c'est la forêt archétype de la nature qui est mise en avant.

Dans cette veine, comme le souligne Aude Pottier, ce sont les valeurs « sensibles » liées à la forêt (bien-être, calme, esthétisme, ambiance forestière, etc.) qui s'avèrent aussi mobilisées : « *L'invitation au dépaysement et au ressourcement dans la nature, à côté du farniente sur les plages, constitue une bonne part des activités proposées au travers de la marche, mais surtout, compte tenu de sa taille, par le recours au vélo. »*<sup>357</sup>

---

<sup>352</sup> Christine Bouisset, Isabelle Degrémont, « Des guides de voyage aux sites Web : 150 ans de communication sur la forêt landaise » in *Forêt et communication : Héritages, représentations et défis*, Charles Dereix, Christine Farcy, François Lormant (dir.), Paris, l'Harmattan, 2016, pp. 227-246, p. 232

<sup>353</sup> *Ibid.*

<sup>354</sup> Bertho Lavenir, Latry, 2007, p.112 ; Aude Pottier, *La forêt des Landes de Gascogne comme patrimoine naturel ? Echelles, enjeux, valeurs, op.cit.*, p. 118

<sup>355</sup> Christine Bouisset, Isabelle Degrémont, « Des guides de voyage aux sites Web : 150 ans de communication sur la forêt landaise », *op. cit.*, p. 235

<sup>356</sup> Aude Pottier, *La forêt des Landes de Gascogne comme patrimoine naturel ? Echelles, enjeux, valeurs, op. cit.*, p. 410

<sup>357</sup> *Ibid.*, p. 413



Illustration 8 : Promotion touristique du massif des Landes de Gascogne en tant que « nature », par Aude Pottier (2012)

De fait, l'image véhiculée par les territoires envers la société conforte le duo « forêt = nature ». Pour preuve, lorsqu'un travail est effectué sur internet pour appréhender quelles images sont associées au mot clef « forêt des Landes », c'est l'ambiance liée au *pignada* qui ressort en premier : « [...] *la forêt, juste la forêt. [...] En revanche, contrairement aux guides anciens, la mention de l'exploitation forestière reste extrêmement ténue. Très peu de vues dévoilent les coupes rases (quelques exceptions existent pour faire ressortir la hauteur des pins au second plan)* »<sup>358</sup>. La présence de l'homme, ou simplement d'une vie autre que végétale, est rarement évoquée ; c'est le végétal qui domine.

Ainsi avec le XX<sup>e</sup> siècle, la forêt acquiert aux yeux de la société de nouvelles fonctions sociales : certes, un espace touristique et de « délassément » mais aussi un espace d'intérêt naturaliste. Nous avons pris le parti d'évoquer ces points pour partir sur une base claire : parler de forêt, c'est parler de la nature, même si nous pouvons considérer nos massifs forestiers comme des espaces artificiels de production de matière ligneuse. Le riverain, le touriste, le « monsieur tout le monde », globalement, la société, voient en nos forêts la nature.

Lorsque ce public est questionné, des éléments récurrents émergent : « *Chez les touristes, originaires du Nord de la France pour beaucoup, la forêt est appréciée avant tout pour ses composantes végétales et, si l'arbre (« arbres », « pins ») est forcément cité, le sous-bois, et en particulier les fougères, figurent parmi les choses les plus mises en avant.* »<sup>359</sup> C'est l'atmosphère, l'ambiance, le calme, la tranquillité, qui charment en premier les touristes. De même, le ressourcement ou encore l'immersion dans la nature sont souvent avancés. De fait, le massif landais est vécu, en grande partie, à travers une approche sensorielle. Ainsi, l'odeur de la résine est très souvent relevée par exemple. Or, cette approche ne relève pas du seul apanage

<sup>358</sup> Christine Bouisset, Isabelle Degremont, « Des guides de voyage aux sites Web : 150 ans de communication sur la forêt landaise », *op. cit.*, p. 236-237

<sup>359</sup> *Ibid.*, p. 241-242

des touristes, elle est partagée aussi par les habitants riverains de la forêt et par les forestiers : « [...] lorsqu'ils sont interrogés sur leur relation personnelle à la forêt. Il fait directement écho aux sites et guides touristiques. »<sup>360</sup>

L'artificialité de la forêt passe donc au second plan. Pour preuve, « [...] aucune des personnes interrogées n'évoque dans sa description le caractère artificiel ou la fonction productive de la forêt. Cette absence n'est pas le fruit d'une ignorance [Mais ceci passe au second plan.] L'artificialité de la forêt, même si elle est connue, n'est d'ailleurs pas contradictoire dans le discours des visiteurs avec le sentiment d'être en pleine « nature », puisque ce terme figure parmi les premiers cités. »<sup>361</sup> De fait la nature se fonde plus sur une opposition à la vie urbaine quotidienne que sur un espace naturel vierge.

Cette relation avec la forêt landaise permet de nous rendre compte qu'à l'évidence, selon Christine Bouisset et Isabelle Degrémont, « [...] le public interrogé apparaît ainsi davantage en phase avec la communication touristique qu'avec un discours technique et économique sur la forêt. »<sup>362</sup>

De fait, prenons comme acquis le fait « [que] la représentation que le public a de la forêt en est donc positive. Pour Beaudet, citant Boutefeu, la forêt « cristallise les fantasmes d'une nature sauvage idéalisée par une société majoritairement urbaine ». »<sup>363</sup>

Le raccourci « forêt = nature » n'est clairement pas une spécificité des Landes de Gascogne. Lors d'un colloque européen en 1993, Nicole Eizer relatait les résultats d'une enquête alors réalisée dans le souhait de savoir ce qu'évoquait le mot « nature » pour les gens ; la réponse avancée par un grand nombre de personnes ayant des profils sociologiques et géographiques différents liait spontanément la nature et la forêt. De fait, « *La nature, c'est d'abord la forêt.* »<sup>364</sup> Mais, précision importante, il s'agit d'une forêt proche et très rarement, « [...] des « forêts sauvages », les forêts amazoniennes ou tropicales, les forêts lointaines. Le prototype de la forêt, c'est la forêt de chênes, de hêtres, etc., la forêt « bien de chez nous »<sup>365</sup>.

---

<sup>360</sup> *Ibid.*

<sup>361</sup> *Ibid.*, p. 244

<sup>362</sup> *Ibid.*

<sup>363</sup> Antoine Hubert, Christine Farcy, Pierre Fastrez, « L'arbre et la forêt dans les récits des jeux de société francophones », in *Forêt et communication : Héritages, représentations et défis*, Charles Dereix, Christine Farcy, François Lormant (dir.), Paris, l'Harmattan, 2016, pp. 107-131, p. 129

<sup>364</sup> Nicole Eizner, « La forêt, archétype de la nature », in *La forêt, les savoirs et le citoyen – Regards croisés sur les acteurs, les pratiques et les représentations*, Daniel Meiller, Paul Vannier (dir.), Paris, ANCR, 1995, pp. 17-19, p. 17

<sup>365</sup> *Ibid.*



Cette perception de la société met clairement l'amont de la filière forêt-bois dans l'embarras car, en tant que détenteurs de ce qui semble être considéré de plus en plus comme un bien commun, la légitimité des acteurs forestiers se retrouve fragilisée. En ce sens, leurs interventions en forêt sont de plus en plus questionnées. Cependant, « *la problématique est plus large. La représentation sociale dominante peut en effet être incompatible avec la production de biens et de services environnementaux d'utilité publique propres à la forêt, voire s'avérer incompatible avec les fonctions que la société elle-même semble en escompter par ailleurs.* »<sup>366</sup>

Remarquons que cet embarras a induit, entre autres, mon embauche au FCBA. Dans la volonté d'interroger les nouvelles pratiques et attentes de la société envers les forêts, nous devons au préalable considérer la perception de la forêt et/ou de l'arbre comme un acquis profondément ancré chez l'individu.

Dans ce cadre, tentons de mettre en avant quelques explications portant sur la perception particulière de la forêt sans pour autant garantir l'exhaustivité de l'analyse étant noté que nous ne sommes ni psychologues, sociologues, anthropologues mais géographes.

## **1. La forêt, archétype de la nature : quelques pistes d'explication**

L'image, la symbolique de la forêt et de l'arbre sont pleinement intégrées à notre culture depuis des siècles et à travers de multiples canaux (mythologie, religion, littérature, etc...). Comme Paul Arnould le précise, « *l'arbre et l'image de l'arbre ont de tout temps été mis à contribution dans les grands mythes fondateurs des religions, mais aussi plus prosaïquement dans des visées politiques* »<sup>367</sup>. N'étant pas en capacité d'être exhaustif, citons pour l'exemple la référence biblique à l'arbre de Jessé ou encore à « l'immense » frêne Yggdrasil des sagas scandinaves, « [...] *l'arbre du Monde, le destrier du Redoutable, c'est-à-dire du dieu odin, est le pivot de légendes sur la création du monde. [...] Il est le support de neuf royaumes, outre celui des hommes (Midgard).* »<sup>368</sup>

---

<sup>366</sup> Charles Dereix, Christine Farcy, François Lormant (dir.), *Forêt et communication : Héritages, représentations et défis*, Paris, l'Harmattan, 2016, p. 15

<sup>367</sup> Paul Arnould, *Au plaisir des forêts : Promenade sous les feuillages du monde*, Paris, Fayard, 2014, p. 236

<sup>368</sup> *Ibid.*, p. 237



Illustration 9 : Yggdrasil, la symbolique de l'arbre  
(Source : <http://lequitdesciences-com.over-blog.com>)

Cette symbolique sacrale se poursuit au Moyen-Âge où « [...] *jusque vers le XIV<sup>e</sup> siècle, les arbres sont, avant tout, perçus comme les reflets du monde divin et non comme l'expression du monde sensible* »<sup>369</sup>.

Sur l'aspect religieux, la précision suivante peut être apportée : « *la conscience de l'étendue de l'échelle temporelle de l'arbre a longtemps incité, sinon à le croire éternel, du moins à en faire le symbole de la vie éternelle, particulièrement de la sainte immortalité.* »<sup>370</sup> Etant loin de notre champ de compétences lorsque nous évoquons la religion et la mythologie, nous faisons le choix de passer rapidement sur ces domaines pour nous consacrer à une approche plus « laïque » et plus proche de notre culture populaire.

Effectivement, la littérature, véhiculait et véhicule toujours, une symbolique particulière autour de l'arbre qui nous « pénètre » dès le plus jeune âge. Comme le souligne Paul Arnould, il est vrai que l'arbre a toujours été une figure importante du conte : « *La forêt et les taillis y sont présentés comme le domaine fabuleux de l'origine. D'autre part, l'arbre, de par sa fixité, son immobilité, rend plus évidente l'errance humaine. Chacun garde en mémoire ces taillis d'arbustes infranchissables qui assirent la garde de la Belle au bois dormant et qui s'écartent pour laisser par le prince charmant.* »<sup>371</sup>

---

<sup>369</sup> Alain Corbin, *La douceur de l'ombre – L'arbre, source d'émotions, de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Flammarion, Champs, 2013, p. 82

<sup>370</sup> *Ibid.*, p. 35

<sup>371</sup> *Ibid.*, p. 134

Ainsi, nous pouvons tous nous souvenir d'une histoire, d'un conte, qui se passe en forêt, passages que l'on nous a lu et/ou que nous avons lu pendant l'enfance ou l'adolescence : *Le petit chaperon rouge*, *Le petit poucet*, *Hansel et Grethel*, *Harry Potter*, etc. (la liste est o ! combien longue).

L'élément que nous souhaitons mettre en avant ici, c'est avant tout le rôle de la forêt et les représentations qu'elle véhicule. Deux « grandes » possibilités s'offrent à la forêt ; d'une part, elle est un lieu où l'on abandonne les enfants, où l'on se perd, dans lequel, de surcroît, de multiples menaces existent pour l'humain qui s'y aventure, de gré ou de force : bêtes sauvages, monstres, ogres, sorcières, absence de nourritures, ronces, obscurité, etc. Ci-après, trois couvertures de littérature enfantine où l'aura forestière mystérieuse est mise au premier plan pour illustrer l'histoire en question.



Illustration 10 : La forêt, personnage clef dans la littérature jeunesse  
(Source : Gallimard<sup>372</sup>, Seuil<sup>373</sup>, Wikipédia<sup>374</sup>)

Néanmoins, on peut aussi y entrer de son plein gré. Dès lors, cet espace devient, par exemple, le refuge pour certains parias rejetés par la société et son ordre établi, tel Robin des Bois.

D'autre part, là aussi moult contes et histoires ont pour lieu d'action la forêt ; celle-ci est le théâtre d'une vie « riche » animale et végétale personnifiée où l'enchantement est (généralement) de mise, du moins pour les forêts tempérées. Pensons, par exemple, aux

<sup>372</sup> <http://www.gallimard-jeunesse.fr/Catalogue/GALLIMARD-JEUNESSE/L-heure-des-histoires/Le-petit-Poucet>

<sup>373</sup> <http://www.seuil.com/ouvrage/le-petit-chaperon-rouge-anne-lise-boutin/9791023508758>

<sup>374</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/La\\_Belle\\_au\\_bois\\_dormant#/media/File:La\\_Belle\\_au\\_Bois\\_Dormant.jpg](https://fr.wikipedia.org/wiki/La_Belle_au_bois_dormant#/media/File:La_Belle_au_Bois_Dormant.jpg)

ouvrages de Beatrix Potter pour les plus jeunes, mais également à l'univers de J.R.R. Tolkien avec *Le Seigneur des anneaux*, où les Ents constituent un peuple d'arbres doués de parole.

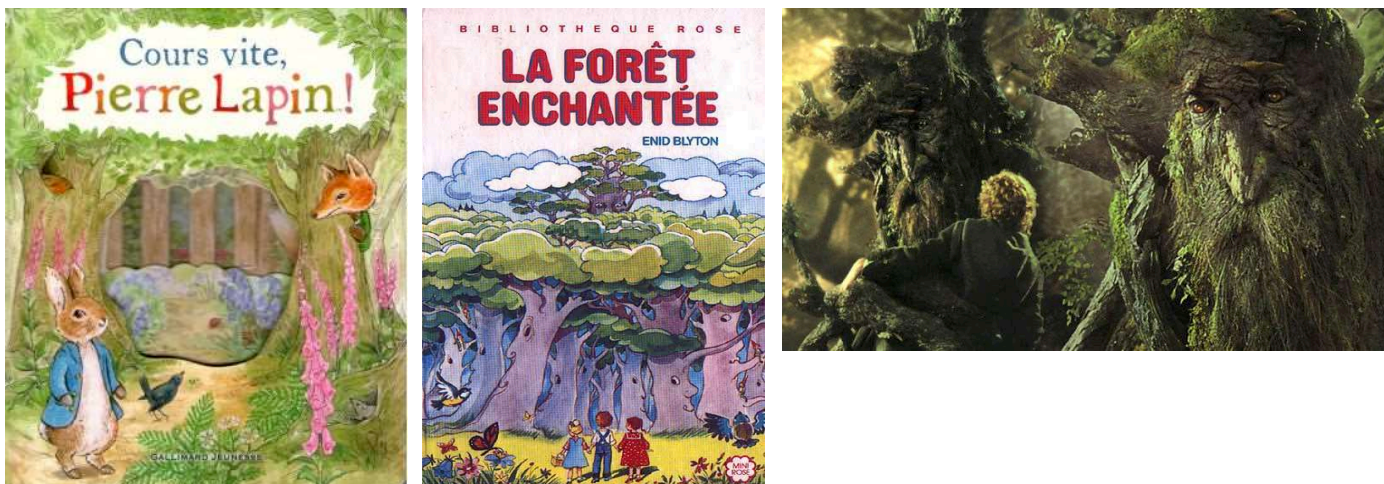


Illustration 11 : La forêt, un lieu ambivalent dans la littérature  
(Source : Livres en famille<sup>375</sup>, Serge Passion<sup>376</sup>, Fantazy.net<sup>377</sup>)

De fait, la forêt nous est présentée, dès notre plus jeune âge, comme un lieu particulier et ambivalent, mais toujours organisé autour de notre affect et propre à engendrer une approche sensible. Mais pourquoi abordons-nous (rapidement) cette littérature et les valeurs et/ou images qu'elle véhicule ? Simplement parce que, comme le souligne François Terrasson, ces pays de « *Il était une fois* » happe le lecteur vers des contrées mystérieuses voire lointaines...

« *La nature y est partout présente. L'arbre y unit les forces contraires souterraines et célestes, tout comme le fait la source [d'eau]. [...] Des histoires pour les enfants ? Bien sûr ! Mais de ces enfants-là, agissant émotionnellement sur la nature derrière un paravent pseudo-rationnel, il y en a actuellement six milliards sur la planète.* »<sup>378</sup>

L'ambivalence de perception de la forêt se corrèle avec une ambivalence des attentes des usagers, des pratiquants - peu importe la terminologie que l'on donne à l'individu en forêt. Effectivement comme nous le verrons plus en avant, nous sommes, en tant que sujet dans cette société qui est la nôtre (occidentale, premier quart du XXI<sup>e</sup> siècle) à la recherche de toujours plus de nature. Mais la nature humaine n'est pas simple, ce que nous montre bien les travaux

<sup>375</sup> <https://www.livresenfamille.fr/livres/jeunesse/de-0-a-5-ans/15200-beatrix-potter-cours-vite-pierre-lapin-.html>

<sup>376</sup> [http://serge-passions.fr/e5\\_foret\\_enchantee.htm](http://serge-passions.fr/e5_foret_enchantee.htm)

<sup>377</sup> <https://fantazy.net/theoden-kralin-hayati-bolum-2/treebeard-720x405/>

<sup>378</sup> François Terrasson, *La peur de la nature – Au plus profond de notre inconscient, les vraies causes de la destruction de la nature*, Paris, Ellébore-Sang de terre, 2007, p. 51

des philosophes, psychologues, psychiatres et autres. L'humain est en effet en grande partie incohérent dans ses demandes, ses usages, et « la demande de forêt » ne fait pas exception.

Comme le précise Philippe Deuffic et *al.*, « *l'usager de la forêt semble demander tout et son contraire (une forêt sauvage et sécurisée), mais ce paradoxe n'est pas irrationnel... il est humain !* »<sup>379</sup>.

Pour sa part, Benoit Boutefeu défend l'idée que l'usager, qui est majoritairement un visiteur profane, « [...] *décode la forêt avec ses propres références, fruits de son histoire personnelle et de sa sensibilité.* »<sup>380</sup> En tant que visiteur, il est à la recherche d'un sentiment de liberté, d'évasion. Dans ce paysage issu de « *ses propres illusions théâtrales et mentales* » le forestier est majoritairement absent. De fait, « [...] *le spectateur ne décélérera que des traces de son action (layons, parcelles, dessertes...), sans pour autant les relier à une gestion organisée et rationnelle et donc à une quelconque scénarisation des espaces boisés.* »<sup>381</sup>

Dans un cadre des symboles et des perceptions ambivalents pleinement intégrés par les individus lors de leur construction psychologique, les attentes envers la forêt s'articulent entre gestion des peurs (plus ou moins inconscientes) et l'attrait que la nature exerce sur les individus. « *Un même visiteur peut vouloir à la fois plus d'équipements (toilettes, tables, barbecues) sur les principaux points d'intérêt touristique (portes d'entrée, points de vue, curiosités), et une forêt plus « naturelle », c'est-à-dire sans trace visible d'artificialisation et d'exploitation.* »<sup>382</sup>

Nous l'avons précisé précédemment la rationalité n'est pas de mise dans notre relation avec la forêt. De fait, il semble que nous ayons besoin « [que] *le sauvage [soit] maîtrisé, la liberté encadrée, et le sacré côtoie le profane.* »<sup>383</sup>

En ce sens, les usagers recherchent l'intimité et le ressourcement mais dans la pratique, « [ils] *adoptent majoritairement des comportements grégaires, en restant groupés sur quelques points de fixation et en évitant de trop s'aventurer hors des sentiers* »<sup>384</sup>. Si la forêt est vue comme un espace de sociabilité apaisée, selon Boutefeu, les visiteurs demanderaient, dans le même temps, que cette dernière soit soumise à des règles de gestion plus strictes : « *Ils veulent*

---

<sup>379</sup> Philippe Deuffic, Anne-Marie Granet, Nathalie Lewis, « Forêt et société : une union durable. 1960 – 2003 : évolution de la demande sociale face à la forêt », in Office National des Forêts, *Rendez-vous techniques*, n° 5, 2004, pp. 10-14, p. 13 [http://www.onf.fr/lire\\_voir\\_ecouter/++oid++918/@/@display\\_media.html](http://www.onf.fr/lire_voir_ecouter/++oid++918/@/@display_media.html) [consulté le 12 avril 2018]

<sup>380</sup> Benoit Boutefeu, *La forêt comme un théâtre ou les conditions d'une mise en scène réussie*, Thèse de Géographie, Ecole normale supérieure Lettres et Sciences Humaines - ENS-LSH Lyon, 2007, p. 295-296 <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00174838> [consulté le 12 avril 2018]

<sup>381</sup> *Ibid.*, p. 295-296

<sup>382</sup> *Ibid.*, p. 365-366

<sup>383</sup> *Ibid.*

<sup>384</sup> *Ibid.*, p. 365-366

*être rassurés par la présence de forestiers, garant de la continuité d'un ordre social qui ne s'arrête pas à la lisière du bois.»*<sup>385</sup>

Face à cette dichotomie des attentes, prenons le temps de considérer les attentes envers la forêt et donc la nature, la première étant l'archétype de la seconde, pour percevoir le gap entre ces attentes et la réalité de la forêt en tant que support de production.

## **2. Une demande de nature en réponse à notre quotidienneté**

Comme nous l'avons présenté précédemment dans ce travail, nous sommes entrés depuis des décennies dans l'ère environnementale, et plus récemment, dans une problématique très largement médiatisée de changement climatique aux conséquences catastrophiques. En réaction à ce contexte, Theodore Roszak souligne que la question environnementale se retrouve partout. Pour preuve, l'utilisation toujours plus grande du préfixe « eco » serait symptomatique de ceci. *« Ecopolitique, écophilosophie, écoféminisme, écoconsumerisme, voire écoterrorisme... Le résultat n'est pas toujours gracieux, mais le geste est néanmoins significatif comme un signe des temps. Ce petit drapeau néologiste flotte au-dessus de notre langue comme un avertissement de tempête destiné à signaler notre préoccupation tardive pour le destin de la planète.»*<sup>386</sup>

Comme le résume parfaitement Benoît Boutefeu, notre société, suite à diverses mutations, investit de plus en plus la nature : *« [...] depuis une trentaine d'années, l'avènement d'une « société du temps libre » (Viard Jean, 2002) conjugué à l'urbanisation des territoires et des modes de vie citadins ont engendré une véritable « fièvre de la chlorophylle » (Garin Christine, 2004). [...] Dans ce contexte, la nature s'est imposée comme une « référence incontournable » (Barthod Christian, 2004) car les valeurs qu'elle véhicule semblent unanimement partagées.»*<sup>387</sup>

C'est dans ce contexte que la demande de nature, et donc de forêt, s'inscrit, la prise de conscience concernant le changement climatique et de son impact sur l'environnement et l'humain se combinant à une remise en cause de la qualité de vie des urbains (stress, maladies, burn out, allergies, etc..) en raison de nos modes de consommation et de production. La nature (re)devient un refuge.

---

<sup>385</sup> *Ibid.*

<sup>386</sup> « These days we see the prefix « eco » affixed to many words. Ecopolitics, ecophilosophy, ecofeminism, ecoconsumerism, even ecoterrorism ... The result is not always graceful, but the gesture is nonetheless significant as a sign of the times. This tiny neologistic flag flies above our language like a storm-warning meant to signal our belated concern for the fate of the planet. » (traduction de l'auteur) Theodore Roszak, *The Voice of the Earth – An exploration of Ecopsychology*, Grand Rapids, Phanes Press, 1992, p. 14

<sup>387</sup> Benoît Boutefeu, « Le massif forestier, objet de mise en scène », *Revue Géographique de l'Est*, vol. 49, n° 2-3, 2009, p. 1 <http://journals.openedition.org/rge/1882> [consulté le 16 avril 2018]

Pour preuve, la forêt, déjà en tant que paysage, est pourvue d'une réelle « charge symbolique » « [qui] pèse d'un poids important et complexe sur l'imaginaire des individus et des groupes » (Wieber, 1988). *L'éloignement de notre société de la réalité du monde rural et sa sensibilité accrue envers tout ce qui touche à l'environnement depuis la fin des années 1980 n'est pas sans conséquences sur la manière dont elle perçoit la forêt.* »<sup>388</sup>

Alors certes, la forêt est aussi, et surtout, un outil de production pour la filière forêt-bois avec de nombreux objectifs fixés par diverses politiques ; mais ceci n'est pas « assimilé » par une société méconnaissant massivement les caractéristiques de ce volet production. De fait, bien que la forêt n'ait plus de valeur vitale pour les citadins, selon Aude Potier, elle a intégré une forte valeur symbolique « [...] en tant que « symbole par excellence de la Nature » (Deuffic et al., 2004) devenant un lieu important de ressourcement (sous certaines conditions d'accueil). Ainsi, la forêt en tant que support et décor de différents loisirs « cristallise le désir de détente dans la nature d'une population toujours plus urbaine » (Schmithüsen, 1999, p. 497). »<sup>389</sup>

Aussi, lorsque les forestiers interviennent avec leurs travaux sylvicoles dans une forêt où ils seraient sensés œuvrer comme « [des] « gardiens du temple », les critiques fusent lorsqu'ils dévient de leur responsabilité, estimée première, en abattant un arbre. [...] La forêt étant d'abord considérée comme un milieu naturel, l'action de l'homme en son sein est bien souvent incomprise et peut devenir source de conflits, notamment pour la plus visuelle de ses actions : la coupe rase. »<sup>390</sup>

Et en effet, lorsque nous considérons l'ensemble des perceptions, déjà évoquées, projeté sur une forêt « archétype de la nature », la traduction visuelle de l'exploitation de la forêt peut constituer un choc, une agression visuelle et paysagère. Comme « la gestion forestière est pour la plupart des individus un concept relativement abstrait »<sup>391</sup>, la perturbation qu'elle engendre est vue comme un élément négatif. Lorsque les individus sont questionnés pour savoir ce qu'il conviendrait de faire lors de la réalisation des exploitations, ceux-ci avancent le travail dans les règles de l'art et le respect de la forêt<sup>392</sup>.

---

<sup>388</sup> Breman, 1995 ; Deuffic et al. , 2004 – cités par Aude Pottier, « Les ambiguïtés du paysage forestier des Landes de Gascogne », *Projet de paysage*, n°4, 2010, p. 8

[http://www.projetsdepaysage.fr/les\\_ambiguites\\_du\\_paysage\\_forestier\\_des\\_landes\\_de\\_gascogne](http://www.projetsdepaysage.fr/les_ambiguites_du_paysage_forestier_des_landes_de_gascogne) [consulté le 16 avril 2018]

<sup>389</sup> *Ibid.*

<sup>390</sup> *Ibid.*

<sup>391</sup> Franz Josef Schmithüsen, Yves Kazemi, « Analyse des rapports entre les attitudes des gens envers la forêt et leurs attitudes envers la gestion forestière », *Journal Forestier Suisse*, vol. 146, n° 4, 1995, p. 253

<https://www.research-collection.ethz.ch/bitstream/handle/20.500.11850/145532/eth-24460-01.pdf?sequence=1&isAllowed=y> [consulté le 17 avril 2018]

<sup>392</sup> *Ibid.*, p. 254

En toute objectivité, ce travail, ce respect correspondent massivement aux pratiques françaises de la filière, laquelle reçoit pourtant nombre de critiques, tels le refus des exploitations massives et industrielles, des défrichements à caractère urbain, la destruction d'éléments particuliers du paysage forestier, etc.<sup>393</sup> Ici se ferait jour une crainte de trois ordres ainsi exposée jadis par Franz Josef Schmithüsen et Yves Kazemi : la *destruction écologique* souvent affiliée aux images d'exploitations massives, la *destruction urbaine* via l'impact croissant joué par la « *civilisation sur la nature* » (défrichement urbains, routes, chemins forestiers, etc.) et enfin, par la *destruction sentimentale* en raison, par exemple, « [de] *modifications structurelles et esthétiques, disparition d'arbres séculaires ou d'autres éléments marquants du paysage* »<sup>394</sup>.

Considérer la forêt comme un paysage permet d'éclairer un autre grand ensemble de critiques, outre la coupe ou plus largement l'exploitation forestière. Prenons l'exemple des Landes de Gascogne, stigmatisées pour leur aspect monotone et leur peu d'intérêt paysager<sup>395</sup>. Ici, c'est « [la] *géométrisation des peuplements trop poussée [qui] introduit l'idée d'une rationalité à laquelle le visiteur cherche à se soustraire* »<sup>396</sup>. En effet, selon Benoit Boutefeu, les Landes de Gascogne, en tant que massif, « [constitue] *l'exemple le plus marquant [de la forêt utilitaire] en France.* »<sup>397</sup>

La critique paysagère n'est pas l'apanage des Landes de Gascogne. En effet, la forêt limousine est également critiquée pour son impact paysager. Comme nous avons déjà pu le préciser, cette forêt est une création juste un peu plus récente que celle des Landes de Gascogne. Pour sa part, Claire Labrue a questionné, entre autres, la forêt limousine (plus particulièrement le plateau des Millevaches) autour de la problématique de l'enfermement de l'habitat. Par son travail, elle souligne que lorsque la forêt est proche des habitations, « [...] *les mécanismes physiologiques et psychologiques de la vision forcent l'habitant à percevoir d'abord la verticalité de la lisière avant sa linéarité.* »<sup>398</sup> En conséquence, l'habitant selon

---

<sup>393</sup> *Ibid.*

<sup>394</sup> *Ibid.*, p. 254-255.

<sup>395</sup> Aude Pottier évoque « la dédaigneuse forme de « champ de pins » afin de souligner l'uniformité et l'artificialité de cette forêt » ; « Les ambiguïtés du paysage forestier des Landes de Gascogne », *op.cit.*, p. 3

<sup>396</sup> Benoit Boutefeu, *La forêt comme un théâtre ou les conditions d'une mise en scène réussie*, Thèse de Géographie, Ecole normale supérieure Lettres et Sciences Humaines - ENS-LSH Lyon, 2007, p. 405 <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00174838> [consulté le 12 avril 2018]

<sup>397</sup> *Ibid.*, p. 405

<sup>398</sup> Claire Labrue, « La forêt comme clôture : l'enfermement de l'habitat par la forêt », *Projets de paysage*, n°4, 2010, (pas de pagination) [http://www.projetsdepaysage.fr/fr/la\\_foret\\_comme\\_cloture\\_l\\_enfermement\\_de\\_l\\_habitat\\_par\\_la\\_foret](http://www.projetsdepaysage.fr/fr/la_foret_comme_cloture_l_enfermement_de_l_habitat_par_la_foret) [consulté le 16 avril 2018]



Claire Labrue s'avère particulièrement sensible à l'obstruction paysagère qui en résulte. De même, à l'exemple des Landes de Gascogne, la critique « paysagère » se structure autour de l'uniformité des peuplements<sup>399</sup>.

À la différence des Landes de Gascogne, un discours autour de l'enfermement ressenti existe en Limousin, en lien avec le choix « d'enrésiner » le massif<sup>400</sup>. Par la teinte sombre des essences utilisées pour les reboisements en Limousin et leurs proximités aux habitations, le paysage et l'intérieur des maisons en ressortent « assombri », engendrant un relatif mal être de ses habitants : « *L'étirement de l'ombre portée des arbres importe plus encore que la luminosité des paysages du fait de sa prééminence en termes matériel et affectif : « On a une masse noire pendant l'hiver. Une chape de plomb. On a l'impression que plus rien ne vit. Des fois, c'est assez angoissant » affirme un habitant millevacois.* »<sup>401</sup>

De ces perceptions, Claire Labrue précise un élément crucial qui peut expliquer la dichotomie entre nos deux terrains d'étude sur ce point. En effet, selon elle, la forêt clôt les habitations quand elle constitue leur environnement proche. De fait, « [cet] *enfermement spatial, objectif et matériel se double du vécu des habitants et donne à cette notion son sens exhaustif. [...] L'acculturation à la forêt s'effectue principalement par le lien étroit qu'il existe entre les pratiques, les usages et la reconnaissance de celle-ci par les habitants comme élément de leur identité territoriale.* »<sup>402</sup>

Là est un point essentiel : le reboisement du Limousin est récent, sur des terrains ayant subi la déprise agricole. De fait, culturellement, ce paysage est encore quelque peu récent et représente encore, peut-être, une étrangeté à apprivoiser. Claire Labrue, par son travail de terrain, défend l'idée selon laquelle les paysages forestiers locaux ne sont pas en adéquation avec l'identité des habitants et rapporte la perception d'un habitant : « *Ce qui faisait mal au cœur parfois, c'était de savoir qu'une prairie avait été cultivée pendant des générations et des générations et puis un beau matin, on arrivait et on voyait planté un sapin tous les dix mètres.* »<sup>403</sup> Il est vrai qu'historiquement, le plateau millevacois présentait un paysage ouvert constitué de landes et de prairies, qu'il est bien difficile de retrouver de nos jours : « *Quand*

---

<sup>399</sup> « Dans les régions de moyenne montagne, jeunes en forêt et reboisées prioritairement à des fins économiques, la monospécificité des peuplements crée des paysages uniformes ». *Ibid.*

<sup>400</sup> « Plus encore que la fermeture des paysages, le manque de lumière donne une réelle consistance au sentiment d'enfermement des habitants ». *Ibid.*

<sup>401</sup> *Ibid.*

<sup>402</sup> *Ibid.*

<sup>403</sup> *Ibid.*

*j'étais petit, il y avait des collines entières, violettes de bruyère. C'était magnifique. Aujourd'hui, il faut aller les chercher ! »*<sup>404</sup>

Par l'évocation de nos deux terrains d'études, nous comprenons que la perception de la forêt (positive, négative) se fonde sur l'affectivité, l'inconscient des individus et peut varier selon l'échelle spatiale sur laquelle se pose le regard : un massif, un arbre, une portion du massif ne seront pas appréhendés de la même façon. Cette réalité complexifie tout travail d'information, de communication, de dialogue, entre la filière et la société, car l'objet géographique dont on parle n'est pas le même selon son échelle d'appréhension...

Nombreux sont les travaux qui questionnent les pratiques récréatives déjà installées dans la « consommation loisir » ou la pratique des usagers de la forêt comme espace de nature, de fait nous prenons le parti de peu questionner ces pratiques. Comme le précise Ludovic Ginelli, depuis les années 1960, les activités dites de plein air représentent une pratique importante dans nos pays développés. La France n'est pas en reste puisque en 2011, 63 % des Français déclaraient pratiquer une activité sportive de « pleine nature » (Mignon et Truchot, 2001) pour 80% des pratiquants motivés par le contact avec cette même nature<sup>405</sup>.

Dans cette même étude, l'auteur précise que ces sports et loisirs de nature semblent de plus en plus nettement s'inscrire « [...] *dans un rapport dialectique d'opposition/compensation avec les espaces-temps sociaux contraints et urbains du quotidien.* »<sup>406</sup> Si le XIX<sup>e</sup> et surtout le XX<sup>e</sup> ont vu se développer un grand nombre de pratiques de loisirs, les sports de nature (tels l'alpinisme, la spéléologie, le kayak, le yachting, la voile, la randonnée, etc.) demeurent « [...] *liés à une culture énergétique, contemplative et prométhéenne dans la volonté de dominer la nature, son corps et les éléments.* »<sup>407</sup>

Depuis les années 1980-2000 nous sommes entrés, semble-t-il selon Ludovic Ginelli, dans une « [...] *nouvelle culture [la transmodernité] produisant une rupture radicale avec la culture moderne dans cette volonté de repenser le rapport à la nature, à soi, à l'institution et aux autres. [...] Les valeurs hédonistes et ludiques deviennent centrales dans cette forme.* »<sup>408</sup> Il s'agit de

---

<sup>404</sup> *Ibid.*

<sup>405</sup> Ludovic Ginelli, *Jeux de nature, natures en jeu. Des loisirs aux prises avec l'écologisation des sociétés*, Thèse de Sociologie, Université de Bordeaux, 2015, p. 7

<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01289632/document> [consulté le 16 avril 2018]

<sup>406</sup> *Ibid.*

<sup>407</sup> Jean Corneloup, « La forme transmoderne des pratiques récréatives de nature », *Développement durable et territoires*, vol. 2, n° 3, 2011, p. 2 <http://developpementdurable.revues.org/9107> [consulté le 16 avril 2018]

<sup>408</sup> *Ibid.*, p. 3

« [...] construire les contours d'une relation éco-récréative avec la naturalité des pratiques choisies. Des principes culturels sont ainsi activés pour qualifier le contenu de cette forme. »<sup>409</sup>

Cette mutation semble s'ancrer dans l'émergence d'une société du risque si l'on se réfère aux écrits de Beck (2003) cités par l'auteur « [qui] modifie l'approche politique du développement. Les vulnérabilités du système moderne, au niveau écologique, économique, social, sanitaire ou encore énergétique, nécessitent de changer la gestion des pratiques pour éviter la production de catastrophes qui menacent la stabilité du monde. »<sup>410</sup> Il semblerait que ce soit la traduction de « la fin du projet moderne », pour atteindre, selon ses dires, une nouvelle alliance avec la nature. Cette transformation aurait, entre autre, pour effet de modifier le comportement des individus. Il semblerait que ces derniers souhaiteraient « [...] inventer un art de vivre écologique où se repense la vision de l'habiter. [...] Sans aucun doute, on ne peut sous-estimer la force de développement de cet art de vivre que Dumazedier (1998) avait déjà observé à la fin du XX<sup>e</sup> siècle et qui s'ancre dans de multiples mouvements locaux, alternatifs et culturels. »<sup>411</sup>

Nous évoquerons ultérieurement dans ce cadre les nouvelles pratiques qui nous ont intéressés à l'occasion de notre recherche doctorale. Cependant avant de les présenter plus en avant et de les analyser, nous souhaitons spécifier l'existence d'une classification permettant de comprendre ce qui poussent les gens à se rendre en forêt. Franz Josef Schmithüsen et Yves Kazemi (1995) résument l'attrait de la forêt autour de deux entités. La première prend sa source « [dans] le besoin de se rendre en forêt comme subordonné à la nécessité de s'éloigner de l'espace urbain. C'est l'argumentation de la forêt refuge citée de manière presque unanime par les individus. »<sup>412</sup> À propos cette première entité, ils se réfèrent au symbole de « l'antagonisme « ville-forêt » ». D'autre part, la seconde entité met en évidence « [...] les valeurs sensuelles et spirituelles du rapport des gens avec la forêt. [Ici, nous évoluons] dans le sens d'une profondeur sentimentale (forêt sensuelle, forêt méditation, forêt transcendante, forêt racine). »<sup>413</sup> Dans cette approche de la forêt, le rationnel ou la technicité n'a pas de prise ; c'est la « forêt vécue de manière intime » qui se joue selon les auteurs. Selon l'entité qui est à l'œuvre

---

<sup>409</sup> *Ibid.*

<sup>410</sup> Jean Corneloup, « La forme transmoderne des pratiques récréatives de nature », *op. cit.*

<sup>411</sup> *Ibid.*, p. 4

<sup>412</sup> Franz Josef Schmithüsen, Yves Kazemi, « Analyse des rapports entre les attitudes des gens envers la forêt et leurs attitudes envers la gestion forestière », *Journal Forestier Suisse*, vol. 146, n° 4, 1995, p. 251

<https://www.research-collection.ethz.ch/bitstream/handle/20.500.11850/145532/eth-24460-01.pdf?sequence=1&isAllowed=y> [consulté le 17 avril 2018]

<sup>413</sup> *Ibid.*

et qui motive la venue en forêt, les activités en forêt ne seront pas les mêmes (détente, santé/bien être ou naturaliste)

Reprenons, outre la *forêt refuge* commune à tous les individus, la classification existante par la question des valeurs sensuelles et spirituelles que la forêt mobilise chez les usagers.

Dénomination	Rôle, références
La forêt sensuelle	Les sens opèrent dans la forêt : « <i>notion générales telles que la <b>beauté</b>, la <b>diversité</b>, la <b>vie de la forêt</b>, ou des critères plus particuliers comme la <b>lumière</b>, les <b>couleurs</b>, les <b>odeurs</b>, ou les <b>arbres</b>. L'argumentation est abondante, mais répartie de manière éparse entre les individus.</i> »
La forêt méditation	La spiritualité est au centre de cette forêt : « <i>un lieu de bien être, où l'on peut développer une réflexion intérieure. Argumentation moyennement citée.</i> »
La forêt transcendante	La symbolique est à l'œuvre, où l'individu noue « <i>une relation profonde et symbolique avec la forêt. Cette dernière apparaît comme un <b>archétype de la nature</b> (le sauvage, le "non-civilisé"), et de sa puissance (la forêt nous domine). C'est un <b>endroit protecteur, pouvant concrétiser des aspirations religieuses</b>. C'est un lieu où l'atmosphère donne parfois aux arbres des allures <b>d'êtres vivants</b>. Ces arguments sont cités de manière éparse (dominance du classème Forêt = Nature).</i> »
La forêt racine	Ici le mystique opère : « [...] <i>la forêt arbore une connotation mythique, voire mystique [...]. C'est un univers <b>secret et mystérieux</b> (contes et légendes), pouvant jouer un <b>rôle initiatique</b> (retour aux sources, aux choses vraies et essentielles).</i> »
Source : Franz Josef Schmithüsen, Yves Kazemi, 1995, p. 250-252	

Tableau 3 : Les valeurs sensuelles et spirituelles de la forêt

L'ensemble de « ces forêts » s'inscrit pleinement dans une forêt « naturée ». Nous l'avons vu, nous réinvestissons, en tant que société, la notion de nature. En ce sens, la société organisée autour du paradigme industriel « [...] cesse d'être au cœur du discours pour être incluse dans

*une autre notion : la « nature ».* »<sup>414</sup> Si jadis la nature était vue comme un espace hostile, actuellement, « [...] *la nature inventée par l'écologie est une nature systémique dont les hommes sont eux-mêmes des éléments. [Cette nature] n'a d'histoire qu'en termes d'irréversibilité ou de dégradation. Sauvegarde, restauration, préservation, tels sont les nouveaux mots d'ordre.* »<sup>415</sup>

Par cette approche, le positionnement des français ou des européens est révélateur. D'une part, une enquête déjà ancienne (1991)<sup>416</sup> relève que l'avenir de la forêt et son rôle étaient alors imaginés par « [...] *la majorité des Français [...] comme une réserve naturelle protégée et non comme un moyen de production ni même comme un espace récréatif.* »<sup>417</sup> D'autre part, à travers un sondage européen datant de 2008, nous constatons « [que] *deux tiers des Européens estiment que les principaux bienfaits des forêts sont d'absorber le dioxyde de carbone, ce qui contribue à lutter contre le changement climatique* »<sup>418</sup>. Si ces deux fonctions représentent 66% et 63% des réponses, la fonction de production, en comparaison, est avancée à « seulement » 22%.

Néanmoins, n'oublions pas la complexité de l'être humain ; nous souhaitons être au plus près de la nature, nous éprouver auprès d'elle, expérimenter la nature sauvage (sans homme et sans son intervention), la protéger. Ce souhait fait écho aux propos de Bernard Kalaora qui avance « [qu'une] *évolution des valeurs se fait jour sous la double influence de l'idéologie écologique et des médias qui renouvellent la géographie des lieux dits « naturels »* »<sup>419</sup>. Ainsi, « la rhétorique écologique » envahirait étroitement la sphère des loisirs et du tourisme : « *Avec elle réapparaît un désir romantique de « polysensorialité », qui se manifeste par l'envie d'éprouver la nature, non seulement par le regard, mais par tous les sens, de faire corps avec elle.* »<sup>420</sup>

Comme le souligne Bernard Kalaora, dans cette nature c'est la recherche d'un corps à corps qui s'opère. Ici, la *wilderness* est à l'œuvre car « [...] *sont valorisés pêle-mêle le risque, l'observation écologique, le contact naturel [...]. Les médias donnant à ces natures perdues et lointaines un poids de plus en plus important, elles deviennent des sources d'inspiration et*

---

<sup>414</sup> Bernard Kalaora, « À la conquête de la pleine nature », *op.cit.*, p. 593.

<sup>415</sup> *Ibid.*

<sup>416</sup> Enquête *Les français et la forêt*, enquête réalisée par BVA en 1991 à la demande de l'Office national des Forêts (ONF)

<sup>417</sup> Bernard Kalaora, « À la conquête de la pleine nature », *op.cit.*, p. 594

<sup>418</sup> Commission européenne, *Les Européens, l'agriculture et la politique agricole commune(PAC)*, rapport Eurobaromètre spécial 440, 2015, p. 76

<http://ec.europa.eu/commfrontoffice/publicopinion/index.cfm/Survey/getSurveyDetail/instruments/special/yearFrom/2008/yearTo/2016/surveyKy/2087> [consulté le 01 février 2019]

<sup>419</sup> Bernard Kalaora, « À la conquête de la pleine nature », *op.cit.*, p. 595

<sup>420</sup> *Ibid.*

*d'imagination. Chacun tente d'en retrouver les fragments en ayant recours à un art du naturel qui seul produit l'illusion de la nature. »*<sup>421</sup>

Toutefois, bien que « *la nature sauvage semble s'être imposée comme la référence la mieux partagée par l'opinion publique, reléguant au second plan la nature bucolique ou pastorale* »<sup>422</sup>, il faut relativiser la réalité des faits car « [...] *pour la majorité des publics, le sauvage ne doit pas être synonyme de chaos ; il doit être organisé et conçu dans un objectif d'accueil* »<sup>423</sup> (sic).

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les diverses attentes du public pour les espaces forestiers. Les individus voient de façon négative la présence de perturbations traduisant la présence (l'existence ?) de l'homme. « *Ainsi les déchets, les saccages, les bruits intempestifs, les impacts de la civilisation, les excès d'aménagement [mais il en faut quand même assez], ou la foule en forêt sont des éléments concrets dérangeant la majorité des individus.* »<sup>424</sup>

De surcroît, comme nous l'avons vu précédemment, même le milieu forestier et son état peuvent être perçus de façon négative, que ce soit suite à une densité trop importante, rendant la forêt impénétrable, à un aspect trop monotone ou encore à une composition qui serait le reflet « [d'] *une forêt mal entretenue (arbres secs encore sur pied, restes de coupes en forêt), [soit] des caractéristiques propres à rendre la forêt peu agréable.* »<sup>425</sup>

Ceci s'explique par la mise en lumière du décalage qui peut exister entre « *des forêts pleines "de déchets, de bruits intempestifs, d'aménagements divers", ou des forêts "sombres, sans vie, impénétrables" [et] l'image "lumineuse et vivante" d'une "forêt refuge" (perturbations émotionnelles, cognitives, mais aussi conatives)* »<sup>426</sup> correspondant aux attentes des individus.

En ce sens, et comme le souligne Bernard Kalaora, « [...] *on attend des gestionnaires de sites qu'ils trouvent le point d'équilibre entre nature « sauvage » et nature « arrangée » [de sorte que] cette nature « naturée » a bien peu à voir avec ce que l'on entend par « milieu naturel » en écologie ou en géographie physique.* »<sup>427</sup> Aussi, « *comment faire sauvage tout en*

---

<sup>421</sup> *Ibid.*

<sup>422</sup> *Ibid.*, p. 594

<sup>423</sup> *Ibid.*

<sup>424</sup> Franz Josef Schmithüsen, Yves Kazemi, « Analyse des rapports entre les attitudes des gens envers la forêt et leurs attitudes envers la gestion forestière », *Journal Forestier Suisse*, vol. 146, n° 4, 1995, p. 252

<https://www.research-collection.ethz.ch/bitstream/handle/20.500.11850/145532/eth-24460-01.pdf?sequence=1&isAllowed=y> [consulté le 17 avril 2018]

<sup>425</sup> *Ibid.*

<sup>426</sup> Franz Josef Schmithüsen, Yves Kazemi, « Analyse des rapports entre les attitudes des gens envers la forêt et leurs attitudes envers la gestion forestière », *op. cit.*

<sup>427</sup> Bernard Kalaora, « À la conquête de la pleine nature », *op.cit.*, p. 595

*éliminant les mauvaises herbes ?* »<sup>428</sup> et ainsi répondre aux attentes du public, mais tout en assurant une production appelée de ses vœux par la filière bois....

Globalement, nous pouvons dire que, dans l'esprit des usagers, la forêt représente le lieu refuge, de ressourcement déjà présenté, tant dans l'inconscient individuel que et dans la mémoire collective. « *C'est, avec la mer, le prototype du naturel.* »<sup>429</sup> Cette perception s'inscrit elle-même dans une perceptivité positive plus globale autour de la nature, telle que présentée par François Terrasson ; ce dernier met en avant « la nature du citoyen » et son leitmotiv de base selon lequel la nature serait foncièrement bonne<sup>430</sup>.

Ces nouveaux rapports à l'arbre reposeraient sur le postulat suivant : « *la ruée vers la nature est largement la recherche d'un paradis mythique opposé à une vie quotidienne dévalorisée. La séparation entre nature et ville y rejoint celle entre le travail et le loisir, avec des oppositions en blanc et noir. Le moteur est donc la compensation. Et son corollaire obligatoire est la consommation.* »<sup>431</sup> Et la sylvothérapie s'inscrit pleinement dans ce mouvement général.

### **3. La sylvothérapie, une pratique nouvelle entre santé et nature**

En 1995, Nicole Eizner présentait une partie de l'avenir de la forêt comme suit : « [la forêt] *est aussi un élément important du plaisir de vivre, du ressourcement, du sentiment intime de liberté. [...] Ce rôle de « soupape » risque de devenir de plus en plus important dans l'avenir, à mesure que grandira le besoin de ce luxe gratuit : le silence, ou plutôt le bruit des oiseaux et des feuilles dans le vent, plutôt que celui des autos et des sirènes.* »<sup>432</sup>

Depuis, la sylvothérapie ou bain de forêt (traduction du japonais *Shinrin Yoku*), pratique sur laquelle, nous reviendrons plus en profondeur ultérieurement, s'est affirmée en France à la toute fin des années 2010. On peut en effet dater la montée en puissance de son audience médiatique au début de l'année 2018, avec la parution de l'ouvrage *Shinrin Yoku – L'art et la*

---

<sup>428</sup> *Ibid.*

<sup>429</sup> Nicole Eizner, « La forêt, archétype de la nature », in Daniel Meiller, Paul Vannier (dir.), *La forêt, les savoirs et le citoyen – Regards croisés sur les acteurs, les pratiques et les représentations*, 1995, pp. 17-19, p. 18-19

<sup>430</sup> « La nature nous a créés. Elle nous a donné la vie [donc] Tout ce qu'on trouve dans la nature est bon pour nous. Il suffit d'aller dans la nature pour être guéri, pour se sentir bien. » [...] On peut, on doit, [donc] consommer les produits de la nature. » François Terrasson, *La peur de la nature – Au plus profond de notre inconscient, les vraies causes de la destruction de la nature*, *op. cit.*, p. 147-148

<sup>431</sup> *Ibid.*, p. 151-152

<sup>432</sup> Nicole Eizner, « La forêt, archétype de la nature », *op. cit.*, p. 19

*science du bain de forêt - Comment la forêt nous soigne*<sup>433</sup>. Son auteur, le docteur Qing Li (membre du Department of Hygiene and Public Health, Nippon Medical School), définit ainsi cette pratique : « *c'est le mot japonais pour dire bain de forêt. Il s'agit d'une activité qui consiste à passer du temps dans la forêt à l'aide de tous ses sens dans le but d'améliorer sa santé et diminuer son stress.* »<sup>434</sup>

Selon lui, cette pratique semble avoir toujours existé, même si le terme « *shirin yoku* » n'a été mobilisé pour la première fois qu'à partir de 1982 à travers un « *programme sanitaire national japonais de bain de forêt* ». L'auteur présente que les Japonais font pleinement le lien entre bain de forêt et protection de la forêt, « [car si] *à l'époque, on n'avait pas encore de preuves scientifiques sur les bienfaits [...] l'idée était que si l'on incitait les gens à aller en forêt pour prendre soin de leur santé, ils seraient aussi plus enclins à protéger également la forêt.* »<sup>435</sup>

Restons en-là dans un premier temps, pour revenir à la question de la compensation et la consommation qui nous intéresse pour appréhender la nouveauté que constitue la sylvothérapie pour la France.

### **3.1 « Consommer », « compenser », à la recherche d'un bien-être physiologique et psychologique**

Dans le cadre d'une critique de la société industrielle et de son mode de consommation, de développement, la notion de développement durable est apparue pour proposer un développement de société plus « *friendly* » avec l'environnement et la société<sup>436</sup>. Pour Hélène Houdayer, la notion de développement durable ranime « [...] *le mythe d'une société conquérante, soucieuse du bonheur de ses sujets en leur promettant une nouvelle possibilité d'envisager la croissance, la prospérité et le bonheur associé* »<sup>437</sup>. Ce succès de la notion de développement durable se traduit entre autres par un marketing vert (plus ou moins vertueux - *greenwashing*) dès lors qu'un produit est en jeu. À son sens, l'écologie serait en passe de

---

<sup>433</sup> Qing Li, *Shinrin Yoku – L'art et la science du bain de forêt – Comment la forêt nous soigne*, Paris, First éditions, 2018, 309 p. Ce docteur japonais a étudié scientifiquement les effets de cette pratique en forêt, nous le verrons ultérieurement. Il est l'auteur ayant eu la plus grande audience dans les médias.

<sup>434</sup> *Madame Le figaro*, « La sylvothérapie : des bains de forêt pour lutter contre le stress », 17 avril 2018, <http://madame.lefigaro.fr/bien-etre/la-sylvotherapie-des-bains-de-foret-pour-lutter-contre-le-stress-shinrin-yoku-160418-148260> [consulté le 17 avril 2018]

<sup>435</sup> *Ibid.*

<sup>436</sup> Ce modèle de développement se présente « [...] à la manière d'une morale des sociétés, diffusée par les médias, plébiscitée par les écologistes, encouragée dans l'enseignement et appliquée par l'industrie » Hélène Houdayer, *L'appel de l'environnement : Sociologie des pratiques écologiques*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2014, p. 81

<sup>437</sup> *Ibid.*, p. 73



devenir « [...] un « mythe dormant » : il y aurait un consensus social autour des pratiques écologiques, tels le tri, le recyclage, la nourriture biologique, de telle sorte que le récit, « l'éconcentrisme », traversant l'écologie n'a plus besoin d'être raconté car il serait appliqué instinctivement. »<sup>438</sup> Et effectivement, on peut relever le succès indubitable de la nourriture « bio »: « Une déferlante. Avec 8,2 milliards d'euros de ventes en 2017 en hausse de plus de 17 %, ce marché est l'un des plus prospères de l'économie. La France devient bio ! »<sup>439</sup>.

Nous ne souhaitons pas réaliser une analyse économique et marketing des nouvelles consommations de notre société. Par contre, les objectifs visés par telle ou telle consommation nous intéressent. Ainsi, sur la question du bio, un début de réponse est avancé autour de la problématique de la qualité du produit que l'industrie agro-alimentaire « classique », propose ou est soupçonnée de proposer<sup>440</sup>. En effet, face à l'engouement croissant pour les produits labellisé bio et l'investissement de ce marché par les grandes marques ou enseignes, il est possible d'avancer que l'avenir de ce marché semble assuré : « [car] consommer n'est plus simplement un acte d'achat, il contient une philosophie qui prend au sérieux une qualité de l'alimentation qui tente de s'éloigner du suspect (les O.G.M.), de l'industriel (les additifs), du toxique (les pesticides) pour un retour à ce qui fait sens : le parfum de la tomate, le goût des carottes, les pâtes faites maison. »<sup>441</sup>

Ce souci d'une alimentation de meilleure qualité est évidemment couplé avec un objectif plus hédoniste, le bien-être. Effectivement, « aujourd'hui, le sens de l'alimentation santé relève de plus en plus de la notion plus globale de bien-être, dépassant largement le concept de santé au sens étroit du terme et la recherche d'un résultat purement « médical » (Lähteenmäki, 2003). [...] D'autres travaux (Niva, 2008 ; Krystallis et al., 2007 ; Gilbert, 2000) valident les motivations hédoniques/subjectives de l'alimentation santé telles que l'estime ou l'épanouissement de soi, l'harmonie intérieure ou la recherche de sensations. »<sup>442</sup>

Cette recherche hédoniste, autour par exemple de l'épanouissement de soi ou de l'harmonie intérieure, caractérise notre société et se retrouve comme nous l'avons signalé dans diverses

---

<sup>438</sup> *Ibid.*, p. 84

<sup>439</sup> *Challenges*, « Les belles affaires du bio », n° 555, 1 mars 2018, p. 44

<sup>440</sup> Cette industrie a fait et fait toujours l'objet de suspicion sur la qualité de ses productions, en plus d'une critique sur son impact environnemental

<sup>441</sup> Hélène Houdayer, *L'appel de l'environnement : Sociologie des pratiques écologiques*, op. cit., p.90

<sup>442</sup> Aina Ravoniarison, *L'expérience de consommation nutrition-santé : pour une prise en compte des traits de personnalité*, International Marketing Trends Conférence, Venise, 21-23 janvier 2010, Università Ca'Foscari Venezia, ESCP Europe, p. 5

<http://www.marketing-trends-congress.com/archives/2010/Materiali/Paper/Fr/Ravoniarison.pdf> [consulté le 03 mars 2018]

pratiques autres que l'alimentation (méditation, yoga, religion, régime, croyances, etc.) ; souvent venues d'ailleurs (principalement de l'Orient), elles se sont diffusées amplement dans les sociétés occidentales à partir du dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle. S'il ne s'agit pas pour nous d'analyser la diffusion de ces pratiques dans nos sociétés, nous essayons toutefois de discerner les nouveaux besoins et demandes qui caractérisent de nos jours notre société.

Un grand nombre des nouvelles pratiques que nos sociétés occidentales ont fait siennes s'organise autour d'une spiritualité qui tend vers le bien-être de l'individu.

### 3.2 L'arbre-cament, nouvelle perception et relation avec la forêt

Relevant d'une perspective individuelle, « [...] *la spiritualité correspond à une posture de quête intérieure souvent en contraste, voire en opposition avec le physique, le matériel et l'extérieur (Fromaget, 1998)* »<sup>443</sup>. À travers elle, il est possible de percevoir une transformation profonde de l'organisation de notre société. Aux dires de Roof (2003), le XXI<sup>e</sup> siècle sera caractérisé par un intérêt croissant pour la spiritualité et « [...] *en parallèle la mise en place puis le renforcement d'un certain nombre de facteurs socioculturels en relation avec le développement de la spiritualité : l'individualisme et le centrage sur soi, le consumérisme, la désillusion face à la science et la recherche de plus de bien-être intérieur.* »<sup>444</sup>

Max Poulain précise que le contexte récent de crise financière, économique et environnementale laisse les individus face à de nombreuses interrogations : « [...] *la question du sens individuel et collectif vient inmanquablement se glisser dans l'esprit de nos concitoyens [En réaction] le développement de produits ou services traitant directement ou indirectement de la sphère spiritualiste est en très nette progression depuis dix ans en France, ce mouvement ayant été largement anticipé aux Etats-Unis (Garnoussi, 2005).* »<sup>445</sup>

Ainsi assistons-nous à la multiplication d'offres diverses, autour de la santé et la spiritualité, avec une multiplication de propositions diverses et variées comme « *des produits de soins, des stages de ressourcement, des séminaires de formation...* »<sup>446</sup>. Effectivement, ces offres sont l'illustration du développement d'un nouvel objectif de consommation<sup>447</sup>.

---

<sup>443</sup> Max Poulain, *La spiritualité dans la consommation : explorations et mesures*, Thèse de Sciences de Gestion, Université de Caen Basse-Normandie, 2009, p. 34-35  
[http://www.philosophie-management.com/docs/2014\\_2015\\_Spiritualite\\_et\\_management/These\\_MaxPoulain.pdf](http://www.philosophie-management.com/docs/2014_2015_Spiritualite_et_management/These_MaxPoulain.pdf)  
[consulté le 25 avril 2018]

<sup>444</sup> *Ibid.*, p. 12

<sup>445</sup> Max Poulain, *La spiritualité dans la consommation : explorations et mesures*, *op. cit.*, p. 10

<sup>446</sup> *Ibid.*

<sup>447</sup> « Depuis les dix dernières années, le bien-être semble être devenu un véritable moteur de la consommation (Mermet, 2005). De nombreux secteurs de la consommation sont impactés par cette demande, des consommateurs de cosmétiques au secteur automobile, [...]. Le bien-être semble représenter une des formes d'aboutissement de la société de consommation, son expression sans doute la plus hédoniste. » *Ibid.*, p. 159

De fait, du point de vue économique, le marché de la spiritualité est en croissance avec des attentes diverses : « [...] *culte des soins, engouement pour les cultures orientales, souhait de retour à la nature, etc. Ces éléments peuvent traduire une sorte de retour au paganisme, forme de nostalgie favorisée par l'écologisme profond ou radical (Donnadieu, 2001). Le marché de la spiritualité-religiosité a toutes les caractéristiques d'un marché jeune (au moins en Occident) et en expansion.* »<sup>448</sup>

Et si la digression ci-dessus peut sembler au premier abord éloignée de notre problématique de filière, néanmoins, nous sommes convaincus qu'évoquer les questions et attentes autour du bien-être, de l'alicament, est nécessaire pour appréhender une nouvelle pratique en forêt : la sylvothérapie.<sup>449</sup> Domaine émergent en forêt, sa notoriété a explosé à partir de la fin 2017, avec une importante montée en puissance en 2018.

Comme nous l'avons souligné précédemment, cette pratique originaire du Japon, qui aurait de tous temps existée, a connu un important développement dans les années 1980 dans le cadre d'un programme sanitaire national. Selon les propos du docteur Qing Li, même si à l'époque, les preuves scientifiques sur les bienfaits de la pratique n'étaient pas encore établies, « [...] *l'idée était que si l'on incitait les gens à aller en forêt pour prendre soin de leur santé, ils seraient aussi plus enclins à protéger également la forêt.* »<sup>450</sup>



Illustration 12 : La sylvothérapie, un succès littéraire

<sup>448</sup> Sandra Camus, Max Poulain, « La spiritualité : émergence d'une tendance dans la consommation », *Management & Avenir*, vol. 5, n° 19, 2008, p. 72 <https://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2008-5-page-72.htm> [consulté le 3 mars 2018]

<sup>449</sup> Autre dénomination possible « bain de forêt » ou 森林浴 soit Shinrin-Yoku (en japonais)

<sup>450</sup> *Madame Le Figaro*, « La sylvothérapie : des bains de forêt pour lutter contre le stress », 17 avril 2018, <http://madame.lefigaro.fr/bien-etre/la-sylvotherapie-des-bains-de-foret-pour-lutter-contre-le-stress-shinrin-yoku-160418-148260> [consulté le 17 avril 2018]

De prime abord, la sylvothérapie n'est pas une pratique innovante car il s'agit « seulement », a priori, de se promener en forêt. De fait, il pourrait être jugé étrange de mettre en avant une réflexion sur une nouvelle pratique pour au final parler de balades en forêt... Ce qui nous intéresse ici, ce n'est pas la pratique « déambulatoire » comme moment de dépaysement, de loisir, mais bien la pratique « santé-bien-être » qui connaît un réel engouement.

Sensée engendrer des effets positifs pour la santé des pratiquants, elle est valorisée dans un contexte où les individus (majoritairement urbains) s'avèrent souffrir du stress, ce qui est source de nombreuses pathologies physiques et psychologiques faisant que la santé et le bien-être des individus sont susceptibles d'être compromis. En effet, le stress en tant que source de maladies mentales et physiques est un enjeu de santé publique. C'est pourquoi « [...] *la maîtrise du stress est une question vitale pour le maintien d'une bonne santé et la prévention des maladies liées au stress dans les sociétés urbanisées.* »<sup>451</sup>

De fait, les recherches évoquées précédemment avaient comme objectifs de déterminer les effets induits par un « bain de forêt » sur les sujets testés. Pour cela, diverses réactions physiologiques au milieu (urbain ou forestier par exemple) ont été mesurées pour mettre en évidence les effets positifs pressentis<sup>452</sup>. En ce sens, les marqueurs suivants ont été pris comme critères de mesure : « [...] *concentrations de cortisol, tension artérielle et pouls, [...] activité nerveuse sympathique (mesurée par la composante basse fréquence / haute fréquence (LF / HF) de la variabilité de la fréquence cardiaque (HRV), [...] activité nerveuse parasympathique (telle que mesurée) par le composant HF de HRV) et [...] les niveaux d'activité des cellules NK (NK) (indice typique de la fonction immunitaire humaine)[...]* »<sup>453</sup>.

Alors, certes, nous sommes bien loin de notre domaine de compétences. Toutefois, il nous paraît pleinement pertinent de présenter ces recherches scientifiques et leurs critères d'évaluations car la maladie, les effets, négatifs ou positifs, de nos modes de vie sur notre santé,

---

<sup>451</sup> « [...] *stress control is a vital issue in maintaining good health and preventing stress-related diseases in urbanized societies.* » (traduction de l'auteur) Norimasa Takayama, *et al.*, « Emotional, Restorative and Vitalizing Effects of Forest and Urban Environments at Four Sites in Japan », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, n° 11, 2014, p. 7208 <https://www.mdpi.com/1660-4601/11/7/7207> [consulté le 03 mars 2018]

<sup>452</sup> « [...] *visiting a forest for relaxation and recreation while breathing in volatile substances, called phytoncides (wood essential oils), which are antimicrobial volatile organic compounds derived from trees, such as  $\alpha$ -pinene and limonene,* » Qing Li, « Effect of forest bathing trips on human immune function », *Environmental Health and Preventive Medicine*, vol. 15, n° 1, 2010, p. 9 <https://environhealthprevmed.biomedcentral.com/articles/10.1007/s12199-008-0068-3> [consulté le 27 avril 2018]

<sup>453</sup> « concentrations of cortisol, blood pressure and pulse rates, [...] sympathetic nerve activity (as measured by the low frequency/high frequency (LF/HF) component of heart-rate variability (HRV), [...] parasympathetic nerve activity (as measured by the HF component of HRV) and [...] levels of natural killer (NK) cell activity (a typical index of human immune function) [...] » (traduction de l'auteur) *Ibid.*, p. 7209

font largement écho aux inquiétudes que les individus peuvent avoir. Considérons par exemple l'intérêt de questionner la mesure NK évoquée précédemment au vu de son action sur les cellules cancéreuse. Les résultats avançaient par le Dr. Li indiquent que « [...] *les sorties en forêt augmentent l'activité de la NK, se traduisant par une augmentation du nombre de cellules NK et des taux de protéines anticancéreuses intracellulaires. Les phytoncides libérés par les arbres et la diminution de la production d'hormones de stress peuvent en partie contribuer à l'augmentation de l'activité des cellules NK.* »<sup>454</sup>

Sachant que les cellules NK peuvent, semble-t-il, tuer des cellules tumorales, la pratique de sylvothérapie est avancée comme ayant « [...] *un effet préventif sur la génération et le développement du cancer.* »<sup>455</sup> Le cancer étant considéré comme la « maladie du siècle », nous pouvons comprendre l'intérêt des scientifiques mais aussi du grand public...

Outre ces mesures médicales, des méthodes psychométriques sont mobilisées pour caractériser l'état d'esprit des enquêtes, leurs ressentis, etc. De fait, selon différentes recherches, plusieurs méthodes ont pu être mobilisées<sup>456</sup>, permettant au sujet de définir son ressenti du lieu pratiqué, de nommer comment il se sent dans le lieu étudié.

Pour comprendre de façon plus aisée l'aspect émotionnel, psychologique de ces méthodes, nous avons choisi de mettre en avant un visuel mobilisé dans un article dédié à la mesure des états psychiques.

---

<sup>454</sup> « These findings indicate that forest bathing trips increase NK activity, which was mediated by increases in the number of NK cells and the levels of intracellular anticancer proteins. Phytoncides released from trees and the decreased production of stress hormones may partially contribute to the increased NK activity » (traduction de l'auteur) Qing Li, « Effect of forest bathing trips on human immune function », *op. cit.*, p. 16

<sup>455</sup> « [...] a preventive effect on cancer generation and development. » (traduction de l'auteur) *Ibid.*

<sup>456</sup> « the *Multiple Mood Scale-Short Form* » (MSS), « the *Profile of Mood States* » (POMS), « the *Zuckerman Inventory of Personal Reactions* » (ZIPERS) et the « Semantic differential (SD) method ».

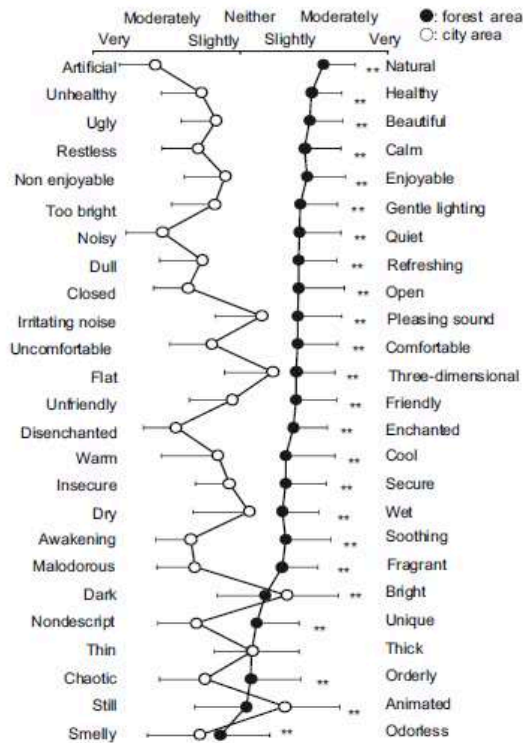


Fig. 3. Results from the evaluations of the psychological responses to forest and urban environments reported using the SD method after the "Walking" phase of the study. Average  $\pm$  SD,  $N = 162-168$ , \*\*  $p < 0.01$ ,  $p$ -value by Steel-Dwass test.

Illustration 13: Analyse des effets bénéfiques de la sylvothérapie par Bum-Jin Parka *et al.*, (2011)

Dans un contexte où nous sommes dans l'impossibilité de critiquer les analyses faites par les différents chercheurs étudiés, nous nous baserons sur leurs conclusions car elles sont utilisées comme arguments lors de la promotion de la sylvothérapie. De plus pour notre part, ce qui nous intéresse pleinement est bien la nouvelle identité que l'arbre, la forêt acquièrent via cette pratique.

Effectivement, ici c'est la forêt, via la sylvothérapie, en tant qu'espace santé que nous questionnons.

### 3.3 La très large diffusion de cette pratique au sein des médias

Comme nous l'avons indiqué en début de ce chapitre, la sylvothérapie a commencé à avoir une large audience entre la fin 2017 et le début 2018.

En nous appuyons sur les données publiques du site *Europresse*<sup>457</sup> et après une recherche par mot-clef<sup>458</sup>, nous avons pu élaborer le tableau récapitulatif suivant :

<sup>457</sup> <http://www.europresse.com/fr>

<sup>458</sup> Nous avons pris le parti de faire une recherche sur les « sources en français » proposées par Europresse. Ce site met à disposition, entre autres, la presse quotidienne, hebdomadaire et spécialisée, etc... C'est sur cette fonctionnalité que nous nous sommes appuyés pour obtenir les chiffres présentés ci-après.

Mot-clef testé	Année testée	Nombre de ressources presse	Mot clef testé	Nombre de ressources presse
« sylvothérapie »	2015	4	« bain de forêt »	2
	2016	1		11
	2017	31		32
	2018	266		207
	2019	369		268
	2020 (au 10/06/20)	143		79

Tableau 4 : La presse française friande de la sylvothérapie

Il montre bien « l’explosion » de la promotion de la pratique à partir de 2017 et surtout, de 2018. Par exemple, cette même année, pas une journée ne pouvait passer sans qu’au moins un article de presse ne vienne vanter cette pratique !

La presse, dont « *les discours médiatiques sont [les] reflets de la société mais aussi interactions sociales et donc producteurs de sociétés* »<sup>459</sup>, a un rôle fondamental dans la diffusion de l’existence de cette pratique ; d’où notre intérêt, déjà exprimé, pour les discours tenus.

Avant de poursuivre dans une analyse qualitative plus fine de la promotion de cette pratique et donc de cette nouvelle identité de la forêt et de l’« arbre-cament », nous devons préciser les limites méthodologiques de ce travail de recherche. Il est « technologiquement » impossible de récupérer le nombre de publications (post) mis en ligne sur les différents réseaux sociaux par une recherche par mot clef comme il a pu être fait sur Europresse. Aussi nous sera-t-il impossible de mettre en avant que « X » individus, via leurs comptes Facebook, Twitter, Instagram ou autres, ont publié « quelque chose » sur la sylvothérapie ou ses synonymes. De fait, nous nous appuyons pour ce travail sur les seuls aspects quantitatifs découlant d’Europresse.

<sup>459</sup> Emeline Comby, *Pour qui l’eau ? Les contrastes spatio-temporels des discours sur le Rhône (France) et le Sacramento (Etats-Unis)*, Thèse de Géographie – Aménagement, Lyon, Université Jean Moulin (Lyon 3), 2015, p. 103 [www.theses.fr/2015LYO30043](http://www.theses.fr/2015LYO30043) [consulté le 18 mai 2018]

Pour être complet dans les différents médias, une veille numérique personnelle non automatique a été mise en place sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter) – mais l’exhaustivité est impossible par des contraintes techniques explicitées plus haut. De fait, comme nous l’avions signalé dès le début de ce travail, la grande part de notre travail d’analyse se fonde, comme précédemment, sur une approche qualitative des discours.

Avant de nous intéresser uniquement au cas français, nous souhaitons évoquer le cas des États-Unis d’Amérique, car ils ont mis en avant plus tôt que nous la sylvothérapie, pour eux, le « *forest bathing* ». Ici l’argumentation présentant l’intérêt de la pratique n’est pas différente de celui que nous relevons en France. De fait, nous ne nous attarderons guère sur ce point. Le point toutefois intéressant est le parallèle fait entre la sylvothérapie et le yoga, « *la popularité croissante de Shinrin-yoku, en particulier en Californie, fait écho à l’adoption d’autres tendances sanitaires orientales, telles que le yoga et la méditation. [...] «Je pense à où se trouvait le yoga il y a 30 ans et aujourd’hui, et je me rends compte que la thérapie forestière suit le même chemin [...] »*, a déclaré Ben Page, un forestier certifié guide de thérapie qui a fondé Shinrin Yoku Los Angeles.»<sup>460</sup> Si on considère la grande place prise par le yoga dans nos pratiques sportives et/ou de bien-être, nous pouvons nous interroger sur l’intégration à venir de la sylvothérapie, aujourd’hui peut-être, vue comme une mode, dans l’éventail des pratiques santé/bien-être de notre société. Seul le temps pourra nous le dire.

Néanmoins, un second point est à soulever, relevant là, de la création d’un marché économique autour de cette pratique. En effet, si aux États-Unis on a vu émerger de multiples guides, formations etc.<sup>461</sup>, la France n’est pas en reste. Pour preuve, citons, de façon non exhaustive, cette offre qui se développe en Nouvelle-Aquitaine, mise en avant par la presse régionale : « *Haut de gamme, comme les balades de 2 h 30 proposées au cœur des bois du Château Smith Haut Lafitte, à Martillac (33), par Les Sources de Caudalie (95 euros par adulte). Dans un autre registre, moins coûteux, on peut prendre un bain de forêt avec l’association Angeli Primitivi, à Saint-Etienne-de-Combaud, près de Créon, toujours en Gironde, (à partir de 10 euros). En Lot-et-Garonne, la Maison des arts sensoriels de*

---

<sup>460</sup> « The increasing popularity of Shinrin-yoku, particularly in California, echoes the adoption of other east-to-west health trends, such as yoga and meditation. [...] “I think about where yoga was 30 years ago and where it is today, and I realize that forest therapy is making the same journey [...]” said Ben Page, a certified forest therapy guide who founded Shinrin Yoku Los Angeles. » (traduction de l’auteur) *Washington Post*, « Forest bathing » is latest fitness trend to hit U.S. – « Where yoga was 30 years ago », 17 mai 2016 [https://www.washingtonpost.com/news/to-your-health/wp/2016/05/17/forest-bathing-is-latest-fitness-trend-to-hit-u-s-where-yoga-was-30-years-ago/?noredirect=on&utm\\_term=.b5b6b5a462dc](https://www.washingtonpost.com/news/to-your-health/wp/2016/05/17/forest-bathing-is-latest-fitness-trend-to-hit-u-s-where-yoga-was-30-years-ago/?noredirect=on&utm_term=.b5b6b5a462dc) [consulté le 3 mai 2018]

<sup>461</sup> « Amos Clifford, a wilderness guide based in the San Francisco Bay Area, founded the Association of Nature and Forest Therapy in 2012. For a tuition fee, the organization offers forest therapy guide certification programs. Besides U.S.-based training in Northern California and Massachusetts, others are scheduled for next year in Canada, Ireland, New Zealand and South Africa. » *Ibid.*



Casteljaloux (Lot-et-Garonne), organise ateliers, massages, méditation et "câlins aux arbres" »<sup>462</sup>.

Cette mise en place d'un marché autour de la sylvothérapie n'est certes pas anodine et peut nous conforter dans l'idée que cette pratique, bien plus qu'une mode, constitue un nouveau rapport à la forêt.

L'angle santé et bien-être s'avère criant, comme le montrent bien certains titres de presse :

« *Les bains de forêt, la nouvelle coqueluche antistress* » (*La Provence*)<sup>463</sup>

« *Sylvothérapie : ces arbres qui peuvent nous soigner* » (*France inter*)<sup>464</sup>

« *Le « bain de forêt » comme thérapie* » (*Le Monde*)<sup>465</sup>

« *Sylvothérapie : l'arbre, un ami qui vous fait du bien* » (*Le Parisien*)<sup>466</sup>

« *Les arbres et les plantes – La révolution verte du bien-être* » (*Tout savoir Psycho*)<sup>467</sup>

« *Découvrir la sylvothérapie – Se fortifier et se soigner en forêt* » (*Tout savoir Psycho*)<sup>468</sup>

Outre ces premières accroches, le discours tenu dans les articles est tout aussi positif et axé autour de la thématique santé/ bien être. Pour preuve, la notion de médicament n'est jamais bien loin : « *Et si nous prenions des bains de forêt pour réduire notre stress et nous reconnecter avec nous-mêmes? C'est le remède préconisé par certains scientifiques, ainsi que par les adeptes de cures végétales.* »<sup>469</sup>

Notons que divers rituels peuvent s'ajouter à la simple balade ou au seul repos près d'un arbre : « *la sylvothérapie, venue du Japon, est une médecine préventive qui prescrit balades dans les bois, câlins d'arbres et goûter d'écorce. Le but ? Eveiller ses sens et reprendre contact avec son moi profond.* »<sup>470</sup>.

---

<sup>462</sup> *Sud-Ouest*, « Fatigue, stress, déprime...Et si vous preniez un bon bain de forêt ? », 29 avril 2018 <https://www.sudouest.fr/2018/04/29/fatigue-stress-deprime-et-si-vous-preniez-un-bon-bain-de-foret-5009317-706.php> [consulté le 2 mai 2018]

<sup>463</sup> *La Provence*, « Les bains de forêt, la nouvelle coqueluche antistress », 8 avril 2018 <https://www.laprovence.com/article/sante/4916609/les-bains-de-foret-la-nouvelle-coqueluche-antistress.html> [consulté le 9 avril 2018]

<sup>464</sup> *France Inter*, « Sylvothérapie : ces arbres qui peuvent nous soigner », 13 avril 2018, <https://www.franceinter.fr/emissions/grand-bien-vous-fasse/grand-bien-vous-fasse-13-avril-2018> [consulté le 14 avril 2018]

<sup>465</sup> *Le Monde*, « Le « bain de forêt » comme thérapie », 22 avril 2018, [http://www.lemonde.fr/m-perso/article/2018/04/22/le-bain-de-foret-comme-therapie\\_5288892\\_4497916.html#hQesciQoQvF8EIZu.99](http://www.lemonde.fr/m-perso/article/2018/04/22/le-bain-de-foret-comme-therapie_5288892_4497916.html#hQesciQoQvF8EIZu.99) [consulté le 23 avril 2018]

<sup>466</sup> *Le Parisien*, « Sylvothérapie : l'arbre, un ami qui vous fait du bien », 27 avril 2018, <http://www.leparisien.fr/laparisienne/inspirations/mise-au-vert-bio/sylvotherapie-l-arbre-un-ami-qui-vous-fait-du-bien-20-04-2018-7675248.php> [consulté le 27 avril 2018]

<sup>467</sup> *Tout savoir Psycho*, « Les arbres et les plantes – La révolution verte du bien-être », n° 6, 2018, 162 p.

<sup>468</sup> *Tout savoir Psycho*, « Découvrir la sylvothérapie – Se fortifier et se soigner en forêt », n°6, 2018, p. 58-61

<sup>469</sup> *Le Parisien*, « Sylvothérapie : l'arbre, un ami qui vous fait du bien », *op. cit.*

<sup>470</sup> *Le Monde*, « Le « bain de forêt » comme thérapie », *op. cit.*

Pour l'ensemble des articles étudiés (88), nous constatons que ces derniers sont majoritairement classés dans l'arborescence de leur site autour des *item* « santé » ou « bien-être ». Néanmoins, « le développement personnel » s'avère aussi lié à la sylvothérapie, tel cet extrait publié en 2018 dans *Les Échos* : « [la sylvothérapie] ne coûte rien. Et pourtant une balade en forêt, véritable bain de santé et de bien-être, vaut une bonne séance de développement personnel. Tant les arbres nous aident à nous équilibrer. L'ONU vient de leur rendre hommage, le 21 mars, avec la 8<sup>e</sup> Journée internationale des forêts ». <sup>471</sup>

Encore plus « signifiant », en prenant le parti de visiter de façon aléatoire le rayon consacré aux ouvrages dédiés à la forêt d'une même librairie, nous avons pu constater une évolution très significative à notre sens. Ayant débuté cette démarche en fin 2017, nous avons vu fleurir, dans la section « nouveautés Science », le nombre d'ouvrages à thématique forestière <sup>472</sup> gravitant autour de l'énorme succès éditorial de cette année-là, *La vie secrète des arbres* de Peter Wohlleben.



Illustration 14 : La forêt, nouvelle thématique phare des librairies  
(Source : Elsa Richou, datant respectivement du 11 et 25 novembre 2017)

De même, l'année 2018 a vu l'émergence d'un nouveau rayon dédié à l'arbre et aux forêts, le livre du Dr Qing Li occupant une place centrale et plus globalement la sylvothérapie ou bain

<sup>471</sup> *Les Échos*, « La forêt, un véritable bain de santé », 23 mars 2018, <https://www.lesechos.fr/week-end/perso/developpement-personnel/0301466239715-la-foret-un-veritable-bain-de-sante-2163647.php#> [consulté le 24 mars 2018]

<sup>472</sup> Sur les six ouvrages mis en avant au cours de la semaine du 11 novembre 2017, trois étaient de Peter Wohlleben (*La vie secrète des arbres*, *L'horloge de la nature* et *La vie au cours de la forêt*). Malgré cet engouement pour les propos de Peter Wohlleben, étaient également présents : *Écoute l'arbre et la feuille - Les arbres racontent une histoire millénaire, si nous savions les entendre...* de David G. Haskell, *Des arbres et des hommes – quinze portraits d'arbres extraordinaires* de Zora del Buono et *Les arbres entre visible et invisible* de Ernst Zürcher. Deux semaines après, le rayon « nouveautés Science » faisait la part belle à la forêt en multipliant les ouvrages. Outre ceux déjà présents la semaine du 11 novembre, nous pouvons identifier *L'arbre philosophe* de Luciano Melis, *Le petit livre des arbres* de Dominique Pen Du, *La majestueuse histoire du nom des arbres* de Henriette Walter et Pierre Avenas. Les autres ouvrages présents sur la photo mais non cités ici traitent d'une autre thématique que la forêt.

de forêt<sup>473</sup>. Ce qui nous intéresse ici, et qui confirme notre postulat de prise en compte des questions du bien-être, santé, etc. : c'est bien la nature de la section qui présente ces ouvrages, à savoir... psychologie



Illustration 15 : L'arbre nouveau sujet psychologique  
(Source : Elsa Richou, 9 mai 2018)



Illustration 16 : Une multitude d'ouvrages autour de la sylvothérapie en librairie  
(Source : Elsa Richou, 9 mai 2018)

Dans ce contexte, pour le non professionnel de la forêt, cette dernière devient un espace présentant une plus grande palette d'enjeux, en ce sens « [où] des légions entières de citadins stressés coupés de leurs racines redécouvrent les vertus apaisantes et revitalisantes d'une

<sup>473</sup> A la date du 9 mai 2018, la même librairie locale mettait en avant la forêt et les arbres dans la section psychologie à travers les titres suivants : *Shinrin Yoku* du Dr Qing Li, *Sylvothérapie, le pouvoir bienfaisant des arbres* de Jean-Marie Defossez, *Accueillir l'énergie des arbres guérisseurs* et *De l'énergie des arbres à l'Homme* de Patrice Bouchardon, *La thérapie secrète des arbres* de Marco Mencagli et Marco Nieri, *Les bains de forêt, le secret japonais pour apaiser son esprit et être en meilleure santé* de Yoskifumi Miyazaki, *Un bain de forêt* de Eric Brisbare, *Le guide des bains de forêts* de M. Amos Clifford, *Les pouvoirs guérisseurs de la forêt, le shinrin yoku, la voie du bonheur* de Hécator Garcia et Francesc Miralles, *Je parle aux arbres et ils me répondent* de Marie-Hélène et Vincent Cheppe-Dourte, *L'enseignement de l'Arbre-Maître* de Mario Mercier, *Se reconnecter à la nature pour les nuls* de la collection les nuls, *Les 12 sagesses des arbres* de Vincent Karche, *Ces arbres qui nous veulent du bien* de Laurence Monce et pour terminer *Nature thérapie* de Gilles Diederichs.

*balade en forêt. La fréquentation en forte hausse de ces poumons verts en atteste.* »<sup>474</sup> Selon l'ONF, la promenade en forêt arrive en troisième place des loisirs préférés des Français après les spectacles et les restaurants. Notons que cette pratique présente l'avantage non négligeable d'être gratuite... L'ONF précise également constater depuis quelques années « [...] *une sorte d'appropriation psychologique de la forêt par les citoyens* »<sup>475</sup>. Dès lors, la gestion forestière, elle-même, se voit impactée. Il est vrai que, comme l'exprime ce forestier, « *hier, nous étions seuls face à nos arbres à décider des indispensables coupes à réaliser. Aujourd'hui, nous devons feutrer nos interventions car on sait qu'elles s'exposent au regard critique des riverains et des visiteurs. Le message est clair : touche pas à ma forêt !* »<sup>476</sup>

Ici nous citons l'ONF, mais précisons que la distinction forêt publique/privée n'a que peu de place dans cette pratique. En effet, « [les gens] *ne font aucune différence entre forêt privée et forêt publique* »<sup>477</sup>. De fait, l'engouement pour la sylvothérapie et la forêt se fait bien au prisme de la santé. Pour preuve, la référence santé et/ou médicale n'est jamais loin, outre le fait que « [...] *l'air qu'on respire [en forêt] est riche en terpènes et en phytoncides* »<sup>478</sup> selon Guillaume Charroin, guide de haute montagne rompu aux techniques de jeûnes. Ce dernier précise que l'on trouve également un autre « antidépresseur naturel » susceptible d'être inhalé en forêt, à savoir le *mycobacterium vaccae* : « [Cette bactérie pourrait] *jouer un rôle en immunothérapie, notamment contre l'asthme allergique, le psoriasis, la dermatite, l'eczéma, la tuberculose et même pour favoriser le bien-être en cas de cancer* », précise Ernst Zürcher, ingénieur forestier suisse et docteur en sciences naturelles [...]. »<sup>479</sup> L'article résume les apports de la forêt avec un vocable rappelant celui des cures thermales : « *bref, une balade dans une forêt sentant bon l'humus a tout d'une petite cure de jouvence. Pas étonnant qu'au Japon la forêt soit « exploitée » pour ses vertus thérapeutiques.* »<sup>480</sup>

Ainsi, les bénéfices supposés de la sylvothérapie ont bien été compris par la presse, chaque article sans exception fait référence aux bénéfices physiologiques, étudiés entre autres par le Dr Qing Li, déjà évoqué : « [...] *les arbres qui nous bercent de leur aura verte, entre ciel et terre, nous font vraiment du bien. Et pas seulement dans la tête. Les chercheurs le confirment : leur pouvoir de guérison est une réalité scientifique [...]* »<sup>481</sup>

---

<sup>474</sup> *Ibid.*

<sup>475</sup> *Les Échos*, « La forêt, un véritable bain de santé », *op. cit.*

<sup>476</sup> *Ibid.*

<sup>477</sup> Didier Boutet, Marc-André Philippe, « La petite propriété forestière privée dans la France contemporaine », *Études rurales*, n°165-166, 2003, p. 206 <http://etudesrurales.revues.org/8008> [consulté le 3 mai 2018]

<sup>478</sup> *Les Échos*, « La forêt, un véritable bain de santé », *op. cit.*

<sup>479</sup> *Ibid.*

<sup>480</sup> *Ibid.*

<sup>481</sup> *Sud-Ouest*, « Fatigue, stress, déprime...Et si vous preniez un bon bain de forêt ? », *op. cit.*

Pour cela, la forêt est décrite comme « *l'arme fatale anti-stress* »<sup>482</sup>, entre autres effets potentiels selon les essences<sup>483</sup>. Ainsi, par exemple, en raison de ces propriétés thérapeutiques diverses, le pin des Landes est caractérisé comme « *le meilleur ami de l'homme* » (sic) avec les arguments suivants : « *Les habitants de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques mesurent-ils leur chance ? Le massif forestier des Landes de Gascogne, aux puissantes odeurs de pin aux notes rafraîchissantes et parfois salées, est décidément un vrai trésor ! Et pas seulement pour la sylviculture.* »<sup>484</sup>

Toutefois, un élément nous semble crucial à relever : considérer l'espace forestier comme un espace « santé » ne constitue pas une première. En effet, comme le précise Jean-Yves Puyo, à l'occasion des multiples débats parlementaires consacrés à l'interdiction (ou pas) du défrichement (réglementation introduite par le code de 1827 et valable au départ que pour 10 ans), les propriétés naturelles accordées aux forêts furent alors questionnées<sup>485</sup>. Ici, comme nous avons pu le préciser en première partie, celle qui nous intéresse plus particulièrement est en lien avec l'hygiénisme. En effet, les forêts ont longtemps été considérées comme jouant un rôle hygiénique non négligeable. Le changement notable entre maintenant et cette époque concerne la substance « salvatrice » mise en avant. Si aujourd'hui les phytoncides sont majoritairement mis en avant, au XIX<sup>e</sup> siècle, c'était l'ozone. Il faut noter la similitude du discours médical entre aujourd'hui et hier. À l'époque la végétation était sensée produire de l'ozone qui, disait-on, « [avait] *une influence favorable sur les maladies du système nerveux. C'est pourquoi les médecins [recommandaient] les cures d'air au milieu ou dans le voisinage de la forêt* »<sup>486</sup>. Jean-Yves Puyo relève que le caractère « purificateur de l'air » était très souvent associé aux peuplements forestiers. De fait, une offre santé a vu alors le jour avec l'implantation de sanatoriums en plein cœur des forêts « [...] *afin d'exploiter les qualités thérapeutiques supposées de cette « atmosphère »* »<sup>487</sup>

Pour preuve de cet investissement médical dans le milieu forestier, un ouvrage médical publié en 1910 présente les caractéristiques propres à la station balnéaire d'Arcachon riche en

---

<sup>482</sup> *Ibid.*

<sup>483</sup> « *À chaque arbre, ses propriétés. À titre d'exemple, le bouleau régule l'hypertension. L'érable, bon pour les rhumatismes et les infections pulmonaires, redonne du tonus. Les conifères (pins, épicéas et sapins) émargent, eux, au rang des arbres les plus riches en composés aromatiques volatils aux propriétés antiseptiques et décongestionnantes pour les voies respiratoires* ». *Ibid.*

<sup>484</sup> *Ibid.*

<sup>485</sup> Jean-Yves Puyo, *Aménagement forestier et enjeux scientifiques en France, de 1820 à 1940*, Thèse de Géographie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1996, p. 307-309

<sup>486</sup> *Ibid.*

<sup>487</sup> *Ibid.*

peuplements de pins maritimes : « [...] au rôle banal de toutes les forêts (protection du vent, modération du chaud et du froid, etc.) s'ajoutent ici les propriétés spéciales de l'essence qui la constitue : le pin maritime [qui] par ses sécrétions [...] modifie la composition de l'air (Guinon). »<sup>488</sup> En effet, le dégagement dans l'air ambiant de molécules de térébenthine ainsi que d'ozone ferait en sorte « [que] la forêt de pins, agent de préservation contre les vents, agent régulateur de la température et de l'humidité, agent d'assainissement, agent purificateur de l'air, [soit] aussi agent curateur » (Lalesque). »<sup>489</sup>

Il n'a pas fallu attendre la parution de cet ouvrage pour que les propriétés hygiéniques de la forêt arcachonnaise soient mises en avant localement<sup>490</sup>. En outre, il faut préciser que la térébenthine est considérée alors comme à l'origine de la production d'ozone (!), faisant ainsi de la forêt de pins un espace santé « du tonnerre » !<sup>491</sup> Par ailleurs, dans ce même article, le Dr. F. Lalesque insiste sur les qualités de l'ozone, sensée posséder « une puissance d'oxydation bien supérieure à l'oxygène », de sorte que le sanatorium forestier d'Arcachon revendique alors « une double formule physiologique, sédatrice et tonique. »<sup>492</sup> Toutes ces propriétés médicales découleraient entre autres d'une température constante, de la pureté de l'air et de la richesse de l'ozone qui caractériserait l'air arcachonnais.

Si nous nous sommes permis cette digression historique, c'est parce qu'elle nous permet de faire un parallèle avec des travaux menés sur un « néo-hygiénisme » dans le cadre urbain. Effectivement, l'aménagement durable se voit questionner à travers « [...] ce qu'il traduit « d'obsessions urbaines contemporaines », de craintes (toxicité, pollutions, etc.) et de réactions à des maux, des insécurités multiples et globalisés, qu'ils soient écologiques, sociaux ou politico-économiques (Younès, 2010). »<sup>493</sup> L'auteur pose ici l'hypothèse que ce néo-hygiénisme re-convoque la tradition hygiéniste mais en lui faisant « [...] un nouveau sort,

---

<sup>488</sup> F. Lalesque « Climats marins et stations climathérapiques marines de France », in A. Gilbert, P. Carnot (dir.), *Crénothérapie, climatothérapie, thalassothérapie : cures hydrominérales, cures d'altitudes, cures marines*, Paris, J-B Baillièrre et fils, 1910, pp. 550-586, p. 560-561  
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9658022q/f12.item.r=sanatorium%20for%C3%AAt%20ozone> [consulté le 27 juillet 2018]

<sup>489</sup> *Ibid.*

<sup>490</sup> « Ce n'est pas d'hier que l'on connaît les effets salutaires des bois de pins sur les affections des voies respiratoires. Et si l'immunité des habitants de la forêt, les résiniers, contre la tuberculose pulmonaire pouvait augmenter la valeur climatothérapique de notre sanatorium. » *Arcachon – saison, journal des étrangers*, « Le sanatorium forestier d'Arcachon », n° 322, 6 décembre 1894, p. 1  
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5817170c.item> [consulté le 11 juin 2018]

<sup>491</sup> « [...] le rôle prépondérant de la térébenthine résulte surtout de son action sur l'oxygène de l'air, en le transformant en ozone. Nous le savons, l'ozone est en plus grande abondance dans l'air des forêts que dans les lieux découverts. Les bois de pins sont particulièrement privilégiés sous ce rapport. » *Ibid.*

<sup>492</sup> *Ibid.*, p. 2

<sup>493</sup> Pascal Tozzi, « Ville durable et marqueurs d'un « néo-hygiénisme » ? Analyse des discours de projets d'écoquartiers français », *Noroi*, n°227, 2013, p. 98 et 100 <https://journals.openedition.org/noroi/4700> [consulté le 4 mai 2018]

*notamment en intégrant les processus d'« écologisation » [ici au sens d'intégration croissante d'objectifs environnementaux] qui traversent la fabrique de la ville contemporaine et remodelent les préoccupations quant à la santé publique, à la sécurité sanitaire, à l'hygiène, aux pollutions, etc. »*<sup>494</sup>

Il poursuit en précisant bien que si les maux et les remèdes ne sont évidemment plus les mêmes, « [...] *les préoccupations prophylactiques persistent dans le discours néo-hygiéniste qui continue de conjurer le sale et le malsain, notamment en s'attaquant aux pollutions urbaines d'une nouvelle génération contre lesquelles l'argumentaire du progrès technico-scientifique reste une toile de fond idéologiquement active.* »<sup>495</sup> En effet, dans la promotion de la ville durable, la santé, l'hygiène ne sont jamais loin dans l'argumentaire mis en avant. Ici dans le cadre de la promotion d'un projet d'éco-quartier, la première étape est la mise en avant des problématiques que le projet vise à prendre en considération pour, par la suite, avancer les bénéfices de la construction durable.

Pour Pascal Tozzi un certain vocable est développé autour du néo-hygiénisme, lequel se retrouve dans ces projets de construction à travers la référence à la qualité environnementale, l'isolation acoustique qui préservent du stress, de l'hypertension et des troubles du sommeil, la lutte contre les pollutions chimiques et industrielles « [pour] *réduire les risques pour la santé* »<sup>496</sup>, la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> liée à celle des maladies respiratoires, la traque des produits et matériaux allergènes, entre autres. Dans ce cadre, les promoteurs des projets d'écoquartiers avancent l'utilisation « [de] *bons produits [...] parmi lesquels on trouve ceux qui « respirent », qui évitent la « moisissure » et « l'humidité » avec leurs pathologies afférentes (rhumes, asthme, et « rhumatismes chroniques » par exemple).* »<sup>497</sup>

Si nous avons vu que l'espace forestier et l'arbre se voient investis d'une « nouvelle » valeur (mais pas si nouvelle que cela en fait) via l'identification à l'arbre-cament, nous pourrions dire que ceci s'inscrit dans une continuité des activités déjà existantes en forêt (sport, ballade, ressourcement, etc.). Cependant, la forêt, et donc la filière, semble être confrontée à l'apparition de nouvelles considérations. Lesquelles, par leur puissance transformatrice, pourraient opérer un changement, à long terme, radical dans les modes de faire de la filière.

---

<sup>494</sup> *Ibid.*

<sup>495</sup> *Ibid.*, p. 100

<sup>496</sup> *Ibid.*, p. 101

<sup>497</sup> *Ibid.*





## CHAPITRE V

### LA FORÊT ET L'ARBRE SENSIBLE, NOUVEAUX SUJETS DE DROIT ?

Ici, notre souhait est d'exposer les deux nouvelles identités émergentes accolées à l'arbre basées sur la possible découverte d'une sensibilité des végétaux ainsi que sur l'attribution d'un statut de sujet de droit.

Dans un souci de développer une analyse la plus proche du terrain possible, nous souhaitons questionner les conséquences plausibles de ces considérations nouvelles pour la filière et son fonctionnement futur. Néanmoins le champ scientifique sur ces sujets étant encore en construction, nous avons pris le parti de nous intéresser brièvement à l'actualité juridique pour illustrer comment les entreprises et filières sont questionnées par l'écologisation en cours.

#### **1. La sensibilité et l'intelligence du végétal, une controverse en voie de large diffusion**

En premier lieu, il semble nécessaire de clarifier notre position sur cette nouvelle considération du végétal. D'une part, il ne s'agit pas de donner notre avis sur les arguments avancés pour justifier une « erreur de perception » commise depuis des siècles envers le végétal. D'autre part, nous ne sommes pas des naturalistes et quand bien même, cette approche nouvelle ne fait pas consensus dans la sphère scientifique. Mais malgré tout, il est, à notre sens, tout à fait légitime de nous intéresser à cette problématique pour les raisons suivantes :

En premier lieu, et c'est peut-être le point le plus important, cette idée nouvelle autour du végétal se diffuse « significativement » au sein de la société. De fait, cette nouvelle approche plus « sensible » de l'arbre, de sa réalité, nous semble méritée d'être interrogée, prise en compte et voire intégrée par la filière. En second lieu, au vu du pas de temps dans lequel nous nous situons, c'est-à-dire l'émergence de la diffusion de cette idée, attendre qu'il y ait consensus ne nous paraît pas réaliste. Enfin, dans l'objectif d'identifier les enjeux émergents et à venir de la filière forêt-bois, questionner cet enjeu, malgré sa relative « jeunesse », nous semble bien venu. De fait, nous concernant, ne pas réfléchir à l'avenir de la filière à travers la remise en cause de ce que serait le végétal nous semblerait une erreur.

##### **1.1 Le végétal, un être vivant sensible qui nous est étranger**

Les nouvelles valeurs accordées au végétal reposent sur les supposées sensibilité et intelligence de ceux-ci. Dans un souci d'explicitation ces affirmations, nous prenons le parti d'appréhender la découverte de la sensibilité et de l'intelligence du végétal de façon distincte.

Déjà, en ce qui concerne la sensibilité des plantes, divers auteurs nous expliquent que les plantes ont des sens, au nombre de cinq, pouvant rappeler les nôtres mais aussi d'autres qui nous sont totalement inconnus. C'est le fondateur de la neurobiologie végétal Stefano Mancuso qui avance, dans son best-seller<sup>498</sup> *L'intelligence des plantes*<sup>499</sup>, le fait que les plantes ont les mêmes sens que l'homme : « [mais] chacun d'eux s'est développé de manière « végétale », cela va de soi, mais n'en est pas pour autant moins fiable. Est-il dès lors légitime de penser qu'elles sont, de ce point de vue, semblables à nous ? Loin de là : elles sont beaucoup plus sensibles et disposent même d'une quinzaine d'autres sens, en plus des nôtres. »<sup>500</sup>. En outre, Stefano Mancuso explique clairement que le développement unique<sup>501</sup> des végétaux représente « [...] un des principaux obstacles à une compréhension approfondie des plantes et à la reconnaissance de leur intelligence. »<sup>502</sup>

Par la présence de ces sens, la notion de *sentience* est utilisée pour les plantes. Celle-ci se caractérise comme « [la] capacité à ressentir la douleur et la souffrance, ainsi que le bonheur [...] »<sup>503</sup>. Comme le précise les auteurs de cette définition, « [...] les recherches scientifiques émergentes ont révélé que les plantes présentent tous les indicateurs traditionnels de la sensibilité. Cela jette un doute sur l'utilité de la division rigide traditionnelle faite entre plantes et animaux. Cela suggère également que la sensibilité est un concept contingent et fluide; qui repose sur une combinaison en constante évolution d'hypothèses scientifiques et culturelles. »<sup>504</sup> Il est vrai que cette notion n'avait jamais été réellement usitée pour discuter sur les plantes<sup>505</sup>. De fait, le chamboulement de notre cadre de pensée traditionnel s'avère total : le végétal serait sensible, ce qui laisse pour le moins songeur... En ce sens, « la nouvelle

---

<sup>498</sup> « Publié en 2013, *L'Intelligence des plantes* est un best-seller. Ouvrage pionnier sur le sujet, il est récompensé par de nombreux prix et traduit à ce jour en vingt et une langues. *The New Yorker* a inclus Stefano Mancuso parmi les world changers, et le quotidien *La Repubblica* parmi les vingt Italiens "destinés à changer nos vies". » *Librairie Eyrolles.com* <https://www.eyrolles.com/Sciences/Livre/l-intelligence-des-plantes-9782226402448> [consulté le 11 septembre 2018]

<sup>499</sup> Stefano Mancuso, Alessandra Viola, *L'intelligence des plantes*, Paris, Albin Michel, 2018 [2013], 237 p.

<sup>500</sup> *Ibid.*, p. 14

<sup>501</sup> A travers le développement de corps modulaires et la privation d'organes uniques, les plantes sont très différentes des animaux et des Hommes. *Ibid.*, p. 13

<sup>502</sup> *Ibid.*

<sup>503</sup> « [the] capacity to experience pain and suffering, as well as happiness [...] » (traduction de l'auteur) Alessandro Pelizzon, Monica Gagliano, « The sentience of plants: animal rights and rights of nature intersecting? », *Australian Animal Protection Law Journal*, vol. 11, 2015, p. 9  
[https://www.researchgate.net/publication/281432294\\_The\\_Sentience\\_of\\_Plants\\_Animal\\_Rights\\_and\\_Rights\\_of\\_Nature\\_Intersecting](https://www.researchgate.net/publication/281432294_The_Sentience_of_Plants_Animal_Rights_and_Rights_of_Nature_Intersecting) [consulté le 25 juillet 2018]

<sup>504</sup> « [...] emerging scientific research has revealed that plants show all the traditional indicators of sentience. This casts doubt upon the utility of the traditional rigid division made between plants and animals. It also suggests that sentience is a contingent and fluid concept ; one that depends upon a constantly changing combination of scientific and cultural assumptions. » (traduction de l'auteur) *Ibid.*, p. 5

<sup>505</sup> Alessandro Pelizzon, Monica Gagliano, « The sentience of plants: animal rights and rights of nature intersecting? » *op. cit.*, p. 9

découverte appelait à une révision de la manière dont les plantes sont perçues et conçues, ainsi que de la frontière traditionnellement établie entre plantes et animaux.»<sup>506</sup> Considérer cette nouvelle perception est, à notre sens, crucial surtout que « *la conversation sur la sentience des plantes a récemment pris de l'ampleur* »<sup>507 et 508</sup>

Outre cette affirmation, d'autres scientifiques avancent que les plantes sont des êtres intelligents ayant, par exemple, des comportements.

Anthony Trewavas a fait état des différents aspects de l'intelligence des plantes en se basant sur la définition du « *plant behaviour* » formulée en 1989 par Silvertown et Gordon comme « [...] *la réponse aux signaux internes et externes. En termes de plantes, il s'agit de phénomènes familiers de croissance et de développement, tels que la dé-étiolation*<sup>509</sup>, *la floraison, la réponse au balancement du vent, la régénération, la germination du bourgeon, la flexion tropique, etc...* [En résumé,] *une définition simple de l'intelligence végétale peut être proposée : elle repose sur les caractéristiques de la croissance et du développement, variant de manière adaptative au cours de la vie de l'individu.* »<sup>510</sup>

Anthony Trewavas soulève un point fondamental, à savoir que nous avons pleinement intégré dans nos représentations l'image d'un végétal relativement « inerte »<sup>511</sup>. Cette affirmation illustre aisément le gap que l'humanité devrait franchir dans cette nouvelle approche du végétal. Effectivement, par ses spécificités, le végétal « vit » sur un pas de temps difficilement appréhendable au quotidien par l'Homme : « [...] *les échelles de temps différent de celles des animaux. Alors que les êtres humains fonctionnent en quelques secondes, les*

---

<sup>506</sup> « the new finding called for a revision of the way plants are perceived and conceived, and of the traditionally held boundary between plants and animals. » (traduction de l'auteur) *Ibid.*, p. 6

<sup>507</sup> « the conversation on plant sentience, however, has recently been gaining momentum. » (traduction de l'auteur) *Ibid.*, p. 9-10

<sup>508</sup> Étonnamment et pour l'anecdote, ces mêmes auteurs précisent que « [...] the growing scientific interest in plant sentience appears paralleled by an even faster growing interest in the question of artificial sentience in robots and machines. » *Ibid.*, p. 10

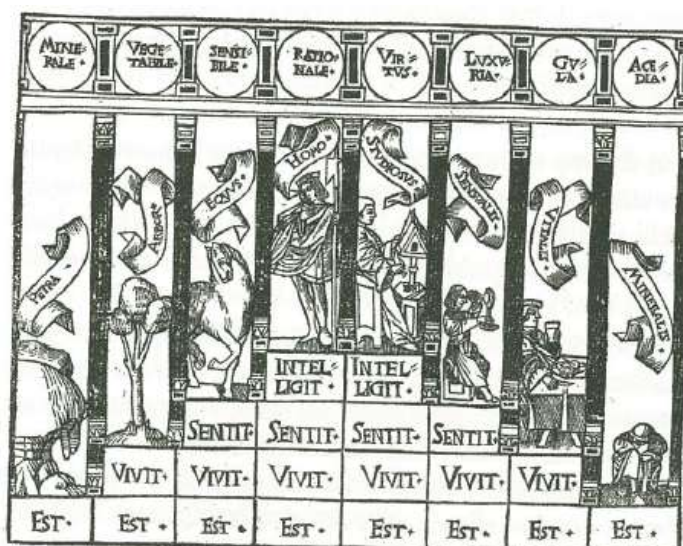
<sup>509</sup> Jean-François Trontin, docteur en biologie forestière et collègue au sein du FCBA définit la dé-étiolation comme suit : « *une plante conservée à l'obscurité s'étiole, elle perd sa couleur verte et devient jaunâtre. Lorsqu'on la replace à la lumière, le processus de dé-étiolement opère et la plante redevient verte [...].* »

<sup>510</sup> « the response to internal and external signals. In plant terms, these are familiar growth and development phenomena, such as de-etiolation, flower induction, wind sway response, regeneration, induced bud break/germination, tropic bending, etc... [En résumé,] a simple definition of plant intelligence can be coined as adaptively variable growth and development during the lifetime of the individual. » (traduction de l'auteur) Anthony Trewavas, « Aspects of Plant Intelligence », *Annals of botany*, n° 92, 2003, p. 1

<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4243628/pdf/mcg101.pdf> [consulté le 18 juillet 2018]

<sup>511</sup> « the use of the term « vegetable » to describe unthinking or brain-dead human beings perhaps indicates the general attitude. » *Ibid.*

plantes fonctionnent généralement en semaines et en mois. »<sup>512</sup> Notons que cette perception du végétal est inscrite dans notre culture depuis des siècles. Stefano Mancuso le précise bien en ces termes : « [...] l'idée selon laquelle la flore serait composée d'êtres vivants privés de sensorialité nous a été léguée intacte par la Grèce antique [...] »<sup>513</sup>. Par la suite, cette conception sera peu remise en cause, de la Renaissance, période où le végétal est cantonné à la base de la pyramide du monde vivant, en compagnie des éléments minéraux, à la période des Lumières et de la révolution scientifique « [...] qui auraient pourtant dû, en théorie, montrer toute l'absurdité de ce modèle théorique. »<sup>514</sup>



La «pyramide des vivants» de Charles de Bovelles, tirée du *Liber de sapiente* (1509) : notre conception du monde naturel en est encore très proche.

Illustration 17 : La pyramide des vivants de Charles de Bovelles, par Stefano Mancuso et Alessandra Viola, (2018 [2013])

Trewavas souligne que cette vision n'a clairement pas évolué avec le temps : « le problème majeur est une mentalité commune aux phytobiologistes qui considère les plantes fondamentalement comme des automates. »<sup>515</sup> Cette comparaison nous permet d'avancer un point que nous développerons ultérieurement, concernant la prise en compte du végétal comme un « végétal-machine », faisant par choix écho à l'animal-machine de Descartes.

L'intelligence du végétal se traduit également par une capacité à communiquer, apprendre et mémoriser. Effectivement, il semblerait « [que] la plupart des décisions prises par les plantes

<sup>512</sup> « a major difficulty in studying any plant behaviour is that time scales differ from those in animals. Whereas human beings operate in seconds, plants usually operate in weeks and months. » (traduction de l'auteur) Anthony Trewavas, « Aspects of Plant Intelligence », *op. cit.*, p. 16

<sup>513</sup> Stefano Mancuso, Alessandra Viola, *L'intelligence des plantes*, *op. cit.*, p. 30

<sup>514</sup> *Ibid.*

<sup>515</sup> « the major problem is a mind-set, common in plant scientist, that regards plants basically as automatons. » (Traduction de l'auteur) Anthony Trewavas, « Aspects of Plant Intelligence », *op. cit.*, p. 2

au sujet de la croissance et du développement semblent impliquer une communication entre toutes les parties de la plante [...]»<sup>516</sup> Comme Monica Gagliano le précise, les capacités cognitives des plantes sont prouvées et ouvrent un champ de recherche immense<sup>517</sup>. Les plantes seraient constamment en train de déterminer leur comportement au vu de la situation présente ; par exemple le développement racinaire est avancé comme un exemple illustrant la capacité de décision et d'organisation des plantes. En effet, Stefano Mancuso précise qu'on pourrait interpréter la croissance racinaire comme étant automatique, « [...] régie par des instructions très simples : « cherche de l'eau », « pousse vers le bas »... [...] »<sup>518</sup>. Cependant il semblerait, selon les auteurs que la réalité est plus complexe et que la plante doit faire face à la complexité de ses besoins apparemment incompatibles les uns avec les autres. En effet « [...] l'oxygène, les sels minéraux, l'eau et les éléments nutritifs occupent d'ordinaire des espaces différents d'un même terrain, parfois très éloignés les uns des autres. Les racines sont donc dans l'obligation de prendre sans cesse des décisions aux conséquences capitales : vaut-il mieux croître vers la droite, et obtenir le phosphore dont elles ont tant besoin, ou au contraire vers la gauche, et obtenir un azote dont les quantités seront toujours insuffisantes ? »<sup>519</sup>

De plus, les plantes pour faire leurs choix se fonderaient sur leur perception subjective de leur environnement ainsi que sur leurs sentiments et expériences (Monica Gagliano, 2018, p. 218). Remarquez que nous nous permettons de citer longuement certains auteurs pour pouvoir illustrer clairement ce que serait l'intelligence des plantes en question. Précisons, dès à présent, que nous ne souhaitons pas être exhaustifs dans la mise en avant des arguments et « preuves » avancées pour démontrer l'intelligence des plantes. Néanmoins, nous pouvons mettre en avant une autre capacité du végétal qui, au premier abord, nous interpelle : à savoir la communication via un langage. Effectivement, en prenant appui sur la définition du langage, selon l'*Oxford English Dictionary*<sup>520</sup>, Monica Gagliano et Mavra Grimonprez soulignent « [que] cette

<sup>516</sup> « most decisions made by plants about growth and development do seem to involve communication between all parts of the plant [...] » (traduction de l'auteur) *Ibid.*, p. 2

<sup>517</sup> « ces découvertes récentes qui ont démontré expérimentalement que l'apprentissage associatif chez les plantes les qualifient non seulement de sujets de recherche cognitive, mais ouvrent ainsi officiellement la porte à l'exploration empirique de processus cognitifs tels que l'apprentissage, la prise de décision et la prise de conscience chez les plantes. » (traduction de l'auteur) Monica Gagliano, « Inside the Vegetal Mind: On the Cognitive Abilities of Plants », in Frantisek Baluska, Monica Gagliano, Guenther Witzany, *Memory and Learning in Plants. Signaling and Communication in Plants*, Cham, Springer, 2018, p. 215

<sup>518</sup> Stefano Mancuso, Alessandra Viola, *L'intelligence des plantes*, *op. cit.*, p. 184-185

<sup>519</sup> *Ibid.*

<sup>520</sup> « the formal definition of language includes : the system of spoken or written communication used by a particular country, people, community, etc. [ou] the vocal sounds by which mammals and birds communicate ; (in extended use) any other signals used by animals to communicate. [ou] a means of communicating other than by the use of words, as gesture, facial expression, etc. ; non-verbal communication. » Monica Gagliano, Mavra Grimonprez, « Breaking the Silence - Language and the Making of Meaning in Plants », *Ecopsychology*, vol. 7, n° 3, p. 145-146 <https://www.liebertpub.com/doi/pdf/10.1089/eco.2015.0023> [consulté le 6 juillet 2018]

définition indique ce que la langue permet à un organisme de faire, y compris la communication verbale et non verbale, et ne fait aucune référence spécifique à la langue en tant que trait uniquement humain. »<sup>521</sup>

La difficulté d'appréhension de cette capacité est toujours la même, notre éloignement face au fonctionnement végétal : « [...] en raison de notre biais anthropocentrique inné [...], nous sommes susceptibles de reconnaître plus facilement (voire pas du tout) l'existence d'une langue lorsque celle-ci est principalement composée de sons »<sup>522</sup> La question soulevée par les auteurs est cruciale : « [...] comment [...] approchons-nous les autres dont nous ne remarquons pas le langage parce qu'ils nous semblent silencieux »<sup>523</sup> Outre ce fait, nous pouvons nous interroger sur la manière dont se traduit ce langage ? Si de prime abord, on pourrait dire que c'est un langage silencieux, il semble « [que] l'un des principaux moyens par lesquels les plantes interagissent et communiquent dans leur environnement consiste en un bouquet riche et complexe de plusieurs milliers de produits chimiques volatils (par exemple, Raguso, 2008). »<sup>524</sup>

Globalement, les auteurs précisent « [que] le langage des plantes semble émerger des interactions entre apprentissage individuel, transmission culturelle et évolution biologique – les trois mêmes systèmes adaptatifs supposés être à la base du langage humain. »<sup>525</sup> De fait, l'exceptionnalité de l'humain, à travers sa capacité à communiquer, se voit remise en cause.

## 1.2 Le grand public à la découverte de la sensibilité végétale

Nous ne pouvons et souhaitons pas être exhaustifs en abordant l'ensemble des actions des végétaux pouvant, potentiellement, prouver leur sensibilité et leur intelligence. Notre intérêt consiste plus à souligner les transformations idéologiques que cette nouvelle identité induit ainsi que la difficile acceptation par les acteurs de ce nouveau statut. Il est important de mettre en avant que cette nouvelle vision du végétal ne reste pas cantonnée au monde scientifique, mais se diffuse « clairement » dans la société. Si pour identifier une évolution sociétale nous suivons

---

<sup>521</sup> « This definition denotes what language enables an organism to do, including both verbal and nonverbal communication, and makes no specific reference to language as a uniquely human trait. » (traduction de l'auteur) *Ibid.*

<sup>522</sup> « [...] because of our innate anthropocentric bias [...], we are likely to recognize more readily (if at all) the existence of a language when this is primarily made of sounds [...] » (traduction de l'auteur) *Ibid.*, p. 147

<sup>523</sup> « [...] how, [...], do we approach others whose languages we fails to notice because they appear silent to us ? » (traduction de l'auteur) Monica Gagliano, Mavra Grimonprez, « Breaking the Silence - Language and the Making of Meaning in Plants » *op. cit.*, p. 147

<sup>524</sup> « Indeed, one of the primary ways through which plants interact and communicate within their environment is by a rich and complex bouquet of several thousand volatile chemicals (e.g., Raguso, 2008). » (traduction de l'auteur) *Ibid.*, p. 147 et 148

<sup>525</sup> « [...] the language of plants seems to emerge from the interactions of individual learning, cultural transmission, and biological evolution – the same three adaptive systems thought to be at the root of human language » (traduction de l'auteur) *Ibid.*, p. 149

la même méthodologie vue précédemment, à travers cette fois-ci le site *Europresse*, nous pouvons mettre en avant une évolution du nombre d'articles concernant la combinaison des mots-clefs suivants : « TEXT= plantes & végétaux & sensibilité & intelligence » dans les sources en français.

En prenant le parti de débiter notre recherche à l'année 2000 jusqu'à début 2020, voici les seules années où des résultats nous ont été proposés :

Année	Nombre d'articles trouvés
2004	2
2013	1
2016	2
2017	6
2018	16
2019	23
2020 (au 10/06/20)	7

Tableau 5 : L'arbre sensible de plus en plus présent dans la presse

Nous pouvons, par ce tableau, noter une nette croissance du nombre d'articles correspondant à notre recherche, ainsi que l'instauration d'une régularité rédactionnelle « nette » depuis 2016, d'autant plus que *Europresse* n'est en rien « exhaustif ». Comme souligné précédemment, l'exhaustivité n'est pas ce que nous cherchons, notre intérêt portant sur la teneur du discours des articles en question.

Prenons le parti de mettre en avant ces quelques titres démontrant l'intérêt de la société pour cette nouvelle approche :

« Les plantes sont-elles des êtres sociaux ? » (*Le Berry Républicain*)<sup>526</sup>

« À quoi pensent les plantes ? » (*L'ADN*)<sup>527</sup>

« Stefano Mancuso 'Les plantes sont beaucoup plus intelligentes que les animaux' » (*Le Monde*)<sup>528</sup>

« Les plantes sont bien plus intelligentes qu'elles en ont l'air » (*Notre planète*)<sup>529</sup>

<sup>526</sup> *Le Berry Républicain*, « Les plantes sont-elles des êtres sociaux ? », 22 juillet 2018

<sup>527</sup> *L'ADN*, « A quoi pensent les plantes ? », 26 février 2018

<sup>528</sup> *Le Monde*, « Stefano Mancuso « Les plantes sont beaucoup plus intelligentes que les animaux » », 18 avril 2018

<sup>529</sup> *Notre planète*, « Les plantes sont bien plus intelligentes qu'elles en ont l'air », 21 décembre 2017 <https://www.notre-planete.info/actualites/323-intelligence-vegetaux> [consulté le 12 septembre 2018]

Mais qu'en est-il des discours tenus dans les articles que nous avons pu rencontrer ? Si nous nous attachons à considérer le contenu des divers articles en notre possession, nous pouvons relever que le passage « obligé » consiste en une présentation de la nouvelle perception du végétal : « *La plante dispose d'une certaine intelligence, elle a une conscience cellulaire. Peut aimer, souffrir, voir, entendre, sentir, goûter, communiquer, avoir la notion du temps.* »<sup>530</sup>

Lorsque ceci est fait, deux possibilités s'offre au lecteur (ou se combine). Soit nous faisons face à une remise en cause de la référence à « l'intelligence » des plantes. Prenons l'exemple du célèbre botaniste Francis Hallé qui n'est clairement pas à l'aise avec cette conception : « *la langue française est faite pour l'être humain et, à la rigueur, pour les animaux, mais pas du tout pour les plantes. Sortis du latin qui nous sert à nommer celles-ci, nous manquons de vocabulaire pour décrire leur façon de vivre. En ce moment, il y a une grande dispute autour du mot "intelligence". Ce terme ne pose aucun problème pour l'être humain et l'animal, mais appliqué aux plantes...* »<sup>531</sup> Pour autant, Francis Hallé est loin de considérer les plantes comme des choses inertes « non intelligentes »<sup>532</sup>.

Bien que nous puissions déplorer, comme le font certains scientifiques, l'absence de langage spécifique pour parler des plantes, la référence à l'intelligence semble pouvoir être mobilisée. Effectivement, aujourd'hui, comme le souligne Lincoln Taiz, les termes « intelligence artificielle » et « intelligence en essaim » sont pleinement admis. De fait, « [...], *il est juste d'utiliser l'expression "intelligence des plantes", tant que l'on prend soin de la distinguer de l'intelligence animale, qui exige un système nerveux.* « *Les frontières tombent, c'est très intéressant car on ne sait pas trop où l'on va* », dit Philippe Descola, qui voit ce débat comme une marque probable de la fin du cycle naturaliste dans les sociétés occidentales. »<sup>533</sup>

Pour notre part, comme précisé précédemment, nous prenons le parti d'évacuer cette problématique lexicale pour nous intéresser plus concrètement aux interrogations et remises en question que cette nouvelle approche induit. C'est ce qu'offre l'autre possibilité évoquée précédemment. En effet, le champ du questionnement autour de l'implication de cette nouvelle identité du végétal s'ouvre. Il est vrai que si nous, humains, nous nous sommes construits en nous disant que le monde végétal est incapable de communiquer<sup>534</sup>. La science semble démontrer le contraire : « [...] *les plantes sont des êtres conscients d'eux-mêmes, doués de*

---

<sup>530</sup> *La voix du nord*, « La conscience des plantes », 16 avril 2018

<sup>531</sup> *L'express*, « Le plaidoyer végétal du dessinateur et du botaniste », 17 avril 2018

<sup>532</sup> « Les plantes sont bien plus intelligentes que nous, pour reprendre ce terme imparfait. Elles améliorent leur environnement, alors que nous détruisons le nôtre. » *Ibid.*

<sup>533</sup> *Le Monde*, « Les plantes : ces grandes communicantes : Sensibilité ou intelligence ? », 2 mars 2016

<sup>534</sup> « Il nous est interdit d'imaginer que chacun des lierres, chacun des noyers qui côtoient nos habitations soit capable de dire : Je suis. » *Le M blogs*, « L'intelligence des plantes, la sensibilité des animaux », 2 août 2018



*mémoire, capables de communiquer entre elles et avec d'autres formes de vie. Reconnaître que le moindre pissenlit soit un moi exactement comme l'est notre voisin ou notre chat signifierait revoir toutes nos idées sur l'alimentation. »*<sup>535</sup>

De ce fait, le végétarisme voire le végétalisme, présentés encore aujourd'hui comme de meilleures pratiques que notre régime alimentaire « classique » carnivore, pourraient se voir « discutés » « [car] *il ne suffirait plus de se dire végétarien pour se penser en-deçà du sacrifice : se nourrir implique nécessairement la mise à mort et l'incorporation d'un autre moi, qui perdrait sa vie à l'avantage d'un autre. Comment se comporter face à la carotte qui gît dans notre assiette ?* »<sup>536</sup>

Ces nouvelles représentations du monde végétal questionnent directement les opérations de coupe des bois : comment se comporter face à l'arbre coupé lors d'exploitations qui semblent nécessaires à la réalisation des objectifs de transition écologique ? Face à cette interrogation, nous pouvons entre-apercevoir les problématiques que la filière forêt-bois pourrait avoir à gérer dans un futur proche. Ce questionnement n'a pas échappé à Francis Hallé lorsque ce dernier interroge la réaction de la filière face à cette nouvelle approche du végétal : « [...] *chez nous, la filière bois est désolée des progrès dans la connaissance des arbres, parce qu'elle voit le moment où on l'empêchera de couper pour ne pas faire souffrir les arbres.* »<sup>537</sup>

Là est la partie qui nous intéresse le plus, détachons-nous du débat d'une réelle preuve de l'intelligence et de la sensibilité des végétaux, car cette révolution idéologique passe dans la société, pour essayer de considérer, modestement, l'avenir de la filière dans ce contexte.

Effectivement, si nous reconsidérons les propos des scientifiques « pro-intelligence et sensibilité des végétaux » étudiés, outre l'apport d'éléments visant à légitimer cette nouvelle approche, c'est l'ouverture sur la question de la condition du végétal, potentiellement au même titre que la condition animale, qui est à questionner.

## **2. Une révolution dans le statut de l'arbre, et plus globalement du végétal**

Chambouler notre cadre de perception du végétal, en le révélant sensible et intelligent, nous force à nous interroger sur nous-même, sur nos modes de faire et nos « relations » avec le végétal. Le constat est clair : des évolutions sembleraient nécessaires déjà par le simple fait qu'elles sont déjà demandées à la filière. Prenons, par exemple le best-seller de l'année 2017-

---

<sup>535</sup> *Ibid.*

<sup>536</sup> *Ibid.*

<sup>537</sup> *L'express*, « Le plaidoyer végétal du dessinateur et du botaniste », *op. cit.*

2018, *La vie secrète des arbres*<sup>538</sup>, qui a mis en lumière aux yeux du grand public la « figure » de l'arbre intelligent, sensible. Tout d'abord, nous ne pouvons contester le succès indéniable que ce forestier allemand a eu avec son ouvrage. Le magazine *La Vie* résume ainsi le succès de ce livre, défini comme un best-seller mondial<sup>539</sup> :

« Un an après sa sortie en France, l'affiche géante (150 x 200 cm) est toujours placardée dans de nombreuses stations du métro parisien. « Le livre-phénomène. Les arbres ont beaucoup de choses à nous apprendre. Déjà 600 000 lecteurs, n° 1 des ventes en France », lit-on en grosses lettres à côté de la reproduction de la couverture de la *Vie secrète des arbres* de Peter Wohlleben. »<sup>540</sup>



Illustration 18 : Affiche promotionnelle dans le métro parisien  
(Source : Elsa Richou, Novembre 2017)

Ici nous ne souhaitons pas faire une critique littéraire de ce livre, même si des critiques ont pu être émises sur le choix rédactionnel de l'auteur reposant sur une vaste utilisation de l'anthropomorphisme, vous le verrez ci-dessous. En ce qui nous concerne, c'est l'adhésion de la société pour ce livre, sa thématique et les critiques que l'auteur fait de la sylviculture actuelle, qui nous intéressent le plus. La position de l'auteur est claire : « [...] quand on sait qu'un arbre

<sup>538</sup> Peter Wohlleben, *La vie secrète des arbres : ce qu'ils ressentent, comment ils communiquent*, Paris, Les Arènes, 2017, 261 p.

<sup>539</sup> Un ouvrage traduit en plus de 40 langues et vendu à des millions d'exemplaires.

<sup>540</sup> *La Vie*, « L'effet Wohlleben souffle sur la forêt », 18 juin 2018 [http://www.lavie.fr/actualite/ecologie/l-effet-wohlleben-souffle-sur-la-foret-18-06-2018-90850\\_8.php](http://www.lavie.fr/actualite/ecologie/l-effet-wohlleben-souffle-sur-la-foret-18-06-2018-90850_8.php) [consulté le 21 septembre 2018]

*est sensible à la douleur et à une mémoire, que des parents-arbres vivent avec leurs enfants, on ne peut plus les abattre sans réfléchir ni ravager leur environnement en lançant des bulldozers à l'assaut des sous-bois. »<sup>541</sup>*

Peter Wohlleben décrit nos comportements en tant qu'humain face à l'arbre, après avoir expliqué que les arbres sont des êtres sensibles, sociaux, ayant besoin de communiquer avec leurs congénères.

De fait, il interroge nos habitudes les plus basiques, tel un feu de bois, l'utilisation de papier<sup>542</sup>... Et dans ce cadre, l'auteur avance le fait que nous devrions traiter les arbres comme nous le faisons avec les animaux, de sorte de leur éviter « *toutes souffrance inutiles* ». Aussi, la sylviculture et l'exploitation sont-elles fermement questionnées ; pour Peter Wohlleben, « *l'exploitation du bois doit se faire dans le respect des besoins spécifiques des arbres. Cela signifie qu'ils doivent pouvoir satisfaire leurs besoins d'échange et de communication, qu'ils doivent pouvoir croître dans un véritable climat forestier, sur des sols intacts, et qu'ils doivent pouvoir transmettre leurs connaissances aux générations suivantes. Au moins une partie d'entre eux doit pouvoir vieillir dans la dignité, puis mourir de mort naturelle.* »<sup>543</sup>

Nous pouvons le constater, l'auteur remet en cause la perception « classique » de l'arbre et de la sylviculture. De même, par les bribes citées ci-dessus, nous pouvons constater cet usage de l'anthropomorphisme fait par l'auteur, qui mobilise par exemple des mots comme « cadavre », « tués », « vieillir dans la dignité ». Mais ce que ce discours traduit c'est l'émergence d'une réflexion autour du bien-être, de la dignité, comme on peut les entendre pour un humain. De fait, est avancée une solution pour transformer la sylviculture afin d'intégrer ces nouvelles considérations : « *la futaie jardinée est à l'exploitation forestière ce que la culture biologique est à la production de denrées alimentaires [...]. Le bois provenant de ces exploitations respectueuses des arbres peut être employé sans hésitations. Malheureusement, 95% des forêts exploitées de l'Europe tempérée sont encore des cultures monospécifiques qui utilisent de lourds engins de chantier.* »<sup>544</sup> Nous creuserons ultérieurement cette question d'une

---

<sup>541</sup> Peter Wohlleben, *La vie secrète des arbres : ce qu'ils ressentent, comment ils communiquent, op. cit.*, p. 10

<sup>542</sup> « Quand une bûche craque et pétille dans la cheminée, c'est du cadavre d'un hêtre ou d'un chêne que les flammes s'emparent. Le papier [...] provient du bois râpé de bouleaux ou d'épicéas abattus – donc tués – à cette seule fin. [...] Nous utilisons des êtres vivants qui sont tués pour satisfaire nos besoins, il est inutile d'enjoliver la réalité. [...] Nous pouvons nous interroger sur notre comportement. » *Ibid.*, p. 250

<sup>543</sup> Peter Wohlleben, *La vie secrète des arbres : ce qu'ils ressentent, comment ils communiquent, op. cit.*, p. 250-251.

<sup>544</sup> *Ibid.*, p. 251

« exploitation biologique » en sylviculture, ici nous souhaitons nous concentrer au bien-être et l'éthique envers le végétal.

Peter Wohlenben, parmi d'autres, cite comme exemple à suivre la Suisse, pays qui se soucierait du bien-être des végétaux : « *La Constitution fédérale édicte des dispositions concernant l'obligation de traiter les animaux, les plantes et tout organisme vivant dans le respect « de la dignité de la créature »*<sup>545</sup>. En ce sens, couper une fleur sans nécessité est répréhensible. Cette « [...] brèche ouverte dans la frontière idéologique entre animaux et végétaux »<sup>546</sup> est approuvée par l'auteur, qui met beaucoup d'espoirs dans le changement de notre approche du végétal.

On décèle par ces positions les possibles conséquences pour la filière forêt-bois découlant de la remise en cause de ses modes de production. Ainsi, Stefano Mancuso apporte des précisions dans la conclusion de son ouvrage *L'intelligence des plantes*. Pour lui, dès que nous aurons pris conscience de ce que seraient réellement les plantes, à savoir des êtres communicants en capacité de mémoriser, d'apprendre et de solutionner des problèmes, nous établirons plus facilement des parallèles entre elles et nous. Ceci serait la clef pour, entre autres, les protéger plus efficacement. En outre, l'auteur met lui aussi en avant le cas suisse pour appuyer sa pensée, résumée par nos soins ci-dessus : « *ce n'est d'ailleurs pas un hasard si à la fin de l'année 2008, au vu des acquis scientifiques des dernières décennies, la Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain (CENH) [...] a publié un document intitulé La Dignité de la créature dans le règne végétal – La question du respect des plantes au nom de leur valeur morale.* »<sup>547</sup>

Pour preuve que le questionnement du bien-être végétal, et pour notre cas de l'arbre, n'est pas une ineptie, le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation a commandité à Éric Bardon, inspecteur général de l'agriculture et Charles Dereix, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, la rédaction d'un rapport dans lequel il est avancé « [...] *qu'un nouveau contexte fondé sur la découverte d'une « sensibilité » des végétaux, en particulier des arbres, est en train de s'installer.* »<sup>548</sup> De même, ces auteurs font état d'un questionnement qui légitime, à notre sens, nos réflexions et notre sentiment selon lesquels la filière doit évoluer significativement :

---

<sup>545</sup> *Ibid.*, p. 252

<sup>546</sup> « [...] notre façon de considérer les plantes évoluera. Les forêts ne sont pas des usines à produire du bois ou des stocks de matières premières et accessoirement l'habitat de milliers d'espèces, ainsi que la sylviculture moderne a tendance à le penser. » *Ibid.*, p. 252

<sup>547</sup> Stefano Mancuso, Alessandra Viola, *L'intelligence des plantes*, Paris, Albin Michel, 2018 [2013], p. 121

<sup>548</sup> Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, *Plan de communication pour le secteur de la forêt et du bois*, rapport CGAAER, n° 17050, 2017, 27 p. <http://agriculture.gouv.fr/plan-de-communication-pour-le-secteur-de-la-foret-et-du-bois-0> [consulté le 05 février 2018]  
p. 10

« après les débats sur le bien-être animal, on en vient à se demander si l'opinion publique ne serait pas en train de se mobiliser en faveur de quelque chose qui ressemblerait à un combat pour le « bien-être végétal »... »<sup>549</sup>. La presse, en traitant ce sujet conclue de la façon suivante : « Bref, après les végans antivivande, il y aurait désormais des sortes de végans anticoupe d'arbres... »<sup>550</sup>

Les réflexions scientifiques sur le bien-être végétal étant encore très limitées et largement éloignées de notre champ de compétence, nous avons des difficultés à développer bien plus loin notre analyse. De fait, afin de développer une approche la plus « concrète » possible, nous souhaitons nous interroger sur l'avenir que la filière pourrait connaître si le statut de l'arbre et/ou de la forêt évoluait sur le plan juridique.

## 2.1 Une inscription juridique pouvant faire écho à l'actualité

Comme Fleur Daugey l'avance et l'illustre, une évolution dans la perception d'un être vivant induit un questionnement de notre responsabilité face à lui, susceptible d'initier une évolution de son statut juridique. « *En quoi l'intelligence des plantes peut-elle nous aider face à cette question [de sauver l'humanité]? Au-delà de leur intérêt pour une agriculture et une foresterie plus responsable, ces nouvelles découvertes permettent de bousculer notre vision de la nature.* »<sup>551</sup> C'est notre responsabilité qui est en fait interrogée. Pour preuve, dans le Code civil français modifié récemment, les animaux sont désormais considérés « [...] *en tant qu'êtres sensibles. Auparavant, ils étaient considérés dans ce texte de loi comme de simples biens meubles.* »<sup>552</sup> Désormais, c'est à la filière forêt-bois d'être à l'écoute de ces possibles transformations à venir pour être « prête » si ce courant de pensée se renforce et devient la norme.

Aujourd'hui l'arbre est juridiquement considéré comme un objet, une propriété privée ou publique. Toutefois, il se fait de nos jours entendre une nouvelle approche juridique de l'arbre à travers le statut de sujet de droit, soit une grande source d'incertitude et de changements potentiels pour la filière. Déjà, en 1972, Christopher Stone publiait *Les arbres doivent-ils pouvoir plaider ?*<sup>553</sup> Catherine Larrère, dans la préface de l'édition française de Christopher Stone, expliquait la position de ce dernier : « *Donner des droits à des non-humains, ce n'est*

---

<sup>549</sup> *Ibid.*, p. 11

<sup>550</sup> *La Vie*, « L'effet Wohlleben souffle sur la forêt », *op. cit.*

<sup>551</sup> Fleur Daugey, *L'intelligence des plantes – Les découvertes qui révolutionnent notre compréhension du monde végétal*, Paris, Ulmer, 2018, p. 151

<sup>552</sup> *Ibid.*

<sup>553</sup> Christopher Stone, *Les arbres doivent-ils pouvoir plaider ?*, Lyon, Le passager, 2017 [1972], 154 p.

*pas leur donner les mêmes droits qu'aux humains, ni accorder, dans tous les cas, des droits identiques à toutes les entités naturelles. Il s'agit de se donner les moyens d'arbitrer, dans un contexte défini, entre des intérêts conflictuels, parmi lesquels ceux d'entités non humaines, auxquels on va reconnaître un certain nombre de droits.* »<sup>554</sup> Stone avance l'idée selon laquelle réfuter purement cette nouvelle approche juridique « simplement » du fait que l'on parle d'arbres, est improductif : « [...] *on a bien accordé la personnalité juridique (qualifiée aussi de 'personnalité morale', par opposition à la personne physique) à des entités abstraites, comme des entreprises, des hôpitaux, voire des États, pourquoi n'en ferait-on pas autant pour des arbres (ou des rivières, ou des lacs, ou des ours ?...)* »<sup>555</sup>. De même, l'auteur se réfère à la vision de Jean-Pierre Marguénaud pour faire état de la difficulté qu'ont les juristes face à la défense du droit des animaux : « *c'est plus fort qu'eux, dès qu'ils entendent parler de personnalité juridique des animaux, ils oublient la technique juridique pour réagir encore et toujours en termes d'humiliation anthropomorphique.* »<sup>556</sup> Comme il a été présenté précédemment, nous défendons l'idée selon laquelle les propos de Jean-Pierre Marguénaud peuvent être transposés au cas du monde végétal.

Christopher Stone explique qu'à chaque fois qu'émerge l'idée d'attribuer des droits à une nouvelle « entité », « [...] *cette proposition est condamnée à passer pour étrange, effrayante ou risible. En fait, tant que la chose privée de droit n'a pas reçu ses droits, nous ne pouvons la voir que comme une chose à « notre » usage – c'est-à-dire à la disposition de ceux qui possèdent des droits à ce moment-là.* »<sup>557</sup>.

Il semble important de souligner que bien plus tôt dans notre Histoire, les Hommes faisaient des procès aux animaux, ces derniers étant parfois représentés par des avocats. Ainsi, Luc Ferry rappelle dans son ouvrage *Le nouvel ordre écologique* l'existence de tels procès<sup>558</sup>. Le point intéressant, avancé par l'auteur, est que ces procès furent forts nombreux dans toute l'Europe, du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. De fait, il existe bien une antériorité juridictionnelle...

Refermons cette parenthèse historique pour revenir à ce qu'entendait Stone en son temps, bien plus proche de nous. C'est un changement fondamental que ce dernier espère, face à la réalité suivante : « *prenons, par exemple, la position de la common law au sujet de la pollution*

---

<sup>554</sup> *Ibid.*, p. 24

<sup>555</sup> Christopher Stone, *Les arbres doivent-ils pouvoir plaider*, *op. cit.*, p. 24-25

<sup>556</sup> *Ibid.*, p. 25

<sup>557</sup> *Ibid.*, p. 49

<sup>558</sup> En 1545, un procès contre des amblevins qui ravageaient des vignes eu lieu, « l'affaire s'était soldée par la victoire des insectes, défendus il est vrai par l'avocat que leur avait choisi, comme le voulait la procédure, le juge épiscopal lui-même. Ce dernier, arguant du fait que les animaux, créés par Dieu, possédaient le même droit que les hommes à se nourrir de végétaux, [...] » Luc Ferry, *Le nouvel ordre écologique – l'arbre, l'animal et l'homme*, Paris, Grasset et Fasquelle, 1992, 222 p. (p. 9).

*d'un cours d'eau. Il est vrai, les tribunaux ont toujours été en mesure, dans certaines circonstances, de rendre des ordonnances capables de mettre un terme à la pollution [...]. Mais le cours d'eau lui-même, fondamentalement, n'a pas de droits [...].* »<sup>559</sup> Effectivement, dans cet exemple, le cours d'eau ne peut en aucun cas tenter une action en justice contre un pollueur. Seul un des riverains ou tous autres « être humain » est susceptible de faire valoir ce droit. De même, « [...] *la common law tient à la personne qui est tenue pour bénéficiaire dans le cas d'un jugement favorable. Ici encore, le fait que l'objet naturel ne soit pas pris en compte lui-même a des effets considérables.* »<sup>560</sup> En conséquence, quand bien même le juge statuerait sur une pollution effective, seul le riverain pourrait réclamer des réparations<sup>561</sup>.

Remarquons que de nos jours, nous pouvons nous référer à un cours d'eau ayant des droits, ainsi qu'à d'autres espaces naturels. Comme la presse a pu le mettre en lumière, « [...] *l'année 2017 restera sans doute dans les mémoires comme celle de la montée en puissance des droits de la nature.* »<sup>562</sup> Ce constat s'accompagne de la mise en avant de certains exemples tels que la rivière Whanganui (Nouvelle-Zélande), reconnue par la loi en mars 2017 comme une entité vivante et indivisible. Cette rivière a obtenu des gardiens, à savoir un représentant de l'État et du peuple maori Iwi, dans le but de défendre ses intérêts et la représenter devant la justice si nécessaire. Toujours la même année, le fleuve colombien Atrato a acquis au mois de mai des droits grâce à la Cour constitutionnelle. Puis en septembre, c'est le fleuve Colorado aux États-Unis « [qui] *a saisi lui-même la justice de l'État pour demander à être reconnu comme personnalité juridique.* »<sup>563</sup> Par ailleurs, la Nouvelle-Zélande s'est illustrée une seconde fois en accordant des droits au mont Taranaki, lequel est vu, entre autres, comme un ancêtre aux yeux des locaux. De fait, si l'année 2017 a été riche, des droits avaient déjà été attribués précédemment à la nature. Ainsi, en 2008, l'Équateur était devenu le premier pays au monde à reconnaître par sa Constitution la nature « [...] *comme sujet de droit. Sa loi fondamentale veille sur la Terre Mère, la Pachamama, qui a droit au respect absolu de son existence et au maintien et à la régénération de ses cycles vitaux, de ses fonctions et de ses processus évolutifs* »<sup>564</sup>.

---

<sup>559</sup> Christopher Stone, *Les arbres doivent-ils pouvoir plaider ?*, op. cit., p. 55

<sup>560</sup> Christopher Stone, *Les arbres doivent-ils pouvoir plaider ?*, op. cit., p.58

<sup>561</sup> « [...] Dans le système actuel, même dans les cas où un riverain gagne son procès pour dommages et intérêts suite à pollution, aucun argent ne va au cours d'eau lui-même, en réparation du dommage qu'il a subi. » *Ibid.*, p. 59

<sup>562</sup> *Le devoir*, « Quand la nature reprend ses droits », 5 mars 2018

<https://www.ledevoir.com/societe/521840/depuis-2017-des-droits-legaux-ont-ete-attribues-a-plusieurs-territoires-naturels-defendus-par-des-representants-designes> [consulté le 5 mars 2018]

<sup>563</sup> *Ibid.*

<sup>564</sup> *Ibid.*

Il semble intéressant de signaler, en marge de nos propos, que cette tendance à attribuer des droits à des espaces naturels peut s'inscrire dans une volonté plus large de donner des droits à la Terre en elle-même et d'inscrire la notion d'écocide dans la législation. La juriste Valérie Cabanes avance « [qu'] *il nous faut enfin reconnaître l'écosystème Terre comme un sujet de Droit afin que son intérêt propre puisse être défendu en justice quels que soient les intérêts particuliers de ceux qui l'habitent. C'est un pas nécessaire si l'on souhaite honnêtement protéger la vie telle que nous la connaissons et garantir des conditions d'existence dignes aux générations présentes et à venir.* »<sup>565</sup>

De même, l'écocide devrait, selon la juriste, être pris en compte car sachant que « *l'écocide est le fait de détruire notre maison, la seule que nous ayons : la Terre. Les principaux coupables du changement climatique et de la destruction de la biosphère sont identifiables et identifiés, [...], mais ils bénéficient d'une impunité quasi-totale.* »<sup>566</sup> L'auteur précise qu'habituellement nuire à autrui est condamnable ; cependant « [...] *eu égard aux conséquences dramatiques prédites pour les décennies à venir, le comportement des grands pollueurs devrait être considéré comme criminel. Sauf qu'un tel crime n'a pas été défini en droit international.* »<sup>567</sup> Cette approche est à lier avec une planète Terre conçue telle un système dynamique quasi symbiotique entre les Hommes, les autres espèces et le milieu, et qui nous rappelle le concept de *Gaia*, proposé par James Lovelock dans les années 1960. Néanmoins, notre souhait étant de rester au plus proche de notre filière, il nous semble important de souligner que ce questionnement juridique dépasse actuellement les propos d'experts (juristes).

## 2.2 L'émergence d'une prise en compte politique en France

En effet, faire reconnaître l'écocide dans la loi française devient également le cheval de bataille des politiques<sup>568</sup>. Relevons que la tentative de fin 2019 a échoué, cependant il est intéressant de noter que la création « [...] *d'une personnalité juridique des écosystèmes vivants, un Défenseur de la nature ainsi que la mise en place de nouvelles incriminations pénales, dont celle de l'écocide, et la création de parquets spécialisés* »<sup>569</sup> ainsi que l'instauration d'une peine

---

<sup>565</sup> Valérie Cabanes, *Un nouveau droit pour la terre – Pour en finir avec l'écocide*, Paris, Editions du Seuil, 2016, p. 279

<sup>566</sup> *Ibid.*, p. 24-25

<sup>567</sup> *Ibid.*,

<sup>568</sup> Les députés français ont fin 2019 examiné la possibilité de reconnaître le crime d'écocide dans le droit pénal. Cette proposition est remarquable par son caractère transpartisan.

<https://www.novethic.fr/actualite/environnement/pollution/isr-rse/pourquoi-la-reconnaissance-du-crime-d-ecocide-rejetee-par-le-gouvernement-n-est-pas-completement-enterree-148020.html> [consulté le 10 février 2020]

<sup>569</sup> *Novethic*, « Rejetée par le gouvernement, la reconnaissance du crime d'écocide est loin d'être enterrée », 18 décembre 2019 <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/pollution/isr-rse/pourquoi-la-reconnaissance-du-crime-d-ecocide-rejetee-par-le-gouvernement-n-est-pas-completement-enterree-148020.html> [consulté le 10 février 2020]



de 20 ans d'emprisonnement et de dix millions d'euros d'amende étaient questionnées. En outre, le député Christophe Bouillon, l'un des instigateurs de la réflexion sur l'écocide au sein de l'assemblée nationale, précise ses ambitions : « *mon objectif est de punir le crime d'écocide au niveau international, mais il y a plusieurs étapes avant cela. La France doit être exemplaire en la matière* »<sup>570</sup>. Face à cet intérêt des politiques envers l'écocide, il est remarquable de noter les réactions des entreprises. Il semblerait « [qu'elles] *se sentent menacées et montent au créneau. « Une légère panique se serait fait sentir du côté du Medef notamment* ». »<sup>571</sup> Christophe Bouillon souligne également la position du Medef en précisant « [que] *les entreprises ne devraient pas avoir à s'inquiéter si elles sont effectivement si vertueuses qu'elles le prétendent.* »<sup>572</sup> Relevons nous une certaine suspicion de la part de ce député ?

Nous nous n'avancerons pas sur ce point, cependant il est important de relever que les pratiques des entreprises semblent de plus en plus questionnées, voire remises en cause, face à la question environnementale. Effectivement, en ce début d'année 2020 le Conseil constitutionnel a reconnu « [que] *la protection de l'environnement, patrimoine commun des êtres humains, constitue un objectif de valeur constitutionnelle* »<sup>573</sup> Si cette décision fut prise dans le cadre d'un sujet bien précis<sup>574</sup>, il nous importait de souligner cette prise de position car elle pourrait faire date. En effet, un avocat en droit de l'environnement précise que cette décision « [...] *va influencer l'élaboration des règles de droit et la gestion [des] contentieux sur l'environnement.* »<sup>575</sup> Cette interprétation est corroborée par Jean-François Julliard, patron de Greenpeace France, qui salue « [un] *tournant décisif dans la hiérarchisation des droits* »<sup>576</sup>.

Par cette actualité juridico-politique, nous souhaitons mettre en avant l'importance que semble prendre la préservation de l'environnement et comment elle peut questionner les entreprises et leurs pratiques. Nous nous sommes permis ces diverses longues citations car nous sommes, il est vrai, loin de notre champ de compétences lorsque nous abordons les

---

<sup>570</sup> Lci, « Pourquoi la reconnaissance d'un crime d'écocide dans la loi est plus compliquée qu'il n'y paraît », 3 décembre 2019 <https://www.lci.fr/planete/pourquoi-la-reconnaissance-d-un-crime-d-ecocide-dans-la-loi-est-plus-compliquee-qu-il-n-y-parait-2139339.html> [consulté le 10 février 2020]

<sup>571</sup> Ibid.

<sup>572</sup> Novethic, « Rejetée par le gouvernement, la reconnaissance du crime d'écocide est loin d'être enterrée », 18 décembre 2019, *op. cit.*

<sup>573</sup> Novethic, « La protection de l'environnement peut entraver la liberté d'entreprendre, selon le conseil constitutionnel », 3 février 2020 <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/agriculture/isr-rse/la-protection-de-l-environnement-peut-entraver-la-liberte-d-entreprendre-selon-le-conseil-constitutionnel-et-c-est-une-revolution-148181.html> [consulté le 10 février 2020]

<sup>574</sup> Ici, la possibilité ou non d'exporter des pesticides interdits dans l'Union européenne hors du continent. Ibid.

<sup>575</sup> Ibid.

<sup>576</sup> Ibid.

conséquences juridiques de ce nouveau statut. Néanmoins, nous souhaitons mettre en avant la réaction des entreprises confrontées à cette remise en cause car elle semble faire écho à celle de la filière forêt-bois. En effet, prenons, en simple exemple, (car nous y reviendront plus longuement ultérieurement), cette déclaration du Président d'Alliance Forêt Bois<sup>577</sup>. Dans un édito de septembre 2018, il semble reléguer cette nouvelle conception du végétal, et donc de l'arbre, à une sensibilité de nature ésotérique<sup>578</sup>. Même si cet acteur majeur de la filière paraît en quelque sorte dénigrer ces nouvelles considérations, il nous semble que sa position est difficilement tenable car, comme pour la cause animale, cette évolution est portée par des « consommateurs » face auxquels le marché doit s'adapter. Notre propos ici n'est clairement pas de dire que la filière doit cesser de couper des arbres, ce que Christopher Stone précise bien lui-même ; « [...] *affirmer que l'environnement naturel devrait avoir des droits ne revient pas à dire que personne ne devrait être autorisé à abattre un arbre, ou à soutenir quelque autre absurdité de ce genre. Nous reconnaissons des droits aux êtres humains mais – à l'heure où j'écris tout au moins – ceux-ci peuvent être condamnés à mort.* »<sup>579</sup>

Soyons clairs, nous ne pouvons pas être certains de l'avenir de cette nouvelle approche. Cependant, ce dont il est certain c'est que la filière est remise en cause et il semblerait que sa capacité d'adaptation sera tôt ou tard mise à l'épreuve.

Déjà actuellement, les fondements de la sylviculture sont questionnés à travers une multitude de critiques. De fait, il semblerait que la filière, et ses pratiques sylvicoles, subissent un « stress-test » d'adaptation face à l'écologisation de la société.

---

<sup>577</sup> Alliance Forêt-Bois est la première coopérative forestière de France <https://www.allianceforetsbois.fr/>

<sup>578</sup> « *D'autres [concitoyens majoritairement urbains selon ses propos] pensent que les arbres, comme les anges, se parlent et communiquent entre eux et qu'à leur contact, l'humain devient meilleur.* » Alliance Forêt Bois, *Alliance infos*, édito, n°16, septembre 2018

<sup>579</sup> Christopher Stone, *Les arbres doivent-ils pouvoir plaider ?*, op. cit., p. 51

## CHAPITRE VI

### LA MALFORESTATION, UNE REMISE EN CAUSE PORTÉE PAR LA SOCIÉTÉ QUI S'ÉCOLOGISE

Notre souhait était dans un premier temps de nous concentrer sur l'émergence de nouveaux phénomènes questionnant la filière forêt-bois dans un contexte d'écologisation de la société. Cependant le renouveau d'une critique déjà ancienne autour du mode de sylviculture, nous a interrogé car il illustre pleinement cette écologisation. De fait, et comme nous le verrons plus loin, la filière est sévèrement interpellée dans ses pratiques ; et nous défendons l'idée selon laquelle ce phénomène ne pourra prendre que de l'ampleur tant que la filière ne prendra pas la mesure du phénomène que l'écologisation croissante de la société induit.

#### **1. La malforestation requestionnant publiquement les pratiques forestières**

Effectivement, critiquer les modes de sylviculture n'est pas nouveau, tant sur l'aspect monospécifique que sur celui des impacts environnementaux. Nous prenons le parti, à ce stade, de ne pas nous intéresser longuement aux divers modes de sylviculture et aux diverses techniques existantes. Effectivement, nous nous cantonnerons à lister de façon non-exhaustive les principales critiques ultérieurement dans ce travail. À ce moment de notre démonstration, nous souhaitons mettre en avant la persistance de cette critique, mais aussi et surtout, la large audience qu'elle connaît depuis 2017.

##### **1.1 La critique de « l'enrésinement »**

Ces trois ans de travail ont été marqués, entre autres, par le film documentaire *Le temps des forêts*<sup>580</sup> qui présente, entre autres, les pratiques sylvicoles contemporaines : « *la caméra descend au ras du sol : des arbres bien alignés, trois mètres séparant l'un de l'autre. Au sol, pas une herbe. Dans l'air, pas un chant d'oiseau, pas un bourdonnement d'insecte.* »<sup>581</sup> Cette description met en avant le douglas comme une essence « industrielle » en raison de sa croissance rapide et donc son bon rendement. Pour cet article, est retenue l'analyse du responsable de l'association *Nature* mettant en avant les conséquences du reboisement en douglas, à savoir « [...] *l'épuisement des sols, l'épais tapis d'aiguilles d'épicéa qui s'accumulent sur le sol rendant infertile cette terre hier généreuse. Et l'on voit : les sols ravinsés,*

---

<sup>580</sup> *Le temps des forêts* de François-Xavier Drouet, date de sortie 12 septembre 2018  
[http://www.allocine.fr/film/fichefilm\\_gen\\_cfilm=265078.html](http://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=265078.html) [consulté le 22 octobre 2018]

<sup>581</sup> *L'Humanité*, « Le bois, c'est de l'argent », 12 septembre 2018

*les camions traversant droit devant ruisseaux champêtres et sentiers dévastés ; les lourds engins, monstres d'efficacité abattant comme à la parade ; les nouvelles plantations gorgées d'engrais et de pesticides sur ce sol lunaire. »*<sup>582</sup>

La description n'est clairement pas positive pour la filière industrielle forêt-bois. Ce que nous souhaitons mettre en avant, c'est bien l'énorme audience que ce film a pu avoir. Effectivement, la presse a largement diffusé les critiques avancées par ce documentaire, tels ces quelques titres d'articles dédiés à ce film et cette vision de la sylviculture :

« Un film choc sur la forêt dénaturée » (*Centre-France*)<sup>583</sup>

« « Le Temps des forêts » : le sapin qui cache le « désert vert » » (*Le Monde*)<sup>584</sup>

« Beaucoup de pesticides et moins d'oiseaux : nos forêts sont devenues des « usines à bois » » (*L'obs*)<sup>585</sup>

« « L'exploitation de la forêt est entrée dans la démesure » » (*Reporterre*)<sup>586</sup>

En outre, cette critique est encore renforcée lorsque l'approche nouvelle du végétal sensible vient s'y additionner, telle cette énième citation du célèbre Peter Wolhenben, : « *quand on sait qu'un arbre est sensible à la douleur et à une mémoire, que des parents-arbres vivent avec leurs enfants, on ne peut plus les abattre sans réfléchir ni ravager leur environnement en lançant des bulldozers à l'assaut des sous-bois.* »<sup>587</sup>

*Charlie Hebdo*, avec un style rédactionnel qui lui est propre, met lui aussi en avant cette critique dans un long encart d'une page dédiée à la forêt française, proposant aux lecteurs intéressés le récit « *d'un vrai grand massacre en live* » : « [...] *je te conseille le spectacle de la John Deere 1470 E au travail. L'engin, avec un bras articulé, fait tout avec décontraction. D'abord, il se saisit d'un tronc, qu'il coupe à la base. Puis le fait glisser le long de grands couteaux qui débarrassent cet imbécile de ses branches et de ses aiguilles ou feuilles. Enfin, découpe le tronc, encore prisonnier de la machine, en bûches et grumes à la dimension souhaitée. Il suffit d'une minute – soixante secondes – pour faire d'un arbre ordinaire un*

---

<sup>582</sup> *Ibid.*

<sup>583</sup> *Centre-France*, « Un film choc sur la forêt dénaturée », 11 septembre 2018

<sup>584</sup> *Le Monde*, « « Le Temps des forêts » : le sapin qui cache le « désert vert » », 12 septembre 2018, [https://www.lemonde.fr/cinema/article/2018/09/12/le-temps-des-forets-le-sapin-qui-cache-le-desert-vert\\_5353783\\_3476.html](https://www.lemonde.fr/cinema/article/2018/09/12/le-temps-des-forets-le-sapin-qui-cache-le-desert-vert_5353783_3476.html) [consulté le 13 septembre 2018]

<sup>585</sup> *L'Obs*, « Beaucoup de pesticides et moins d'oiseaux : nos forêts sont devenues des « usines à bois » », 12 septembre 2018

<sup>586</sup> *Reporterre*, « L'exploitation de la forêt est entrée dans la démesure », 19 septembre 2018 <https://reporterre.net/L-exploitation-de-la-foret-est-entree-dans-la-demesure> [consulté le 19 septembre 2018]

<sup>587</sup> Peter Wolhenben, *La vie secrète des arbres*, op. cit., p. 10

*cadavre empilé sur tous les autres.* »<sup>588</sup> La référence anthropomorphique ainsi que la critique de l'industrialisation de l'exploitation sylvicole à travers la mécanisation sont bien là. Le journal renchérit en précisant que la forêt constitue un objet industriel comme les autres, mécanisé à outrance, et ce, non sans conséquences néfastes pour le milieu : *« il est vrai que les abatteuses et tant d'autres engins [...] ont de menus inconvénients. Ils tassent les sols forestiers, fragiles, les asphyxient, écrasent les racines des arbres dans les zones traversées, favorisent l'entrée de parasites et de pathogènes en forêt. Une des rares études disponibles [de FCBA] montre que 14% des arbres sont blessés au cours d'un chantier forestier. On s'en fout, ils sentent rien, non ? »*<sup>589</sup>

Ces textes de Charlie Hebdo s'accompagnent aussi de deux dessins illustrant bien les propos de l'article.



Illustration 19 : La presse se fait l'écho des critiques autour de la malforestation (Source : Charlie Hebdo, 14 février 2018)

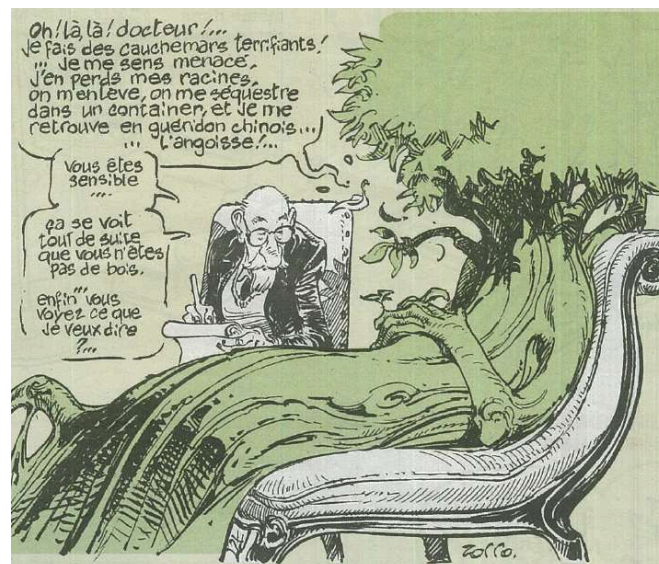


Illustration 20 : Un arbre « traumatisé » et sensible face à son exploitation (Source : Charlie Hebdo, 14 février 2018)

<sup>588</sup> Charlie Hebdo, « Attention, les arbres sont dangereux », n° 1334, 14 février 2018, p. 4

<sup>589</sup> Ibid.

Notons que pour les représentants de la filière, il n'est guère aisé de nier ces impacts environnementaux, telles ces précisions d'un collègue du FCBA : « [...] *l'intensification de la récolte de biomasse (augmentation du prélèvement en volume de biomasse par hectare lors de chaque coupe, réduction de la durée des révolutions, etc., [...]) pouvait avoir des impacts biologiques, physiques et chimiques sur les écosystèmes forestiers.* »<sup>590</sup>

Cette intensification de la récolte précisée ci-dessus permet de faire un parallèle critique avec l'agriculture pour nombre d'individus. Pour preuve, lors de la constitution de la loi LAAF, *SOS Forêt France*, à travers une lettre ouverte, fait état de son inquiétude avec les termes suivants : « *aujourd'hui c'est vers ce même modèle [l'agriculture intensive] que nous nous dirigeons pour la filière bois : une industrialisation intensive de nos forêts basée sur une rentabilité maximale à court terme, la mise en place d'une politique de gestion des forêts favorisant partout la monoculture de résineux, l'utilisation abondante de pesticides, les coupes rases...* »<sup>591</sup>

Cette comparaison avec le modèle agricole, toujours d'actualité, permet, entre autres, de mettre en avant une nouvelle critique qui nous interpelle grandement : la malforestation<sup>592</sup>.

Rebondissant à propos du film de François-Xavier Drouet, la station de radio *Europe 1* précise « [qu'] *en France, nous ne sommes pas confrontés au problème de la déforestation, mais plutôt à la malforestation, une notion plus méconnue. [François-Xavier Drouet] condamne en revanche 'une forêt de plus en plus calquée sur le modèle agricole productiviste, avec de plus en plus de monoculture et des méthodes d'exploitation intensives tout à fait dommageables pour l'écologie'.* »<sup>593</sup>

Cette notion de malforestation nous intéresse car la critique envers la filière forêt-bois semble se structurer et se légitimer. Effectivement, comme la citation ci-dessus l'illustre, lorsque la déforestation était opposée à la filière, la réponse de celle-ci était aisée : il suffisait d'avancer une statistique sur le couvert forestier pour contrer cette supposée déforestation.

---

<sup>590</sup> Emmanuel Cacot, Marion Gosselin, Christophe Bouget, « Préconisations pour limiter les impacts locaux sur la biodiversité et les ressources » in Guy Landmann, Frédéric Gosselin et Ingrid Bonhême, *Bio 2 Biomasse et Biodiversité forestière. Augmentation de l'utilisation de la biomasse forestière : implications pour la biodiversité et les ressources naturelles*, Paris, Gip Ecofor, 2009, pp. 135-143, p. 135

<sup>591</sup> SOS Forêt France, *Lettre ouverte aux Sénateurs du collectif SOS Forêt France*, 3 avril 2014, p. 1 <http://www.perspectivesecologiques.com/telechargements/SOS%20FORET%20FRANCE%20Lettre%20Ouverte%20Senateurs%2003Avr14.pdf> [consulté le 12 septembre 2018]

<sup>592</sup> Terme apparu dans le film *Le temps des forêts* de François-Xavier Drouet lors d'une interview.

<sup>593</sup> *Europe 1*, « Malforestation et surexploitation du bois : sommes-nous en train de tuer nos forêts ? », 14 septembre 2018 <http://www.europe1.fr/societe/malforestation-et-surexploitation-du-bois-sommes-nous-en-train-de-tuer-nos-forets-3755522> [consulté le 15 septembre 2018]

Aujourd'hui, la notion de malforestation s'avère bien plus complexe. Elle met la filière, son système industriel intensif et ses pratiques, face à ses multiples impacts sur une nature sacralisée et une forêt « naturée » par une société de plus en plus « écologisée », comme vu précédemment.

En outre, ce même film pose la question de ce qu'est une forêt<sup>594</sup>. À ce sujet, lorsque le président de l'association A.R.B.R.E.S, Georges Feterman se félicite de la croissance statistique de la forêt française, il n'en précise pas moins « [que] *'dans des forêts comme celles-là, il n'y a rien qui marque la diversité [...] et les animaux, les insectes, les oiseaux le savent bien' parce qu'ils n'y vont pas* » [...]. François-Xavier Drouet se lamente de constater *'un silence de cimetière quand on rentre dans ces forêts'* et s'interroge : *'Est-ce qu'on peut appeler ça des forêts ?' »*<sup>595</sup>.

En outre, cette comparaison critique avec l'agriculture est encore renforcée, à ce moment de notre recherche, par la problématique des pesticides. Effectivement, au moment où le gouvernement vient de se positionner pour interdire l'utilisation du glyphosate en agriculture dans 3 ans, l'usage des pesticides en forêt est mis en lumière.

## 1.2 Les intrants chimiques, un symptôme de la malforestation pointé du doigt

*Reporterre*, le quotidien de l'écologie<sup>596</sup> comme il se nomme lui-même, explique qu'aujourd'hui l'exploitation des forêts n'est plus raisonnable et que les travers de l'agriculture ont migré au sein du monde forestier. En ce sens, « [...] *de la même façon que l'on désherbe les champs avec force pesticides, on maltraite le couvert forestier à coup de glyphosate. De la même façon que [...] les essences d'arbres cultivées elles aussi se comptent sur les doigts de la main. Ici, le pin triomphe. Là, ce sera le douglas. Tous alignés, tirés au cordeau, à la façon d'un champ de maïs.* »<sup>597</sup>

Le mot « maudit » est avancé : le glyphosate. Ce produit symbole, que la société écologisée commence à rejeter, émerge aussi dans les discussions sur la malforestation : « [...] *l'étonnant cercle vicieux qu'est devenue la filière du bois en France, une «malforestation» qui transforme les sols en sable infécond, force l'usage des pesticides, détruit les paysages et inféode les entrepreneurs aux banquiers qui leur ont permis de se « développer ».* »<sup>598</sup> Sachant que

---

<sup>594</sup> « *'Qu'est-ce qu'une forêt ?' n'a de cesse de se demander le film [...]* » *Libération*, « Le Temps des forêts », ça fend le sapin », 12 septembre 2018

<sup>595</sup> *Europe 1*, « Malforestation et surexploitation du bois : sommes-nous en train de tuer nos forêts ? », *op. cit.*

<sup>596</sup> <https://reporterre.net/>

<sup>597</sup> *Reporterre*, « L'exploitation de la forêt est entrée dans la démesure », 19 septembre 2018, <https://reporterre.net/L-exploitation-de-la-foret-est-entree-dans-la-demesure> [consulté le 19 septembre 2018]

<sup>598</sup> *Libération*, « Le Temps des forêts », ça fend le sapin », 12 septembre 2018

globalement la société est toujours plus inquiète concernant l'utilisation de ces produits phytosanitaires et de leurs conséquences sur l'Homme et l'environnement, la mise en lumière de la filière par le prisme de l'utilisation du glyphosate apparaît nettement problématique. En effet, comme *Agir pour l'environnement* le résume ainsi, « *l'utilisation massive de pesticides défraie régulièrement la chronique : pollutions locales, dépassement des limites autorisées dans les aliments, pollution des nappes phréatiques, terres agricoles contaminées pour des centaines d'années...* »<sup>599</sup>

De fait, l'agriculture productiviste est accusée d'être à l'origine d'atteintes envers les espèces animales, mais aussi envers l'Homme à travers le développement des cancers, de malformations, etc. En résumé, « *ingérés ou inhalés, ces produits toxiques se disséminent partout, dans nos foyers, diffusés jusqu'aux pôles, se concentrant tout au long de la chaîne alimentaire !* »<sup>600</sup>. Effectivement, l'inadéquation entre le rejet du glyphosate par la société et son utilisation en forêt est bien mis en avant : « *l'herbicide chimique, décrié depuis des années par les défenseurs de la biodiversité, est interdit dans les collectivités locales et bientôt chez les particuliers. « Alors pourquoi autoriser son utilisation dans la forêt ? » s'alarme le syndicat du Ciron, en faisant découvrir des parcelles concernées.* »<sup>601</sup>

« *L'affaire du glyphosate* » en forêt, ou comme le présente le journal *Sud-Ouest* « le (gros) mot », a émergé sur notre pas temps de recherche, en Nouvelle-Aquitaine en 2018. En effet, la presse s'est fait l'écho d'un traitement au glyphosate dans les Landes de Gascogne, sur précisément 2 000 hectares, ce qui aurait entraîné la pollution du miel de callune d'un apiculteur ; ce dernier s'est en effet vu refuser la vente de son stock de 2,1 tonnes en raison d'une présence de pesticide deux fois plus élevée que la norme. Cet article mettait au jour le fait que certains sylviculteurs se servent de ce produit dans le cadre de leurs productions : « *l'utilisation massive d'herbicides est associée à un système où on a complètement dénaturé les forêts pour en faire des plantations que l'on exploite* », estime Sylvain Angerand, des Amis de la Terre. »<sup>602</sup>

Par cette découverte, un parallèle aisé est fait avec l'agriculture, véhiculé dans la presse régionale : « *peut-on traiter une parcelle de forêt de pins avec de l'herbicide comme sur un*

---

<sup>599</sup> *Agir pour l'environnement, Campagne n°27 : Insecticides, herbicides, fongicides : Participez à la "pestition" nationale !*, <https://www.agirpourenvironnement.org/campagnes/c271.htm> [consulté le 19 septembre 2018]

<sup>600</sup> *Ibid.*

<sup>601</sup> *Sud-Ouest*, « Du glyphosate sous les pins et dans le miel », 18 septembre 2018, p. 8

<sup>602</sup> *La dépêche*, « Des récoltes de miel polluées par le glyphosate », 01 septembre 2018

<https://www.ladepeche.fr/article/2018/09/01/2860615-des-recoltes-de-miel-polluees-par-le-glyphosate.html> [consulté le 22 octobre 2018]



*simple champ de betteraves ou de maïs ? La question est soulevée par plusieurs lanceurs d'alerte dans la forêt des Landes de Gascogne, en Sud-Gironde. »*<sup>603</sup>

L'encart « Nouveaux herbicides pour la forêt » dans ce même article de *Sud-Ouest* apporte une information pouvant renforcer la suspicion sur l'usage (généralisé ?) des pesticides en forêt. En effet, nous apprenons que si au départ seuls 3 herbicides étaient autorisés en forêt, aujourd'hui « [...] une gamme de 27 produits principalement à base de glyphosate, mais aussi de clopyralid ou de fluazifop-P-butylk, deux autres substances actives à usage d'herbicide »<sup>604</sup> est dénombrée. Une ingénieure du CRPF précisait alors que les producteurs d'herbicide cherchaient vraisemblablement de nouveaux marchés « [...] pour anticiper la réduction du marché des particuliers et, surtout, celui des collectivités locales. Elles veulent donc investir le marché forestier qu'elles avaient quasi totalement négligé jusqu'alors. »<sup>605</sup> Coût de tonnerre local et émoi général...

Notons que la découverte de l'usage de glyphosate ne se résume pas aux seules Landes de Gascogne. Comme le souligne *Reporterre*, « [...] plusieurs témoignages rapportent des utilisations de glyphosate dans les forêts en France. L'affaire choque promeneurs et écolos. Les données manquent. Ce qui est en sûr, c'est que la forêt est gérée de manière de plus en plus industrielle [...] Dans un espace que le grand public voit comme naturel ou préservé, l'affaire choque. »<sup>606</sup>

Il en est de même pour le Limousin, comme le souligne le film *Le temps des forêts* : « Ce qu'une partie des spectateurs découvrira c'est que les forestiers usent d'engrais et de pesticides, pour parvenir à faire repousser des douglas après une coupe rase et le dessouchage, qui laissent des sols lunaires. « La seule chose qu'on ne m'a pas autorisé à filmer c'est l'épandage des pesticides sur les plants de résineux », regrette François-Xavier Drouet. »<sup>607</sup> L'image du douglas, relativement négative, par la société (cf. nos propos précédents autour de l'enrésinement et ses conséquences pour les habitants) se poursuit lorsque sa sylviculture est questionnée : « ces arbres sont plantés comme un champ de blé pour être récoltés, quarante ans plus tard, après avoir été dopés par des pesticides et des engrais. »<sup>608</sup>

---

<sup>603</sup> *Sud-Ouest*, « Du glyphosate sous les pins et dans le miel », *op. cit*

<sup>604</sup> *Ibid.*

<sup>605</sup> *Ibid.*

<sup>606</sup> *Reporterre*, « Le glyphosate sévit aussi en forêt, dont l'exploitation s'industrialise », 25 octobre 2017 <https://reporterre.net/Le-glyphosate-sevit-aussi-en-foret-dont-l-exploitation-s-industrialise> [consulté le 25 octobre 2017]

<sup>607</sup> *Centre France*, « Un film choc sur la forêt dénaturée », 11 septembre 2018, p. 16

<sup>608</sup> *La Croix*, « « Le Temps des forêts », voyage à travers la sylviculture industrielle », 14 septembre 2018

Concernant « l'affaire des Landes », c'est toute la filière privée qui, potentiellement, risquait d'être discréditée, déjà par la nature du propriétaire « incriminé », Henri de Cerval, le Président d'Alliance Forêt Bois, la plus grande coopérative forestière opérant dans la grande aire géographique Sud-Ouest !

Face à cette « affaire Glyphosate », il faut noter que la filière n'est pas restée mutique. L'engagement le plus fort nous semble venir de l'ONF qui a annoncé par un communiqué de presse intitulé « Zéro glyphosate en forêt publique »<sup>609</sup> la fin à effet immédiat de son usage ! Quant à PEFC<sup>610</sup>, ayant eu vent de quelques critiques du fait qu'ils garantissent la gestion durable des forêts sans pour autant interdire l'usage du glyphosate, a fait savoir qu'ils allaient se saisir de la question.<sup>611</sup> Par une prise de résolution du 26 septembre 2018, cet organisme de certification entendait, en engageant une réflexion générale sur le produit et en affichant une volonté de contrôler toutes les présomptions d'usage dont il aurait eu connaissance.<sup>612</sup> De même à travers sa nouvelle présidente, PEFC affirmait « [que] *la tonification du pin maritime est une technique dépassée qui a 30 ans d'âge et qui n'est pas prévue dans notre référentiel. Le girobroyeur peut produire le même effet.* »<sup>613</sup>

Forestopic dans cet article signale bien « [que] *le glyphosate fait couler de l'encre, risquant de jeter l'opprobre sur la gestion forestière.* »<sup>614</sup> Effectivement, face à ce risque comment la forêt privée et sa filière s'est-elle positionnée ? Dans les faits, Alliance Forêt Bois, à travers son Directeur Stéphane Vieban, a bien confirmé l'usage de produits chimiques certifiés, mettant en avant la faible superficie traitée : « *Le traitement du glyphosate est autorisé, nous ne sommes pas hors la loi, mais nous faisons de toute façon attention à ce que l'on fait.* »<sup>615</sup> Toutefois cette explication n'allait guère convaincre : « [...] *de quoi rassurer tous les utilisateurs de la forêt et la majorité des sylviculteurs opposés à cette pratique ? Le maire de Saint-Symphorien n'en est pas convaincu.* »<sup>616</sup>

---

<sup>609</sup> ONF, *Zéro glyphosate en forêt publique*, communiqué de presse, 3 octobre 2018 [http://www.onf.fr/presse\\_medias/++oid++66b6/@/@display\\_press.html?utm\\_source=twitter\\_DG&utm\\_medium=post&utm\\_campaign=social\\_media](http://www.onf.fr/presse_medias/++oid++66b6/@/@display_press.html?utm_source=twitter_DG&utm_medium=post&utm_campaign=social_media) [consulté le 22 octobre 2018]

<sup>610</sup> PEFC : Programme de reconnaissance des certifications forestières, créé en 1999. <https://www.pefc-france.org/>

<sup>611</sup> « La presse s'alarme de l'utilisation de glyphosate en forêt. PEFC entend lancer des contrôles sur les usages de cet herbicide qui s'avèreraient contraires à son label de gestion forestière durable. » *Forestopic*, « PEFC se saisit de la question du glyphosate en forêt », 28 septembre 2018, <https://www.forestopic.com/fr/foret/gestion-des-forets/804-pefc-glyphosate-foret> [consulté le 29 septembre 2018]

<sup>612</sup> *Ibid.*

<sup>613</sup> *Ibid.*

<sup>614</sup> *Forestopic*, « PEFC se saisit de la question du glyphosate en forêt ? », *op. cit.*

<sup>615</sup> *Sud-Ouest*, « Du glyphosate sous les pins et dans le miel », *op. cit.*, p. 8-9

<sup>616</sup> *Ibid.*

Le CRPF tentait de son côté de dissiper l'inquiétude en réaffirmant que la surface traitée représentait « uniquement » 2000 hectares sur dix ans, traités semblerait-il qu'une fois pour les 10 ou 20 ans à venir. De fait, le CRPF avançait une moyenne de 200 hectares traités annuellement pour toute l'Aquitaine : « *Cette hypothèse s'appuie sur les effets constatés sur la végétation. [...] à notre connaissance, le nombre d'entreprises qui réalisent ces traitements en forêt est très faible. Une seule est répertoriée, et la pratique n'augmente pas* » [...] »<sup>617</sup>.

Face à la polémique grandissante, les sylviculteurs, par la voix de leurs représentants (le Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest - SYSSO) précisaient être prêts à utiliser « *autre chose que le glyphosate* »<sup>618</sup> Il est vrai que son président Bruno Lafon, s'était fait entendre rapidement pour essayer de temporer la situation : « *le glyphosate n'est pas un produit interdit, mais nos services ne le recommandent pas. On ne cautionne pas et je condamne ces pratiques. Je le dirai lors de l'assemblée générale* » »<sup>619</sup>. Par la suite, il reviendra effectivement sur ce sujet lors de l'assemblée générale, pour signaler selon lui, la marginalité du phénomène<sup>620</sup>. Définissant cette polémique comme « *[un] problème marginal qui ne concerne que quelques hectares* »<sup>621</sup>, il n'en invitait pas moins les propriétaires à ne plus utiliser ce produit. En ce sens, ils pourront annoncer que « *[leur] forêt est bio, et ainsi on évitera les attaques !* » »<sup>622</sup>

De fait, la filière forêt-bois cherche à contrer les « attaques ». Cependant, la mise en place d'un label sans changement de pratiques ne semble pas être à la hauteur du questionnement qui se fait jour dans la société.

Le bio ? Est-ce une réelle proposition ? Dans tous les cas, cette piste d'amélioration de la sylviculture landaise s'est vue être reprise dans la presse, tel cet extrait datant de septembre 2018 : « *Bruno Lafon, président de l'association des sylviculteurs du sud-ouest, a proposé ce vendredi matin de créer un label bio dans la forêt des Landes de Gascogne. Il entend ainsi mettre fin à la polémique concernant l'usage de glyphosate sur certaines parcelles de pin*

---

<sup>617</sup> *Ibid.*

<sup>618</sup> *La dépêche*, « Des récoltes de miel polluées par le glyphosate », 01 septembre 2018  
<https://www.ladepeche.fr/article/2018/09/01/2860615-des-recoltes-de-miel-polluees-par-le-glyphosate.html>  
[consulté le 02 septembre 2018]

<sup>619</sup> *Sud-Ouest*, « Du glyphosate sous les pins et dans le miel », *op. cit.*, p. 8

<sup>620</sup> *Sud-Ouest*, « Les sylviculteurs du Sud-Ouest tirent toujours les leçons de la tempête Klaus », 21 septembre 2018,  
<https://www.sudouest.fr/2018/09/21/les-sylviculteurs-du-sud-ouest-tirent-toujours-les-lecons-de-la-tempete-klaus-5411881-705.php> [consulté le 22 septembre 2018]

<sup>621</sup> *Ibid.*

<sup>622</sup> *Ibid.*

*maritime.* »<sup>623</sup> Et, c'est même devenu l'accroche éditoriale d'un article avec le titre « *Affaire du glyphosate dans la forêt girondine : le président des sylviculteurs du sud-ouest milite pour un label bio* »

Même le politique s'est emparé de cette problématique, telle la députée LREM du Bassin d'Arcachon, Sophie Panonacle, qui se prononce sur le sujet<sup>624</sup>, ou encore le conseil départemental des Landes ; ce dernier, en septembre 2018, faisait savoir à la presse qu'il entendait déposer une motion contre l'usage du glyphosate. Ainsi, la vice-présidente à l'agriculture, Dominique Degos, déclarait que la situation devait être clarifiée : « *même si c'est fort peu utilisé dans les Landes, il est important de dire que nous n'en voulons pas du tout.* »<sup>625</sup> Cette position politique se voyait renforcée alors par le soutien lui aussi public apporté par Xavier Fortinon, président du Département<sup>626</sup>. Cette déclaration publique a été suivie d'acte avec cette décision prise à l'unanimité le 5 novembre 2018, réaffirmant sur le principe de précaution la volonté du conseil départemental des Landes « [...] *de préserver la biodiversité en forêt, la qualité des eaux et le bien-être des populations* »<sup>627</sup>. Soulignons que le département a pris la précaution de ne pas cibler uniquement le glyphosate, demandant l'interdiction de l'usage en forêt de « [...] *toutes les matières actives actuelles ou à venir de phytocides systématiques totaux.* »<sup>628</sup>

Si nous déplaçons notre regard pour reconsidérer la filière bois industrielle dans sa globalité, nous pouvons constater l'absence de décision formelle « franche » de la forêt privée prenant le parti d'interdire ou d'arrêter l'utilisation du glyphosate en forêt. Si les parcelles traitées sont si marginales, comme l'ONF le met en avant pour ses forêts, pourquoi la filière privée nationale et/ou la coopérative Alliance Forêt-Bois, laquelle semble être incriminée dans cette affaire, n'ont-elles pas fait savoir qu'elles cessaient l'utilisation en forêt de ce produit ?

---

<sup>623</sup> « Il faut revenir à la tradition. S'il y a eu un écart de quelqu'un nous le dénonçons mais nous ne voulons pas tous passer pour des chenapans [...] » *France Bleu*, « *Affaire du glyphosate dans la forêt girondine : le président des sylviculteurs du sud-ouest milite pour un label bio* », 21 septembre 2018, <https://www.francebleu.fr/infos/societe/affaire-du-glyphosate-dans-la-foret-girondine-le-president-des-sylviculteurs-du-sud-ouest-milite-1537542194> [consulté le 22 septembre 2018]

<sup>624</sup> « Je sais que dans leur très grande majorité ils (les sylviculteurs) n'utilisent plus cette substance. Alors bannissons-la totalement », *Ibid.*

<sup>625</sup> *Sud-Ouest*, « Landes : une motion contre le glyphosate en forêt », 23 octobre 2018 <https://www.sudouest.fr/2018/10/23/landes-une-motion-contre-le-glyphosate-en-foret-5504537-3452.php> [consulté le 23 octobre 2018]

<sup>626</sup> « Même si elle est anecdotique [utilisation du glyphosate en forêt], c'est encore trop. Notre massif ne doit pas en recevoir du tout. » *Ibid.*

<sup>627</sup> Département des Landes, *Arrêt de l'utilisation des phytocides systématiques totaux en forêt dont le Glyphosate*, Motion, 5 novembre 2018, p. 2

<sup>628</sup> *Ibid.*

Cette position nous aurait paru comme une réaction proactive face aux inquiétudes et au rejet de la société face au glyphosate. Dans une société « écologisée », il semble nécessaire que les entreprises et la filière industrielle puissent s'adapter à ce nouveau paradigme de société.

Au stade de ces événements et des interrogations qui ont été soulevées, la phase de terrain, c'est-à-dire de rencontre avec les divers acteurs pouvant nous apporter des éclairages sur la situation de remise en question que vit la filière, était nécessaire.

## **2. Des nouvelles perceptions de l'arbre n'intéressant que peu la filière forêt-bois**

Après avoir identifié de nouvelles attentes, valeurs envers la forêt, le terrain devait permettre de déterminer si celles-ci, ainsi que l'écologisation de la société, avaient percolé au sein de la filière et de ses différents acteurs. Ici, nous faisons référence à deux types d'acteurs. Les acteurs économiques de la filière et ses représentants, tels le CRPF<sup>629</sup>, les ETF Nouvelle-Aquitaine<sup>630</sup>, Fransylva France<sup>631</sup>, etc., ainsi que les instances publiques en charge de la forêt dans leur administration respective.

Si lors des premiers temps de notre recherche l'échelon géographique d'enquête devait être principalement local, l'émergence dès fin 2017 des nouvelles représentations, évoquées précédemment, ainsi que la diffusion des diverses critiques portant sur la filière et son travail, à travers des documentaires et la presse, a induit une renégociation du terrain avec FCBA.

En effet, ce nouveau climat re-questionnant le fonctionnement même de la filière, le parti pris a été de se recentrer sur des acteurs forts, économiquement ou politiquement, de la filière pour déceler si, et comment, ce nouveau climat les interrogeait et si une prise en compte de ces nouvelles interrogations était prévue. De même, au vu du regain de critiques autour de l'exploitation forestière dans notre société dite écologisée, le terrain nous a permis d'aborder la situation avec les acteurs présentés ci-dessus. L'objectif était, d'une part, de déterminer si cette écologisation impactait économiquement la filière, d'autre part nous souhaitons découvrir si une réflexion d'adaptation des pratiques était déjà à l'œuvre au sein de la filière.

De ce fait, c'est 31 structures qui ont été consultées à travers des entretiens semi-directifs<sup>632</sup> composés de 4 thèmes de discussion<sup>633</sup> issus des interrogations soulevées par l'actualité de fin

---

<sup>629</sup> Centre régionale de la propriété forestière

<sup>630</sup> Entrepreneurs de Travaux Forestiers Nouvelle-Aquitaine

<sup>631</sup> Fédération « Forestiers Privés de France »

<sup>632</sup> Un exemplaire de la trame d'entretien est consultable en annexe n°2

<sup>633</sup> Ces thèmes sont consultables en annexe n° 2

2017 à 2018. Concrètement, la phase de terrain a duré 4 mois entre fin octobre 2018 et fin février 2019. Pour des questions logistiques et de gain de temps, les entretiens étaient réalisés soit en face à face, soit par téléphone. Effectivement, en prenant le parti de faire un terrain sollicitant les directions ou présidences des structures à l'échelon national et régional, les difficultés d'incompatibilité d'agenda ont pu être résolues grâce à des échanges téléphoniques. De même, voulant maintenir le planning que nous nous étions fixé pour la réalisation du terrain, cette modulation du cadre d'entretien était devenue indispensable.

Ces entretiens, issus d'un souhait d'avoir des retours qualitatifs, duraient en moyenne 1 heure 30 ; ils commençaient par un premier temps destiné à « mettre à l'aise » l'enquêté, en lui demandant de présenter sa structure, sa mission personnelle ainsi que les enjeux qu'il identifiait pour l'avenir de la filière.

Par notre position de salariée FCBA, nous n'avons eu aucun mal à obtenir l'ensemble des rendez-vous initialement projetés, avec aucun refus de la part des acteurs de la filière. Les seules non-réponses sont venues d'associations environnementales<sup>634</sup>. Pour solliciter une rencontre ou un échange avec les associations, j'ai pris le parti, en accord avec mon directeur de thèse, de les solliciter avec mon identité « Doctorante en géographie aménagement au laboratoire Passages », en espérant connaître la réelle position de ces associations sur la filière et explorer avec eux les critiques qu'elles peuvent, potentiellement, faire à la filière. Au final, sur les 7 sollicitées, seule l'association environnementale FNE (France Nature Environnement), par son entité nationale et régionale (Limousin), et la SEPANSO 40 ont pris contact avec moi suite à mes diverses sollicitations.

La décision d'arrêter le terrain en mars 2019 est la conséquence directe du constat que l'ensemble des discours tenus par la filière était redondant et nous n'apportait plus d'éléments nouveaux. Ceci constitue un résultat en soi : l'homogénéité des discours des acteurs économiques et représentants de la filière est intéressante car elle illustre une position dominante de la filière qui nous semble aujourd'hui remise en cause, sans que celle-ci, réellement, ne s'en aperçoive ou du moins, ne veuille le concevoir.

## **2.1 La filière forêt-bois face à l'émergence d'une identité sensible et juridique de la forêt**

Après notre phase de terrain, nous pouvons conclure que bien que la forêt soit interrogée par les trois nouvelles approches présentées précédemment (« arbre-cament », arbre « être

---

<sup>634</sup> LPO France et Aquitaine, Sepanso 33, Amis de la Terre Limousin et Landes

sensible », arbre « sujet de droit ») dans le grand public, au sein de la filière, ces dernières retiennent bien peu l'attention. En fait, aucune des approches en question n'est investie par la filière économique, notre terrain révélant que les aspects « sensible » et « juridique » ne sont pas du tout pris en compte par les acteurs économiques et politiques de la filière.

Ainsi, aujourd'hui, il semble que la filière ne soit pas interrogée directement par ces nouveaux questionnements. « [Êtes-vous questionné à ce sujet ?] *Non, on nous a accusé uniquement jamais frontalement [...]* »<sup>635</sup>. Par contre, le sujet inquiète car pour certains, cela traduit une radicalisation des positions et non un épiphénomène : « *Oui ça m'inquiète je ne crois pas à l'épiphénomène, je pense que tout se radicalise [...]* »<sup>636</sup>, « [Pensez-vous que cette vision va rester au stade actuel ou va-t-elle disparaître ?] *Non je ne pense pas qu'elle s'épuise ou disparaisse, c'est normal, on est dans un monde de citadins, et cette vision est très urbaine donc non elle ne disparaîtra pas. Ce qu'il faut avant tout, c'est expliquer ce qu'on fait et essayer de faire du mieux possible.* »<sup>637</sup> Le Conseil Régional et son service forêt soulignent trouver ce mouvement « *un peu excessif* » : « *On ne va pas tout mettre sous cloche. Ce n'est pas possible ça.* »<sup>638</sup>

De même, le CRPF Nouvelle-Aquitaine fait part d'une inquiétude du fait que la filière serait dans la « ligne de mire » de beaucoup de ces courants. Cette position serait due à « *ce côté majestueux, mystique du paysage* » mais aussi, semblerait-il de la nouvelle approche sensible du végétal. En effet, le CRPF avance également de lui-même la notion de sentience<sup>639</sup>.

Pour lui, l'émergence de la question du droit du végétal est « logique ». Son représentant nous précise avoir découvert ce sujet à travers le livre de Peter Wohlleben, qu'il a un peu lu. Pour cet acteur, « [...] *c'est le cri de la carotte [...]* » et ceci l'interroge grandement : « [...] *mais pourquoi la sentience se focalise sur l'arbre et pas sur tout le végétal ? Et donc demain qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on mange des cailloux ? Comment on fait ? [...]* *C'est ça finalement qui me tracasse, me perturbe actuellement, c'est cette focalisation sur l'arbre [...]* *et pas sur tout le végétal [...]* *L'éthique du végétal, oui, ça y est, c'est sorti [...]* »<sup>640</sup>

Ce même acteur avance une comparaison, qu'on peut entendre parfois dans la filière, avec les abattoirs et le courant vegan : « *Non mais déjà on voit ce qui se passe dans les abattoirs [...]* *on arrive à arrêter des abattoirs alors certainement ils sont mal gérés etc. [...]. Mais demain*

---

<sup>635</sup> SYSSO

<sup>636</sup> *Ibid.*

<sup>637</sup> Smurfit Kappa Comptoir du Pin

<sup>638</sup> Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

<sup>639</sup> La sentience renvoie à la capacité de ressentir. Pour plus de précision, se reporter à la partie dédiée en amont de cette partie.

<sup>640</sup> CRPF Nouvelle-Aquitaine

*on va détruire des serres, on va peut-être mettre le feu à des exploitations de pin maritime en ligne, je ne sais pas, parce qu'elles ne seraient pas respectueuses de cette nouvelle nature juridique du végétal. »*<sup>641</sup>

Cette perspective est extrême, tant dans ce qu'elle décrit que dans le pessimisme de l'acteur interrogé. De fait, nous avons pu nous interroger sur la façon dont cet acteur se projetait réellement dans le futur ; en fait, ce dernier lui paraît fort probable : « *on va l'atteindre dans des cas marginaux oui* »<sup>642</sup>. Cependant, il précise que cette situation existe déjà pour lui : « [...] *je pense que dans certains cas sur le plateau des Millevaches, on y est. Il y a des pancartes 'CRPF assassin' sur le plateau des Millevaches alors qu'on y fait que donner des conseils pour des plantations de douglas par exemple.* »<sup>643</sup>

Globalement, une même critique revient chez tous les acteurs, même chez les associations environnementales, concernant le best-seller *La vie secrète des arbres*, l'anthropomorphisme pratiqué par l'auteur : « [...] *Bien sûr, l'arbre est vivant, qu'il communique on n'a pas besoin d'un garde forestier allemand pour qu'il nous l'explique, on savait déjà [...]. Après qu'il nous explique qu'il communique par les racines et que l'arbre allaite le bébé arbre, là je ne suis plus. On n'est plus dans la forêt réelle, on est dans la forêt rêvée.* »<sup>644</sup>.

De même, cette nouvelle approche n'est pas un argument qui va être opposé à la filière par des associations. Pour preuve, FNE Limousin nous précise bien que « *ce n'est pas nouveau [cette connaissance de la sensibilité pour eux] [...] [Vous ne comptez pas mobiliser ce nouveau discours pour faire passer vos discours, par exemple ?] Non, c'est un petit peu comme ce qu'il se passe des fois sur les réseaux sociaux, des fois il y a une information qui fait le buzz ; ben là c'est un peu ça. Y a une information qui a touché une corde sensible, émotionnelle par rapport à une partie de la population [...]* »<sup>645</sup>.

Même les acteurs certificateurs ou de contrôle ne prennent pas ces dimensions en compte. Pour preuve, PEFC Nouvelle-Aquitaine confirme « [qu'] *aujourd'hui ce n'est pas prévu d'intégrer dans le cahier des charges un critère de sensibilité dans les critères de gestion durable [...]. Moi, ça me paraît quand même compliqué de mettre de l'humain partout. Alors certes, il y a des réactions mais on ne peut pas mettre de l'humain et de l'âme partout, mais ça c'est mon avis perso [...]* »<sup>646</sup>. De même, le CEREMA, organisme en charge de l'étude

---

<sup>641</sup> *Ibid.*

<sup>642</sup> *Ibid.*

<sup>643</sup> *Ibid.*

<sup>644</sup> SYSSO

<sup>645</sup> FNE Limousin

<sup>646</sup> PEFC Nouvelle-Aquitaine



environnementale du PRFB, avance que « *oui nous avons ça en tête [le discours sur la sensibilité des arbres] mais là encore à titre individuel [...]. On a un cadre bien défini, on doit estimer les impacts sur l'environnement, sur la faune forestière, sur la qualité de l'air, de l'eau, sur le développement de certaines maladies. Il n'y a pas d'item sur le vécu des arbres.* »<sup>647</sup> En interrogeant cet acteur pour savoir si c'est aujourd'hui un manque dans leur cadre, il nous est confirmé que ce sujet n'est pas d'actualité car encore jugé prématuré par notre interlocuteur.

Face à ces propos, nous pouvons dire que la question de la sensibilité et du statut de sujet de droit pour l'arbre ou la forêt n'est pas investie, au moment d'écrire cette partie du travail (année 2019). Suite à ce constat, nous prenons le parti de mettre de côté ces deux items, surtout en ce qui concerne la troisième partie relative à nos préconisations.

Toutefois, alors que l'ensemble de nos enquêtés tend vers un consensus dans leur position sur ces deux approches, « l'arbre-cament » via la sylvothérapie instaure une différenciation nette entre nos enquêtés.

## **2.2 Une filière économique déconnectée des attentes concernant « l'arbre-cament »**

Lors de notre travail de diagnostic des nouveaux enjeux / valeurs questionnant la filière via une nouvelle vision de la forêt et de l'arbre, la sylvothérapie arrivait en tête, par sa nette diffusion dans le grand public. Après avoir qualifié cette nouvelle pratique, nous nous sommes questionnés pour savoir comment la filière percevait cette nouvelle pratique. Et ce que l'on peut dire, c'est qu'il existe un réel un décalage entre acteurs. En effet, lorsque ces derniers ont été interrogés sur ce point, les réponses ont significativement divergé. Si la filière économique ou représentante semble peu s'intéresser à cette pratique, les acteurs politiques, eux, s'en préoccupent et attendent des actions de la filière.

Pour preuve, les acteurs forestiers ne font pas grand cas de cette approche et peuvent la lier avec la pratique « classique » des loisirs en forêt (balade, parcours santé, etc.), tel ce regard porté par le GIP Ecofor : « *Bah si les gens se sentent mieux en allant enserrer les arbres, ben ma foi tant mieux.* »<sup>648</sup> De fait, la question est de savoir si la sylvothérapie pourrait être prise en compte dans les politiques et réflexions forestières. Ce même interviewé se dit assez sceptique du fait « [qu'il a] *du mal à voir quelles conséquences particulières ça pourrait avoir pour la sylviculture. Est-ce que ça va vouloir dire qu'il faudrait changer toute la sylviculture ou est-ce*

---

<sup>647</sup> CEREMA Nouvelle-Aquitaine, soit le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

<sup>648</sup> GIP Ecofor

*que les forêts que l'on a conviennent bien à ce genre d'utilisation ? [...] Depuis très longtemps il y a des parcours santé en forêt [...] »<sup>649</sup>.*

Si on creuse précisément la prise en compte potentielle de cette nouvelle approche de la forêt, la filière ne voit pas de « point d'alerte » leur faisant se dire qu'il faudrait s'y intéresser. « *La forêt, les gens s'y sentent bien... ce n'est pas pour rien qu'on parle de sylvothérapie*<sup>650</sup> [...] [Avez-vous été questionné sur cette approche ? Avez-vous une réflexion dessus ?] *Non pas du tout [...] »<sup>651</sup>.*

Il est important aussi de souligner que, comme un acteur l'indique, les acteurs représentants de la filière peuvent très facilement considérer la sylvothérapie soit comme quelque chose sans intérêt, qu'ils devraient même ne pas prendre en considération<sup>652</sup>, soit comme une pratique élitiste. « [...] *C'est plutôt une pratique..., [...] sortir des bois pour faire des beaux produits derrière oui ; mais ça [la sylvothérapie] il considère un peu que c'est bobo donc aujourd'hui c'est encore un peu cette image-là [...] »<sup>653</sup>.*

Au contraire, lorsque nous échangeons avec le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, par exemple, la sylvothérapie et le lien santé / forêt sont reçus très positivement. « [...] *Moi j'y crois énormément, moi je suis convaincu qu'il faut approfondir ce thème-là et qu'on ait des idées concrètes par rapport à ce que ça peut apporter à l'humain [...]. Je pense qu'il faut qu'on fasse beaucoup plus ce lien la nature, la forêt et la santé. »*

Pour preuve de son intérêt, le Conseil Régional a proposé lors de notre rencontre d'intégrer une réflexion sur cette pratique et globalement l'aspect santé/bien-être dans un projet qu'ils sont en train d'élaborer. Pour eux, l'aspect santé en lien avec la forêt constitue « *un projet innovant* »<sup>654</sup>. Lorsqu'on les questionne sur une traduction concrète de cet intérêt, ils vont même plus loin, avançant l'idée de passer au stade expérimental au niveau des parcs régionaux. En effet, pour eux, « [...] *là ça serait l'idéal parce que là on a toutes les essences représentées dans nos parcs et là ça serait un projet intéressant. [...] Pour moi, c'est un sujet que j'aimerais vraiment voir naître. Moi je suis convaincue qu'on passe à côté de quelque chose. [Comment faire avec la filière ?] On a un PRFB, pourquoi ne pourrait-on pas l'inscrire dedans ? »<sup>655</sup>.*

---

<sup>649</sup> *Ibid.*

<sup>650</sup> Élément évoqué de lui même

<sup>651</sup> PEFC Nouvelle-Aquitaine

<sup>652</sup> Propos qui ont pu mettre tenu lors d'une réunion parisienne travaillant sur la « soi-disant » mauvaise image de la filière

<sup>653</sup> BoisLim

<sup>654</sup> Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

<sup>655</sup> *Ibid.*

L'engouement semble donc « total » au sein du Conseil Régional, avec des attentes envers la filière claires. Notons, que cette prise en compte de l'aspect santé / forêt n'est pas propre au Conseil Régional. Le CEREMA, en charge de l'évaluation environnementale du PRFB, a pu nous préciser que l'aspect santé compte dans sa réflexion : « [...] *cela fait partie de l'évaluation environnementale du PRFB, puisqu'on doit évaluer l'impact sur le bien-être humain. Donc oui, la sylvothérapie est énoncée dans les impacts potentiels. Donc oui effectivement, le PRFB est interrogé par rapport à ça, par rapport aux impacts que peut avoir l'exploitation des massifs sur le bien fait humain.* »<sup>656</sup>

Face à cette réalité des faits, nous pouvons dire que les pouvoirs publics nourrissent de réelles attentes envers la filière, lesquelles ne semblent pas aujourd'hui être perçues par celle-ci. *A contrario*, la filière semble se préoccuper uniquement des difficultés touchant directement le domaine de l'exploitation forestière.

### **2.3 Une filière cristallisée sur une présupposée non acceptabilité des coupes**

Si la filière ne considère pas réellement l'approche forêt / santé – bien-être, elle s'investit par contre largement autour d'un problème qu'elle identifie comme une non acceptabilité des coupes. Cet investissement se traduit à l'échelle de la filière nationale, au sein de France Bois Forêt<sup>657</sup> (FBF), par la constitution d'un groupe de travail regroupant diverses structures nationales<sup>658</sup>, intitulé dans un premier temps « Acceptabilité sociale / consensus social autour de la récolte », puis « acceptabilité sociale de la récolte ». Soulignons qu'aujourd'hui ce groupe de travail se nomme « récolte du bois et gestion durable ». En effet, ce changement fait suite à une demande expresse du responsable de groupe. Selon lui, l'usage du terme « acceptabilité » est « *inacceptable* ». <sup>659</sup>

Nous reviendrons un peu plus loin sur la problématique soulevée par cette position. Ici nous souhaitons démontrer l'existence d'une réflexion nationale autour de la communication. L'objectif affichait étant de formaliser un « discours commun » face à ce que la filière suppose être de l'incompréhension venant de la société. Remarquons toutefois qu'une initiative similaire est à l'œuvre à l'échelle régionale voire même à l'échelle intra-entreprise.

Par exemple, en 2019, le SYSSO présente l'action inédite suivante : « [...] *on a décidé de communiquer, non pas en réaction mais plus sur une communication de fond. Qu'est-ce que*

---

<sup>656</sup> CEREMA

<sup>657</sup> Soit l'Interprofession nationale de la filière forêt-bois, <https://franceboisforet.fr/>

<sup>658</sup> Dont FCBA que je représentais

<sup>659</sup> Extrait d'un email reçu, sur la liste de diffusion du groupe de travail, pour rappeler cette position, déjà énoncée lors de la réunion du groupe en décembre 2018

notre forêt, qu'est-ce que notre sylviculture et pourquoi est-ce qu'on a un rôle à jouer à la fois dans l'économie, à la fois dans l'environnement, dans le changement dérèglement climatique, etc. [...] »<sup>660</sup>. De même, Alliance Forêt Bois s'est également décidé à communiquer<sup>661</sup>. Cependant, leur « public cible » ne nous semble pas être le bon. En effet, pour Alliance Forêt Bois « *notre cible c'est nos adhérents et nos clients en premier [...]* ».

Par ailleurs, le CRPF Nouvelle-Aquitaine, lui aussi, prévoyait en 2019 un plan de communication inédit<sup>662</sup> : en plus d'une présence à des manifestations, le CRPF a fait le choix de communiquer également auprès des territoires et de ses acteurs publics. Notons que d'une part, cet axe de communication est prévu dans le PRFB ; et d'autre part, le CRPF donne son avis concernant les documents d'urbanisme tels que les PLU ou les SCOT. De fait choisir ce public ne constitue pas en soi un bouleversement de leur habitude ; mais l'effort est bien là en définissant l'année 2019-2020 comme « celle de la communication ». Surtout, ce choix d'axe de communication s'explique par le fait que le CRPF semble être confronté « [...] à des bureaux d'études qui font du copier-coller du matin au soir d'une commune à l'autre [...] et donc on veut aussi rencontrer ces gens-là et leur expliquer [...] ils mettent tout en espace boisé classé ; et puis c'est facile et on passe à autre chose. Pour eux, la forêt, c'est marginal ; mais pour nous la forêt, c'est 37 % du territoire de la Nouvelle-Aquitaine. »<sup>663</sup>

Les propos du CRPF Nouvelle-Aquitaine nous permettent d'insister sur les deux points suivant. Tout d'abord, nous devons souligner qu'en plus du groupe de travail, FBF a dès 2017 lancé une campagne de communication pour la période 2017-2018 avec pour objectif l'augmentation de la consommation de bois. Et pour ce faire, le CGAAER<sup>664</sup> a réalisé un rapport dédié à la communication de la filière dans lequel il précise « [que] *l'ampleur de la campagne FBF (10 millions € sur trois ans) devrait lui assurer un véritable retentissement.* »<sup>665</sup> Avec cette campagne « *Pour moi, c'est le bois !* », le vœu était de changer les pratiques de la filière. « *À cet effet, l'interprofession a réservé un budget de 10 millions € sur trois ans (2017 à 2019),*

---

<sup>660</sup> SYSSO

<sup>661</sup> A travers l'ouverture de réseaux sociaux

<sup>662</sup> « [...] on va, au mois de juin, participer au salon de l'agriculture de Nouvelle-Aquitaine. Généralement, on n'y va pas parce que moi je dis toujours avoir un bureau entre deux vaches pour distribuer des flyers ça me sert à rien, ça me coûte très cher en temps de personnel, etc. C'est tout ou rien. Et aujourd'hui, [...] cette année on a dit que ça serait tout. » CRPF Nouvelle-Aquitaine.

<sup>663</sup> *Ibid.*

<sup>664</sup> Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

<sup>665</sup> Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, *Plan de communication pour le secteur de la forêt et du bois*, rapport CGAAER, n° 17050, 2017, p. 5 <http://agriculture.gouv.fr/plan-de-communication-pour-le-secteur-de-la-foret-et-du-bois-0> [consulté le 05 février 2018]

*rompant ainsi avec une politique de « saupoudrage » qui semblait montrer ses limites selon l'avis de nombreux professionnels rencontrés. »<sup>666</sup>.*

Nous reviendrons plus longuement ultérieurement dans ce travail sur cette campagne, mais ce que nous souhaitons révéler ici, c'est sa faible lisibilité, même pour les acteurs de la filière : « [...] *Vraiment sans être méchant, je ne l'ai pas vu, je ne l'ai pas senti. Je ne l'ai pas perçu cette campagne, je ne sais pas où elle est passé [...] non je n'ai pas beaucoup vu l'action de France Bois Forêt [...] »<sup>667</sup>. De fait, la capacité de la filière d'organiser une communication efficace, unique et coordonnée, se voit interrogée...*

Quant à la perception du contexte sociétal par la filière, elle nous apparaît de même problématique. Effectivement, comme évoqué précédemment, il nous a été répété que « *100% des chantiers sont problématiques* ». Face à cette affirmation, l'étonnement et le doute sur la véracité de ce propos nous a conduit à questionner nos enquêtés à ce sujet : « *pouvez-vous effectuer vos coupes sans incident ?* » et « *constatez-vous une non acceptabilité des coupes ? Et si oui comment se matérialise-t-elle ?* »

Et il s'avère que les réponses recueillies sont unanimes : il n'y a aucun problème majeur en ce domaine pour la filière. Pour le représentant « forêt » du conseil départemental des Landes, cela ne concernerait que bien peu de cas : « *0,5 % des chantiers et encore [...] on ne sortirait pas 6 millions de m<sup>3</sup> sur le massif s'il y avait ça [un conflit face à la coupe] »<sup>668</sup>. Ce premier avis, nous l'avons croisé avec ceux d'importants mobilisateurs de la ressource locale. Ainsi, par exemple, cet acteur d'une structure « majeure » locale mobilisant chaque année près de 2 millions de tonnes de bois commercialisées<sup>669</sup> recoupe le premier regard mentionné : « *non je réfléchis, mais non je pense qu'on n'a jamais été embêté.* »<sup>670</sup>*

Même en interrogeant l'interprofession du Limousin sur cette question, du fait qu'il a pu nous être dit que le Limousin était un territoire plus compliqué, plus sensible quant à ce domaine, les témoignages réunis sont clairs : « *À ma connaissance non [pas de blocage de chantier] mais il y a quelques cas de propriétaires privés, qui sont très rares, et qui disent clairement 'on arrête là, vous faites du sale boulot' [...] »<sup>671</sup>.*

Certes, effectivement, l'interprofession précise que, de temps en temps, des articles de presse peuvent paraître faisant état d'erreurs faites sur un chantier ; typiquement, « [...] *ça a*

---

<sup>666</sup> *Ibid.*, p. 8

<sup>667</sup> CRPF Nouvelle-Aquitaine

<sup>668</sup> Département des Landes – Service forêt

<sup>669</sup> <https://www.smurfitkappa.com/ma/locations/france/smurfit-kappa-comptoir-du-pin>

<sup>670</sup> Comptoir du Pin – Smurfit Kappa

<sup>671</sup> BoisLim

*coulé dans la rivière qui avait en dessous [ou un] chemin qui était complètement défoncé et pas refait [...] »<sup>672</sup>. Outre cet élément, il confirme qu'en ce qui le concerne, « on a quasiment pas de cas de blocage. [Donc on ne peut pas dire qu'on ne peut plus couper en Limousin ?] Ah non. Non, non, on n'en est pas là. On peut couper [...] »<sup>673</sup>. Le CRPF Nouvelle-Aquitaine confirme lui aussi que les chantiers connaissant des difficultés se comptent « [...] sur les doigts d'une main ou des deux mains même pas. [...] 99 % des chantiers se passent très bien. »<sup>674</sup>*

Toujours dans ce même souci de vouloir « objectiver » la réalité des faits sur ce point, nous avons pris le parti de questionner la FNEDT, c'est-à-dire la structure nationale représentante des entrepreneurs des travaux forestiers. Comme notre interlocuteur a pu l'exprimer, ce sont eux qui constituent « le premier rideau »<sup>675</sup> en tant que prestataires opérant directement dans les forêts pour leur exploitation ou leur entretien. Pour autant, voici l'analyse qu'il fait sur l'existence ou non d'un problème lié à l'acceptabilité des coupes : « [...] quand on demande à un entrepreneur combien il fait de chantiers par an et sur combien de chantier s'il a eu des problèmes, il va vous dire qu'il a été embêté sur un ou deux chantiers, réellement embêtés je veux dire ; et tout le reste des chantiers, donc les 95% ou 98% autres, il n'y a pas eu de problème [...] »<sup>676</sup>. De fait, pourquoi cette impression de menace sur leur activité semble se diffuser dans la filière ? À cette question, la FNEDT regrette que les rares problèmes rencontrés soient montés en épingle, appelant de ses vœux un réel effort d'objectivation<sup>677</sup>.

Nous n'allons pas accumuler les citations d'acteurs car le consensus est net. On peut couper en forêt. Pour preuve, une étude, faisant ce constat nous a été transmise par l'un de nos enquêtés. « [...] l'opinion publique sur la récolte de bois rond est très positive, environ ¾ des interrogés ont une opinion positive de la récolte »<sup>678</sup>

De fait, il apparaît clairement que la position de la filière, lorsqu'elle prend comme socle de réflexion la non-acceptabilité des coupes, soit erronée. Néanmoins, il est tout à fait intéressant d'analyser comment, pour la filière, cette « non-acceptabilité » s'illustre ou s'explique. Et sur ce point aussi, nos enquêtes sont unanimes dans les explications avancées.

---

<sup>672</sup> *Ibid.*

<sup>673</sup> *Ibid.*

<sup>674</sup> CRPF Nouvelle-Aquitaine

<sup>675</sup> FNEDT soit la Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires

<sup>676</sup> *Ibid.*

<sup>677</sup> [...] Comme on parle toujours des problèmes, on met en avant que dans telle commune c'est problématique ; que telle ONG elle nous pose problème, etc. Donc, il y a un réel effort d'objectiver ce point-là. » *Ibid.*

<sup>678</sup> « [...] the public opinion toward roudwood harvest is very positive since ¾ of polled people have a positive view of harvesting. » (traduction de l'auteur) Jean-Luc Peyron, Patrice Harou, Alexandra Niedzwiedz, Anne Stenger, *National survey on demand for recreation in french forests*, Laboratoire d'Economie Forestière – Unité Mixte de Recherche ENGREF/INRA, 2001, p. 11

## 2.4 Un manque de communication incriminé par la filière

Tout d'abord, l'approche environnementale de la forêt par le grand public est mise en avant. Effectivement, pour le service forêt de la Chambre régionale d'agriculture, « *c'est un phénomène de société, qu'on retrouve en agriculture. Quand un élevage hors sol se monte, c'est pareil ; la méthanisation c'est un peu pareil, on est dans la préservation des ressources [...]. C'est un aspect un peu sociologique, actuellement on est dans la préservation de la nature, dans le respect des choses.* »<sup>679</sup>

De même, un service qualité, sécurité, environnement (QSE) fait le même constat : « *on est de tout façon dans une époque et une ère où l'on est beaucoup plus sensible à l'environnement et à l'écologie, tous autant qu'on est [...] il n'y a qu'à voir la prise de conscience de la population sur les aspects écologiques ces 10-15 dernières années ; ça va aller crescendo.* »<sup>680</sup> Ici donc, nous décelons très nettement le phénomène de l'écologisation de la société que nous évoquions précédemment, et ceci semble, au vu des propos avancés, à savoir un état de fait qu'il faut intégrer et sur lequel la filière n'a aucune prise.

Dans ce cadre-là, et dans une vision où la forêt semble être l'archétype de la nature, les acteurs font état d'une « sacralisation » de l'espace forestier dans un contexte de lieu « vécu ». Effectivement, une association environnementale précise rapprocher ce phénomène « *[...] un petit peu avec les gens qui se battent contre l'éolien parce que les éoliennes vont défigurer le paysage. Ce sont des gens qui ont l'impression que l'environnement dans lequel ils viennent de s'installer, il faut le figer, ça leur a plu [...]. Mais à partir du moment que l'on fait une coupe rase, ben ils le prennent comme une atteinte à, d'une certaine manière, leur richesse.* »<sup>681</sup> Il est vrai que la réalisation d'une coupe rase entraîne un changement brusque du paysage, constat partagé par PEFC Nouvelle-Aquitaine : « *[...] l'état d'une parcelle forestière suite à un chantier forestier, je peux tout à fait comprendre que ça choque. Quand tout est retourné, le sol est à nu, il y a des arbres cassés, arrachés, [...] donc évidemment il y a un impact, je peux comprendre cette position.* »<sup>682</sup>

De même, PEFC précise « *[que] le terme aussi : coupe à blanc, coupe rase, coupe définitive. Bon tout ce qu'on peut imaginer, c'est des termes qui ne facilitent pas l'acceptabilité de la coupe [...]* ». Mais, outre cette problématique lexicale mise aussi en avant par un acteur

---

<sup>679</sup> Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine – Service forêt

<sup>680</sup> SEBSO

<sup>681</sup> FNE Limousin

<sup>682</sup> PEFC Nouvelle-Aquitaine

de la FNCOFOR<sup>683</sup> lors d'une session du groupe de travail à FBF, la principale explication à la supposée non acceptabilité des coupes consiste en une absence de communication de la filière.

Sur ce point, les acteurs sont unanimes : « *On a un gros déficit de communication sur ce que sont nos métiers, sur ce que sont les enjeux de la forêt et les enjeux de la forêt de plantation [...]. Le problème c'est qu'à ne pas occuper le terrain, dans une société où tout est basé sur la communication, sur la rapidité de la communication parfois même davantage que sur le fond des choses [...].* »<sup>684</sup> De fait, à la place des acteurs de la filière, il semblerait, selon le SYSSO, « [...] *que souvent c'est plutôt des partisans avec des visions un peu dogmatique des choses qui le font [communiquer] et qui considèrent que la forêt doit être mise sous cloche, que c'est la forêt paysage [...]* »<sup>685</sup>.

Le Conseil Régional réalise le même constat et semble le reprocher à la filière : « [...] *jusqu'à présent pour moi, c'est un peu une responsabilité de la filière quand même. Parce que c'est vrai qu'ils n'ont jamais su communiquer ; ils n'ont jamais pris l'habitude de travailler ensemble sur des sujets comme cela.* »<sup>686</sup>

De même, en plus du fait de ne pas savoir communiquer, le CRPF fait état d'une position de la filière toujours en retard face aux critiques : « [...] *on est toujours en train de répondre à une attaque, on ne prend jamais les devants pour justement montrer ce que l'on sait faire. On se justifie toujours ; alors voilà, il faut toujours se justifier et on rame et on rame pour trouver les arguments.* »<sup>687</sup> Bref, pour ce même acteur, actuellement, « [...] *c'est toujours l'opposant qui a la première voix donc [...] on est très mauvais [...].* »<sup>688</sup>

Néanmoins, comme nous l'avons déjà évoqué, le contenu de la communication initiée par FBF est critiqué dès sa phase de création : « *Tout le monde est à peu près d'accord pour dire que la communication forestière telle qu'elle se fait actuellement, institutionnelle ou professionnelle, [...] elle est à ch... [sic]. Les forestiers font des campagnes de communication pour se faire plaisir, ils veulent retrouver l'image qu'ils ont d'eux même [...] ça évite de se poser la question [du changement de pratiques]* »<sup>689</sup>. De même, ce même acteur nous fait part de la déconnexion supposée de la filière face à l'approche sociétale de la forêt : « *la plus grande bêtise de communication c'est la communication de FBF avec leur affiche phare*<sup>690</sup> [...] *quand*

---

<sup>683</sup> Fédération nationale des communes forestières

<sup>684</sup> SYSSO

<sup>685</sup> *Ibid.*

<sup>686</sup> Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine

<sup>687</sup> CRPF Nouvelle-Aquitaine

<sup>688</sup> *Ibid.*

<sup>689</sup> FNE France

<sup>690</sup> Avec en premier plan un bucheron s'apprêtant à couper un arbre avec une tronçonneuse (affiche visible ci-après dans notre travail)



*j'ai dit, [...] mais vous imaginez ce que vous faites ? Imaginez que pour promouvoir la viande [...] on montre un boucher avec un couteau qui s'apprête à égorger. »*<sup>691</sup>

Effectivement, trivialement, nous pouvons résumer ce choix de communication comme « mettre les pieds dans le plat » ; mais, pour la FNE, cela illustre bien l'absence de compréhension fine de la société par la filière. En effet, face à l'interrogation de la FNE ci-dessus, la réponse de la filière fut « *'Oui mais c'est des arbres' [ont-ils dit] [...] l'arbre est en train de devenir sentimentalement un équivalent des petits mammifères domestiques ; 'ah oui, ah ben peut être... alors peut être que l'on se trompe...peut être qu'il faut pensez différemment la communication' [répondit la filière].* »<sup>692</sup>



Illustration 21 : Affiche promotionnelle « Pour moi, c'est le bois » de France Bois Forêt

De même, la filière se positionne en faisant le diagnostic que seul l'angle communicationnel pécherait. Or, les acteurs mettent très souvent en avant la question de l'acceptabilité. Pour autant, ils sont les premiers à dire que ce terme ne leur convienne pas... Effectivement, pour eux, la filière semble être interrogée par l'acceptabilité sociale, et plus précisément, par la non-acceptabilité envers leurs activités en forêt. De fait, lorsque le terme est avancé, leur positionnement est tranché : « *On part déjà en position de se justifier, on part en position de perdant et finalement en réaction, ce n'est pas bon.* »<sup>693</sup>. Le CRPF Nouvelle-Aquitaine précise ne pas trop aimer ce terme « *[...] parce qu'encore, vous voyez, c'est une autre*

---

<sup>691</sup> FNE

<sup>692</sup> *Ibid.*

<sup>693</sup> SYSSO

*façon de se justifier. Il faut se justifier... Non il ne faut pas que je justifie que c'est acceptable, il faut que je montre comment on gère la forêt. »*

Concrètement, comme le souligne Pierre Batellier, l'acceptabilité sociale représente une notion de nos jours « [...] omniprésente dans les discours et les débats publics, [qui] apparaît comme un nouveau « terme valise ». Le manque de repères tend à en faire une notion vide de sens, malléable et manipulable à toutes fins, utilisée de façon pragmatique, sans références explicites à des fondements conceptuels et théoriques rigoureusement établis [...]. »<sup>694</sup> Mais pour autant, elle s'est imposée « [...] comme la pierre angulaire des débats entourant la contestation des grands projets industriels et d'infrastructure [...] »<sup>695</sup>. Alors que nous l'avons vu, la coupe forestière n'est pas à ce jour rejetée.

De fait, dénier tout intérêt à la notion d'acceptabilité ne nous semble pas pertinent, mise à part pour potentiellement mettre en avant une certaine inflexibilité de la filière, d'autant plus que cette notion ne convient pas non plus aux associations environnementales. En effet, lorsque nous avons pris le temps de les questionner sur le problème « supposé » des coupes et de leurs attentes envers la filière ; l'acceptabilité est tout aussi rejetée. Pour preuve, FNE France, selon ses dires, conteste radicalement ce terme en raison de l'attitude « surplombante » qu'il véhiculerait : « [...] C'est à dire qu'on met d'un côté ceux qui savent et qui ont raison et de l'autre côté ceux qui n'acceptent pas parce qu'ils ont tort et que donc la démarche consisterait à dire vous avez tort, vous êtes un peu cons, on va vous expliquer et à la fin vous serez d'accord avec nous. »<sup>696</sup> De même, FNE Limousin précise « [que] ça à l'air de dire 'on ne va pas essayer de modifier nos pratiques pour que ça soit accepté ; mais essayer de faire de l'information pour que les gens acceptent ce que l'on fait'. Si c'était dans les deux sens, oui. Mais ce n'est que dans un sens. »

En résumé, nous pouvons dire d'une part, il n'y a pas de difficultés pour couper, malgré le positionnement de la filière face à ce « risque ». Et d'autre part, aucun acteur ne juge pertinente la notion d'acceptabilité, de fait mise de côté par nos recherches. Par contre, nous souhaitons à ce stade mettre en avant la dichotomie des acteurs sur la question de l'impact environnemental de la sylviculture.

---

<sup>694</sup> Pierre Batellier, « Acceptabilité sociale, cartographie d'une notion et de ses usages », *Cahier de recherche UQAM : les publications du Centr'ERE*, 2015, p. i  
[http://www.espace-ressources.uqam.ca/images/Documents/Recherche/Rapports\\_recherche/Batellier-2015-Acceptabilite-sociale.pdf](http://www.espace-ressources.uqam.ca/images/Documents/Recherche/Rapports_recherche/Batellier-2015-Acceptabilite-sociale.pdf) [consulté le 18 février 2019]

<sup>695</sup> *Ibid.*, p. 6

<sup>696</sup> FNE France

### **3. Une filière ne comprenant pas sa remise en cause écologique**

Comme il a été dit précédemment la sylviculture et son mode cultural sont critiqués de multiples parts. Pour rappel nous faisons le choix de constituer un tableau synthétique regroupant les principaux types de critiques diffusées par des livres, des films ou encore par la presse, durant notre temps de travail. Pour enrichir ce tableau et pour chaque *item*, nous avons fait le choix de ne sélectionner qu'une seule citation, parue dans la presse ou durant nos entretiens, que nous jugeons pleinement représentative, l'ensemble des propos analysés s'avérant là aussi d'un contenu relativement homogène.

	Extraits	Grandes catégories de critique
RTL, "Un manifeste pour lutter contre l'industrialisation de nos forêts", 5 novembre 2018	"les forêts en France sont de plus en plus cultivées <b>comme des champs de maïs.</b> "	Pratique culturelle intensive
	"forêts de <b>feuillus sont rasées</b> pour y replanter à la place des <b>pins, bien alignés.</b> "	Enrênement- Monoculture en ligne
	"Cultivés avec des <b>engrais et des pesticides</b> "	Traitement chimique
	"Dans ces forêts, les oiseaux ne chantent pas, il n'y en a pas. La <b>biodiversité est pauvre.</b> "	Perte biodiversité
Journale Centre-France, "Un film choc sur la forêt dénaturée", 11 septembre 2018, p.16	"[...]d' <b>énormes machines viennent tout raser. Elles laissent des champs de terre</b> et d'autres pins peuvent être plantés."	Pratique culturelle intensive
	"le sujet de ce film, c'est l'exploitation forestière, les plantations, la recherche de rentabilité, y compris dans les forêts domaniales ; bref, <b>le processus d'industrialisation de la forêt française.</b> "	Industrialisation
	"Le danger, explique François-Xavier Drouet, n'est pas la déforestation mais la « <b>mal-forestation</b> »"	Mal forestation
	"On ne laisse <b>plus le temps aux arbres de grandir.</b> "	Pratique culturelle intensive
Le Monde, « Le Temps des forêts » : le sapin qui cache le « désert vert », 12 septembre 2018	"Dans cette course à la compétitivité, qui <b>se conjugue avec l'engrais, [...]</b> "	Traitement chimique
	"On coupe l'arbre, <b>rien ne reste en travers du chemin</b> et il n'y a <b>plus de nichoirs pour les oiseaux</b> "	Perte biodiversité
L'Obs, "Beaucoup de pesticides et moins d'oiseaux : nos forêts sont devenues des usines à bois", 12 septembre 2018	"Beaucoup de <b>pesticides</b> et <b>moins d'oiseaux [...]</b> "	Traitement chimique
		Perte biodiversité
	"la forêt française obéit selon lui aux mêmes logiques que <b>l'agriculture productiviste intensive.</b> "	Pratique culturelle intensive
	"on les coupe de plus en plus tôt, au bout de 30 ou 40 ans, <b>parfois à blanc, au détriment des paysages</b> ; on replante certes des arbres, mais on <b>utilise pesticides et engrais</b> pour les faire pousser plus vite."	Pratique culturelle intensive
		Traitement chimique
		Impact paysager
	"Dans les forêts où on ne trouve qu'un seul type d'arbre, il n'y a <b>pas ou peu de biodiversité.</b> "	Perte biodiversité
	"Ces plantations en <b>monoculture</b> sont de plus en plus privilégiées alors qu'elles <b>appauvrissent considérablement les sols et la biodiversité</b> "	Perte biodiversité
		Monoculture
	" <b>Un arbre n'est pas l'égal d'un autre arbre</b> ... Raser une forêt naturelle pour la remplacer par une monoculture n'a rien d'écologique."	Perte biodiversité
"les exploitants sont obligés de couper toujours plus [pr rentabiliser machines], y compris les jours de pluie, ce qui contribue à <b>saccager les sols et les cours d'eau en raison du poids des engins.</b> "		Pratique culturelle intensive
		Perte biodiversité

Sciences et Avenir, "Le temps des forêts", une enquête sur la malforestation", 12 septembre 2018	"ces plantations sont "des usines à bois ", <b>lourdement mécanisées, exploitées au mépris de la biodiversité</b> "	Pratique culturale intensive
	"L'image des abatteuses monstrueuses, qui ébranchent les troncs avec une glotonnerie et célérité effrayante impressionne"	Perte biodiversité Impact visuel (machine)
L'Humanité, "Le bois, c'est de l'argent", 12 septembre 2018	"Ce sont des sapins douglas, à la croissance rapide, quatre fois plus que le chêne. Meilleur rendement, donc. Profit assuré. Il dit aussi <b>les conséquences : épuisement des sols, l'épais tapis d'aiguilles d'épicéa qui s'accumulent sur le sol rendant infertile cette terre hier généreuse</b> . Et l'on voit : <b>les sols ravinés, les camions traversant droit devant ruisseaux champêtres et sentiers dévastés</b> ; les lourds engins, monstres d'efficacité abattant comme à la parade ; les <b>nouvelles plantations gorgées d'engrais et de pesticides sur ce sol lunaire.</b> "	Perte biodiversité
		Traitementschimique
Europe 1, "Malforestation et surexploitation du bois : sommes-nous en train de tuer nos forêts ?", 14	"Il [Drouet]condamne en revanche "une forêt de <b>plus en plus calquée sur le modèle agricole productiviste</b> , avec de <b>plus en plus de monoculture</b> et des méthodes d' <b>exploitation intensives tout à fait dommageables pour l'écologie</b> ."	Mal forestation
		Impact écologique
Canopée association, 23 janv 2019, Tweet Critique PEFC monoculture <a href="https://twitter.com/Canopee_asso/status/1087792764107059200">https://twitter.com/Canopee_asso/status/1087792764107059200</a>	"Oh la belle monoculture de pin! Coupe rase dans 40ans? Certifiée, bien sûr."	Monoculture
Sud-Ouest, "Du glyphosate sous les pins et dans le miel", 14 septembre 2018	"Peut-on traiter une parcelle de forêt de pins avec de l'herbicide comme sur un simple champ de betteraves ou de maïs? "	Traitement chimique
		Pratique culturale intensive
entretien FNE Limousin	"[...] le label PEFC c'est un label, c'est plus [...] un label qualité qui sert pour s'assurer que toute la filière à respecter un certains cahier des charges mais ce n'est absolument pas un label environnementale"	Perte biodiversité
	"Avoir une <b>culture d'arbres c'est moins riches</b> et d'ailleurs en agriculture on le dit aussi. <b>Une prairie naturelle a plus de richesse en biodiversité qu'une prairie artificielle. Un champs de maïs en terme de biodiversité, même si y a effectivement une certaine biodiversité qui se met dans le maïs [...], mais c'est de tout façon moins riche que l'espace naturel</b> [...] sans remettre en cause ce que disent les forestiers mais ils se contentent de peu, de ce qu'il peut continuer à leur rapporter sans voir pour les autres intérêts et l'approche du changement climatique risque fort de leur être extrêmement dommageable. [...] Dire que ces machines n'abiment pas tant le sol que ça, effectivement ils essayent de se défendre par rapport à cet argument qu'avance les défenseurs de nature, mais ce n'est pas un argumentaire scientifique ça. Après il faut faire une coupe, voir jusqu'à quelle profondeur le sol est tassé, ce qui est différent du cas des ornières. Une ornière c'est effectivement très tassée et on voit bien du coup qu'on a diminué l'épaisseur de sol parfois même on arrive à la roche, dans les sols limousins qui sont des sols peu profonds, l'ornière elle s'arrête car on arrive aux rochers. Alors les ornières sont faites aux endroits où l'engin va passer plusieurs fois, mais ailleurs on voit bien qu'il y a un tassement. Tout ça c'est dommageable là aussi sur du long terme."	Perte de biodiversité
	"[forestiers disent ça ] <b>D'abord qu'il y ait une biodiversité après coupe dans le sol, une nouvelle biodiversité, pourquoi pas c'est vrai ceci dit c'est quelque chose de beaucoup moins riche et on n'a pas quelque chose qui est en équilibre durable.</b> [...] Et on <b>forcement une érosion et une perte de biodiversité</b> . Et d'ailleurs au passage on a une perte de carbone dans le sol et globalement même si il y a une nouvelle biodiversité qui s'installe, y a quand même une perte globale et en particulière un déséquilibre."	Perte biodiversité

Tableau 6 : Morceaux choisis des critiques environnementales confrontant la filière forêt-bois

Pour résumer, nous pouvons faire état que les critiques / inquiétudes audibles s'organisent de la façon suivante :

Grandes catégories de critique	Totaux
Impact visuel	2
<b>Perte biodiversité</b>	<b>13</b>
<b>Traitement chimique</b>	<b>6</b>
Industrialisation / Mal forestation ( notion englobante)	3
Enrésinement-Monoculture en ligne	3
<b>Pratique culturale intensive</b>	<b>8</b>

Tableau 7 : Thématiques phares questionnées par la malforestation

Nous constatons que l'inquiétude prédominante est donc celle concernant la biodiversité. Effectivement, lorsque nous avons questionné les associations environnementales sur leurs sujets d'inquiétude, la perte de biodiversité était toujours mise en avant. Pour autant, lorsque nous abordions la question avec les acteurs de la filière, leur discours était de souligner qu'il y avait bien de la biodiversité dans les forêts françaises, et que de nouvelles espèces s'installaient après une coupe rase ou dans les ornières.

Pour preuve, lorsque l'impact au sol des abatteuses est questionné, un effet positif pour la biodiversité est alors avancé : « *ces grosses machines, elles sont très lourdes, elles tassent les sols comme on l'a vu dans Le temps des forêts. [...] Mais quand on y allait avec un petit tracteur ont faisait de bien plus grosses ornières. Donc aujourd'hui, ce qu'il faut surtout, c'est avoir des cloisonnements et se dire on va abimer le sol à cet endroit-là sur ce cloisonnement là, un cloisonnement situé tous les 24 mètres.* »<sup>697</sup> Pour la structure nationale représentant les propriétaires forestiers, « [...] *le cloisonnement et l'ornière, 3 ans après, c'est un lieu de biodiversité [...] ça fait des espaces de flaques dans lesquelles on va trouver des amphibiens.* »<sup>698</sup>

La subtilité de l'inquiétude des associations, concernant la biodiversité, n'est, semble-t-il, pas assez bien perçue par les acteurs de la filière. Or, la position des associations, sur cette question, ne s'avère pas de nature binaire (présence ou absence). En effet, celles-ci ne nient pas qu'il puisse y avoir l'installation d'une nouvelle biodiversité après les opérations de coupe : « *Ceci dit c'est quelque chose de beaucoup moins riche et on n'a pas quelque chose qui est en équilibre durable.* »<sup>699</sup> L'interlocuteur cité a bien conscience du discours des forestiers soulignant la présence d'une certaine biodiversité dans les Landes ou dans les forêts de douglas du Limousin. Cependant, c'est la subtilité du discours des associations environnementales qui est mal appréhendé, à savoir une richesse moindre : « [...] *on a donc des espaces moins résilients et sur le long terme, ça correspond à une perte.* »<sup>700</sup>

De même, la SEPANSO 40, qui fait un constat similaire, préconise de poser la question en ces termes : quand on voit des engins forestiers circulant sur un chantier, « [...] *si on est en milieu sec, qu'est ce qu'il reste comme lézards sur le site après le chantier ou comme reptiles ? Et si vous êtes en milieu humide, qu'est ce qu'il reste comme crapauds, grenouilles et*

---

<sup>697</sup> CNPF – Centre national de la propriété forestière

<sup>698</sup> *Ibid.*

<sup>699</sup> FNE Limousin

<sup>700</sup> *Ibid.*

*salamandres ? C'est mort de chez mort, il ne reste rien. Tout est complètement haché. [...] Les sauterelles, les insectes etc. Tout ça, c'est saccagé. »*

Si pour le CNPF la formation d'ornières semble constituer une fatalité, voire un moindre mal face à des pratiques passées les associations environnementales ne l'appréhendent pas de cette façon : « *dire que ces machines n'abîment pas tant le sol que ça, effectivement ils essayent de se défendre par rapport à cet argument qu'avance les défenseurs de nature, mais ce n'est pas un argumentaire scientifique ça.* »<sup>701</sup> FNE Limousin suggère qu'il faudrait faire une coupe de sol pour appréhender la profondeur du tassement, dommageable sur le long terme<sup>702</sup>. Face à ce problème, la filière met donc en avant une pratique appelée le cloisonnement, soit le tracé de couloirs dédiés au passage des engins d'exploitation<sup>703</sup>. La SEBSO présente cette méthode comme une bonne pratique à mettre en avant : « *effectivement il y a du tassement de sol mais on fait du cloisonnement d'exploitation pour limiter le tassement sur l'ensemble des parcelles.* »

Aussi, face par exemple aux propos du CNPF, nous nous sommes interrogés pour savoir si une communication sur ce point, à destination du grand public, était tenue. La réponse fut simple, à savoir « non » : « *ben probablement ce que l'on ne sait pas faire c'est communiquer. On a tendance à dire on est chez nous, venez pas chez nous nous emmerder etc. [...]* »<sup>704</sup>.

Ici se trouve tout le « cœur » de notre questionnement : face aux critiques, que fait donc la filière ? Quels éléments avance-t-elle ?

Comme nous l'avons vu précédemment, l'usage de produits phyto-sanitaires, particulièrement le glyphosate, a été révélé au grand public comme étant une pratique existant dans la sylviculture, notamment dans les Landes de Gascogne. Un des éléments qui nous a particulièrement interpellé est l'absence de réaction unanime de la filière suite à cette révélation ; à notre sens celle-ci aurait pu prendre une position forte, déjà pour mettre en avant un positionnement (voire effort) « écologiquement compatible ». Or, seule l'idée d'une forêt des Landes de Gascogne « bio » a été mise en avant par le Président du SYSSO lors d'une assemblée générale. De fait, lors de nos recherches dites « de terrain », nous avons voulu recueillir le positionnement des différents acteurs face à cet usage du glyphosate et à l'absence de réponse forte de la forêt privée. Désormais, ce que nous avons mis en évidence, c'est

---

<sup>701</sup> FNE Limousin

<sup>702</sup> « l'ornière, elle s'arrête car on arrive aux rochers. Alors les ornières sont faites aux endroits où l'engin va passer plusieurs fois, mais ailleurs on voit bien qu'il y a un tassement. » *Ibid.*

<sup>703</sup> « [...] oui je coupe une éclaircie avec une machine, oui effectivement une machine ça fait des traces parce que bah c'est une machine et puis vous savez les quads ça fait aussi des traces et les chevaux ça fait des traces. Puis vous savez, je roule sur des espace de cloisonnement c'est des espaces dédiés à la machine donc ça permet de ne pas aller dans la parcelle [...] » FNEDT

<sup>704</sup> CNPF

l'existence d'une opposition sur la question entre les acteurs politiques et les acteurs économiques de la filière.

Comme dit ci-dessus, l'information sur l'usage du glyphosate est sortie dans un contexte sensible : « *en plein débat sur Monsanto, sur le Roundup, quelques semaines après le départ de Nicolas Hulot, [...], Sud-Ouest balance le nom, [...], derrière il y a la forêt, le glyphosate, les abeilles et ça tombe sur le président d'Alliance. Enfin même dans les pires scénarios des téléfilms à la c.. [sic], les gens auraient dit mais 'non on ne va pas sortir une histoire comme ça, ce n'est pas crédible, ça en est trop' »*<sup>705</sup>. Or, comme le souligne FNE, le fait que la presse locale se fasse amplement le relai de cette information joua un rôle de catalyseur aux effets catastrophiques pour l'image de la filière...<sup>706</sup>

Les instances publiques ont vu dans cette utilisation du glyphosate un problème « de taille ». Pour preuve, le département des Landes a rédigé une motion votée à l'unanimité. Si les acteurs économiques n'ont pas pris position, ce ne fut donc pas le cas du département : « [...] *Nous on a réagi, car y a eu une réaction du Parc [naturel régional des Landes de Gascogne] et y a eu un communiqué de la SEPANSO Landes. [...] Dans la motion, j'ai bien fait attention de parler de feuillus et résineux et de traitement totaux présents et à venir. J'ai bien fait attention dans la rédaction pour ne pas s'interdire tout traitement [type produits biocontrôles ou par exemple le Rotstop<sup>707</sup> contre le fomès] »*<sup>708</sup>.

Pour le département, l'absence de position de la filière privée quant à l'arrêt de l'utilisation du glyphosate, contrairement à l'ONF, s'explique ainsi, de façon imagée : « *la raison est très simple, c'est la c..nerie. [...] A quoi ça sert [d'utiliser du glyphosate alors que la mécanique suffit] ? »*<sup>709</sup> Aussi, face à la position de la filière qui est de dire que la superficie concernée par ce traitement est extrêmement réduite, l'agent du département contrebalance l'argumentaire en soulignant « [que] *c'est d'autant plus simple d'arrêter.* »<sup>710</sup>

La fédération nationale des entrepreneurs forestiers avance elle aussi que cet usage est une erreur dommageable pour l'image de la filière, d'autant plus que dans les Landes de Gascogne, d'autres alternatives existent pour pallier l'utilisation d'herbicides<sup>711</sup>. Cependant cette structure

---

<sup>705</sup> FNE France

<sup>706</sup> « [...] il réagit comme un c... [le Président d'Alliance Forêt Bois], il dit je suis chez moi, j'ai la loi avec moi je vous emmerde. En gros ça a été sa réaction. » *Ibid.*

<sup>707</sup> « Rotstop® est une préparation biologique [...] »,

[http://www.arole-pfb.fr/wp-content/uploads/Fiches/Fiches%20Techniques/Ftech\\_Rotstop.pdf](http://www.arole-pfb.fr/wp-content/uploads/Fiches/Fiches%20Techniques/Ftech_Rotstop.pdf) [consulté le 20 février 2019]

<sup>708</sup> Département des Landes – Service forêt

<sup>709</sup> « En plus je trouve qu'ils ne sont pas bons. Pour le commun des mortels 2000 ha / an c'est énorme, dire 2000 sur 10 ans c'est 200 ha. » *Ibid.*

<sup>710</sup> *Ibid.*

<sup>711</sup> « [...] *Mettre du glyphosate c'est vraiment une grosse c..nerie par les temps qui courent* », FNEDT



prend le temps de préciser que cet épandage demeure dans les faits un épiphénomène mais que pour le grand public, la forêt étant un milieu « naturel » et l'herbicide, « pas naturel du tout », l'épandage constitue une pratique qui n'est pas « possible » : « [...] *Donc, non il ne faut plus qu'il y ait du glyphosate en forêt et on va y venir* [...] »<sup>712</sup>.

Notons que le CEREMA s'interroge lui aussi sur cette pratique, à travers son travail d'évaluation environnementale. « *On souligne effectivement que l'usage des pesticides peuvent impacter la qualité de l'eau et impacter la faune. Donc on interroge le PRFB pour savoir ce qu'il prend en compte et comment. Quelles mesures il adopte.* »

D'autres acteurs de la filière font état d'un problème organisationnel de la filière au sein de laquelle parler d'une seule voix semble impossible, ce que regrette PEFC Nouvelle-Aquitaine « [la filière privée] *n'a pas l'habitude de parler d'une seule voix comme ça. Parce qu'ils n'ont pas encore réfléchi au problème [du glyphosate], parce qu'elle n'est pas si représenté que ça* [...] ». De plus, certains membres de la filière demeurent favorables à une utilisation du glyphosate qui dans les faits ne concerne que de faibles superficies. Certes, mais cette approche occulte complètement les craintes et la méfiance de la société envers les traitements phytosanitaires. Pour preuve, selon Alliance Forêt Bois « [le glyphosate] *est un non-sujet, c'est une pratique marginale, l'impact environnemental et sanitaire, écologiquement parlant, c'est rien. Pour nous, c'est du passé, même si on l'utilise encore.* » (sic)...

Quant au SYSSO, critique dans un premier temps du traitement médiatique de cette information<sup>713</sup>, il adoptera par la suite une position pro-filière, soulignant lui aussi le faible usage de ce produit : « [...] *on en utilise pas ou très très peu parce que ce n'est pas notre culture [...] comme c'est un produit encore homologué [...] on ne jettera pas la pierre aux gens qui l'ont utilisé car si l'on utilise c'est qu'il devait y avoir de bonnes raisons. Or, non on n'a pas à s'excuser d'avoir utilisé de façon archi archi archi limité un produit homologué avec des gens qui ont des formations, des Certiphyto.* »

De même, nous avons demandé ce que le Président du SYSSO entendait par les Landes « forêt bio » - qui selon cette organisation l'est déjà -, la réponse qui nous a été faite nous a paru quelque peu « sommaire » : « *ça a été mal retranscrit dans Sud-Ouest, c'est comme d'habitude. [...] En fait, Bruno Lafont disait au vu de tout ce que l'on fait : ne pourrait-on pas considérer*

---

<sup>712</sup> *Ibid.*

<sup>713</sup> « Les journaux commencent à dire les forestiers de Landes de Gascogne utilisent du glyphosate, oubliant que c'est sur quelques dizaines d'hectares sur un massif d'un million. »

*qu'on est une forêt bio? [...] C'était déjà reconnaître par nos bonnes pratiques, comme une forêt bio, parce que l'on n'a pas de pesticides etc. »<sup>714</sup>.*

Cette volonté de mettre en avant « [leurs] *bonnes pratiques* » est un positionnement récurrent. Ici à travers une réflexion autour du « bio ». Cependant, alors que cette piste se fait entendre uniquement chez quelques acteurs, l'argument « gestion durable » lui fait consensus.

#### **4. Une gestion durable, possiblement, insuffisante face à l'écologisation**

La majorité des acteurs de la filière met en avant leur gestion durable des forêts, Alliance Forêt Bois<sup>715</sup> comme Fransylva, à savoir la fédération se consacrant « [à] *la promotion d'une gestion responsable et durable de la forêt et des territoires, et se positionne comme un interlocuteur privilégié sur les questions liées à son environnement.* »<sup>716</sup>

Et il en est de même pour PEFC Nouvelle-Aquitaine qui présente sur son site internet ses règles de gestion durable ; la page d'accueil présente la gestion forestière durable comme une « approche holistique » assurant à la forêt « [un maintien de] *leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire actuellement et pour le futur les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et mondial et qu'elles ne causent pas de préjudice aux autres écosystèmes.* »<sup>717</sup>

Cependant, face aux critiques énoncées précédemment, on peut se demander si le simple fait de présenter la « gestion durable » des forêts et la certification PEFC est suffisant. À ce questionnement, la réponse de FNE Limousin est sans appel : « [PEFC] *ce n'est pas une garantie environnementale. [...] C'est plus un label qualité [...] pour s'assurer que toute la filière a respecté un certain cahier des charges ; mais ce n'est absolument pas un label environnemental.* » En ce sens, la FNE Limousin pointe du doigt la filière en faisant état « [que celle-ci] *n'a pas l'air d'avoir envie de rajouter des contraintes, ce qu'on appelle des contraintes environnementales. Pour moi au contraire, c'est une manière de conserver les atouts environnementaux de l'écosystème forestier, et ils ne veulent pas, ils ne sont pas prêts à mettre ça en place.* »

---

<sup>714</sup> SYSSO

<sup>715</sup> « Nous sommes totalement engagés dans une gestion durable des forêts, car c'est l'essence même de la sylviculture [...] » Alliance Forêt Bois, *Alliance infos*, n°17, janvier 2019, p. 2

<sup>716</sup> Fransylva, <https://www.fransylva.fr/>

<sup>717</sup> PEFC France, *Règles de la gestion forestière durable – Exigences pour la France métropolitaine*, 1<sup>er</sup> aout 2017, p. 4 <https://www.pefc-france.org/media/2017/09/03-PEFC-FR-ST-1003-1-2016-regles-de-la-gestion-forestiere-durable-exigences-pour-la-france-metropolitaine.pdf> [consulté le 22 février 2019]

De même, la Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine précise qu'il faut trouver un moyen pour toucher le grand public sur la thématique « forêt ». Cependant elle précise, selon ses mots, que ce dernier n'est pas dupe : « *cela ne sert à rien de faire des grands colloques [et] c'est aussi dire que oui la gestion forestière ça a aussi des impacts sur l'environnement.* »<sup>718</sup>

De fait, pour cette chambre consulaire, il faut arrêter de mettre en avant : « [...] *c'est le truc vert de la filière [..]. Pour moi, ce n'est pas PEFC qui va résoudre le problème.* »<sup>719</sup> Cet avis est partagé de même par le conseil départemental : « *PEFC ne se suffit pas à lui seul [...] et en plus un cash investigation*<sup>720</sup> *est passé par là.* »<sup>721</sup>

Ce même acteur avance que les dispositifs réglementaires en cours vont déjà bien « [...] *au-delà de la gestion durable ; on a le code forestier qui impose des choses, des plans simple de gestion.* »<sup>722</sup> Effectivement, les PSG (plan simple de gestion) existent ; mais le grand public connaît-il leurs existences ? Et la filière fait-elle un effort récent pour les rendre plus accessible au grand public ? La réponse nous semble à coup sûr négative. Le Ministère de l'agriculture, souligne d'ailleurs « [que] *les PSG ne sont pas connus, car très spécifiques au forestier [...]. [Donc] le citoyen ne sait pas qu'ils existent* »<sup>723</sup>. De plus, lorsque Fransylva nous présente une nouvelle application (*Sylvamap*<sup>724</sup>) permettant de voir et de renseigner son PSG depuis la parcelle grâce à son téléphone, une question nous vient inmanquablement à l'esprit : pourrions-nous imaginer que le grand public puisse « seulement » voir, en accès libre via cet outil ou un autre, les objectifs et échéances des PSG renseignés ? La réponse qu'il nous a été faite illustre la retenue ou les *aprioris* de la filière : « *je ne sais pas, parce que ça peut se retourner contre le truc.* »<sup>725</sup> Une réponse qui laisse songeur...

La situation est donc complexe, le discours durable de la filière ne semblant pas convaincre même les bons connaisseurs du domaine. Or, cette même filière forêt-bois se considère comme

---

<sup>718</sup> Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine – Service forêt

<sup>719</sup> *Ibid.*

<sup>720</sup> « L'émission Cash Investigation intitulée « Razzia sur le bois », diffusée sur France 2 le 24 janvier 2017, épingle notamment PEFC France. Ses journalistes ont voulu tester ce référentiel ; ils ont demandé et obtenu la certification PEFC de gestion forestière durable pour des sites aussi incongrus et peu boisés qu'une porcherie, un supermarché ou des réacteurs nucléaires [...] » *Forestopic*, « Mis en cause par Cash Investigation, PEFC riposte », 25 janvier 2017, <https://www.forestopic.com/fr/foret/les-acteurs/515-apres-cash-investigation-pefc-riposte> [consulté le 04 mars 2019]

<sup>721</sup> Département des Landes – Service forêt

<sup>722</sup> *Ibid.*

<sup>723</sup> Ministère agriculture et alimentation / DGPE - Service « gestionnaires forestiers »

<sup>724</sup> <https://www.sylvamap.fr/>

<sup>725</sup> Fransylva France

« l'archétype » de la filière environnementale, l'échelon national et régional étant unanimes sur ce point dans leur discours : « [...] j'ai lancé il y a deux ans que Fransylva c'était la première association écologiste de France »<sup>726</sup>. Et cette vision (« nous sommes un l'acteur écologique de premier plan ») se retrouve chez d'autres enquêtés, tel le CRPF Nouvelle-Aquitaine : « on est devant ce grand chantier : faire comprendre qu'on est quand même des acteurs du développement durable [...] on a du mal à sortir de notre entre soi et expliquer que oui, l'environnement ce n'est pas France Nature Environnement, l'environnement c'est nous aussi [...] »<sup>727</sup>.

Au-delà de la promotion d'une identité environnementale au même titre que FNE, en tant que symbole de l'acteur environnemental, la filière met en avant sa nature environnementale aussi en ce qui concerne la question de l'exploitation. En effet, pour le SYSSO, « c'est un acte écologique par excellence de couper un arbre dans un contexte français ». Pour eux, les opérations de coupe et de reconstitution par la suite des peuplements engendrent des effets environnementaux bénéfiques : « [...] notre gestion n'a pas le moindre impact sur l'environnement. Il est bénéfique pour l'environnement. On ne peut pas envisager la gestion forestière comme ayant des impacts sur l'environnement. Ce qui a un impact sur l'environnement c'est de défricher, c'est de faire du maïs. »<sup>728</sup> Et parmi les acteurs interrogés, Fransylva avance un discours similaire<sup>729</sup>, de même par exemple qu'une entreprise de travaux forestiers : « [...] défendre la forêt, c'est l'exploiter aussi, mais intelligemment »<sup>730</sup>

Sur la question de la biodiversité, Fransylva tient le discours le plus pro-actif concernant leur caractère environnemental<sup>731</sup>, avançant une réflexion autour d'une échelle de biodiversité, à l'exemple de l'étiquette énergie des appareils électro-ménagers allant de A à G, nommée l'indice de biodiversité potentielle (IBP).

---

<sup>726</sup> *Ibid.*

<sup>727</sup> FNEDT

<sup>728</sup> SYSSO

<sup>729</sup> « [...] quand je dis couper un arbre, ça fait du bien à la forêt, les gens me disent « attend j'ai loupé quelque chose dans ce que tu as dit ».

<sup>730</sup> SEBSO

<sup>731</sup> « Je me dis qu'il faut qu'on arrive à communiquer sur le fait que la biodiversité c'est nous. »

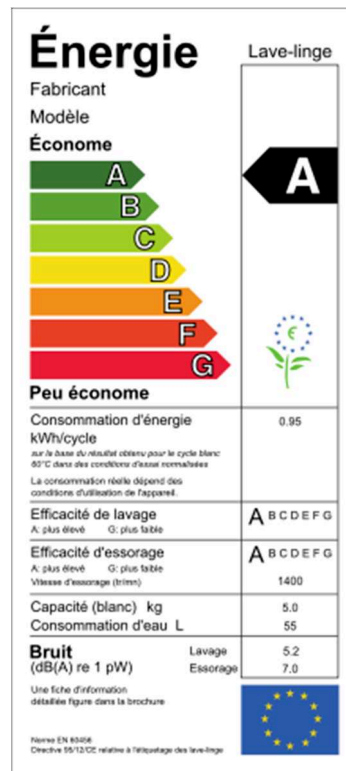


Illustration 22 : Un marquage environnemental intéressant pour Fransylva

Concrètement aujourd'hui, cet IBP constitue une démarche volontaire des propriétaires forestiers, avec depuis 2008, date de création de ce « label », près de 700 gestionnaires et propriétaires sensibilisés à son utilisation de cet indice<sup>732</sup>.

Cependant, lorsque nous interrogeons une association environnementale locale sur la position de « non impact sur la biodiversité par la filière », la réponse avancée traduit un scepticisme et un besoin de preuves scientifiques : « *Le problème c'est que les gens qui vous parle, est ce que ce sont des biologistes, des naturalistes ? Ou est-ce que ce sont uniquement des forestiers ?* »<sup>733</sup> De fait, pour clarifier la situation l'association propose un protocole reposant sur un relevé naturaliste faune/flore réalisé avant le chantier d'exploitation ; « *et on refait la même étude faune/flore après le chantier. Et là, on aura l'occasion d'avoir une donnée fiable de l'impact de la sylviculture sur le milieu* »<sup>734</sup>.

Cette question de la preuve, ou du fait objectif, a été soulevée à plusieurs reprises par différents acteurs de la filière. Ainsi, un propriétaire forestier affirme « [...] *que franchement*

<sup>732</sup> Forêt de France, « Mesurer la biodiversité dans sa forêt », in *La gestion durable : qu'est-ce que c'est ?*, n° 620, janvier/février 2019, p. 26

<sup>733</sup> SEPANSO 40

<sup>734</sup> *Ibid.*

*de la biodiversité il y en a [Il faut] que nous puissions parler avec des éléments objectifs [...] »<sup>735</sup>. Lorsque est abordée la question du déficit de communication de la filière, présenté précédemment, le forestier confirme et propose « [...] qu'on vienne faire des comptages d'animaux, de papillons. Franchement, moi, il y a aucun problème. Et qu'on parle sur des éléments objectifs [...] »<sup>736</sup>.*

De fait, la question de la transparence ou d'une communication objective sur les impacts semblent nécessaires. Lorsque nous interrogeons les acteurs en ce sens, les positions n'apparaissent pas homogènes. En effet, comme nous l'avons mis en avant précédemment, l'accès au grand public d'outils dédiés aux professionnels (tels Sylvamap) à simple titre informatif, n'est pas envisagé. Pour autant, en parlant avec d'autres acteurs, la question du changement d'attitude envers le grand public est bien mise en avant. Le représentant de l'interprofession du Limousin précise « [que] les forestiers vont être comme les agriculteurs, ils vont être confrontés, et ça commence, par l'opinion publique qui va demander du changement. J'ai envie de dire que je compte aussi là-dessus parce qu'on va être forcé aussi de faire évoluer un peu les pratiques. »<sup>737</sup>

De même, une société d'exploitation affirme qu'un effort conséquent va devoir être fait pour changer l'opinion publique. En ce sens, il préconise de communiquer et d'expliquer « [...] pourquoi les machines ? Montrer effectivement qu'il y a des fluides et des lubrifiants biologiques qui sont utilisés. Qu'effectivement, il y a du tassement de sol mais qu'on fait du cloisonnement d'exploitation pour limiter le tassement sur l'ensemble des parcelles. Que la régénération derrière repousse, qu'on prélève les moins bien venants au profit des mieux venant pour favoriser la régénération des peuplements, [...] »<sup>738</sup>.

Mais la transparence est compliquée à promouvoir face à une filière jugée craintive, « frileuse » face à cette position, selon PEFC Nouvelle-Aquitaine. Pour cet acteur, c'est une piste pour l'avenir. Or, « [...] vous avez la filière qui a toujours été craintive de l'extérieur. [...] On n'ose pas être transparent en pensant qu'on va être attaqué dessus [...] »<sup>739</sup>.

Pour résumer, dans un contexte où aujourd'hui la filière ne semble plus pouvoir compter sur ses arguments phares que sont la gestion durable et la certification PEFC et qui est unanime

---

<sup>735</sup> Propriétaire forestier des Landes

<sup>736</sup> *Ibid.*

<sup>737</sup> BoisLim

<sup>738</sup> SEBSO

<sup>739</sup> PEFC Nouvelle-Aquitaine

pour reconnaître qu'elle ne sait pas communiquer, une piste de réflexion autour d'un effort de transparence et d'objectivation de ses impacts semble intéressante pour répondre aux questionnements de la société. Comme FNE Limousin le précise, lorsqu'on les interroge sur des pistes d'amélioration pour l'exploitation, « [...] *les solutions pour les forestiers elles existent, ce n'est pas nous qui allons leur dire. Il y a des groupements forestiers qui proposent des solutions et on ne fait que reprendre ce qu'ils ont fait ou éventuellement des recherches INRA.* »

Face à cette réflexion, nous souhaitons, à travers notre dernière partie, proposer des pistes de travail visant à améliorer les pratiques de la filière grâce à un effort d'objectivation et de transparence au profit de la société. En ce sens, nous prenons le parti de faire un léger parangonnage à l'international au sein d'entreprises forestières, mais aussi à l'échelon national et local auprès d'entreprises hors-filières, pour appréhender comment la question environnementale a été intégrée dans leurs pratiques et discours.

En effet, si la filière forêt-bois française souhaite faire passer l'idée selon laquelle « [...] *l'environnement c'est [eux] aussi* »<sup>740</sup>, il semble nécessaire qu'elle se positionne comme un acteur proactif et volontaire, et donc fasse le choix d'abandonner sa stratégie de victimisation face aux questions environnementales. En ce sens, « *hurler à la mort en expliquant que la réglementation*<sup>741</sup> [tue la filière] »<sup>742</sup> ne semble pas en accord avec l'identité que la filière veut avoir. Surtout, lorsque la filière s'organise pour avancer un coût bien supérieur à la réalité<sup>743</sup> : « [...] *on aurait bien voulu que ce soit plutôt 20-25% que 7.* »<sup>744</sup> De fait, en plus de cesser de mobiliser cet argumentaire erroné, il semble nécessaire que la filière fasse sien un salutaire effort de transparence.

---

<sup>740</sup> FNEDT

<sup>741</sup> Ici, la réglementation concerne la mobilisation des bois

<sup>742</sup> FNEDT

<sup>743</sup> Une étude FCBA a été commandée pour chiffrer réellement ce coût.

<sup>744</sup> FNEDT





**TROISIÈME PARTIE**

**LA FILIÈRE FORÊT-BOIS FRANÇAISE, ENTRE PERTE DE  
LÉGITIMITÉ ET COMMUNICATION ÉCULÉE**



## CHAPITRE VII

### LA QUÊTE D'UNE LÉGITIMITÉ NOUVELLE, UNE PISTE DE RÉFLEXION POUR LA FILIÈRE

Comme nous l'avons conclu en deuxième partie, la filière semble devoir s'organiser autour d'une nouvelle stratégie pour faire face aux critiques audibles dans la société. La filière forêt-bois devant être en cohérence avec la vision qu'elle a d'elle-même, c'est-à-dire comme un acteur environnemental de premier plan.

Globalement, la société est de plus en plus demandeuse d'un environnement protégé et constitue donc un enjeu majeur des politiques publiques, le succès du parti écologiste aux élections européennes de 2019<sup>745</sup> pouvant en être un symbole. Dans ce contexte, les entreprises sont de plus en plus sollicitées pour faire leur part, à savoir réduire l'impact environnemental de leur activité. En ce sens, prenons l'exemple international, développé par l'ONU, des objectifs de développement durable (ODD)<sup>746</sup>.



Illustration 23 : Les 17 objectifs du développement durable développés par l'ONU  
(Source : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr>)

<sup>745</sup> Comme la presse a pu l'analyser, « Les écologistes menés par Yannick Jadot ont effectué une percée inattendue en s'invitant à la troisième place des élections européennes, avec 13,47% des voix. » France Info, « Résultats européennes 2019 : percée des écologistes, défaite historique de la droite... Les cinq surprises du scrutin en France », 29 mai 2019 [https://www.francetvinfo.fr/politique/les-republicains/resultats-europeennes-2019-percee-inattendue-des-ecologistes-defaite-historique-de-la-droite-les-cinq-surprises-du-scrutin-en-france\\_3461471.html](https://www.francetvinfo.fr/politique/les-republicains/resultats-europeennes-2019-percee-inattendue-des-ecologistes-defaite-historique-de-la-droite-les-cinq-surprises-du-scrutin-en-france_3461471.html) [consulté le 29 mai 2019]

<sup>746</sup> Ces objectifs ont été adoptés en 2015 et doivent être atteints par tous les pays en 2030.

Les entreprises ont largement leur rôle à jouer. Effectivement, il est précisé « [que] *quelle que soit leur taille, [elles sont] incitées à inscrire leur stratégie et leur gouvernance dans le cadre des ODD, notamment en y projetant leur cœur de métier, en y repensant leur modèle d'affaires et en y développant leur Responsabilité Sociétale* »<sup>747</sup>, preuve que l'écologisation de la société devient de plus en plus une « donnée » vitale à intégrer au sein des entreprises. Des spécialistes de la RSE<sup>748</sup> avancent « [que] *la vraie ligne de partage entre les entreprises va se faire entre celles qui sont engagées dans « la durabilité » et celles qui ne le sont pas.* »<sup>749</sup> Outre cette nécessité d'intégration, les entreprises doivent être en capacité de prouver leur durabilité, « [car] *la question n'est plus de savoir si l'entreprise fait ou non, un peu ou beaucoup de RSE, mais si son modèle d'affaire contribue à la durabilité de la planète, dans le cadre général adopté ! Et si elle sait le démontrer !* »<sup>750</sup>

Là est, nous semble-t-il, l'enjeu pour la filière forêt-bois : prouver, démontrer. Comme nous l'avons souligné précédemment, nombreuses sont les inquiétudes propres à l'impact environnemental de la sylviculture et de l'exploitation forestière. Cependant, l'affichage durable (PEFC, « gestion durable des forêts »), que la filière met en avant, ne semble pas ou plus convaincre.

Face à cette situation, qui nous rappelle les pratiques d'autres filières confrontées à ce besoin de démontrer « fortement » leur durabilité, nous prenons le parti de nous référer à celles-ci lorsqu'elles font écho aux problématiques de la filière forêt-bois.

## **1. La filière face à un problème de légitimité à résoudre**

Comme Bernard Kalaora l'indique, le positionnement de l'environnement, « [...] *en problème central autour duquel tous les discours et projets sociaux doivent être reformulés pour être légitimes* »<sup>751</sup>, caractériserait notre société. Légitime, l'enjeu est identifié. La théorie de la légitimation offre le postulat « [que] *les organisations cherchent à exercer leur activité dans le cadre des normes et règles acceptées par les sociétés dans lesquelles elles exercent leur*

---

<sup>747</sup> *Ibid.*

<sup>748</sup> Pour la Commission européenne, la Responsabilité sociale des entreprises correspond « [à] l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes. » François Fatoux, « Responsabilité sociétale et crédibilité des entreprises », *Après-demain*, n°477-478-479, 2005, p. 21 [http://2012.fondation-seligmann.org/ApresDemain/AD477-478-479/477-478-479\\_4814.pdf](http://2012.fondation-seligmann.org/ApresDemain/AD477-478-479/477-478-479_4814.pdf) [consulté le 05 juin 2019]

<sup>749</sup> *E-RSE*, « Vous avez dit Post-RSE ? La Post-RSE c'est la durabilité ! », 15 janvier 2019, [https://e-rse.net/post-rse-entreprise-durable-271840/?utm\\_source=NL#gs.NjZYsfUd](https://e-rse.net/post-rse-entreprise-durable-271840/?utm_source=NL#gs.NjZYsfUd) [consulté le 05 juin 2019]

<sup>750</sup> *Ibid.*

<sup>751</sup> Bernard Kalaora, « À la conquête de la pleine nature », *Ethnologie française*, vol. 31, n°4, 2001, p. 592. <https://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2001-4-page-591.htm> [consulté le 02 mars 2018]

activité. »<sup>752</sup> Sauf que, comme évoqué précédemment et bien incarné par le titre de l'article suivant - « *Pesticides, monocultures, coupes rases : comment des entreprises rendent la forêt toxique* »<sup>753</sup> -, l'activité de la filière forêt-bois semble de moins en moins acceptée par le grand public. Comme nous le savons, les attentes de la société sont quelque chose de mouvant, ce qui déstabilise le contrat social évoqué par Nicolas Antheaume concernant le cas de la COGEMA<sup>754</sup>, célèbre entreprise de la filière nucléaire française. Le contrat social s'établit entre l'organisation et les parties prenantes concernées par l'activité de l'organisation et il se caractérise par des termes évolutifs. De fait, l'organisation doit sans cesse démontrer « [...] *que la société a besoin de ses services et que les groupes qui en bénéficient ont l'approbation de la société. [De plus] si elle ne parvient pas à justifier son activité et les conséquences (positives et négatives) qui en découlent, le contrat social est rompu.* »<sup>755</sup> Il semble bien que nous soyons dans cette phase concernant notre filière.

Bien qu'au cours de ce travail de recherche il a pu nous être dit qu'il n'était pas obligatoire de répondre aux critiques, vu qu'elles seraient l'œuvre des médias et que les travaux d'exploitations ne sont pas largement entravés, nous ne pouvons pas souscrire à cette position de non obligation. En effet, comme le signale toujours Nicolas Antheaume, « *si les intérêts de l'entreprise sont perçus (par les journalistes) comme étant en décalage avec les normes et aspirations de la société (anticipation d'un tirage), alors l'entreprise fera l'objet d'une couverture médiatique hostile qui fera apparaître un déficit de légitimité susceptible de nuire à l'efficacité de l'entreprise visée.* »<sup>756</sup>

### **1.1 La légitimation, une problématique ancienne pour la filière nucléaire**

La situation de l'entreprise COGEMA en 1997 nous a permis d'identifier le processus cyclique et dynamique qu'est la légitimation. Le point de départ est bien entendu « [...] *une ou plusieurs parties (riverains, associations écologistes, assureurs, etc.) [...] affecté d'une manière ou d'une autre par l'activité d'une entreprise et [qui] utiliseront tous les moyens possibles pour faire évoluer ce comportement (contacts directs avec l'entreprise,*

---

<sup>752</sup> Nicolas Antheaume, *La diffusion volontaire d'informations environnementales : le cas de la COGEMA*, 22<sup>ème</sup> congrès de l'AFC, 2001, p. 3, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00584607/document> [consulté le 06 juin 2019]

<sup>753</sup> *Bastamag*, « Pesticides, monocultures, coupes rases : comment des entreprises rendent la forêt toxique », 31 mai 2019, <https://www.bastamag.net/Pesticides-monocultures-coupes-rases-comment-des-entreprises-rendent-la-foret> [consulté le 03 juin 2019]

<sup>754</sup> Entreprise du nucléaire, aujourd'hui nommée Orano.

<sup>755</sup> Nicolas Antheaume, *La diffusion volontaire d'informations environnementales : le cas de la COGEMA*, 2001, *op.cit.*

<sup>756</sup> *Ibid.*, p. 4-5

*manifestations, pression auprès des instances politiques, campagnes de presse...).* »<sup>757</sup> Pour faire face à cette situation, la COGEMA eu un temps de prise en compte relativement long et tâtonnant. C'est sur ce constat que nous avons décelé des parallèles avec notre filière.

Après la recrudescence d'articles dans la presse, l'entreprise attaquée a, dans un premier temps, opposé une réponse organisée autour du démenti et du dénigrement des parties prenantes. En ce sens, Nicolas Antheaume met en lumière le positionnement discursif de celle-ci pour tenter de discréditer les parties prenantes. Pour se faire, leurs « adversaires » furent considérés « [...] *hostiles quoi que nous fassions* [...] »<sup>758</sup>, sans connaissances sur le nucléaire et donc sans légitimité pour critiquer COGEMA. De plus, pour cette dernière, « [...] *les seuls avis compétents et autorisés (de la Cogema et des autorités de contrôle) n'ont pas reçu un traitement équitable dans les médias.* »<sup>759</sup> Cette position d'expert ou de sachant s'avère bien présente au sein de la filière forêt-bois. Nombre de fois, il a pu nous être dit que les critiques étaient des « discours militants »<sup>760</sup> et faux. Outre cette position, la COGEMA a fait également le choix, face aux accusations, d'une part, de répondre « [par] *le démenti ou la divulgation partielle ou partielle d'informations, sans aucune explication d'aucune sorte* »<sup>761</sup> ; et d'autre part, de faire appel aux autorités compétentes (selon elle) de contrôle comme faire-valoir arguant du fait que les rejets relevés étaient très en deçà des seuils autorisés et que ces mêmes autorités de contrôle, « *contrairement aux journalistes* », n'avaient « *adressé aucun reproche à la Cogema* [...] »<sup>762</sup>. Étonnamment, cette position fait écho à la mise en avant du label PEFC<sup>763</sup> et la gestion durable comme un gage de caution morale pour la filière.

Un an après, son positionnement allait évoluer, le recours au démenti et au dénigrement disparaissant, pour tenter d'expliquer la vague de critiques causée, au profit d'un manque de pédagogie reconnu. En ce sens, l'entreprise avance désormais « *des difficultés de langage* » ainsi qu'une difficulté « [à] *parler clairement et simplement de sujets dont l'appréhension directe est compliquée, comme le nucléaire* »<sup>764</sup>. De même, la COGEMA insiste sur le fait que l'information du grand public passerait par le prisme de médias assurant selon eux un rôle déformateur. La stratégie adoptée par l'entreprise est donc « [...] *d'offrir de meilleures*

---

<sup>757</sup> *Ibid.*, p. 4

<sup>758</sup> *Ibid.*, p. 8

<sup>759</sup> *Ibid.*

<sup>760</sup> Expression entendue en interne FCBA

<sup>761</sup> Nicolas Antheaume, *La diffusion volontaire d'informations environnementales : le cas de la COGEMA*, 2001, *op.cit.*, p. 8

<sup>762</sup> *Ibid.*

<sup>763</sup> Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC). Structure créée en 1999.

<sup>764</sup> *Ibid.*, p. 9

explications »<sup>765</sup> ; de fait, à travers leur rapport annuel, l'entreprise met en avant les efforts accomplis afin « [d'] aller au contact des population, fournir des explications sur son activité (participation à des foires et à des salons, numéro vert local [...], campagnes d'informations par le biais de publicités locales, campagnes publicitaires pour sensibiliser à l'importance du recyclage des combustibles usés). »<sup>766</sup> À ce stade, le dénigrement, étant un échec, disparaît. Cependant la tentation de rester maître de son discours « grand public » perdure à travers les efforts présentés ci-dessus. En ce sens, cette tentative de communication grand public à travers les salons ou la publicité fait écho en nous.

## 1.2 Les efforts de communication de la filière face au processus de légitimation

L'exemple de la COGEMA est pleinement révélateur des tentatives de communication de notre filière. Pour preuve, au cours de l'année 2019, nous avons pu constater que la filière forêt-bois a tenté, justement, d'offrir de meilleures explications en participant pour la première fois, par exemple, au salon de l'agriculture de Nouvelle-Aquitaine, avec comme nouveauté la tenue d'un stand dédié à la valorisation de la filière forêt-bois-papier, tenu par des représentants du Centre régional de la Propriété Forestière, de l'ONF (Office National des Forêts), du Campus Forêt Bois, Sylvinov « et bien d'autres exposants »<sup>767</sup>. Le SYSSO<sup>768</sup> a, alors, présenté cette initiative sur son réseau social en ces termes :



Illustration 24 : La filière présente au salon de l'agriculture Nouvelle-Aquitaine 2019  
(Source : <https://twitter.com/>)

<sup>765</sup> *Ibid.*, p. 9-10

<sup>766</sup> *Ibid.*, p. 10

<sup>767</sup> *Aqui*, « La Ferme swingue au Salon », 09 juin 2019, <http://www.aqui.fr/special/la-ferme-swingue-au-salon.18590.html> [consulté le 11 juin 2019]

<sup>768</sup> Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest

Outre cette présence régionale, la filière a aussi investi le Salon de l'agriculture national cette même année ainsi qu'en 2020. Cette initiative complétait, par exemple, l'effort publicitaire réalisé dès l'année 2017 autour de la campagne nationale de communication « *Pour moi, c'est le bois* ». À l'heure où nos propos sont écrits, France Bois Forêt dressait ainsi le bilan de ces deux premières années de campagne médiatique :



Illustration 25 : Bilan des deux premières années de « Pour moi, c'est le bois »  
(Source : <https://franceboisforet.fr/>)

Cette similitude des stratégies de communication, malgré la dizaine d'années séparant nos deux situations, va plus loin. En effet, la COGEMA avait fait le choix de financer une thèse en sociologie dédiée aux mécanismes de perception « [...] débouchant sur des décalages de perception entre des experts et le public. »<sup>769</sup> Ce sujet de recherche fait étonnamment écho en nous, sachant que nous avons dû, à de nombreuses reprises, rester fermes sur nos positions en

<sup>769</sup> Nicolas Antheaume, *La diffusion volontaire d'informations environnementales : le cas de la COGEMA*, 2001, *op.cit.*, p. 10



refusant de nous pencher sur ce type d'attentes de la part de la direction FCBA, notre recherche doctorale ne relevant pas de la sociologique ou encore de psychologique....

Cependant, cette tentative de communication grand public de la COGEMA n'a semble-t-il pas eu les effets escomptés, et c'est là ce que nous souhaitons mettre en avant. En effet, comme le souligne Nicolas Antheaume, l'année 1999 marqua un nouveau tournant dans la stratégie de la COGEMA, une nouvelle direction, souhaitant pour sa communication environnementale, mettre fin à une certaine culture du secret. Pour ce, l'entreprise mettait en avant dans son rapport annuel « [...] *une politique de dialogue et de transparence vis-à-vis du public qui s'interroge sur nos activités et à qui nous devons des réponses complètes* » (*Rapport annuel 1999, p. 2*) [...] *dans le cadre d'un dialogue serein avec l'ensemble de nos interlocuteurs* » (*Rapport annuel 1999, p. 3*) »<sup>770</sup>. Cette dernière position devrait intéresser, de fait, grandement la filière bois qui s'interroge sur son avenir.

Concrètement cette nouvelle transparence a pu s'illustrer, par exemple, par la création d'une rubrique « zéro impact » dans laquelle l'entreprise met en avant un engagement de zéro impact sanitaire et affiche « [que] *les dispositions prises ont permis d'aboutir à une diminution substantielle de l'impact des rejets radioactifs [...], bien en deçà des limites fixées par les autorités européennes [...]* »<sup>771</sup>. Bien que cet affichage puisse être vu en quelque sorte comme une « mise en danger » de l'entreprise - « zéro impact » pouvant potentiellement sous-entendre que précédemment impact il y a déjà eu... -, la transparence semble être la bonne carte à jouer d'autant plus que transparence ne veut pas dire « dévoilement » complet de la structure... En effet, comme le souligne Thierry Libaert, « *le secret est intrinsèque à la vie des affaires [...]. [Cependant,] reconnaître l'impossible transparence des affaires et sa nécessité sous l'angle du développement durable n'est pas incompatible. Il s'agit seulement d'un travail à accomplir dans chaque entreprise sur la définition et la délimitation de sa politique de transparence.* »<sup>772</sup> Notons aussi que pour ce même auteur, la transparence n'est pas le pendant du secret mais bien de l'opacité : « *la signification actuelle de la transparence est dévoyée par l'idée d'un flux grandissant d'informations disponibles. Une information de qualité n'est pas synonyme d'une information abondante, cela peut même être l'inverse.* »<sup>773</sup> Pour preuve, Thierry Libaert met en avant le fait que le point clef de la transparence consiste en « *l'intelligibilité de l'information* » :

---

<sup>770</sup> *Ibid.*, p. 12

<sup>771</sup> *Ibid.*, p. 13

<sup>772</sup> Thierry Libaert, *Communication et environnement, le pacte impossible*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, p. 151

<sup>773</sup> *Ibid.*

« Les parties prenantes ont besoin de mieux comprendre les enjeux, elles n'ont pas besoin de plus d'information mais d'une meilleure et d'une plus intelligible information. »<sup>774</sup>

Face à ce besoin de transparence, la COGEMA a évolué vers une stratégie d'isomorphisme coercitif, en ce sens où des changements organisationnels et des évolutions de mentalités ont été indispensables pour ne pas être en décalage entre le discours et la réalité. En effet, ce comportement isomorphe résulte « [...] de pressions formelles et informelle exercées sur des organisations par d'autres organisations et par les attentes culturelles de la société où elles évoluent. »<sup>775</sup> En réaction, une entreprise voulant regagner sa légitimité fait évoluer progressivement son mode d'organisation « [...] en y introduisant des normes de fonctionnement à caractère sociétal et en signalant son aspiration et sa capacité à se conformer aux valeurs collectives de la société. »<sup>776</sup> Dans cette veine, la COGEMA a pris le parti, entre autres, de réaliser une enquête d'opinion ; celle-ci, conçue comme une invitation au dialogue, « [...] a montré l'adéquation de cette action aux attentes du public. »<sup>777</sup> Aussi cette enquête relève-t-elle bien d'une stratégie d'isomorphisme coercitif car « [elle] ne peut se faire en l'absence de changements organisationnels et d'évolution des mentalités, sauf à prendre un risque important en cas de décalage entre ce discours et la réalité. »<sup>778</sup>

Nous avons fait le choix de prendre le temps d'exposer l'évolution de la stratégie de COGEMA entre 1997 et 1999 car elle nous apprend beaucoup : ce basculement opéré dans sa politique de communication, passant « [...] d'une stratégie dominée par le dénigrement à une stratégie dominée par l'offre d'explication »<sup>779</sup> nous semble cruciale pour défendre le fait que la filière forêt-bois doit s'investir pleinement dans la diffusion d'informations environnementales et donc dans une forme d'isomorphisme coercitif.

Aussi souhaitons-nous, dès à présent, mettre en avant diverses pratiques pouvant illustrer l'adoption de la transparence et d'une stratégie d'isomorphisme coercitif faisant écho aux enjeux de la filière forêt-bois.

---

<sup>774</sup> *Ibid.*, p. 151-152

<sup>775</sup> Pierre-Charles Pupion, « Développement durable-RSE : une quête de légitimité des banques européenne », *Gestion 2000*, vol. 30, n° 6, 2013, p. 46 <https://www.cairn.info/revue-gestion-2000-2013-6-page-39.htm> [consulté le 14 juin 2019]

<sup>776</sup> Nicolas Antheaume, *La diffusion volontaire d'informations environnementales : le cas de la COGEMA*, 2001, *op.cit.*, p. 19

<sup>777</sup> Thierry Libaert, *Communication et environnement, le pacte impossible*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, p. 14

<sup>778</sup> Nicolas Antheaume, *La diffusion volontaire d'informations environnementales : le cas de la COGEMA*, 2001, *op.cit.*, p. 14

<sup>779</sup> *Ibid.*

## 2. Des filières ayant déjà un comportement isomorphe coercitif face au questionnement environnemental

Comme nous l'avons déjà évoqué, la filière nationale a pris le parti de communiquer sur le rôle de la filière forêt-bois dans l'économie française et la vie quotidienne de ses habitants. Cependant, comme signalé précédemment, cette communication/marketing semble, selon nous, clairement ne pas suffire. Relevons que même au sein de FCBA, l'explication dominante quant à la perte de légitimité de la filière concerne la communication. En effet, nombre de collègues expliquaient cette situation par l'incompréhension de la société sur ce que serait la filière en réalité. Il a été rappelé que la filière devait se battre contre l'image faussée qu'ont les gens de la forêt. Cette forêt se rapprocherait plus de la forêt des livres d'enfants, évoquée précédemment dans nos travaux.

De fait, selon ces collègues un travail de communication auprès de la jeune génération devrait se faire. L'objectif étant de lutter contre cette forêt de conte, évoquée ci-dessus, où les essences feuillues dominant et où la rare exploitation forestière présente est faite par un bucheron rondouillard transportant une scie sur son épaule.

Pourquoi pas. Cette piste-là doit être questionnée. Cependant, c'est actuellement que la filière doit faire face aux critiques. La constitution d'une commission d'enquête citoyenne pour une gestion alternative des forêts<sup>780</sup> en constitue la dernière preuve en date (septembre 2019). La députée Mathilde Panot, cheffe de file du groupe de travail, pointe du doigt ainsi en septembre 2019 une situation environnementale critique en forêt en raison « [d'un] *modèle d'industrialisation avec l'épandage de pesticides, les coupes rases qui se multiplient, un effondrement de la biodiversité, un gaspillage d'énergie, [...]* »<sup>781</sup>. L'article de presse avance l'élaboration « [...] *du cadre d'un contre-modèle forestier* »<sup>782</sup>. Dans cette lignée, quelques axes de proposition sont avancés par les instigateurs de la commission, tels l'arrêt des coupes

---

<sup>780</sup> Cette commission est à l'initiative de « [...] *plusieurs parlementaires de divers parties de gauche, des membres d'associations, de syndicats et [du journaliste et auteur] Gaspard d'Allens [...]*. Lors de la présentation de cette commission étaient présents en plus de Mathilde Panot, Delphine Batho (Génération écologie), Ugo Bernalicis (La France Insoumise(LFI)), Loïc Prud'homme (LFI), Dominique Potier (socialiste), les associations Canopée, SOS Forêts et Autun Morvan Ecologie ainsi que l'intersyndicale de l'Office National des forêts (ONF). Cependant ce groupe de travail compte sur d'autres membres tels que France Nature Environnement, Humanité et Biodiversité ainsi que les parlementaires suivants : Bénédicte Taurine (LFI), Sébastien Jumel (communiste), Guillaume Garot (socialiste) et le sénateur Guillaume Gontard (communiste) *Intitulée « Forêts, bien commun », elle entend lutter contre la « malforestation » et promouvoir une gestion alternative des forêts dans le débat public.* » L'objectif de cette commission est de structurer une proposition de loi pour la fin de l'année 2019. *Libération*, « Forêts : des députés lancent une commission d'enquête citoyenne », 25 septembre 2019 [https://www.liberation.fr/france/2019/09/25/forets-des-deputes-lancent-une-commission-d-enquete-citoyenne\\_1753287](https://www.liberation.fr/france/2019/09/25/forets-des-deputes-lancent-une-commission-d-enquete-citoyenne_1753287) [consulté le 17 février 2020]

<sup>781</sup> *Ibid.*

<sup>782</sup> *Ibid.*

rases, l'interdiction en forêt des pesticides et de l'utilisation d'arbres génétiquement modifiés, la limitation de la mécanisation des travaux forestiers, l'arrêt des grandes centrales à biomasse « [...] *mais aussi le renforcement du service public forestier et l'amélioration des conditions de travail des ouvriers forestiers et bucherons.* »<sup>783</sup> Face à cette initiative politique, et plus largement le climat global de critiques, la filière ne peut donc pas attendre la nouvelle jeune génération de français à laquelle on aurait, potentiellement, réussi à inculquer une nouvelle vision de la forêt.

En ce sens, il est nécessaire selon nous d'agir dès maintenant auprès de la société actuelle. Pour preuve de l'urgence de réaction, soulignons que le président de la région Nouvelle-Aquitaine, Alain Rousset, en octobre 2019, aurait souligné à la direction de FCBA ainsi qu'à celle d'Alliance forêt-bois qu'il serait bien de questionner d'autres pratiques sylvicoles autres, par exemple, que celle caractérisant le massif des Landes de Gascogne, à savoir une ligniculture mono-spécifique reposant exclusivement sur le pin maritime. Sachant que la région est un financeur des projets FCBA, cette nouvelle position devrait interpeller profondément le FCBA et, à minima, la filière Nouvelle-Aquitaine.

Face à ce contexte, nous faisons le choix de nous recentrer sur ce que la filière n'a vraisemblablement pas encore investigué. En ce sens, nous souhaitons mettre en avant deux typologies de « bonnes pratiques », l'une axée sur la quantification, l'autre sur l'expérimentation et le changement de pratique.

## **2.1 Définition d'objectifs, mesure d'impacts et « faire savoir » comme base de la transparence**

Dans la veine « [qu'il] *ne sert plus à rien de nier les inquiétudes, d'organiser des stratégies occultes ou condamnables pour s'en prendre aux lanceurs d'alerte et aux associations engagées ; l'objectif est bien de faire évoluer les modèles [...]* »<sup>784</sup>, nous avons pris le parti de réaliser un parangonnage. Dans un premier temps, nous avons choisi de nous intéresser à la filière forêt-bois à l'étranger, principalement en Suède et au Canada. En effet, il semblerait que ces filières aient déjà intégré ce besoin d'évolution. En ce sens, l'objectif est bien de proposer « [...] *un bon usage des produits, des relations clients co-responsables de la réduction des*

---

<sup>783</sup> *Ibid.*

<sup>784</sup> *E-RSE*, « Face aux entreprises non durables : la contestation monte », 4 juin 2019, [https://e-rse.net/entreprise-non-durable-crise-272988/?utm\\_source=NL#gs.g7muht](https://e-rse.net/entreprise-non-durable-crise-272988/?utm_source=NL#gs.g7muht) [consulté le 14 juin 2019]

*impacts et de substituer des produits non « durables » à des produits considérés comme « durables » par les parties concernées, à un moment donné du consensus social. »*<sup>785</sup>

Sans chercher l'exhaustivité ni penser que l'entreprise parfaite existe, nous souhaitons mettre en avant trois industriels forestiers, respectivement suédois (SÖDRA et SCA) et canadien (JD. Irving), qui font clairement état de leurs activités à travers des rapports annuels portant sur la durabilité de leur activité, publiés sur leur site internet respectif.

Ainsi, par exemple, outre une présentation<sup>786</sup> de ses activités industrielles, la SCA met en avant les bénéfices apportés à l'environnement ainsi que les actions mises en place pour préserver l'environnement, notamment « [...] *en proposant des produits à faible empreinte climatique, en réduisant nos propres émissions de dioxyde de carbone et par une gestion forestière responsable* »<sup>787</sup>. D'ailleurs, l'entreprise souligne « [que] *les avantages climatiques de SCA s'élèvent à 8 millions de tonnes de CO2 par an, ce qui est supérieur aux émissions totales de l'ensemble du trafic de camions et des voyages aériens intérieurs en Suède.* »<sup>788</sup> Notons que cette référence à l'équivalent carbone n'est pas absente du discours de la filière française. Pour preuve, France Bois Forêt propose une infographie sur son site, entre autres, autour du rôle de la forêt sur le bilan carbone, mentionnant « [qu'] *en France, la forêt capte chaque année 70 millions de tonnes de CO2* »<sup>789</sup>. Certes, ce chiffre est national mais il nous faut souligner son affichage public, preuve s'il en est d'une certaine « percolation » de certaines préoccupations environnementalistes au sein de la filière.

Là où la filière est nettement distancée, c'est face aux diverses contributions et objectifs annuels que SCA, ainsi que les autres industries étrangères nommées précédemment, mettent en avant. Tout d'abord, nous apprenons que l'industriel produit de l'énergie éolienne avec comme objectif d'accroître sa production pour atteindre 5 TWH en 2020<sup>790</sup>. D'autre part, SCA

---

<sup>785</sup> *Ibid.*

<sup>786</sup> « SCA is Europe's largest private forest owner with 2.6 million hectares of environmentally certified forest land in Northern Sweden » soit 6% du territoire national, SCA, *SCA annual report 2018*, 2018, p. 2 [https://www.sca.com/globalassets/sca/investerare/arsredovisningar-pdf/sca\\_annual-report-2018\\_eng.pdf](https://www.sca.com/globalassets/sca/investerare/arsredovisningar-pdf/sca_annual-report-2018_eng.pdf) [consulté le 14 juin 2019]

<sup>787</sup> « we will contribute to the negative impact of climate change by offering products with low climate footprint, reducing our own emission of carbon dioxide and through responsible forest management » (traduction de l'auteur) Site internet de SCA, <https://www.sca.com/en/about-us/sustainability/sustainability-targets/responsible-forest-management/> [consulté le 14 juin 2019]

<sup>788</sup> « SCA's climate benefits amount to 8 millions tonnes of CO2 per annum, which is more than the total emissions from all the truck traffic and domestic air travel in Sweden. » (traduction de l'auteur) SCA, *SCA annual report 2018*, 2018, p. 11 [https://www.sca.com/globalassets/sca/investerare/arsredovisningar-pdf/sca\\_annual-report-2018\\_eng.pdf](https://www.sca.com/globalassets/sca/investerare/arsredovisningar-pdf/sca_annual-report-2018_eng.pdf) [consulté le 14 juin 2019]

<sup>789</sup> France Bois Forêt, *Le rôle de la forêt*, [https://franceboisforet.fr/wp-content/uploads/anim\\_ROLEDELAFORET/index.html#hautdepage](https://franceboisforet.fr/wp-content/uploads/anim_ROLEDELAFORET/index.html#hautdepage) [consulté le 14 juin 2019]

<sup>790</sup> En 2017, SCA a produit 2,3 TWH

identifie, par exemple pour 2019, un objectif visant à réduire les taux de phosphore rejetés dans l'eau. Par ailleurs, une autre mesure nous interpelle plus fortement et semble intéressante face aux critiques que la filière française connaît sur la perte de biodiversité : en effet, la SCA a fait le choix de soustraire de l'exploitation près de 20% de son domaine forestier « [...] *par le biais de mises de côté volontaires et des mesures de conservation lors de l'abattage final.*»<sup>791</sup>

La protection de la biodiversité étant une préoccupation forte pour les détracteurs de la filière, recentrons nous un instant sur ce point. La SÖDRA<sup>792</sup>, dans le même objectif que la SCA, a pris le parti de mettre en avant sa « foresterie durable » en se fixant comme objectif d'ici 2020, d'avoir des mesures de conservation de la nature mises en œuvre sur 3000 hectares par an. Il faut souligner qu'en 2018, cette même politique concernait déjà 2100 hectares par an, soit une augmentation de 45% par rapport à 2017<sup>793</sup>. Outre cette action de conservation, cette même société va encore plus loin dans sa volonté de réduction des impacts et de protection de l'environnement grâce à sa *Green Balance Sheet* (Bilan vert), mettant en avant une réflexion autour d'un taux de récolte durable<sup>794</sup>. Concrètement, ce taux est issu « [d'une] *approche utilisée par l'Agence suédoise des forêts et l'Université suédoise des sciences de l'agriculture (SLU) pour établir des études d'impact sur l'environnement concernant la foresterie tous les cinq ans.* »<sup>795</sup> Par ce biais, la SÖDRA a réalisé en 2017 une étude d'impact de l'application de ce taux de récolte durable sur l'environnement<sup>796</sup>. Ainsi, un « sustainable harvesting rate » (taux de récolte durable, calculé en m<sup>3</sup> à l'hectare et par an) à destination des membres de SÖDRA a pu être fixé, compris entre 5,9 et 7,1 m<sup>3</sup> « [...] *ce qui correspond à 11-13 millions de m3 par an, en fonction de la superficie forestière actuellement affiliée.*»<sup>797</sup> Par l'existence de ce taux, l'entreprise est en mesure de renseigner concrètement la société sur la durabilité ou non de son exploitation au fil des ans, en présentant par exemple ce type de graphique :

---

<sup>791</sup> « 20% of productive forest land is excluded from timber production through voluntary set-asides and conservation measures during final felling. » (traduction de l'auteur) SCA, *SCA annual report 2018*, 2018, *Ibid.*, p. 39

<sup>792</sup> SÖDRA se présente comme étant « [...] *Sweden's largest forest-owner association with nearly 52 000 forest owners as its members and owners.* » et avance le chiffre de « *2,6 million hectares forest land in SÖDRA's membership area* » in SÖDRA, *Annual and sustainability report 2018*, 2019, p. 2 et 10 <https://www.sodra.com/en/sustainability/sustainability-report/> [consulté le 14 juin 2019]

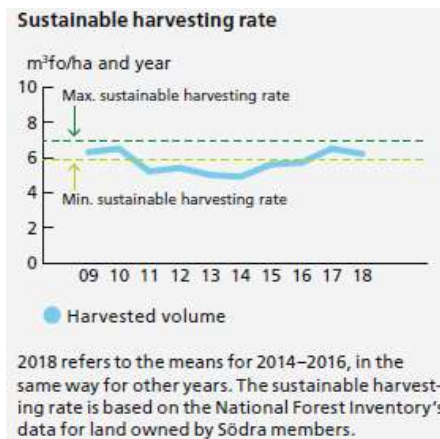
<sup>793</sup> « *by 2020, the area where nature-conservation measures are performed will be 3000 hectares per year.* » (traduction de l'auteur) SÖDRA, *Annual and sustainability report 2018*, 2019, p. 36 <https://www.sodra.com/en/sustainability/sustainability-report/> [consulté le 14 juin 2019]

<sup>794</sup> « *Forests are a resource that should be used, but not overused. Harvesting shall be within the sustainable harvesting rate interval.* » (traduction de l'auteur) *Ibid.*, p. 40

<sup>795</sup> « *approach used by the Swedish Forest Agency and Swedish University of Agricultural Sciences (SLU) to compile Environmental Impact Assessments for forestry every five years.* » (traduction de l'auteur) *Ibid.*

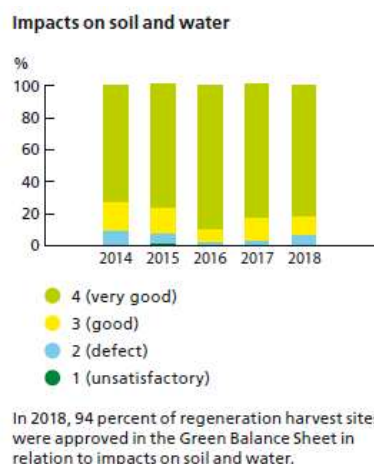
<sup>796</sup> « *SÖDRA conducted an environmental impact assessment for forestry in 2017, based on data from SÖDRA member's land using this methodology.* » (traduction de l'auteur) *Ibid.*

<sup>797</sup> « *5.9-7.1 m3fo per hectare and year, corresponding to 11-13 million m3sub per year, based on the current affiliated forest area.* » (traduction de l'auteur) *Ibid.*



Graphique 3 : La considération environnementale par la preuve et la mesure, par SÖDRA, *Annual and sustainability report 2018* (2019)

C'est grâce à cet outil que, selon toujours cette même structure, « les récoltes de régénération achevées, les méthodes d'éclaircie et de régénération sont examinées et notées dans un bilan vert. [Ceci] est utilisé comme base pour des améliorations continues. »<sup>798</sup> De fait, « [...] à compter de 2018, les considérations relatives aux opérations de régénération forestière seront suivies 1 à 2 ans après la récolte de régénération. Cela comprend une évaluation visant à déterminer si la préparation du site et la plantation ont été effectuées correctement [...] »<sup>799</sup>. À notre sens, le grand intérêt réside dans le fait que l'entreprise mette en ligne son « Green Balance Sheet report » (Rapport bilan vert), ce qui permet de renforcer la transparence de l'entreprise. En outre, là encore l'entreprise affiche clairement, par exemple, ses impacts sur le sol et l'eau.



Graphique 4 : La transparence de SÖDRA sur ses impacts environnementaux, par SÖDRA, *Annual and sustainability report 2018*, (2019)

<sup>798</sup> « completed regeneration harvests, thinning and regeneration methods are reviewed and rated in a Green Balance Sheet. [...] is used as a basis for continuous improvements. » (traduction de l'auteur) *Ibid.*, p. 41

<sup>799</sup> « as of 2018, considerations in forest regeneration operations will be monitored 1-2 years after regeneration harvesting. This includes an assessment of whether site preparation and planting have been carried out correctly [...] » (traduction de l'auteur) *Ibid.*

Comme nous l'avons signalé précédemment, nous ne cherchons pas à être exhaustifs dans notre analyse des entreprises évoquées dans cette partie. Nous souhaitons « simplement » mettre en avant des pratiques pouvant apporter des pistes de réflexion à notre filière, ces pratiques exemplaires n'étant pas le seul apanage de la Suède. Pour preuve, le conglomérat JD. Irving, à travers son industrie forestière du Québec<sup>800</sup>, présente la même stratégie d'informations environnementales concernant leurs activités. En ce sens, leur site internet<sup>801</sup> propose un onglet dédié à la durabilité ainsi que des rapports annuels de durabilité, le dernier étant, au moment d'écrire ces mots, celui portant sur l'année 2017 (et publié en 2018). Cette société industrielle, possédant un territoire forestier en 2017 de près de 2,4 millions hectares, a pris le parti de mettre en place une politique de conservation<sup>802</sup>. Sur ce total, JD Irving affiche l'existence de 1432 zones classées comme de haute biodiversité ou comme zones « uniques protégées »<sup>803</sup> soit 75 819 hectares en 2017. Ces dernières sont présentées par JD. Irving, dans ses opérations « biodiversité », comme des « *aires de conservation volontaires sur les terres de JDI* »<sup>804</sup>. En outre, cette même société a créé deux parcs naturels, à savoir l'*Irving Nature Park* et l'*Irving Eco-centre La Dune de Bouctouche*. L'affichage public de JD. Irving s'avère « ambitieux », avec une durabilité « [...] *profondément intégrée à notre culture et [jouant] un rôle central dans la sauvegarde de l'environnement. C'est une valeur fondamentale de JD. Irving [...]* »<sup>805</sup>. Cette dernière propose même au grand public de profiter de la pleine nature et de s'éduquer à son contact « [...] *au sujet des écosystèmes et habitats locaux grâce à [ses] programmes divertissants et interactifs.* »<sup>806</sup>

Outre ces actions, J.D Irving communique, « bien entendu », sur son impact sur le changement climatique en annonçant, par exemple, l'émission de 830 782 tonnes de CO<sub>2</sub> en 2017. Dans la poursuite des bonnes pratiques affichées, nous pouvons relever un *Sustainable*

---

<sup>800</sup> Le conglomérat JD Irving regroupe une multitude de secteurs d'activités, dont l'industrie forestière. Pour cet unique secteur, JD Irving possède diverses entreprises respectivement dédiées soit à la production forestière, soit à la transformation ( production de pâte kraft, de papier, de papiers dit « ménagés », de carton, de bois d'œuvre, etc) La présentation de ces différentes entreprises est présente sur le site du conglomérat : <https://www.jdirving.com/jd-irving-products-services-forestry-products-fr.aspx>

<sup>801</sup> <https://www.jdirving.com/jd-irving-sustainability-sustainability-reports.aspx>

<sup>802</sup> Présenter dans un document accessible sur le site internet de l'entreprise : [https://www.jdirving.com/uploadedFiles/Sustainability/Research\\_and\\_Publications\(1\)/JDI%20Unique%20Areas%20Brochure%20ENG%202016\\_web\(1\).pdf](https://www.jdirving.com/uploadedFiles/Sustainability/Research_and_Publications(1)/JDI%20Unique%20Areas%20Brochure%20ENG%202016_web(1).pdf) [consulté le 17 juin 2019]

<sup>803</sup> « 1432 high biodiversity and Unique Areas protected » (traduction de l'auteur) JD Irving, *2017 sustainability summary*, 2018, p. 2 <https://www.jdirving.com/jd-irving-sustainability-sustainability-reports.aspx> [consulté le 17 juin 2019]

<sup>804</sup> « voluntary conservation areas on JDI Land » (traduction de l'auteur) *Ibid.*, p. 1

<sup>805</sup> Site internet JD. Irving, *Nos parcs naturels et nos programmes d'éducation sur la nature*, <https://www.jdirving.com/jd-irving-sustainability-nature-parks-fr.aspx> [consulté le 17 juin 2019]

<sup>806</sup> *Ibid.*



*harvest levels (Crown)* (Niveaux de récolte durable) et un *Actual harvest levels (Crown)* (Niveaux de récolte réelle) dans le document ci-dessous. En ce sens, il est possible de se faire aisément une idée de la durabilité supposée « réelle » de l'exploitation forestière de l'entreprise :

**\* ALL FORESTRY AND FOREST PRODUCTS OPERATIONS SCORECARD**

**ENVIRONMENTAL**

	2015	2016	2017
<b>SUSTAINABLE FORESTRY</b>			
Woodlands land base . . . . . HECTARES	2,342,279	2,340,417	2,337,465
Land base harvested (Crown) . . . . . %	1.3	1.5	1.5
Land base harvested (freehold) . . . . . %	2.1	2.0	2.0
Trees planted . . . . . # OF SEEDLINGS	20,303,230	17,157,145	16,188,190
Wood harvested . . . . . TONNES	6,952,187	6,988,646	6,812,203
<b>Actual harvest levels (Crown) . . . . . M<sup>3</sup>/HA/YR</b>	<b>1.4</b>	<b>1.9</b>	<b>1.9</b>
<b>Sustainable harvest levels (Crown) . . . . . M<sup>3</sup>/HA/YR</b>	<b>1.7</b>	<b>1.7</b>	<b>2.0</b>
Actual harvest levels (freehold) . . . . . M <sup>3</sup> /HA/YR	2.1	2.4	2.3
Sustainable harvest levels (freehold) . . . . . M <sup>3</sup> /HA/YR	2.2	2.6	2.5
Average annual growth of the forest . . . . . M <sup>3</sup> /HA/YR	2.9	2.5	2.9
Mapped watercourse buffers (total) . . . . . HECTARES	192,270	192,270	192,270
Watercourse distances under management (total) . . . . . KM	27,421	27,421	27,421
Total forest management audits . . . . . # OF MAJOR NON-COMPLIANCES/# OF INDICATORS	0/145	0/145	0/145
<b>BIODIVERSITY</b>			
Voluntary conservation areas on JDI land . . . . . HECTARES	79,568	72,225	75,819

Illustration 26 : Extrait des données chiffrées mises à disposition pour le grand public, par JD Irving, 2017 *sustainability summary* (2018)

Comme nous avons essayé de l'illustrer, des filières forestières ont déjà fait des efforts pour légitimer leurs activités et offrir une transparence sur leurs impacts envers l'environnement. En plus de ces quelques initiatives d'industrielles, on peut aussi faire état, pour la Suède, de la *Swedish Forest Industries Federation*. Celle-ci insiste dans sa communication sur les efforts considérables déployés par ses membres, des propriétaires forestiers, « [qui] *vont au-delà de la loi sur les forêts et permettent à la Suède de réaliser les objectifs environnementaux ambitieux fixés.* »<sup>807</sup> C'est pourquoi, l'environnement représentant, selon leurs dires, la pierre angulaire du modèle forestier suédois, près de 25% des 28 millions d'hectares de forêts du pays sont exemptés de la foresterie, auxquels s'ajoutent 8% supplémentaires « [...] *également mis de côté lors de l'abattage de forêts aménagées* »<sup>808</sup>. Ceci a pu se faire grâce à l'engagement global et

<sup>807</sup> « environmental consideration is an integral part of the forest sector responsibilities and is a central ambition within the whole industry. The extensive efforts of the forest owners go beyond the Forestry Act and is a basis for Sweden to be able to realize the ambitious environmental targets that are set. » (traduction de l'auteur) <https://www.forestindustries.se/forest-industry/sustainable-development/sustainable-forestry/> [consulté le 19 juin 2019]

<sup>808</sup> « out of the 28 million hectares of woodland in Sweden, around 25% is exempted from forestry. An additional 8% is also set aside when felling managed forests. » (traduction de l'auteur)

volontaire « [...] *des propriétaires de forêts certifiés par le FSC et/ou le PEFC (Swe)* [qui] *se sont engagés à mettre de côté 5% ou plus des terres boisées productives.* »<sup>809</sup> En plus de présenter cette initiative, la fédération met à disposition sur leur site une carte actualisée chaque année permettant de géolocaliser les espaces forestiers non exploités volontairement<sup>810</sup>.

À ce stade, après ces exemples forestiers étrangers, nous nous proposons de considérer à nouveau la France à travers la filière agricole, et plus particulièrement sa filière viticole dans un premier temps. L'objectif est d'analyser l'évolution de sa communication et de ses pratiques face à la montée en puissance des critiques de nature environnementalistes qui lui sont adressées par le grand public.

## 2.2 Le vignoble bordelais, un exemple de filière entre changement et expérimentation

Si la viticulture a d'abord été épargnée par les préoccupations environnementales du grand public, au départ centrées sur les industries chimiques et métallurgiques, la situation a depuis évolué. Comme le souligne Joël Frochard, il est vrai « [que] *l'agriculture et la viticulture furent progressivement associées aux attentes sociétales relayées par les médias. De nombreuses émissions firent état des risques environnementaux liés à la santé des opérateurs et des consommateurs.* »<sup>811</sup> Par conséquent, « *au-delà des préoccupations légitimes du consommateur [...], les vigneron ont progressivement pris conscience que l'image de leur vin est liée, bien sûr à sa qualité intrinsèque, mais aussi aux conditions dans lesquelles il est produit, un environnement naturel étend considéré comme le bien commun de tous les citoyens.* »<sup>812</sup> Ainsi, la filière vin girondine a vu, par exemple, son image et ses pratiques fortement remises en question. Pour preuve, citons simplement, sans nulle prétention d'exhaustivité, ces deux reportages pour la télévision publique française, « Cash investigations », en deux ans d'intervalle : *Produits chimiques : nos enfants en danger* (2016) et *Pesticides : notre santé en danger* (2018). Dans cette veine, la presse s'est aussi emparée du sujet, pour preuve :

---

<https://www.forestindustries.se/forest-industry/sustainable-development/voluntary-set-aside-forests-in-sweden/> [consulté le 19 juin 2019]

<sup>809</sup> « forest owners that are certified by FSC and/or PEFC (Swe) have committed to set aside 5% or more of the productive woodland. » (traduction de l'auteur) *Ibid.*

<sup>810</sup> <https://www.forestindustries.se/forest-industry/sustainable-development/voluntary-set-aside-forests-in-sweden/map/> [consulté le 19 juin 2019]

<sup>811</sup> Joël Rochard, *Évolution des pratiques viticoles françaises : de la viticulture raisonnée à l'agroécologie*, 40th World Congress of Vine and Wine, 2017, p. 2

[https://www.bio-conferences.org/articles/bioconf/abs/2017/02/bioconf-oiv2017\\_01010/bioconf-oiv2017\\_01010.html](https://www.bio-conferences.org/articles/bioconf/abs/2017/02/bioconf-oiv2017_01010/bioconf-oiv2017_01010.html) [consulté le 19 juin 2019]

<sup>812</sup> *Ibid.*

« Pesticides : peur sur la toxicité, les vins de Bordeaux pointés du doigt » (*Sciences et avenir*)<sup>813</sup> / « Vins de Bordeaux : le vignoble reste terre de pesticides » (*Sud-Ouest*)<sup>814</sup> / « Les pesticides toujours tabous dans le Bordelais » (*Le Monde*)<sup>815</sup> / « Avec une nouvelle enquête, le collectif Info Médoc Pesticides ne veut rien lâcher » (*Sud-Ouest*)<sup>816</sup> : entre autres.

Les propos de Ségolène Royal, alors ministre de l'écologie, après le Cash Investigation de 2016, rapportés par le média internet Rue 89, ont retenu notre attention : « *« le secteur du vin est le plus gravement utilisateur de pesticides »*. [En ce sens, Ségolène Royal] *abonde ainsi dans le sens du ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll qui dans l'enquête [Cash Investigation] affirme être « parfaitement conscient que c'est une bombe à retardement, un danger pour la santé, pour l'environnement et peut-être même pour l'économie »* »<sup>817</sup>. Face à cette campagne médiatique très « rude » pour la filière viticole bordelaise, nous avons choisi de nous intéresser plus particulièrement au contre-feu mis en œuvre par le Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux (CIVB). En effet, dans un dossier de presse 2018 intitulé *Développement durable – Les engagements et les actions des vins de bordeaux*, le CIVB promeut l'initiative « Bordeaux vignoble engagé »<sup>818</sup>. Pour le Président du CIVB, Allan Sichel, « [...] *face aux défis environnementaux, économiques et sociétaux auxquels la viticulture doit faire face, les vins de Bordeaux réaffirment leur responsabilité vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes [...]. La prise de conscience est bien là, tout comme la volonté de s'améliorer.* »<sup>819</sup> L'engagement phare de la filière viticole est d'atteindre, nous semble-t-il, 100 % du vignoble de Bordeaux engagé dans une démarche environnementale<sup>820</sup>.

---

<sup>813</sup> *Sciences et avenir*, « Pesticides : peur sur la toxicité, les vins de Bordeaux pointés du doigt », 23 mars 2016 [https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/pesticides-peur-sur-la-toxicite-les-vins-de-bordeaux-pointes-du-doigt\\_17920](https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/pesticides-peur-sur-la-toxicite-les-vins-de-bordeaux-pointes-du-doigt_17920) [consulté le 20 juin 2019]

<sup>814</sup> *Sud-Ouest*, « Vins de Bordeaux : le vignoble reste terre de pesticides », 21 novembre 2018, <https://www.sudouest.fr/2018/11/20/vins-de-bordeaux-le-vignoble-reste-terre-de-pesticides-5583182-706.php> [consulté le 20 juin 2019]

<sup>815</sup> *Le Monde*, « Les pesticides toujours tabous dans le Bordelais », 13 mai 2019, [https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2019/05/13/les-pesticides-toujours-tabous-dans-le-bordelais\\_5461224\\_4500055.html](https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2019/05/13/les-pesticides-toujours-tabous-dans-le-bordelais_5461224_4500055.html) [consulté le 20 juin 2019]

<sup>816</sup> *Sud-Ouest*, « Avec une nouvelle enquête, le collectif Info Médoc Pesticides ne veut rien lâcher », 18 juin 2019, <https://www.sudouest.fr/2019/06/18/avec-une-nouvelle-enquete-le-collectif-info-medoc-pesticides-ne-veut-rien-lacher-6227249-2780.php> [consulté le 20 juin 2019]

<sup>817</sup> *Rue 89 Bordeaux*, « Pesticides en Gironde : les vignerons réagissent cash », 04 février 2016, <https://rue89bordeaux.com/2016/02/pesticides-en-gironde-les-vignerons-reagissent/> [consulté le 20 juin 2019]

<sup>818</sup> [www.bordeauxvignobleengage.com](http://www.bordeauxvignobleengage.com)

<sup>819</sup> Conseil interprofessionnel du vin de bordeaux, *Développement durable – Les engagements et les actions des vins de Bordeaux*, Dossier de presse, 2018, p. 2

[http://www.bordeauxvignobleengage.com/media\\_article/doc\\_165.pdf?201902](http://www.bordeauxvignobleengage.com/media_article/doc_165.pdf?201902) [consulté le 20 juin 2019]

<sup>820</sup> En 2017, 60% du vignoble était déjà engagé contre 55% en 2016.

En ce sens, diverses actions « [...] multiples, collectives et individuelles [...] »<sup>821</sup> sont mises en œuvre avec, selon leurs dires, des solutions concrètes de terrain. Les objectifs affichés sont divers :

- Anticiper l'avenir avec la recherche et l'expérimentation ;
- Réduire durablement l'usage des pesticides ;
- Mieux maîtriser l'empreinte environnementale des activités de la filière ;
- Préserver la biodiversité ;
- Bien vivre ensemble ;

Nous faisons le choix de mettre en lumière seulement quelques actions, parmi d'autres, traduisant l'engagement environnemental que le vignoble bordelais essaie de prendre<sup>822</sup>. Concernant l'usage des pesticides, le Président du CIVB souligne que dès avril 2016, la filière viticole bordelaise a annoncé prôner une diminution forte « [...] voire même la sortie de l'usage de pesticides. Une direction unique et historique. »<sup>823</sup> Par cet engagement et dans le souhait de généraliser les bonnes pratiques, le vignoble bordelais « conventionnel » fait le choix « [d'accélérer] l'effet démultiplicateur des démarches environnementales collectives »<sup>824</sup> en s'appuyant, par exemple, « [sur] les pratiques des viticulteurs bio, de l'agroécologie, des viticulteurs innovants, susceptibles d'être généralisées à toutes les formes de viticulture (ateliers d'échanges de pratiques). »<sup>825</sup> De même, le vignoble bordelais, avec le concours du Conseil départemental et du Conseil Régional, investit dans l'implantation de haies arbustives protectrices destinées à intercepter la dérive potentielle des produits phytosanitaires, à protéger les ruisseaux et « [à] maintenir un milieu diversifié offrant une variété de lieu de refuge et d'habitat pour la faune et un garde-manger naturel »<sup>826</sup>. Cette initiative autour des haies nous permet d'introduire l'axe d'action dédié à la préservation de la biodiversité.

En effet, en plus de mettre en avant le fait que 85% des parcelles sont enherbées et que le vignoble constitue un milieu abritant des espèces végétales reconnues, le CIVB affirme « [que] de nombreuses démarches existent en faveur de la biodiversité, comme l'auto-diagnostic par les vignerons de leurs superficies viticoles et de leurs zones écologiques non viticoles. »<sup>827</sup> En

---

<sup>821</sup> Conseil interprofessionnel du vin de bordeaux, *Développement durable – Les engagements et les actions des vins de Bordeaux*, 2018, *op.cit.*, p. 2

<sup>822</sup> Soulignons que nous ne voulons pas insinuer que la démarche du CIVB est parfaite. L'objet de notre réflexion n'est pas une analyse critique de cette filière viticole. Nous souhaitons « simplement » mettre en avant une pratique nouvelle de filière pouvant être intéressante pour notre réflexion.

<sup>823</sup> Conseil interprofessionnel du vin de bordeaux, *Développement durable – Les engagements et les actions des vins de Bordeaux*, 2018, *op.cit.*, p. 8

<sup>824</sup> *Ibid.*, p. 10

<sup>825</sup> *Ibid.*

<sup>826</sup> *Ibid.*, p. 13

<sup>827</sup> *Ibid.*, p. 14

outre, cette prise en compte de la biodiversité se traduit par un investissement des acteurs de la filière dans l'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB), auteur notamment de cartes portant sur la biodiversité relevée.

Outre ces actions, la filière bordelaise a aussi mesuré ses impacts en considérant son empreinte environnementale. En effet, après avoir réalisé dès 2008 son bilan Carbone, « [la filière] s'est engagée dans la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre avec un Plan Climat 2020 des vins de Bordeaux. »<sup>828</sup> Si bien qu'après avoir fait le constat en 2008 que 840 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> étaient émises par la filière, quatre objectifs ont été définis par le plan climat 2020. Ce dernier visait 20 % de réduction globale des gaz à effet de serre, une économie d'énergie mais aussi d'eau fixée à 20 % ainsi que la création de 20 % d'énergies dites renouvelables. En 2013, un second bilan carbone réalisé mit en évidence les premiers bénéfices de la mobilisation des acteurs. C'est ainsi que la filière pouvait alors se targuer d'avoir abaissé de 9% son empreinte carbone (évaluée à 770 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>).

Pour passer à la vitesse supérieure, les acteurs de la filière ont fait le choix d'identifier des pratiques exemplaires à diffuser largement. Concrètement, cette démarche a abouti à la rédaction de fiches actions telles que celles figurant ci-dessous :



Illustration 27 : La filière viticole bordelaise diffuse ses bonnes pratiques, par Conseil interprofessionnel du vin de bordeaux, *Développement durable – Les engagements et les actions des vins de Bordeaux* (2018)

<sup>828</sup> Ibid., p. 16



Illustration 28 : La filière viticole bordelaise communique sur son plan climat 2020, par Conseil interprofessionnel du vin de bordeaux, *Développement durable – Les engagements et les actions des vins de bordeaux* (2018)

En plus des actions que nous avons mises en avant, il est intéressant de s’attarder un moment sur l’organisation collective de la filière autour de la question environnementale. En effet, il faut noter que pour accompagner la transition environnementale de ses adhérents, le CIVB a déployé dès 2010 « [...] *un outil collectif au service des performances individuelles avec pour référentiel la norme internationale ISO 14 001.* »<sup>829</sup> En ce sens, les entreprises de la filière, quelques soient leur activités et leurs caractéristiques, peuvent s’inscrire dans le système de management environnemental<sup>830</sup> (SME) du vin de Bordeaux créé alors autour de 28 entreprises pilotes ; sept ans plus tard, le CIVB dénombrait 773 entreprises ayant adhéré à la démarche, représentant 25 000 hectares. Par ailleurs, le système de management environnemental du vin de Bordeaux annonce avoir amené simultanément 120 de ses viticulteurs « [...] *au plus haut niveau de certification individuelle (niveau 3) Haute Valeur Environnementale (HVE)* »<sup>831</sup>, leur offrant ainsi une double certification HVE et ISO 14 001.

<sup>829</sup> *Ibid.*, p. 18

<sup>830</sup> Soit « [...] *un outil de gestion de l’entreprise et de la collectivité qui lui permet de s’organiser de manière à réduire et maîtriser ses impacts sur l’environnement.* » *actu-environnement*, « Système de Management Environnemental (SME), Dictionnaire environnement, [https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire\\_environnement/definition/systeme\\_de\\_management\\_environmental\\_sme.php4](https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/systeme_de_management_environmental_sme.php4) [consulté le 24 juin 2019]

<sup>831</sup> Conseil interprofessionnel du vin de bordeaux, *Développement durable – Les engagements et les actions des vins de Bordeaux*, Dossier de presse, 2018, *Ibid.*, p. 19

À travers cette rapide « incursion » au cœur de la filière viticole bordelaise, nous souhaitons mettre en avant la démarche collective de la filière pour tenter de s’insérer dans une démarche environnementale pouvant répondre, bien sûr, sur un temps plus ou moins long, aux inquiétudes et exigences de la société. Pour preuve que cette filière a intégré le besoin de transparence, en plus de celui de légitimer ses activités à travers un isomorphisme coercitif. Pour ce faire, elle a mis à disposition du grand public sur leur site « [...] *une cartographie des démarches environnementales individuelles et collectives dans le bordelais.* »<sup>832</sup>

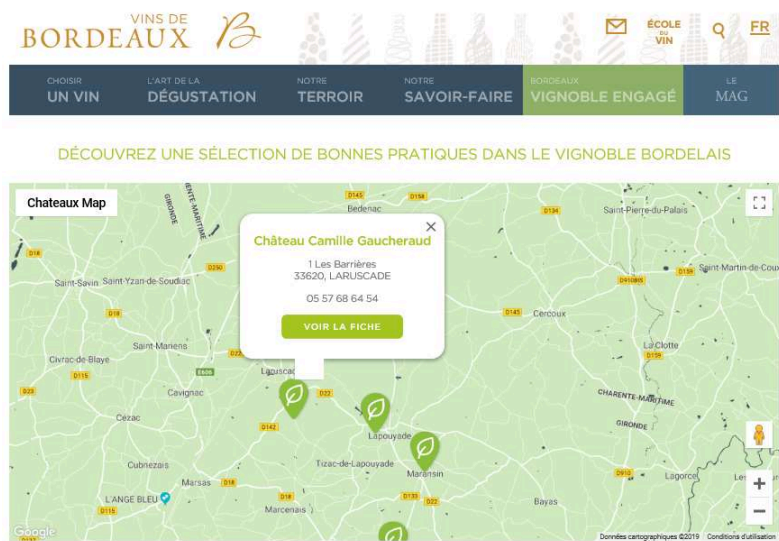


Illustration 29 : Géolocalisation des domaines bordelais « vertueux » et engagés  
(Source : <https://www.bordeaux.com/>)

<sup>832</sup> Conseil interprofessionnel du vin de bordeaux, *Développement durable – Les engagements et les actions des vins de Bordeaux*, 2018, <https://www.bordeaux.com/fr/Vignoble-engage/Nos-engagements> p. 3

VINS DE BORDEAUX *B* 

CHOISIR UN VIN | L'ART DE LA DÉGUSTATION | NOTRE TERROIR | NOTRE SAVOIR-FAIRE | BORDEAUX VIGNOBLE ENGAGÉ | LE MAG



**Château Camille Gaucheraud**  
Benoit et Freddy LATOUCHE

*1 Les Barrières*  
33620, LARUSCADE  
05 57 68 64 54

[SITE WEB](#)

CHÂTEAU CAMILLE GAUCHERAUD EN QUELQUES MOTS:

- Appellation: Blaye Côtes de Bordeaux
- Superficie: 37Ha

## BONNES PRATIQUES

### PILOTAGE PHYTOSANITAIRE

Nous avons fait évoluer notre pilotage phytosanitaire à travers notamment le travail du sol sous le rang qui nous permet de ne plus utiliser d'herbicides. Nous utilisons du matériel en combiné pour réduire le nombre de passages des engins (ex : travail de sol sous le rang à l'avant et tonte à l'arrière). Ces différentes actions nous permettent d'économiser de l'énergie et de limiter nos intrants phytosanitaires.

Illustration 30 : Fiche détaillée des bonnes pratiques par domaine viticole engagé  
(Source : <https://www.bordeaux.com/> )

Au final, par les exemples choisis et nos propos, nous avons essayé de montrer que certaines filières, face à des remises en cause et une évolution sociétale, ont su se mobiliser pour tenter de fonder un nouveau contrat social autour de nouvelles bases de légitimation. Cet effort de transformation et/ou d'adaptation de ces filières nous conforte dans notre position, à savoir la nécessaire évolution de la filière forêt-bois, certes en Nouvelle-Aquitaine mais aussi plus largement en France.

Cependant, conclure sur cette affirmation ne nous satisfait pas pleinement. De fait, nous souhaitons dès à présent mettre en avant quelques travaux et données existants qui pourraient être le point de départ d'une stratégie de légitimation caractérisée par un isomorphisme coercitif « durable ». Par ailleurs, nous reviendrons plus longuement sur, ce qui nous semble constituer une réponse trop faible de la filière pour regagner en légitimité.



## CHAPITRE VIII

### LA COMMUNICATION, LA STRATÉGIE TROP LIMITÉE DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

En réponse à notre souhait de faire des propositions concrètes pour faire accroître la légitimité de la filière à travers une stratégie d'isomorphisme coercitif, nous profitons de notre position immersive au sein de la filière et de FCBA pour préciser notre pensée au sein de ce chapitre. Sans vouloir être exhaustifs<sup>833</sup>, nous souhaitons mettre en lumière quelques éléments que FCBA a entre ses mains et qui pourraient être de réelles pistes de transformation, ou à minima de réflexion, de la filière.

#### **1. Des savoir-faire du FCBA potentiellement mobilisables pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie d'objectivation et de transparence « efficiente »**

Si nous prenons dans un premier temps la problématique des impacts de l'exploitation forestière sur le milieu, nous pouvons nous appuyer, nous semble-t-il, sur un travail dans les faits déjà relativement daté (de 2006). En effet, le FCBA a mis en place cette année-là un observatoire des impacts de l'exploitation forestière<sup>834</sup>. Issu d'une commande des industriels papetiers cherchant à l'époque à obtenir la certification ISO 14 001, il nous semble intéressant car il permettrait d'obtenir des premières données chiffrées facilement diffusables auprès du grand public. En effet, cet observatoire avait pour objet d'apporter une connaissance chiffrée sur deux questionnements :

- « *Quels sont les impacts réels observés à la fin d'un chantier pour différents types de coupe [rase ou d'éclaircie] et avec différents systèmes d'exploitation ?*
- *Quelles sont les pratiques d'exploitation qui prennent le mieux en compte l'environnement ?* »<sup>835</sup>

L'objectif était de proposer une classification des chantiers d'exploitation forestière « [...] selon leur performance environnementale [basée sur] 3 critères facilement mesurables sur chantier (surface circulée par les engins, pourcentage d'ornières, pourcentage d'arbres blessés) »<sup>836</sup>. En ce sens, le FCBA fut capable alors de mesurer et caractériser, par exemple, le

---

<sup>833</sup> Aucun outil interne FCBA ne nous permet, ni nous garantit, d'avoir facilement accès à l'ensemble des données et travaux FCBA produits depuis sa création.

<sup>834</sup> Emmanuel Cacot, David Peuch, « Observatoire des impacts de l'exploitation forestière », *Information – Forêt*, Fiche FCBA n° 733, 2006, 6 p. <https://www.fcba.fr/sites/default/files/files/FIF733.pdf> [consulté le 27 juin 2019]

<sup>835</sup> *Ibid.*, p. 1

<sup>836</sup> *Ibid.*

tassement du sol après le passage d'engins forestiers ; ainsi, au vu des 48 chantiers étudiés, 76 % de ceux-ci furent jugés comme présentant « [...] *un tassement jugé moyen ou fort sous les traces des roues.* »<sup>837</sup> En outre, ces travaux ont permis de caractériser la performance environnementale moyenne de ces 48 chantiers.

**Classification des 48 chantiers de l'observatoire selon leur performance environnementale moyenne**

	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
Répartition des 48 chantiers	4 %	27 %	46 %	21 %	2 %

Tableau 8 : Travaux FCBA pouvant servir de point de départ pour la transparence de la filière, par Emmanuel Cacot et David Peuch, (2006)

Il faut souligner que les travaux de ce même observatoire ont rapidement été oubliés au sein même du FCBA actuel. L'ayant découvert par hasard, une discussion par la suite avec le collègue ayant été en charge du projet, a confirmé que cette initiative n'avait guère perduré dans le temps. Néanmoins, toujours selon ce collègue, il pourrait théoriquement être réactivé avec toutefois quelques difficultés telles que retrouver les grilles d'analyse de l'observatoire, cibler les terrains test, sans oublier un manque de moyens humain et financier pour relancer cet observatoire. Quant à la volonté politique...

En outre, grâce à l'expertise que j'ai portée tout au long de ce travail, il nous est possible d'affirmer qu'un nécessaire travail d'enrichissement des impacts mesurés doit être fait pour répondre aux diverses critiques que la filière connaît actuellement. En ce sens, des mesures portant sur la biodiversité, les impacts des traitements chimiques, l'appauvrissement des sols, etc. devraient en outre être réfléchis puis ajoutés.

### **1.1 Une production de données scientifiques peu intelligible pour le grand public**

Outre cet observatoire, d'autres travaux du FCBA passés et présents nous semblent également prometteurs<sup>838</sup>. En effet, l'entreprise a eu la charge de faire un lourd travail autour de l'analyse des cycles de vie (ACV<sup>839</sup>) des produits bois massif. En ce sens, un énorme effort

<sup>837</sup> *Ibid.*, p. 4

<sup>838</sup> Soulignons dès à présent que cette partie fait référence à FCBA, en raison de ma position au sein de cette entreprise. Néanmoins, notre propos peut s'étendre à d'autre structure produisant des données scientifiques au sein de la filière.

<sup>839</sup> Selon l'ADEME, l'ACV « [...] *recense et quantifie, tout au long de la vie des produits, les flux physiques de matière et d'énergie associés aux activités humaines.* [Elle] *se fonde sur plusieurs critères d'analyse des flux*

de quantification des flux entrants et sortants a été réalisé sur l'ensemble de la chaîne de valeur du produit en incluant l'amont forestier ainsi que le volet pépinières. De fait, des données tout à fait intéressantes existent, seul un effort de vulgarisation, semble manquer avant de pouvoir les utiliser dans une communication en direction du grand public.

En effet, il a été possible de produire, par exemple, pour une sylviculture monospécifique en pin maritime, une multitude de données, de la production des plants en pépinière jusqu'à la coupe finale. L'ensemble de ces données constitue des tableaux denses, comme nous pouvons le voir ci-dessous.

**Tableau 4** Production de plants Pin maritime

Étapes	Sous-étapes	Flux comptabilisés	Unité	Valeur
Mise à disposition de plants		Plants mis à disposition	unité	1
	Pépinière			
		Eau de forage consommée	l	7,01E-01
		Sol occupé	m <sup>2</sup> .an	1,82E-03
		Tourbe consommée	kg	1,73E-02
		Sable consommé	kg	1,30E-02
		PVC consommé	kg	5,40E-04
		Acier galvanisé consommé	kg	8,34E-04
		Nylon consommé	kg	8,47E-06
		Nitrate d'ammonium consommé	kg de N	3,75E-05
		Superphosphate consommé	kg de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	9,59E-05
		Chlorure de potassium consommé	kg de K <sub>2</sub> O	1,27E-04
		Acide nitrique à 50% d'H <sub>2</sub> O consommé	kg	3,56E-05
		Autres pesticides consommés	kg	3,32E-07
		Glyphosate consommé	kg	7,77E-07
		Gasoil consommé pour la manutention	l	1,46E-03
		Electricité consommée	kWh	5,51E-03
		Protoxyde d'azote émis dans l'air	kg de N <sub>2</sub> O	7,80E-07
		Oxydes d'azote émis dans l'air	kg de NO <sub>x</sub>	1,64E-07
		Ammoniac émis dans l'air	kg de NH <sub>3</sub>	9,10E-07
		Phosphore émis vers les eaux souterraines	kg de P	1,09E-08
		Phosphore émis vers les eaux de surface	kg de P	7,38E-08
	Transport aire de dépôt			
		Gasoil consommé par les camions	l	2,49E-03
	Aire de dépôt			
		Gasoil consommé pour la manutention	l	8,34E-04
	Transport chantier de reboisement			
		Gasoil consommé par les camions	l	1,83E-03

Tableau 9 : Une analyse ACV pouvant être une piste d'informations environnementales, par FCBA, *rapport interne*

Comme nous avons essayé de le souligner, les flux calculés semblent pouvoir répondre aux inquiétudes environnementales de la société : pesticides, glyphosate consommé, pollution des eaux, etc. Ici le tableau concerne le stade de la production des plants de pin maritime en pépinière, secteur pas du tout ciblé ou repéré par un grand public plus préoccupé par les opérations sylvicoles et l'exploitation forestière, bien plus « visibles ».

entrants et sortants. On appelle « flux » tout ce qui entre dans la fabrication du produit et tout ce qui sort en matière de pollution » <https://www.ademe.fr/expertises/consommer-autrement/passer-a-l'action/dossier/lanalyse-cycle-vie/quest-lacv> [consulté le 27 juin 2019]

Étapes	Sous-étapes	Flux comptabilisés	Unité	Valeur
Sylviculture Pin maritime		Bois commercialisable (avec écorces, h=100%)	m3/ha	488
	<b>Débroussaillage</b>			
		Taux d'application de l'opération	% d'ha traité	100%
		Gasoil consommé par le tracteur sur parcelle	l/ha traité	2,80E+01
		Gasoil consommé par le tracteur sur route	l/ha traité	8,56E-01
		Gasoil consommé pour le transport des opérateurs	l/ha traité	8,71E-01
	<b>Fertilisation</b>			
		Taux d'application de l'opération	% d'ha traité	40%
		Triple superphosphate consommé	kg/ha traité	89
		Gasoil consommé par le tracteur sur parcelle	l/ha traité	8,00E+00
		Gasoil consommé par le tracteur sur route	l/ha traité	8,55E-01
		Gasoil consommé pour le transport des opérateurs	l/ha traité	8,55E-01
		Phosphore émis vers les eaux souterraines	kg/ha traité	6,00E-02
		Phosphore émis vers les eaux de surface	kg/ha traité	1,83E-01
	<b>Travail du sol</b>			
		Taux d'application de l'opération	% d'ha traité	100%
		Gasoil consommé par le tracteur pour le labour	l/ha traité	3,38E+01
		Gasoil consommé par le tracteur pour la reprise du labour	l/ha traité	1,40E+01
		Gasoil consommé par le tracteur sur route	l/ha traité	1,71E+00
		Gasoil consommé pour le transport des opérateurs	l/ha traité	1,74E-01
	<b>Installation du peuplement</b>			
		Taux d'application du semis mécanisé	% d'ha traité	20%
		Taux d'application de plantation manuelle	% d'ha traité	80%
		Gasoil consommé par le tracteur pour le semis	l/ha traité	1,60E+01
		Gasoil consommé par le tracteur sur route	l/ha traité	8,55E-01
		Nombre de plants	unité/ha planté	1,25E+03
		Gasoil consommé pour le transport des opérateurs	l/ha installé méca	2,18E+00
		Gasoil consommé pour le transport des opérateurs	l/ha installé manuel	1,74E+00
	<b>Epandage d'herbicide</b>			
		Taux d'application de l'opération	% d'ha traité	5%
		Glyphosate consommé	kg/ha traité	2,16E+00
		Gasoil consommé par le tracteur pour l'épandage	l/ha traité	8,00E+00
		Gasoil consommé par le tracteur sur route	l/ha traité	8,55E-01
	<b>Croissance et entretien du peuplement</b>			
		Sol forestier intensif avec coupe-rase occupé	m2.an	3,80E+05
		Changement d'usage des sols (transformation)	m2	0,00E+00
		CO2 prélevé allouable au bois commercialisable	kg CO2/ha	3,58E+05
		Energie renouvelable contenue dans le bois commercialisable	MJ/ha	3,64E+06
		Gasoil consommé par les machines pour les entretiens	l/ha	1,01E+02

Tableau 10 : La sylviculture décryptée au prisme de l'ACV, par FCBA, rapport interne

### 2.1.3.1.3 Exploitation forestière

Tableau 6 Bois bord de route Pin maritime

Étapes	Sous-étapes	Flux comptabilisés	Unité	Valeur
Exploitation forestière Pin maritime		Bois récolté commercialisé (avec écorces, h=100%)	m3/ha	488
		Masse volumique du bois à l'état vert	kg/m3	810
	<b>Abattage + façonnage</b>			
		Taux de mécanisation	% m3 façonné	72%
		Gasoil consommé par l'abatteuse	l/m3 façonné	1,39E+00
		Huiles consommées par l'abatteuse	l/m3 façonné	1,15E-01
		Graisse consommée par l'abatteuse	kg/m3 façonné	6,21E-03
		Huiles émises vers le sol	l/m3 façonné	9,19E-02
		Mélange 2 temps consommé par la tronçonneuse	l/m3 façonné	2,13E-01
		Gasoil consommé par le porte-char	l/ha exploité méca	2,01E+00
		Gasoil consommé pour le transport des opérateurs	l/ha exploité méca	1,35E+01
		Gasoil consommé pour le transport des opérateurs	l/ha exploité manuel	1,89E+01
	<b>Débardage</b>			
		Gasoil consommé par le porteur	l/m3 débardé	1,18E+00
		Huiles consommées par le porteur	l/m3 débardé	2,56E-02
		Graisse consommée par le porteur	kg/m3 débardé	3,07E-03
		Huiles émises vers le sol	l/m3 débardé	1,23E-01
		Gasoil consommé par le porte-char	l/ha exploité	2,01E+00
		Gasoil consommé pour le transport des opérateurs	l/ha exploité	1,65E+01

h= humidité des bois récoltés, calculée sur la base de la masse anhydre

Tableau 11 : L'exploitation forestière décryptée par l'ACV, par FCBA, rapport interne

Il ne s'agit pas de multiplier les extraits de tableaux ; nous souhaitons seulement mettre en avant le fait que le FCBA détient déjà des données pouvant être mobilisées dans l'optique d'une politique aboutissant à une filière plus « transparente » sur le plan de (certains) impacts environnementaux. En revanche, ces chiffres et ses tableaux sont des produits scientifiques,

techniques qui ne sont pas aisés à interpréter. En effet, pour « le lambda » ces données semblent plus qu'abstraites.

De fait, il nous semblerait qu'une piste de réflexion, autour d'un effort en quelque sorte de nature pédagogique visant à rendre plus intelligibles les données produites par FCBA, mais aussi globalement par la filière, devrait être explorée<sup>840</sup>. De même, du fait que l'analyse de cycle de vie a été faite pour diverses essences autre que le pin maritime (pin sylvestre, épicéa, douglas, hêtre, chêne). Il serait possible et intéressant d'établir des comparatifs inter-essences lorsque l'on sait que les résineux sont vus comme le symbole de la malforestation évoquée précédemment.

Pour notre part, nous défendons la position selon laquelle la filière, potentiellement grâce au concours de FCBA, doit œuvrer pour mettre à la disposition du grand public les données environnementales existantes, retravaillées afin d'être compréhensibles pour le plus grand nombre. C'est dans cette optique que, par exemple, l'entreprise agro-alimentaire Langlois a fait le choix de travailler sur l'affichage environnemental de ses produits. En ce sens, elle a pris le parti de mettre à disposition des consommateurs les données environnementales de deux de ses produits. Comme Jérôme Payet le souligne, il devient ainsi possible de comparer leurs performances environnementales respectives<sup>841</sup>.

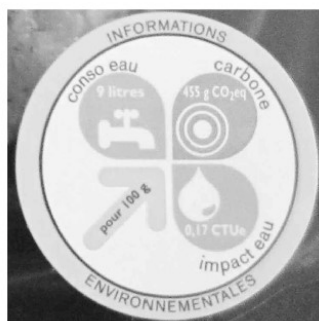


Illustration 31 : Exemple d'affichage environnemental sur le tartare de saumon de l'entreprise Langlois, par Jérôme Payet (2012)

<sup>840</sup> Dans cette veine, lors du séminaire « Améliorer la suivi de la biodiversité des forêts métropolitaines : pourquoi, comment ? » organisé au Ministère de l'agriculture et de l'alimentation le 3 décembre 2019, la sous-direction *Filière forêt, bois, cheval et bioéconomie* a appelé de ses vœux ce transfert de connaissances : « la société est demandeuse de données [ici sur la biodiversité] [...] [la filière] a le devoir de transférer [ses] données. Vous ne devez pas les garder pour vous ». (Propos recueillis en assistant au séminaire en question)

<sup>841</sup> « La comparaison permet de constater que la confection du velouté de tomates consomme une quantité d'eau voisine de celle nécessaire pour produire le tartare de saumon. En revanche, le velouté de tomates émet sept fois moins de gaz à effet de serre et a un impact éco-toxicologique trente fois plus faible. » Jérôme Payet, « Enjeux et écueils de l'affichage environnemental », *Annales des Mines – Responsabilité et environnement*, n° 66, 2012, p. 45 <https://www.cairn.info/revue-responsabilite-et-environnement1-2012-2-page-42.htm> [consulté le 20 juin 2019]

Aussi cet exemple illustre-t-il « [...] à la fois l'importance déclarative de cet exercice qui porte à la connaissance du consommateur de nouvelles informations d'ordre environnemental, mais également l'intérêt comparatif de cet affichage écologique, qui permet de mettre en perspective différents produits. »<sup>842</sup>

Soulignons que l'affichage environnemental semble convaincre tant les consommateurs que les décideurs ; ainsi, par exemple, le gouvernement français a été à la manœuvre auprès de l'industrie textile, en février 2020, afin d'introduire pour les vêtements une notation allant de A à E en fonction de leur impact environnemental<sup>843</sup>.

Outre ce besoin d'intelligibilité global, nous souhaitons rappeler qu'un effort en communication et/ou en « pédagogie » nous semble toutefois insuffisant. Effectivement comme nous l'avons prescrit précédemment, une stratégie de légitimation doit s'inscrire dans un isomorphisme coercitif garantissant de réelles transformations. En ce sens, il semble indispensable que la filière puisse entamer une réflexion sur ses pratiques en forêt à l'exemple de ce que réalisent actuellement plusieurs filières agricoles.

## 1.2 Des pistes pour une sylviculture acceptable peu audibles

Nous l'avons vu, réfléchir à une modification des pratiques sylvicoles s'avère complexe, les acteurs professionnels de la filière se considérant, sans réserve, comme des environnementalistes aux pratiques irréprochables. Néanmoins un partenariat<sup>844</sup> entre le FCBA et diverses structures a permis de mettre en lumière le fossé existant entre une exploitation forestière jugée acceptable et non acceptable par la société. En raison de ce travail pointu et technique, nous souhaitons mettre en avant les diverses conclusions de cet exercice ; celles-ci pourraient constituer le point de démarrage d'une réflexion portant sur une exploitation forestière plus en adéquation avec l'écologisation de notre société.

Ainsi, le projet *Fast Forest*<sup>845</sup> met en lumière dans son rapport final « [le fait que] les politiques et les pratiques qui ne sont pas acceptées et approuvées socialement sont vouées à

---

<sup>842</sup> *Ibid.*

<sup>843</sup> Cette mesure issue de la loi sur l'économie circulaire sera en expérimentation pendant 18 mois dans le secteur textile. *Novethic*, « Affichage environnemental : bientôt une note pour évaluer les vêtements », 12 février 2020, <https://www.novethic.fr/actualite/social/consommation/isr-rse/affichage-environnementale-bientot-une-note-pour-evaluer-les-vetements-148217.html> [consulté le 17 février 2020]

<sup>844</sup> Projet *Fast Forests* : *Forêts à croissance rapide : impact sur les propriétés du bois, prise en compte du changement climatique et acceptation sociétale*, 2017, document interne.

<sup>845</sup> Le projet *Fast Forest* fut un projet multi-partenarial et pluriannuel (2014-2017). Les pays présents sur ce projet furent la France, l'Irlande et l'Allemagne. Ce projet a donc réuni, entre autres, FCBA, ABIBOIS (association bretonne interprofessionnelle du bois), Groupe ESB (Groupe Ecole supérieur du bois), l'ADEME, le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt pour la France. Pour l'Irlande, l'UCD Dublin (University college Dublin), la NUI Galway (National university of Ireland) et le Department of agriculture, food and the marine furent

*l'échec, même si elles sont rentables et soutenues par des données scientifiques solides* (Shindlet et al., 2004 ; Beckley et al., 2006). »<sup>846</sup> De fait, « *l'objectif principal de cette étude est d'établir l'acceptabilité sociale d'options d'intensités différentes d'un certain nombre de pratiques de gestion forestière [...]* »<sup>847</sup> En outre, cette étude a permis « [...] *de déterminer si l'intensification de la gestion forestière actuelle est socialement acceptable.* »<sup>848</sup> Concrètement, le point fort de cette recherche réside à notre sens dans la réalisation d'un classement des pratiques forestières allant des moins acceptables au plus acceptables<sup>849</sup>, conclusions susceptibles d'influencer la sylviculture actuelle et à venir. En fait, de manière générale, pour chaque pratique sylvicole, l'option la moins acceptée réside dans celle considérée comme la plus intensive<sup>850</sup>.

TABLE 6: OPTIONS (S) LES MOINS ACCEPTABLES MOINS CHAQUE PRATIQUE DE GESTION FORESTIÈRE POUR TOUS LES RÉPONDANTS (TOTAL POURCENTAGE ("TRÈS INACCEPTABLE" + "LEGEREMENT INACCEPTABLE") ET SCORE MOYEN OBTENU).

	Options	Total %	Moyenne
Contrôle des ravageurs	Chimique	86% (67.7 + 18.3)	1.59
Proportion de résineux sur le territoire	> 70 %	74.4% (57.9 + 16.5)	1.79
Eclaircie	Non	67.1% (47 + 20.1)	1.94
Récolte	> 10 ha	67.1% (42.7 + 24.4)	2.11
Utilisation de fertilisant		69.5% (42.7 + 26.8)	2.22
Mosaïque (conifères purs)	Petits nombre (100 ha)	54.3% (28.7 + 25.6)	2.57
Densité de plantation	2500 arbres / ha	41.5% (25.6 + 15.9)	2.70
Composition (essences)	Conifère pur	55.5% (28.7 + 26.8)	2.73
Rémanents	Récolté	49.4% (26.2 + 23.2)	2.91
Composition (age)	Age unique	51.2% (20.1 + 31.1)	2.95
Mosaïque (mélange de conifères)	Acceptabilité égal	NA	3.31
Essences non-natives (conifères)		28.7% (10.4 + 18.3)	3.51
Total	164		

Tableau 12 : Des pistes pour une sylviculture acceptable, par FCBA, *rapport interne*

présents. L'Allemagne, quant à elle, fut représentée par le FVA (Forstliche Versuchs-und Forschungsanstalt Baden-Württemberg soit The Forest Research Institut Baden-Wuerttemberg) et le FNR (Fachagentur Nachhaltende Rohstoffe en tant qu'agence centrale de coordination dans le domaine des ressources renouvelables).

Concrètement, le projet *Fast Forests*, focalisé sur deux essences résineuses : l'épicéa Sitka et le Douglas, avait pour plusieurs objectifs : - « Estimer le volume de bois produits par des forêts gérées intensivement », - « Modéliser la qualité du bois provenant de forêts gérées intensivement », - « Améliorer le rendement d'utilisation des matières premières et mesurer - l' » « acceptation sociétale et attentes des acteurs face aux forêts gérées intensivement ».

Concernant le volet acceptation, l'objectif était d'étudier et de comparer l'acceptabilité sociale des pratiques intensives de gestion forestière en Irlande et en France. Pour cela, un travail d'enquête qualitatif et quantitatif a été réalisé. Pour la France, les enquêtés, au nombre de 164, furent des « professionnels de la foresterie », des « propriétaires forestiers » et des « professionnels du bois » ainsi que des « acteurs environnementaux et sociaux ».

<sup>846</sup> Projet Fast Forests : *Forêts à croissance rapide : impact sur les propriétés du bois, prise en compte du changement climatique et acceptation sociétale*, 2017, document interne.

<sup>847</sup> *Ibid.*

<sup>848</sup> *Ibid.*

<sup>849</sup> *Ibid.*

<sup>850</sup> *Ibid.*

### **Aide à la lecture des tableaux *Fast Forest***

Considérons « le contrôle des ravageurs » par voie chimique, 86% des enquêtés jugent cette pratique la moins acceptable du panel proposé. Ce tableau précise que 67.7% des enquêtés jugent cette pratique « très inacceptable » et que 18,3% la jugent « légèrement inacceptable ».

En ce sens, la « moyenne » présentée ci-dessus, est en réalité le « score moyen obtenu » par chaque pratique. Ce score moyen reflète l'acceptation plus ou moins grande des enquêtés envers une pratique. Pour cela, les enquêtés ont noté l'acceptabilité sur une échelle de 5 points : « pas du tout acceptable » (1), « peu acceptable » (2), « indifférent » (3), « assez acceptable » (4), « très acceptable » (5). De fait, plus le score moyen, ou « moyenne » dans les tableaux, est petit, moins la pratique est jugée acceptable.

Concernant, le contrôle des ravageurs, le score obtenu est de 1.59 soit le plus faible du panel. Nous pouvons donc conclure que l'option chimique est celle recueillant la plus faible adhésion des enquêtés.

Encart 2 : Clés de lecture pour le projet Fast Forest

Par ce résumé visuel, nous pouvons affirmer que la malforestation, présentée précédemment, « émerge » nettement. Ainsi, les récoltes supérieures à 10 hectares, voire même de 0,7 hectare en Limousin, sont considérées comme inacceptables. Et il en est de même pour des densités de plantation supérieures à 2500 arbres/ hectare ainsi que pour des peuplements réguliers (arbres du même âge) et constitués uniquement de conifères. Et sans surprise, l'utilisation de traitements chimiques est nettement exclue de tout modèle acceptable de la sylviculture.

À l'opposé, nous pouvons, grâce à ce travail, mettre en avant un résumé de ce que serait une sylviculture plus acceptable.



Table 18 : Option(s) la(les) plus acceptée(s) pour chaque pratique par l'ensemble des répondants (note moyenne obtenue).

	<b>Options</b>	<b>Moy.</b>
<b>Composition (essence)</b>	Mélange (feuillus, feuillus/résineux)	4.46
<b>Lutte contre les nuisibles</b>	Arbres résistants, lutte mécanique ou biologique, modification des pratiques sylvicoles	4.39
<b>Composition (âge)</b>	Âges différents (mélange)	4.37
<b>Eclaircies</b>	10-30%	4.25
<b>Rémanents</b>	Laisser sur place (broyés ou dispersés)	4.03
<b>Superficie de coupe</b>	0.1-4 ha ou couvert continu	4.00
<b>Mosaïque (résineux purs)</b>	Grand nombre (4 ha)	3.67
<b>Densité</b>	500 à 1500 arbres / ha	3.62
<b>Essences résineuses non originaires de la région</b>		3.51
<b>Mosaïque (mélange de résineux)</b>	Acceptabilité égale	3.31
<b>Pourcentage de résineux sur le territoire</b>	< 50 %	3.29
<b>Effectif (répondants)</b>	164	

Tableau 13 : Panorama d'une sylviculture acceptable, par FCBA, *rapport interne*

Avec les résultats de *Fast Forest* couplés à divers travaux du FCBA cités précédemment, la filière disposerait déjà d'une base pertinente pour s'inscrire dans un isomorphisme coercitif. Cependant au sein du FCBA, il semble demeurer une réelle réticence portant sur l'expertise voire la promotion et le transfert de nouvelles méthodologies, pratiques, etc. En effet, si le projet *Fast Forest* nous semble si prometteur comme base de départ pour faire évoluer la filière, nous pouvons hélas penser que cet avis n'est pas partagé au sein du FCBA. En effet, alors que mon embauche s'est faite en 2017, personne n'avait jamais évoqué l'existence de ce travail avec moi alors qu'il correspond pleinement à mon champ d'expertise. En outre, après discussion avec des collègues, il est devenu évident que les conclusions de cette recherche, si intéressantes selon nous, ne satisfont guère notre direction. De fait, à l'heure actuelle, les résultats de ce projet n'ont donné lieu à aucune valorisation (publication et/ou communication), aux dires de certains collègues.

Nous sommes donc confrontés à une situation particulière, avec une ligne « politique » clairement difficile à gérer et à faire évoluer. Pour autant, une réflexion plus globale semble devoir être menée autour d'une filière qui semble elle-aussi se caractériser par une situation de verrouillage ou « lock-in ». En effet, la situation de la filière peut faire écho, par exemple, à celle dédiée à la production de blé dur confrontée à la transition agro-écologique, présentée ci-après.

Face à l'émergence de modes de production alternatifs destinés à réduire « [les] externalités négatives de l'agriculture conventionnelle, telles que les pratiques limitant l'usage

*des pesticides* (Burger et al., 2008) ou *la fertilisation chimique des sols* (Justes et al., 2009) »<sup>851</sup>, il semble qu'un « verrouillage » ait été identifié. Ainsi, pour cette filière, le mode de production dominant pourrait être caractérisé « [...] *comme un système verrouillé (« lock-in ») autour d'un paradigme technologique reposant sur un usage intensif des intrants (fertilisants, herbicides, pesticides, etc.) ; système dont il est difficile de sortir.* »<sup>852</sup>

Pour notre part, nous pensons avoir identifié ce verrouillage au sein de la sylviculture contemporaine avec, avec exemple, la technique dite du cloisonnement. En effet, celle-ci vise à concentrer la circulation des engins forestiers sur certains axes au sein d'une parcelle, ceci ayant pour but de réduire le tassement du sol à l'échelle de la parcelle en question. Si, à l'époque où cette technique a émergé, elle ne faisait pas consensus car « *les chauffeurs ne [cherchaient] pas à rester sur les cloisonnements car ils n'en perçoivent pas toujours l'utilité* »<sup>853</sup>. Actuellement, il semblerait, selon un collègue du FCBA, que la pratique du cloisonnement ne soit toujours pas généralisée en forêt privée<sup>854</sup>. Cette réalité est étonnante sachant que le cloisonnement est vue « [comme] *la solution la plus efficiente [...]* »<sup>855</sup> pour protéger les sols et qu'il est admis « [que] *l'exploitation des bois sur des sols peu portants provoque des dégâts qui peuvent être évités.* »<sup>856</sup>

Sans prendre en compte l'application ou non de la technique du cloisonnement, nous pouvons dire que celui-ci correspond à certes une amélioration mais au sein d'un système d'exploitation globalement non remis en cause. Au contraire, l'approche Pro Silva, quant à elle, représente une alternative à part entière qui ne séduit pas la filière industrielle rencontrée. Selon cette dernière, ce mode de gestion ne serait pas compatible avec des objectifs économiques et industriels « conséquents ».

En effet, Pro Silva se définit à travers la pratique d'une sylviculture considérée par ses promoteurs comme proche de la nature, « [correspondant] à *un traitement des écosystèmes forestiers basé sur la continuité du couvert et le respect le plus élevé possible des processus*

---

<sup>851</sup> M'hand Fares, Marie-Benoit Magrini, Pierre Triboulet, « Transition agroécologique, innovation et effets de verrouillage : le rôle de la structure organisationnelle des filières. Le cas de la filière blé dur française », *Cahiers Agricultures*, vol. 21, n°1, 2012, p. 35

<http://revues.cirad.fr/index.php/cahiers-agricultures/article/view/30959/30719> [consulté le 08 juillet 2019]

<sup>852</sup> *Ibid.*

<sup>853</sup> Emmanuel Cacot, David Peuch, « Observatoire des impacts de l'exploitation forestière », *op. cit.*, p. 3

<sup>854</sup> Aucune donnée chiffrée ne semble exister pour connaître le taux de pratique du cloisonnement. Pour autant, mon collègue expert sur la question souligne qu'il « *reste à convaincre et à formaliser cette mise en œuvre* » qui est au souhait et à l'appréciation de chaque entreprise pour l'instant. (discussion informelle entre ce collègue et moi-même)

<sup>855</sup> Thomas Wehner, Emmanuel Cuchet, Nancy Mendow, Julien Loppin, « Des cloisonnements d'exploitation pour réduire l'impact au sol », *Informations – Forêt*, n°1, fiche n° 744, 2007, p. 6

<https://www.fcba.fr/sites/default/files/files/FIF744.pdf> [consulté le 15 juillet 2019]

<sup>856</sup> *Ibid.*, p. 1

*naturels de croissance et de renouvellement de la forêt.* »<sup>857</sup> Pour un partisan de ce courant de pensée aménagiste rencontré lors de notre phase de terrain, l'approche Pro Silva serait la plus pertinente « [...] *pour faire face aux enjeux de demain par rapport à la gestion de la forêt* »<sup>858</sup>. Pour cet acteur, le positionnement de la filière industrielle calqué sur la sylviculture majoritaire (coupe rase, plantation, etc.) semble peu compréhensible. En effet, il défend l'idée selon laquelle l'approche Pro Silva, on produirait autant voire plus de bois qu'un système classique : « *Dire qu'on ne peut pas faire de Pro Silva parce qu'on a besoin de bois, c'est une ineptie.* »<sup>859</sup> Il surenchérit en précisant « [qu'] *on coupe autant de bois, si ce n'est plus dans l'approche Pro Silva [...] donc par rapport à des objectifs de production nationale on est complètement sur le bon chemin.* »<sup>860</sup>

De fait, l'exemple du modèle sylvicole landais n'est pas compris par cet acteur : « *c'est un mystère complet [...] c'est incompréhensible que l'on travaille encore comme on travaille [dans les Landes], [...] pour moi ; ce n'est pas de savoir s'ils vont changer ou pas. Pour moi, la seule question c'est quand.* »<sup>861</sup>

Pour lui, cette analyse repose sur l'idée « [qu'] *aujourd'hui en forêt, mais c'est évidemment par ailleurs, on n'est plus sur notre île déserte. On a l'obligation de penser au-delà de son intérêt propre. On est peut-être propriétaire de la forêt, on est investi dans un mandat de gestion mais la forêt est au milieu d'une société.* »<sup>862</sup>

Cependant à l'heure où nous écrivons ce travail, la filière semble préférer se concentrer sur la mise en place d'une stratégie de communication plutôt qu'initier une profonde réflexion sur ses pratiques en forêt. En effet, comme nous l'avons déjà exposé, les acteurs de la filière ont identifié un manque de communication, source selon eux de la majorité des incompréhensions qu'ils rencontrent actuellement avec la société, diagnostic que nous ne partageons pas pleinement. Cependant, il est vrai que la communication va de pair (ou devrait aller) avec une volonté de transparence. De fait, nous prenons le parti de nous attarder, d'une part sur le contenu de la communication du FCBA, en posant l'hypothèse qu'aujourd'hui il constitue un acteur peu audible pour le grand public. Et d'autre part, nous tenterons de mettre en avant en quoi la

---

<sup>857</sup> <http://www.prosilva.fr/html/presentation/sylviculture.htm> [consulté le 15 juillet 2019]

<sup>858</sup> Pro Silva

<sup>859</sup> *Ibid.*

<sup>860</sup> *Ibid.*

<sup>861</sup> *Ibid.*

<sup>862</sup> *Ibid.*

communication assurée par la filière nationale nous semble insuffisante face à la perturbation du contrat social qui la lie à la société.

## 2. Une communication mêlant « entre-soi » et position de sachant éculée

Tout au long de ces trois années de travail, les collaborateurs du FCBA côtoyés ainsi que sa direction ont, à de multiples reprises, répondu à mes questionnements divers de la manière suivante : « *on sait ça* », « *on l'a déjà démontré il y a plusieurs années* », « *on a déjà travaillé là-dessus* », etc.

Cependant en faisant le choix de prendre la posture d'une personne extérieure à l'entreprise, j'avais une extrême difficulté à trouver au sein de la communication générale des éléments susceptibles de répondre aux interrogations/critiques environnementales que la filière affronte.

### 2.1 Le FCBA, un acteur éloigné du grand public

Pour appréhender la communication du FCBA, nous avons pris le parti de regarder ses réseaux sociaux, en tant que moyen de communication par excellence pour toucher le grand public de façon plus informelle et quotidienne. Il est aisé de s'apercevoir que l'entreprise, dans les faits, s'adresse plus aux professionnels de la filière qu'à la société. En effet, par les éléments publiés sur leur compte, l'angle de communication de FCBA cible clairement son cercle de relation professionnelles (entreprises partenaires, organismes et acteurs de la filière). En ce sens, les seuls « tweets » du FCBA se consacrent massivement à l'annonce de réunions professionnelles ou événements (à venir ou ayant déjà eu lieu).



Illustration 32 : La communication du FCBA sur Twitter  
(Source : <https://twitter.com/>)



Illustration 33 : Une communication FCBA tournée vers les professionnels  
(Source : <https://twitter.com/>)



Illustration 34 : La communication du FCBA peu tournée vers le grand public et la pédagogie  
(Source : <https://twitter.com/>)

Lors d'un groupe de travail initié à ma demande autour de l'objectivation des critiques environnementales, des collègues ont soulevé le fait que la direction actuelle, tout comme la précédente, avait émis la mise en garde suivante : « *FCBA est un centre technique donc on ne fait pas de politique* »<sup>863</sup>. Aussi la communication de la structure serait vue comme une action politique... Cependant, confronté aux remises en cause actuelles, FCBA pourrait y voir

<sup>863</sup> Propos d'un collègue lors de ce groupe de travail.

l'occasion de faire un peu bouger sa ligne stratégique, en se positionnant comme une structure à l'écoute et susceptible de pouvoir répondre aux questionnements de la société<sup>864</sup>.

En ce sens, si cette stratégie nouvelle devait être questionnée, il serait intéressant d'initier préalablement une réflexion interne autour de la question de la vulgarisation des résultats des collaborateurs du FCBA hors des microcosmes professionnels de la filière.

Cependant, d'une part, FCBA est semble-t-il très peu identifié hors du milieu professionnel forêt-bois ; et d'autre part, peu enclin à changer sa stratégie de communication. Aussi, un regard nouveau sur la filière forêt-bois dans son ensemble nous semble nécessaire. En effet, la filière, à travers certaines instances comme France Bois Forêt (FBF), s'est pour sa part déjà positionnée comme un acteur voulant communiquer en direction du grand public. De fait, un regard plus critique sur le contenu de sa communication actuelle nous paraît pertinent car cette communication semble bien loin d'un comportement isomorphe.

## **2.2 Une communication de filière descriptive éculée**

Face à l'angle de communication, majoritairement, choisi par la filière, une insatisfaction émerge chez nous. La filière semble rester enfermée dans une forme de communication explicative, descriptive, que nous pourrions ainsi résumer de façon quelque peu caricaturale : « la forêt pour les nuls ».

En effet, comme nous l'avons vu lors de notre terrain, les acteurs de la filière partent du constat « simple » suivant : le grand public ne connaîtrait ni la filière, ni la forêt. Dans ce contexte, la communication « classique » (car éculée) de la filière est d'apporter des éléments chiffrés considérés comme susceptibles de résumer à eux seuls ce que sont la filière et la forêt française<sup>865</sup>. Le site de France Bois Forêt, par exemple, semble entrer dans cette veine. Pour illustrer notre propos, voici quelques morceaux choisis dans la page « la forêt » de FBF.

---

<sup>864</sup> Soit directement soit en conseillant la filière et ses acteurs sur les discours à tenir et la mise en avant de résultats et bonnes pratiques, par exemple. Cependant, nous avons bien conscience que ceci correspondrait à un vrai choix de changement de la part de FCBA. Néanmoins, il nous semble qu'il serait intéressant, à minima, d'expertiser cette possible évolution de pratique au sein de FCBA.

<sup>865</sup> Le site de l'INA permet d'illustrer brièvement l'ancienneté de ce discours chiffré. De façon exploratoire, citons simplement le reportage « La filière bois en Picardie » du 29 novembre 1979 qui présente la filière régionale par des chiffres (superficie, nombre de propriétaires, production, etc..) <https://www.ina.fr/video/R13176559/la-filiere-bois-en-picardie-video.html> [consulté le 6 mars 2020]. A l'échelle nationale, citons l'émission *Un livre, un jour* du 25 février 1992 qui présente *L'atlas des forêts de France* de Jean Gadant. Outre la présentation du livre, une présentation chiffrée de la filière et la forêt française est faite [début à la 43<sup>e</sup> seconde] <https://www.ina.fr/video/CPC92001806/jean-gadant-l-atlas-des-forets-de-france-video.html> [consulté le 6 mars 2020]

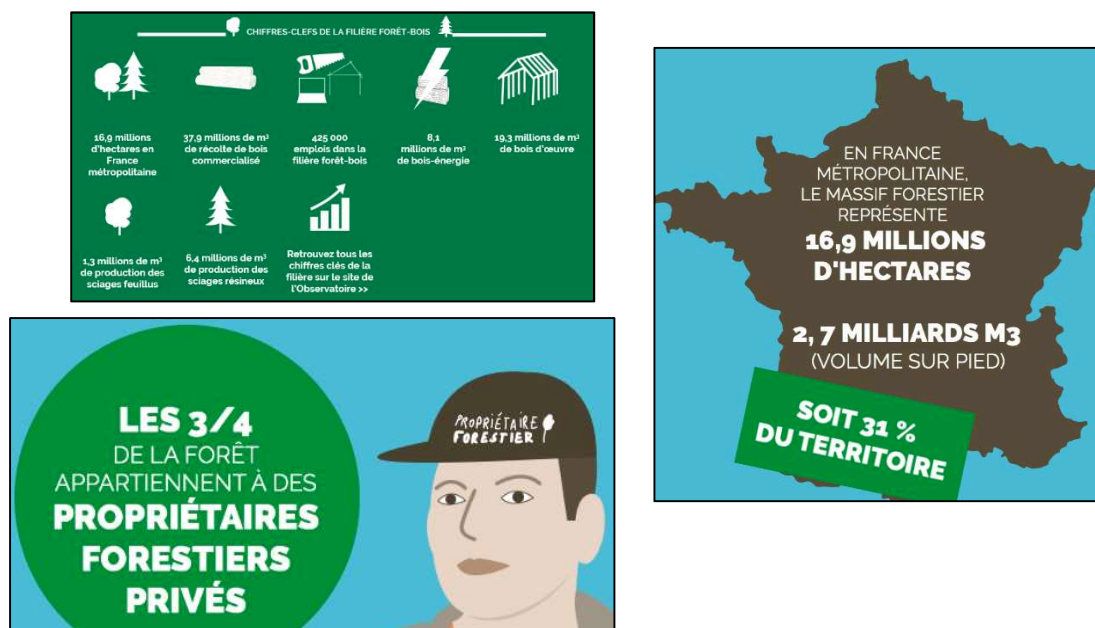


Illustration 35 : Le choix d'une communication chiffrée par France Bois Forêt  
 (Source : <https://franceboisforet.fr/la-foret/>)

Notre objectif ici n'est pas d'être exhaustif, mais bien de mettre en avant quelques éléments diffusés. Notons néanmoins, qu'à contrario de nos propos généraux, FBF ouvre son discours à l'enjeu carbone, très bien identifié par les acteurs de la filière. En ce sens, un onglet intitulé « le cycle du carbone » est bien présent sur son site, avec la mise en avant d'éléments factuels, principalement de nature quantitative, tels ces deux exemples visuels ci-après :



Illustration 36 : Une communication France Bois Forêt peu pédagogique  
 (Source : <https://franceboisforet.fr/>)

Cette approche de la communication a le défaut, selon nous, de mettre le lecteur face à des chiffres et faits ne pouvant pas facilement faire écho chez lui. Ainsi que retiendra par exemple le lecteur de la simple consultation du nombre de propriétaires forestiers français ? *Idem* pour les 70 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> stockés par la forêt par an ? Un chiffre pour un chiffre n'a aucun intérêt ; et il faut au moins une dimension comparative, par exemple. Bref, pour notre part, nous préconiserions de trouver un discours de communication faisant écho chez les gens, « qui leur parle », qui leur permette de voir la filière et ses enjeux sous un autre angle.

Comme pour de nombreux enjeux, être capable d’observer d’autres filières, d’autres acteurs peut constituer une source précieuse d’inspiration. En s’inscrivant dans cette approche, s’intéresser aux politiques urbaines locales pourrait être « inspirant ». En effet, les villes sont en première ligne face à l’écologisation de la société et des nécessaires changements que celle-ci induit. Il nous paraît donc intéressant d’observer brièvement leur communication qui cherche, semble-t-il, à s’inscrire dans la quotidienneté des habitants et dans une visée partagée de la ville du futur.

Selon Seth Godin, considéré comme l’inventeur américain du marketing viral, nous serions entrés « [...] dans l’ « âge du récit », où le plus grand défi qu’affrontent les entreprises est la manière de communiquer sur leur histoire de la façon la plus efficace et crédible possible – à la fois en interne et à l’extérieur ». <sup>866</sup> Cet « âge du récit » fait écho à l’idée que la communication doit aujourd’hui faire sens chez les gens, et interpeller leur quotidienneté. Prenons, pour débiter, l’exemple de la communication du *Cities climate leadership Group* (C40) <sup>867</sup> sur leur Instagram <https://www.instagram.com/c40cities/>



Illustration 37 : Un choix de communication ayant du sens grâce au récit, par C40 Cities

<sup>866</sup> *Ibid.*, p. 21

<sup>867</sup> Le C40 est une organisation de villes luttant contre le changement climatique. Le C40 se compose en mai 2020 de 96 villes, dont Paris, Berlin, Houston, San Francisco, Abidjan, Nairobi, Hong Kong, etc...Liste des villes membres consultable ici <https://www.c40.org/cities>



Ces quelques images extraites mettent en avant deux éléments, à savoir d'une part, l'image de la ville rêvée ayant fait les transitions écologiques nécessaires, et d'autre part, le slogan de la C40 qui se positionne de façon pro-active en tant que force de changement.

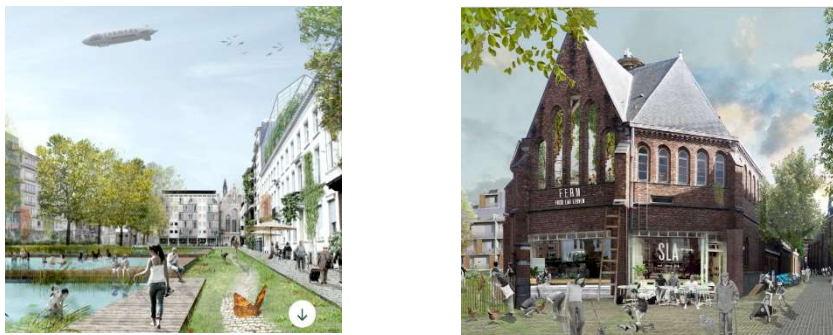


Illustration 38 : Le récit pour fédérer autour d'un projet commun  
(Source : <https://roadmap.leuven2030.be/>)

Ce choix de communication se retrouve également dans le projet politique de la ville de Louvain, par exemple. Celle-ci a constitué une feuille de route 2025 – 2035 – 2050 composée de « 13 programmes pour un climat neutre à Louvain »<sup>868</sup> afin d'adapter la ville au changement climatique. Pour cette feuille de route, le choix de l'illustration est intéressant car il illustre une société qui, là aussi, a réussi sa transition.

Au sein de la filière, le site *bois.com* a retenu notre attention en incarnant la nécessaire inscription de la communication dans la quotidienneté des gens. Cette inscription transparaît dès l'accueil du site internet avec les onglets « la maison », « le quotidien », « la ville », « les territoires », « la planète ».



<sup>868</sup> *Leuven 2030*, « Roadmap 2025 – 2035 – 2050, 13 programma's naar een klimaatneutraal Leuven », <https://roadmap.leuven2030.be/intro> [consulté le 15 juillet 2019]



Illustration 39 : Exemple de communication où le bois s’inscrit dans la quotidienneté  
 (Source : <https://www.bois.com/>)

Bien entendu, chaque onglet, et globalement le site, offre une traduction concrète de la place du bois dans notre vie quotidienne, une place destinée à tendre vers une plus grande durabilité. Si ce site n’offre pas en introduction une vision globale du projet de société vers lequel on doit tendre, les sous-onglets vont dans ce sens en positionnant le bois comme une alternative durable.

Cette stratégie de communication autour du storytelling, cet « âge du récit », nous permet de dire que la filière devrait dans une potentielle stratégie de vulgarisation et pédagogie considérer les bonnes pratiques illustrées ci-dessus. De surcroît, notons que l’objectif n’est pas de convaincre « [mais] *de rendre les citoyens capables de penser les arbres et la forêt dans leurs fonctions multiples (tant matérielles que symboliques) et de connecter leur vision des arbres et de la forêt à une vision plus large d’une société durable dans un environnement durable, conformément aux nouvelles questions collectives contemporaines.*»<sup>869</sup> Dans ce contexte, l’ancrage à ce qui touche les gens dans une quotidienneté soumise à la nécessité (voire injonction ?) de « transitionner » afin de s’inscrire dans la durabilité semble une piste intéressante à creuser et à expérimenter.

Cependant, nous l’avons assez dit, la communication ne fait ou ne fera pas tout face aux critiques et attentes de notre société en cours d’écologisation. En ce sens, pour tendre vers un comportement isomorphe, la filière devrait, semble-t-il, pousser plus loin sa réflexion.

<sup>869</sup> Thierry De Smedt, Pierre Fastrez, Julie Matagne, Christine Farcy, « Les recommandations du programme en matière de communication forestière », in Charles Dereix, Christine Farcy, François Lormant (dir.), *Forêt et communication : Héritages, représentations et défis*, Paris, l’Harmattan, 2016, pp. 381-391, p. 390

### 3. Un changement d'actes requis et attendu

Au regard de la nouvelle position d'Alain Rousset<sup>870</sup>, qui nous a été rapportée, nous pourrions espérer que cette incitation politique serve de déclencheur à une réflexion interne au FCBA. Effectivement, en réaction aux propos d'Alain Rousset, une idée datant de 10 ans semble enfin être considérée avec plus d'ouverture que pendant toutes ces années. Le collaborateur à l'origine de l'idée souhaitait élaborer un projet autour de l'expérimentation de différentes techniques d'exploitation ou de sylviculture afin d'en mesurer les impacts tant économiques, environnementaux que paysagers par exemple. Face aux critiques environnementales subies par la filière, il nous semble très aisé de voir le grand intérêt de ce possible projet. Il serait un exemple d'ouverture et de possible adaptation aux nouvelles attentes de la société.

Cependant, à l'heure où ces pages sont écrites, ce projet n'a toujours pas débuté. En outre, pour avoir échangé sur le sujet avec la direction FCBA, leur signifiant à cette occasion tout mon intérêt sur ce projet, leur réponse fut de dire que ce n'était pas important comme sujet. En effet, la direction a réitéré lors de ce même entretien que le seul travail d'intérêt serait d'arriver à constituer un discours prônant l'existence d'une diversité de forêts et non pas d'un seul type de forêt. Par ces précisions « de nature typologique », leur objectif serait ici de promouvoir la notion de « forêt de plantation » dédiée à répondre aux besoins croissants de la bioéconomie. Cette dichotomie « forêt de plantation » versus « autres forêts » permettrait, aux dires de la direction, de consacrer ces « autres forêts » aux fonctions non dédiées à la production : accueil du grand public (loisirs), protection des milieux (RTM, Habitats « Natura 2000 », réserves intégrales, etc.). Dans ce contexte, le grand public ne s'intéresserait plus aux pratiques sylvicoles ayant cours dans les forêts de plantation<sup>871</sup> selon la vision de la direction. Clairement, nous ne partageons pas cet avis et le succès de l'hypothétique création d'une identité « forêt de plantation » réclamerait un important effort de communication portant sur un temps long, soit une durée qui nous ne semble pas cohérente avec le temps actuel (à savoir l'impatience du grand public...) des multiples critiques questionnant la filière dont sa légitimité.

De fait, face à cette crise de légitimité, il nous semble que l'apport de réponses et de changements rapides est absolument nécessaire. En ce sens, le projet d'expérimentation évoqué précédemment nous semblerait prometteur ; effectivement, ce serait l'occasion d'expérimenter

---

<sup>870</sup> Pour rappel, Alain Rousset aurait appelé de ses vœux un questionnement autour d'autres pratiques sylvicoles que la ligne et le mono-spécifique.

<sup>871</sup> Les mêmes qu'actuellement en forêt.

diverses approches plus ou moins intensives<sup>872</sup>. Citons, par exemple, la coupe rase bien sûr, mais aussi la coupe avec maintien d'un certain nombre d'arbres sur pied, à l'exemple de pratiques sylvicoles mise en œuvre en Suède. De même, par exemple et sans chercher l'exhaustivité, la promotion d'une lisière feuillue<sup>873</sup>, qui aiderait, outre au maintien d'une meilleure biodiversité, à occulter une coupe, pourrait être expérimentée.

Cette question de la biodiversité est très importante du fait qu'elle constitue de nos jours un sujet de réflexion et d'inquiétude majeure pour nombre d'acteurs, dont les pouvoirs publics. Ainsi, pour Antoine d'Amécourt, Président de Fransylva, la biodiversité constitue « [...] *le mot à la mode. Tous les médias en parlent, les politiques et les associations également.* »<sup>874</sup>

Pour preuve, citons le récent dispositif volontaire de protection, à savoir *les obligations réelles environnementales (ORE)*<sup>875</sup>. L'objectif de cette protection est « [de] *mettre en place des actions en faveur de la biodiversité, ses éléments et ses fonctions.* »<sup>876</sup> Ces obligations s'inscrivent dans l'article 2 de la Charte de l'environnement énonçant « [que] *toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.* »<sup>877</sup> Si ce dispositif ne vise pas directement la filière industrielle forêt-bois, celle-ci pourra, néanmoins y être confrontée à travers des propriétaires forestiers volontaires.

Soulignons que ce dispositif a particulièrement retenu notre attention car il traduit un mouvement global de réflexions et d'actions visant à préserver la biodiversité face auquel la filière et ses entreprises de l'amont devront faire face. Pour preuve, le plan biodiversité dévoilé par le gouvernement le 4 juillet 2018 avance son souhait « [...] *d'améliorer nos connaissances sur la biodiversité des sols et de développer les pratiques agricoles et forestières permettant de*

---

<sup>872</sup> L'expérimentation pour déterminer l'impact de l'homme semble devenir cruciale. Pour preuve, signalons qu'en octobre 2019, la création du 11<sup>e</sup> parc national en Bourgogne-Champagne a été annoncée. Celui-ci, grand de 240 000 hectares, sera dédié à la forêt. L'une des ambitions de ce parc nous interpelle grandement. En effet, « *l'ambition est aussi d'en faire LE centre de recherche d'Europe sur la forêt. [En effet,] une parcelle de 3 000 hectares sera exclusivement réservée aux chercheurs. Un laboratoire à ciel ouvert, inédit explique Bernard Frochot, directeur du comité scientifique : "C'est une première en France sur une aussi grande surface. L'intérêt scientifique c'est d'avoir une grande étendue et d'observer comment une forêt se débrouille toute seule pour se régénérer lorsqu'il n'y a plus d'impact humain."* France Inter, « Création d'un 11<sup>e</sup> parc national dédié à la forêt en Bourgogne Champagne », 23 octobre 2019 <https://www.franceinter.fr/emissions/le-zoom-de-la-redaction/le-zoom-de-la-redaction-23-octobre-2019> [consulté le 23 octobre 2019]

<sup>873</sup> Il semblerait qu'Alliance Forêt Bois serait ouvert à réfléchir à cette possibilité.

<sup>874</sup> Forêts de France, *Une biodiversité plurielle*, novembre 2019, p. 3

<sup>875</sup> Introduites par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages (art 72 – article L 132-3 du code de l'environnement)

<sup>876</sup> Ministère de la transition écologique et solidaire, Cerema, *Obligation Réelle Environnementale (ORE) – Fiches de synthèse*, 2018, p. 3 <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide-methodologique-obligation-reelle-environnementale.pdf> [consulté le 26 novembre 2019]

<sup>877</sup> Légifrance.fr, *Charte de l'environnement*, 2004, <https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Charte-de-l-environnement-de-2004> [consulté le 26 novembre 2019]

*la conserver, de la restaurer et de la valoriser* »<sup>878</sup>. De même, ce plan ambitionne de renforcer l'intégration de la biodiversité au sein des documents de gestion forestière : « *Nous développerons notamment le dispositif des annexes vertes aux schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS) pour une meilleure prise en compte des réglementations environnementales dans les documents de gestion forestière.* »<sup>879</sup>

Dans ces circonstances, il est aisé de percevoir l'importance croissante de la biodiversité et surtout de sa mesure. En ce sens, bien que le Président de Fransylva se glorifie du fait « [que] nous, forestiers, sommes au cœur de ces enjeux depuis l'apparition de la sylviculture »<sup>880</sup>, la question de la quantification de cette biodiversité se pose de plus en plus. Pour preuve, des chercheurs de l'IRSTEA précisent d'une part « [que] les forêts affichent globalement des tendances favorables à la préservation de la biodiversité, toutefois « l'évaluation proposée par les indicateurs actuels est partielle et essentiellement indirecte. [...] »<sup>881</sup> D'autre part, ces chercheurs avancent aussi « [qu'un] suivi national taxinomique direct de la biodiversité forestière »<sup>882</sup> pourrait constituer un outil de grande utilité. Et en ce sens, le ministère de l'Agriculture a commandé une réflexion destinée à établir un diagnostic fiable sur cette question car il a bien identifié ce besoin d'information de la société<sup>883</sup>. Ce diagnostic devient de même indispensable « [...] pour mesurer les effets des politiques publiques [...] »<sup>884</sup>. Au final, l'objectif est de pouvoir statuer sur le questionnement majeur suivant : « [...] si la biodiversité est en régression dans une région, faut-il associer cette baisse au changement climatique ou au mode de sylviculture dominant ? »<sup>885</sup>

Cette volonté de pouvoir s'appuyer sur un outil de mesure performant et fiable illustre bien que le discours performatif du style « on fait bien », « la biodiversité est riche en forêt », « nous sommes les premiers écologistes de France », ne suffit plus. La recherche de l'objectivation et la transparence semble de mise.

---

<sup>878</sup> Ministère de la transition écologique et solidaire, *Plan biodiversité -Comité interministériel biodiversité – 4 juillet 2018*, 2018, p. 16

[https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/18xxx\\_Plan-biodiversite-04072018\\_28pages\\_FromPdf\\_date\\_web\\_PaP.pdf](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/18xxx_Plan-biodiversite-04072018_28pages_FromPdf_date_web_PaP.pdf) [consulté le 26 novembre 2019]

<sup>879</sup> *Ibid.*

<sup>880</sup> Forêts de France, *Une biodiversité plurielle*, novembre 2019, p. 3

<sup>881</sup> *Ibid.*, p. 25

<sup>882</sup> *Ibid.*

<sup>883</sup> Lors du séminaire « Améliorer le suivi de la biodiversité des forêts métropolitaines : pourquoi, comment ? » organisé au Ministère de l'agriculture de l'alimentation le 3 décembre 2019, le sous-directeur des Filières forêt, bois, cheval et bioéconomie a précisé « la société est demandeuse de données sur la biodiversité ». De même, il a fait savoir que pour le Ministère « on [l'ensemble des acteurs étudiant la biodiversité forestière] a le devoir de transférer nos données. Vous ne devez pas les garder pour vous. »

<sup>884</sup> Forêts de France, *Une biodiversité plurielle*, novembre 2019, p. 3

<sup>885</sup> *Ibid.*

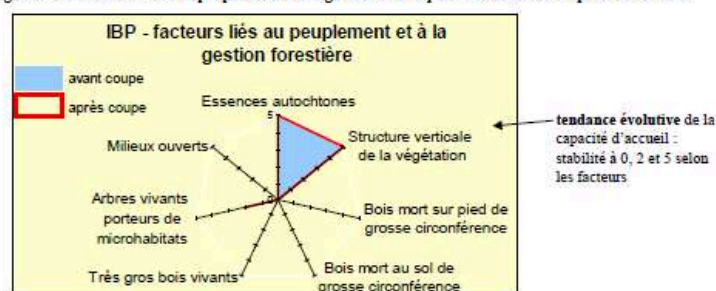
Et en ce sens, une réflexion au sein de FCBA, à travers des parcelles test, pourrait répondre à ces attentes sociétales relayées par l'échelon public. Nous avons déjà évoqué l'existence de l'Indice de Biodiversité Potentiel (IBP) développé par Pierre Gonin<sup>886</sup> et Laurent Larrieu<sup>887</sup> : il pourrait, en attendant une méthode de mesure plus performante, permettre à FCBA de commencer ces travaux d'objectivation<sup>888</sup>. En effet, cet indice cible, à l'échelle du peuplement (quelques dizaines d'hectares maximum selon les inventeurs), la biodiversité ordinaire à travers la mesure de 10 facteurs donnant au final l'IBP.

Après discussion avec Pierre Gonin, il a pu nous confirmer que l'IBP pourrait tout à fait être utilisé afin d'assurer le suivi d'une intervention sylvicole comme par exemple l'évaluation « [de] l'impact de la coupe [rase] sur la capacité d'accueil du peuplement pour les espèces. »<sup>889</sup> Cependant, il prend la précaution de signaler également que l'IBP ne peut offrir une mesure précise de la biodiversité réelle. Cet indice constitue plutôt « [...] un outil d'évaluation rapide de la capacité de la forêt à accueillir les espèces, utilisable facilement par les gestionnaires [...] »<sup>890</sup> et offrant une représentation graphique claire.

Tableau 7 - Score des facteurs IBP avant et après coupe dans deux peuplements exploités

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
<b>Parcelle 326</b>										
Avant coupe	5	5	0	0	0	2	0	2	0	5
Après coupe	5	5	0	0	0	2	0	2	0	5
Tendance évolutive de la capacité d'accueil	stabilité à 5	stabilité à 5	stabilité à 0	stabilité à 0	stabilité à 0	stabilité à 2	stabilité à 0	stabilité à 2	stabilité à 0	stabilité à 5
<b>Parcelle 361a</b>										
Avant coupe	2	2	2	2	2	5	5	0	0	5
Après coupe	2	5	5	5	2	2	5	0	0	5
Tendance évolutive de la capacité d'accueil	stabilité à 2	faible augmentation de 2 à 5	faible augmentation de 2 à 5	faible augmentation de 2 à 5	stabilité à 2	faible diminution de 5 à 2	stabilité à 5	stabilité à 0	stabilité à 0	stabilité à 5

Figure 7 - Facteurs IBP liés au peuplement et à la gestion dans la parcelle 326 avant et après intervention



<sup>886</sup> De l'Institut pour le Développement Forestier (IDF)

<sup>887</sup> De l'IDF et de l'INRA

<sup>888</sup> Surtout que FCBA aurait toutes les compétences et les relations pour compléter, améliorer l'outil IBP

<sup>889</sup> Echange par e-mail du 8 octobre 2019

<sup>890</sup> *Ibid.*

Figure 8 - Facteurs IBP liés au peuplement et à la gestion dans la parcelle 361a avant et après intervention

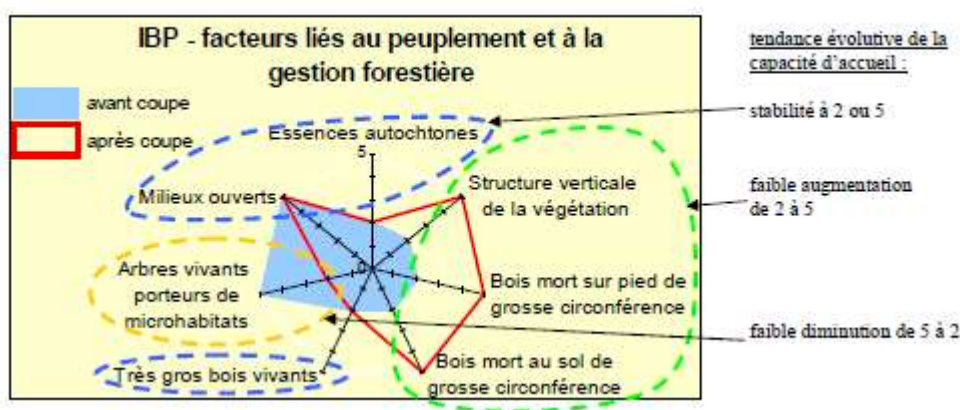


Illustration 40 : Exemples de représentation graphique obtenue grâce à l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP), par Pierre Gonin (coord.) (2014)

Cette facilité d'utilisation est, nous semble-t-il, un point très important pour espérer faire, à terme adhérer les forestiers à cette approche. En effet, ici pourrait se profiler une difficulté. Effectivement, Pierre Gonin nous a confirmé qu'il n'existait aucun recensement du nombre d'utilisateurs de cet indice ; or, un échange avec le Service forêt du département des Landes nous a indiqué qu'aucun IBP n'a été réalisé dans le département des Landes, par exemple. Aussi faut-il y voir le reflet d'un certain « verrouillage » (lock-in), déjà soulevée dans ce travail ? Cependant, si ce projet d'expérimentation abouti, et que la transparence est assurée quant à l'affichage des résultats, il pourrait être le première pas vers une direction plus en adéquation avec notre société qui s'écologise.

En effet, cela nous semble crucial puisque à l'heure où sont écrites ces pages, la filière forêt-bois privée semble se caractériser par la culture d'un immobilisme qui interroge. Car en parallèle, les choses évoluent au sein de la forêt publique. Pour preuve, l'ONF a annoncé le 14 octobre 2019 « [...] l'abandon de la prescription et de l'usage d'herbicides, d'insecticides et de fongicides dans les forêts publiques. »<sup>891</sup> Cet abandon se fera au profit « « [d'] alternatives mécanisées ou des techniques de bio-contrôle des ravageurs et parasites » »<sup>892</sup>.

Comme dit précédemment, la filière agricole, plus exposée par l'écologisation que ne peut l'être la forêt<sup>893</sup>, pourrait constituer une source d'inspiration. En effet, selon un journaliste du *Figaro*, « [...] critiqué de toutes parts, attaqué physiquement par les activistes véganes, le monde agricole veut reprendre la main pour résorber le fossé qui s'est creusé avec les Français

<sup>891</sup> *Libération*, « L'ONF annonce l'abandon des pesticides en forêt publique », 18 octobre 2019 [https://www.liberation.fr/direct/element/lonf-annonce-labandon-des-pesticides-en-foret-publique\\_104180/](https://www.liberation.fr/direct/element/lonf-annonce-labandon-des-pesticides-en-foret-publique_104180/) [consulté le 21 octobre 2019]

<sup>892</sup> *Ibid.*

<sup>893</sup> L'agriculture est, encore aujourd'hui, plus liée à notre quotidien que la forêt. Bien que la filière ait le souhait de rompre avec ce fait grâce au regain d'intérêt pour le bois qu'à la société devant transitionner.

ces dernières années. »<sup>894</sup> Face à cette situation, les agriculteurs ont dû évoluer en réalisant « [...] une vraie bascule alors que le syndicalisme agricole s'est trop souvent retranché dans une posture de victimisation, peu productive. »<sup>895</sup> En ce sens, le dialogue et la transparence sont choisis, comme le souligne Agridemain<sup>896</sup>: « nous avons essayé de répondre frontalement ou par des actions syndicales, c'est totalement vain ! Nous avons donc choisi d'ouvrir nos fermes pour expliquer sans intermédiaire notre métier au consommateur et au citoyen »<sup>897</sup>. Aussi les initiatives apparaissent-elles nombreuses, « [...] cette volonté de faire et surtout de « faire savoir » [allant] en s'amplifiant. »<sup>898</sup>

Outre cet effort de transparence, une réflexion sur les pratiques agricoles est de même à l'œuvre à travers, par exemple, la question des évolutions technologiques visant à réduire l'utilisation des intrants chimiques. Effectivement, « au-delà du dialogue, beaucoup savent aussi qu'ils sont encore loin d'être irréprochables et que les efforts doivent se poursuivre. »<sup>899</sup> L'objectif étant de montrer que les agriculteurs sont des « apporteurs » de solutions et pas uniquement des créateurs de problèmes, pour reprendre les termes de Franck Berger, vice-président de l'Union française des semenciers<sup>900</sup>.

Face à cette nouvelle annonce de l'ONF, qui s'ajoute à celle de l'arrêt de l'usage du glyphosate en 2018, ainsi qu'aux réflexions autour de l'intégration paysagère des coupes<sup>901</sup>, et aux tentatives de changements de pratiques d'autres filières, la filière forêt-bois privée, atone et non-agissante, se voit remise en cause tant par les acteurs environnementalistes que par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Effectivement, ce dernier a dépeint le constat

---

<sup>894</sup> *Le Figaro*, « La lutte des paysans pour reconquérir le cœur des Français », 18 novembre 2019

<sup>895</sup> *Ibid.*

<sup>896</sup> Agridemain se présente comme « [...] le premier mouvement rassemblant les principales organisations professionnelles du secteur agricole autour d'une vision commune de l'agriculture. » <https://agridemain.fr/qui-sommes-nous/>

<sup>897</sup> *Le Figaro*, « La lutte des paysans pour reconquérir le cœur des Français », 18 novembre 2019.

<sup>898</sup> *Ibid.*

<sup>899</sup> *Ibid.*

<sup>900</sup> *Ibid.*

<sup>901</sup> Cette question de l'intégration paysagère est mise en avant dans le cadre du label « Forêt d'Exception » développé par l'ONF. Aujourd'hui, c'est 17 forêts domaniales qui sont engagées dans cette démarche, dont les forêts domaniales de La Teste de Buch et de Lège et Garonne, en Nouvelle-Aquitaine. La réflexion derrière cette labellisation est, semble-t-il, de concilier protection, usagers et production forestière. Pour preuve, sur le Bassin d'Arcachon, la réalisation de coupes de renouvellement semblait « [...] susciter des questionnements [chez les usagers] » ONF, *Bassin d'Arcachon, forêt d'Exception®*, *Contrat de projet 2016-2020*, 2016, p.8

En ce sens, « [...] une attention particulière est notamment portée sur l'intégration paysagère des coupes, avec de nombreuses actions d'information développées auprès du grand public ». ONF, « Deux Forêts d'Exception® labellisées dans le Bassin d'Arcachon, 15 juin 2018 <http://www1.onf.fr/foret-exception/> [consulté le 11 juin 2020]



cruel suivant : « « *la mutation de l'agriculture a bel et bien lieu. La forêt doit à son tour évoluer.* » »<sup>902</sup>



Illustration 41 : L'ONF fait le choix d'arrêter d'utiliser des pesticides dans ses forêts (Source : <https://twitter.com/>)



Illustration 42 : La fin des pesticides dans la forêt privée et les coopératives est attendue (Source : <https://twitter.com/>)

<sup>902</sup> *Forestopic*, « « La forêt doit évoluer » (Didier Guillaume, Ministre de l'Agriculture) », 29 novembre 2019, <https://www.forestopic.com/fr/foret/les-acteurs/1012-foret-doit-evoluer-didier-guillaume-ministre-agriculture> [consulté le 05 décembre 2019]



Illustration 43 : La députée Mathilde Panot demande « un choix démocratique » pour les forêts  
(Source : <https://twitter.com/>)

Au final, nous ne souhaitons pas aller plus loin dans nos propos, un travail de réflexion propre étant nécessaire. Cependant puisque, suite à l'expertise menée tout le long de ce travail de recherche, nous avons pris le parti de faire des préconisations de changement à destination du FCBA et plus globalement envers la filière ; nous nous devons de mettre en lumière les difficultés que connaît la politique de communication de la filière, et qui relèvent du « verrouillage ». Or, bien que ces limites aient été identifiées par certains collègues<sup>903</sup>, aujourd'hui le constat dressé montre l'absence de toute intégration et/ou action dédiée relevant de cette problématique de la « malcommunication » (en référence à la malforestation...) au sein des activités du FCBA<sup>904</sup>.

De fait, nous pouvons affirmer qu'il existe une marge de progression certaine en ce domaine pour le FCBA et la filière. En effet, sans avoir cherché à être exhaustif dans nos propositions, nous avons surtout voulu mettre en avant la valorisation possible, dans un premier temps, de données et travaux déjà existants. Par cette position, notre souci est bien d'initier le plus rapidement possible la mise en œuvre d'une stratégie de légitimation « éclairée ».

<sup>903</sup> Difficulté évoquée lors de réunions stratégiques internes à FCBA.

<sup>904</sup> Précisons qu'il est très difficile de connaître l'ensemble des réflexions au sein de FCBA. L'entreprise se compose de différents sites en France et les opportunités d'échanges furent limitées en ce qui me concerne. De fait, la véracité de mon propos peut aussi être influencée par ma position géographique depuis mon site de référence (Cestas) ou le laboratoire Passages à l'université.

## **CONCLUSION GÉNÉRALE**



Pour conclure ce travail de thèse, il nous tient à cœur de réinsister sur les quelques points fondamentaux qui ont émergé lors de cette recherche.

En effet, lorsque ce travail a débuté en 2017, nous avons déjà structuré notre problématique de travail autour de l'écologisation. Cependant, il a été en quelque sorte « inespéré » de voir affluer en si peu de temps (celui de la réalisation de cette recherche doctorale) un si grand nombre d'éléments accréditant la pertinence de notre problématique ! Face à ce « déferlement », nous avons dû réorienter très légèrement notre questionnement de départ, en le recentrant sur la réponse stratégique de la filière forêt-bois confrontée à la montée en puissance de cette écologisation.

Toutefois, le regard (certes un peu rapide) que nous devons poser sur la genèse et l'évolution des politiques forestières françaises a été sauvegardé. D'une part, pour souligner que l'histoire de la forêt et de ses acteurs s'inscrit sur le temps long - à l'exemple d'ailleurs de celui de l'aménagement forestier -, avec donc certaines conséquences durables... Et d'autre part, pour illustrer le fait que la sphère politique s'imprègne bien de l'écologisation de la pensée à l'œuvre dans notre société. En ce sens, la filière industrielle se voit apposer des injonctions nationales tant de nature environnementale que productiviste. Dans ce contexte, associé au renforcement de critiques envers les pratiques sylvicoles, la question de la non-acceptabilité sociale est apparue ces toutes dernières années dans le discours de la filière.

Durant ce travail de recherche, nous n'avons eu de cesse de souligner la « cristallisation » des acteurs de la filière sur des supposés non-acceptabilités des coupes et incompréhensions des citoyens. En effet, grâce à nos entretiens, nous avons pu mettre en évidence le constat selon lequel les acteurs opérant en forêt ne sont pas massivement bloqués dans leur action de tous les jours. En fait, on assiste à un « raidissement » d'une grande part de ces mêmes acteurs engendrant une montée en épingle et généralisation, aux échelons régional voire national, de quelques rares blocages locaux. Dans ce cadre, la filière privée semble adopter une position défensive autour de l'acceptabilité et ne pas prendre l'entière mesure des conséquences du phénomène d'écologisation. Effectivement, ce dernier renvoie à un phénomène en cours, certes mouvant, plus ou moins important selon les régions, mais source de nombreuses répercussions parfois peu conciliables les unes avec les autres.

Ainsi, l'intérêt contemporain porté par la société aux questions environnementales induit un net regain d'intérêt pour le matériau bois, vu comme un substitut aux ressources jugées plus polluantes (béton, plastique, fioul, etc.). Pour autant, la forêt, considérée au travers ce même prisme « environnementaliste », apparaît comme un espace à protéger et à accroître tant pour ses aménités naturalistes (biodiversité, stockage carbone, etc.) que pour les bienfaits supposés

de type « santé », redécouverts notamment par la sylvothérapie. Cette déconnexion amont/aval, qui n'est pas nouvelle, est régulièrement pointée du doigt par les acteurs de la filière depuis près d'un demi-siècle. Pour notre part, nous avons pris le parti de ne pas centrer notre recherche sur ce seul vieux « problème » mais plutôt d'expertiser la remise en cause en cours des pratiques de la filière industrielle forêt-bois.

Comme nous l'avons précisé ci-dessus, notre travail de recherche s'est réalisé dans une temporalité très riche en événements importants pour la filière. L'apparition de la notion de *malforestation* en constitue le symbole « criant ». Effectivement, cette notion « chapeau » traduit une remise en cause totale du modèle sylvicole prôné par la filière industrielle (plantations monospécifiques avec une préférence pour les conifères, pertes de biodiversité, mécanisation des opérations sylvicoles et tassement des sols, utilisation d'intrants chimiques, coupes rases, etc.). Notre souhait majeur, tout au long de nos investigations, était bien de déterminer comment, stratégiquement, les acteurs de la filière se positionnaient face à cette remise en cause : assistons-nous, de leur part, à une réelle prise de conscience, déclenchant ainsi une réponse stratégique forte visant à s'adapter aux nouvelles interrogations sociétales, ou pas ?

À ce stade (final) de notre recherche, nous prenons le choix du « *ou pas* ». Des réunions, des groupes de travail, des communications ont été faites autour de l'acceptabilité ou encore du conflit, etc.<sup>905</sup> Néanmoins, par nos entretiens, nous n'avons pas pu déceler une volonté « franche » (et nette) de réflexion autour du défi de l'adaptation des pratiques de la filière face aux nouvelles attentes sociétales induites par l'écologisation.

Face à ce constat, qui correspond selon nous à une perte grave de légitimité de la filière, la réponse massive de cette dernière se résume au seul domaine de sa communication ; la vague de critiques qu'elle connaît s'expliquerait, selon elle, par des lacunes dans le contenu de sa communication combinées à une incompréhension du public pour son domaine d'intervention. De fait, l'amélioration du contenu de cette communication serait le (seul) contre-feu pertinent à cette situation.

Ce positionnement est bien révélateur de l'incompréhension du phénomène qu'est l'écologisation de la société dans son ensemble. Bien entendu, la communication constitue un

---

<sup>905</sup> Citons, par exemple, le séminaire d'étude du 2RI « Forêt-Bois-Marchés » intitulé Les monde de la forêt et du bois à l'épreuve de l'acceptabilité sociale : regards croisés. Ce séminaire a eu lieu les 29 et 30 octobre 2019 à l'INRA de Cestas Pierreton, et nous avons eu la chance de pouvoir y présenter nos travaux. Nous pouvons également mettre en avant le groupe de travail de France Bois Forêt, auquel nous participions, intitulé dans un premier temps « Acceptabilité sociale de la récolte de bois ». Ce groupe de travail initié en 2018 s'est réuni à plusieurs reprises, un récapitulatif est disponible en annexe. En outre, la question du conflit a par exemple était mise en avant par le Groupe d'Histoire des Forêts Françaises, le 25 janvier 2020, à travers l'organisation d'une journée d'étude, intitulée « Mobilisations et conflits forestiers hier et aujourd'hui : résistances, participation et contestations ».

domaine important ; nous sommes en effet dans un « monde » de communication et d'information. Toutefois, à notre sens, investir (enfin) intelligemment le champ de la communication permettra uniquement de combler un retard... face aux autres filières. Mais, se cantonner simplement à tenir une ligne - entendue à maintes reprises au cours de ces trois années passées au sein de la filière - selon laquelle « *les gens n'ont pas compris, il faut communiquer et ça ira* », ne nous semble pas constituer une réponse stratégique suffisante face à l'enjeu du questionnement sociétal.

En parallèle du cas français, nous avons fait le choix d'observer ce que font certains pays forestiers en termes de communication, mais surtout, plus particulièrement, en termes de réponse face à un intérêt et une inquiétude toujours plus grande pour l'environnement et sa préservation. Par ce parangonnage, nous avons pu déceler comment une stratégie de transparence peut se faire jour au sein d'une filière ou d'une entreprise. Soulignons simplement pour rappel, sans nulle prétention d'exhaustivité, la mise en avant de la quantification des impacts, l'affichage d'objectifs de réduction d'émissions et d'intrants mais aussi de pratiques de conservation ou d'autorégulation sur l'ampleur des coupes, etc. Ici, à notre sens, nous sommes confrontés à une réponse stratégique plus aboutie et plus en adéquation avec les questionnements induits par l'écologisation en cours.

En France, nous n'en sommes clairement pas à ce stade. L'idée même de diffuser une information de cette nature n'enthousiasme guère certains acteurs majeurs de la filière. Pour preuve, nous pouvons citer la dernière communication France Bois Forêt<sup>906</sup>, reposant sur une série de programmes courts hébergés par France Télévision, intitulée « *Laisse entrer la nature* » : le premier épisode met en avant l'usage du bois pour la construction ainsi que ses bienfaits pour la santé. Et, sans surprise, aucune réponse n'est apportée aux diverses critiques que la filière connaît, cette petite séquence vidéo se terminant par le slogan, « *La nature pour moi, c'est magique* ». Conclure une vidéo par ce slogan semble étonnant lorsque l'on sait que les acteurs de la filière industrielle veulent combattre justement ce lien forêt - nature.

---

<sup>906</sup> Au moment où nous écrivons cette conclusion (juin 2020)



France Bois Forêt 30 décembre 2019 Actualités, Filière, Grand public

Illustration 44 : France Bois Forêt communique autour de la « nature »  
(Source : <https://franceboisforet.fr/>)

Aussi souhaitons-nous réaffirmer avec force l'idée suivante : rendre plus visible la filière et ses produits constitue indubitablement une bonne stratégie. Toutefois, il nous semble que cette stratégie ne répond pas à la perte de légitimité de la sylviculture à l'œuvre au sein du grand public.

En outre, ce manque de stratégie face à l'écologisation de la pensée risque de devenir encore plus perceptible en raison d'une stratégie forestière nationale souhaitant justement, ces derniers temps, intensifier la gestion forestière<sup>907</sup>. Ainsi, de nos jours, la filière œuvre, à travers la promotion de ce scénario, pour intensifier l'exploitation en parallèle d'un ambitieux plan de reboisement. Ce scénario intitulé « Intensification et augmentation des prélèvements, stimulée par un plan de reboisement actif » se fonde sur un supposé contexte économique et politique présenté comme « [...] favorable à une transition approfondie pour les forêts de métropole [...] »<sup>908</sup>. En ce sens, pour favoriser une « gestion plus active des forêts »<sup>909</sup>, le niveau de récolte

<sup>907</sup> Troisième scénario de gestion forestière pour stimuler le rôle de la filière forêt-bois. Selon les dires de divers acteurs de la filière, ce scénario serait approuvé par les instances politiques. Ce scénario est consultable dans l'étude suivante : INRA, IGN, Quels rôle pour les forêts et la filière forêt-bois françaises dans l'atténuation du changement climatique ? Une étude des freins et leviers forestiers à l'horizon 2050, rapport, 2017, 97 p.

<sup>908</sup> *Ibid.*, p. 40

<sup>909</sup> *Ibid.*



national visé serait de l'ordre de 90 millions de mètre-cubes VAT<sup>910</sup> par an à partir de 2050, soit pas moins de « [...] 70-75% de l'accroissement biologique net à cette date. »<sup>911</sup>

Ce scénario d'intensification passerait, entre autres, par une adaptation de la sylviculture grâce à une gestion groupée par grands massifs, l'application d'âges d'exploitabilité des arbres « raccourcis » et par un renouvellement des peuplements forestiers reposant sur « *un usage accru de la plantation* »<sup>912</sup>. Pour la mise en place de ce scénario, l'instauration d'un important plan de reboisement est vue comme une « *composante-clé* ». Concrètement, il prévoit le reboisement de 500 000 hectares sur un pas de temps de dix ans<sup>913</sup>. Ces peuplements seraient susceptibles à terme de produire un surplus de 3 à 5 millions de mètre-cubes de bois commercialisable<sup>914</sup>. Et pour ce faire, le besoin supplémentaire annuel en plants est estimé à 60 millions, « *toutes essences confondues.* »<sup>915</sup>

Outre ce scénario d'envergure, pas encore lancé, soulignons que le PNFB prévoit en parallèle une mobilisation supplémentaire de 12 millions de mètre-cubes à l'horizon 2026. De fait, dans un contexte d'accroissement de la récolte mais de *statut quo* en termes de pratiques sylvicoles et de non réponse aux attentes sociétales, l'avenir de la filière nous apparaît pour le moins « complexe ».

Effectivement, si l'échelon des acteurs industriels ne se mobilise pas, l'acteur politique, lui, semble bien percevoir le changement des attentes sociales et souhaite y répondre. Pour preuve, citons par exemple la création de cette *Commission d'enquête citoyenne pour une gestion alternative des forêts* que nous avons pris le temps d'évoquer dans notre troisième partie, page 201.

En ce sens, le changement viendra peut-être d'une contrainte législative ou normative. Il est vrai que PEFC France a entamé en janvier 2020, semble-t-il<sup>916</sup>, des réflexions autour de la forêt et les attentes sociétales, ceci en amont de la révision de leur charte, prévue d'ici un an. PEFC France, lui aussi questionné dans sa légitimité, percevrait-il l'enjeu d'adaptation que représente l'écologisation pour la filière ? Cette dernière, labellisée en très grande partie par PEFC, se verrait là aussi contrainte dans ses pratiques

---

<sup>910</sup> VAT : Volume aérien total. Ce VAT correspond à l'ensemble des parties de l'arbre suivant : la tige, les grosses branches ainsi que le menu bois à la tige

<sup>911</sup> INRA, IGN, *Quels rôles pour les forêts et la filière forêt-bois françaises dans l'atténuation du changement climatique ? Une étude des freins et leviers forestiers à l'horizon 2050*, rapport, 2017, p. 41

<sup>912</sup> *Ibid.*, p. 42

<sup>913</sup> *Ibid.*

<sup>914</sup> *Ibid.*

<sup>915</sup> *Ibid.*

<sup>916</sup> Nous avons été contactés pour participer à cette rencontre. Nous faisons le choix de rester nuancés dans notre propos car l'avenir du groupe de travail constitué ainsi que les résultats à venir sont, au moment d'écrire cette conclusion, loin d'être stabilisés.

Face à ceci, les acteurs industriels - dont le FCBA - devraient, nous semble-t-il, être « proactifs » pour re-légitimer la pratique sylvicole, en acceptant, par exemple, de réfléchir à de nouveaux modèles d'exploitation. En aucun cas notre propos est de dire que l'arrêt de l'exploitation forestière représente « la » solution. Par contre, nous défendons l'idée selon laquelle entreprendre une réflexion « de fond » autour du changement de pratiques demeure fondamentale. Et la filière professionnelle agricole « cousine » devrait constituer une source d'inspiration : s'il est vain de combattre la demande de changements, celle-ci peut être accompagnée, suivie voire « nuancée » mais surtout pas rejetée dédaigneusement par un lacunaire « *vous n'avez pas compris* » ou encore « muselée » par un simple plan de communication, si couteux soit-il.

Alors certes, notre travail au cours de ces trois années n'a pas la prétention d'avoir dépeint un panorama exhaustif de la filière forêt-bois<sup>917</sup> confrontée à l'écologisation ainsi que ses enjeux. En effet, notre travail avait une vocation exploratoire face à une situation nouvelle et en cours qui questionne fortement la filière et ses pratiques. Par la nature même de ce travail questionnant une situation en cours, il serait intéressant de reprendre notre travail dans quelque temps pour confirmer ou infirmer nos conclusions.

Par ailleurs, nos investigations n'ont pas toujours été aisées à entreprendre et le résultat final de ce travail s'en ressent quelque peu. Effectivement, en tant que salariée d'une entreprise partie prenante de la filière mais aussi « dépendante » des acteurs de la filière pour sa propre activité économique, notre marge de manœuvre, notamment pour tout ce qui relève de la phase de terrain, en a été directement affectée<sup>918</sup>. Néanmoins, réaliser ce travail de recherche avec l'étiquette professionnelle FCBA a constitué aussi une aide non négligeable. Ainsi, par exemple, cet affichage nous a permis d'avoir très rapidement des rendez-vous avec les directions des structures représentant au mieux la filière à l'échelle nationale et régionale.

Au final, de façon plus personnelle et comme espéré initialement en acceptant ce poste, cette expérience au sein de FCBA nous aura fait entrer dans le monde de l'industrie<sup>919</sup> avec une mission importante visant à expertiser un phénomène sociétal récent tout en œuvrant à la sensibilisation des acteurs de la filière aux enjeux induits. Cependant, ce poste a eu aussi son lot de difficultés, qu'il nous a fallu dépasser.

---

<sup>917</sup> Française et de Nouvelle-Aquitaine

<sup>918</sup> Outre l'impossibilité de faire une enquête quantitative en ligne auprès des exploitants forestiers, le début de notre terrain (entretiens) s'est fait en passant outre certains blocages de ma direction.

<sup>919</sup> Mon précédent emploi étant au sein d'une chambre consulaire (chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine)

## **BIBLIOGRAPHIE**



## BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

- ABRASSART Christophe, *La naissance de l'éco-conception : acteurs, raisonnements, enjeux de pilotage et horizons d'une rationalisation industrielle (1990-2010)*, Thèse de Gestion et management, École Nationale Supérieure des Mines de Paris, 2011, 280 p. <https://pastel.archives-ouvertes.fr/pastel-00712974> [consulté le 15 mars 2018]
- ALLAIRE Gilles, DAVIRON Benoit (coord.), *Transformations agricoles et agroalimentaires. Entre écologie et capitalisme*, Versailles, Editions Quae, 2017, 429 p.
- ARNOULD Paul, « Histoire et mémoire des aménagements forestiers », *Ingénieries*, n° Spécial, 2002, p. 9-20 <http://www.set-revue.fr/sites/default/files/articles-eat/pdf/2002-PUB00010571.pdf> [consulté le 25 janvier 2018]
- ARNOULD Paul, *Au plaisir des forêts : Promenade sous les feuillages du monde*, Fayard, Paris, 2014, 349 p.
- ARNOULD Paul, CALUGARU Corina, « La production durable des biens et services en forêt : une mise en perspective historique », *Forêt méditerranéenne*, tome 30, n°2, 2009, p. 115-122 [http://www.foret-mediterranee.org/upload/biblio/FORET\\_MED\\_2009\\_2\\_115-122.pdf](http://www.foret-mediterranee.org/upload/biblio/FORET_MED_2009_2_115-122.pdf) [consulté le 25 janvier 2018]
- AUDRERIE Dominique, *La notion et la protection du patrimoine*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, 127 p.
- BALUSKA Frantisek, GAGLIANO Monica, WITZANY Guenther, *Memory and Learning in Plants. Signaling and Communication in Plants*, Cham, Springer, 2018, 222 p.
- BANOS Vincent, DEUFFIC Philippe, HAUTDIDIER Baptiste, SERGENT Arnaud, « La démarche prospective au service d'un développement forestier intégré. Une étude de cas sur le massif des Landes de Gascogne », *Revue Forestière Française*, n° 3, 2016, p. 232-243 <http://documents.irevues.inist.fr/handle/2042/62005> [consulté le 19 octobre 2017]
- BANOS Vincent, MORA Olivier, « Du débat public à la délicate mise en œuvre d'une stratégie d'action : les enseignements de la prospective « Massif des Landes de Gascogne à l'horizon 2050 » », *Issue Ressources, territoires et changement climatique*, 2017, n°22, p. 18-23 <http://www.set-revue.fr/du-debat-public-la-delicate-mise-en-oeuvre-dune-strategie-daction-les-enseignements-de-la> [consulté le 15 mars 2018]
- BARBIER Jean-Marc, GOULET Frédéric, « Moins de technique, plus de nature : pour une heuristique des pratiques d'écologisation de l'agriculture », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 21, n°2, 2013, p. 200-210. <https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2013-2-page-200.htm> [consulté le 17 octobre 2017]

- BARTHOD Christian, BARRILLON Anne, ARCANGELI François, HERMELINE Michel, « La loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001 », *Revue Forestière Française*, vol. 53, n° 5, 2001, p. 491-510 <http://documents.irevues.inist.fr/handle/2042/5267> [consulté le 01 février 2018]
- BATELLIER Pierre, « Acceptabilité sociale, cartographie d'une notion et de ses usages », *Cahier de recherche UQAM : les publications du Centr'ERE*, 2015, 142 p. [http://www.espace-ressources.uqam.ca/images/Documents/Recherche/Rapports\\_recherche/Batellier-2015-Acceptabilite-sociale.pdf](http://www.espace-ressources.uqam.ca/images/Documents/Recherche/Rapports_recherche/Batellier-2015-Acceptabilite-sociale.pdf) [Consulté le 18 février 2019]
- BODSON Daniel, « Comprendre les perceptions, les usages et les significations de la forêt en 2005 », *Forêt Wallonne*, n° 79, 2005, p. 20-28 [http://www.foretwallonne.be/images/stories/pdf/folder/fw79\\_19-28\[perceptions\].pdf](http://www.foretwallonne.be/images/stories/pdf/folder/fw79_19-28[perceptions].pdf) [consulté le 01 février 2019]
- BOUISSET Christine, DEGRÉMONT Isabelle, « Des guides de voyage aux sites Web : 150 ans de communication sur la forêt landaise » in *Forêt et communication : Héritages, représentations et défis*, Charles Dereix, Christine Farcy, François Lormant (dir.), Paris, l'Harmattan, 2016, 426 p. (pp. 227-246)
- BOULEAU Gabrielle, DEUFFIC Philippe, SERGENT Arnaud, PAILLET Yoan et GOSSELIN Frédéric, « Entre logique de production et de préservation : l'évolution de l'information environnementale dans les domaines de l'eau et de la forêt », *VertigO*, vol. 16, n°2, 2016, p. 1 - 24 <http://journals.openedition.org/vertigo/17592> [consulté le 19 octobre 2017]
- BOUTEFEU Benoît, « L'aménagement forestier en France : à la recherche d'une gestion durable à travers l'histoire », *VertigO*, vol. 6, n° 2, 2005, p. 1-8 <http://journals.openedition.org/vertigo/4446> [consulté le 25 janvier 2018]
- BOUTEFEU Benoît, « Le massif forestier, objet de mise en scène », *Revue Géographique de l'Est*, vol. 49, n° 2-3, 2009, p. 1-15 <http://journals.openedition.org/rge/1882> [consulté le 16 avril 2018]
- BOUTEFEU Benoît, *La forêt comme un théâtre ou les conditions d'une mise en scène réussie*, Thèse de Géographie, Ecole normale supérieure Lettres et Sciences Humaines - ENS-LSH Lyon, 2007, 519 p. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00174838> [consulté le 12 avril 2018]
- BOUTET Didier, PHILIPPE Marc-André, « La petite propriété forestière privée dans la France contemporaine », *Études rurales*, n°165-166, 2003, p. 197-208 <http://etudesrurales.revues.org/8008> [consulté le 3 mai 2018]

- BUTTOUD Gérard, *Les politiques forestières*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, 127 p.
- CAMUS Sandra, POULAIN Max, « La spiritualité : émergence d'une tendance dans la consommation », *Management & Avenir*, vol. 5, n° 19, 2008, p. 72-90  
<https://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2008-5-page-72.htm> [consulté le 03 mars 2018]
- CARDOT Emile, *Le manuel de l'arbre pour l'enseignement sylvo-pastoral dans les écoles*, Paris, Touring-club de France, 1913, 93 p.
- CAZALS Clarisse, DEUFFIC Philippe, SERGENT Arnaud et GINELLI Ludovic, « La forêt, un patrimoine au prisme de l'écologisation : le cas des Landes de Gascogne », *Vertigo*, Hors-série Patrimonialiser la nature, n°16, 2013, p. 1-16 <http://vertigo.revues.org/13702> [consulté le 19 octobre 2017]
- COMBY Emeline, *Pour qui l'eau ? Les contrastes spatio-temporels des discours sur le Rhône (France) et le Sacramento (Etats-Unis)*, Thèse de Géographie – Aménagement, Lyon, Université Jean Moulin (Lyon 3), 2015, 721 p. [www.theses.fr/2015LYO30043](http://www.theses.fr/2015LYO30043) [consulté le 18 mai 2018]
- COMPAGNONE Claude. « Pratiques négociées et écologisation de l'agriculture ». *Agronomie, Environnement et Sociétés*, vol 2, n°1, 2012, p. 23-32.  
<http://prodinra.inra.fr/ft?id={5273D9E1-BEC7-4776-AB20-DD213F1538E1}> [consulté le 02 septembre 2017]
- CORBIN Alain, *La douceur de l'ombre – L'arbre, source d'émotions, de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Flammarion, Champs, 2013, 392 p.
- CORNELOUP Jean, « La forme transmoderne des pratiques récréatives de nature », *Développement durable et territoires*, vol. 2, n° 3, 2011, 22 p.  
<http://developpementdurable.revues.org/9107> [consulté le 16 avril 2018]
- CORVOL Andrée, DEREIX Charles, GALOCHET Marc, GRESSER Pierre, LORMANT François, ROCHEL Xavier, *Regards sur la forêt*, Condé-sur-Noireau, L'Harmattan, 2014, 477 p.
- CORVOL Andrée, « L'arbre et la nature (XVIIIe-XXe siècles) », *Histoire, économie et société*, 1987, vol. 6, n°1, p. 67-82  
[http://www.persee.fr/doc/hes\\_0752-5702\\_1987\\_num\\_6\\_1\\_1439](http://www.persee.fr/doc/hes_0752-5702_1987_num_6_1_1439) [consulté le 26 février 2018]
- DE JOUVENEL Bertrand, *Arcadie, essais sur le mieux vivre*, Paris, s.é.d.é.i.s, 1968, 388 p.
- DE SMEDT Thierry, FASTREZ Pierre, MATAGNE Julie, FARCY Christine, « Les

- recommandations du programme en matière de communication forestière », in Charles Dereix, Christine Farcy, François Lormant (dir.), *Forêt et communication : Héritages, représentations et défis*, Paris, l'Harmattan, 2016, p. 390 (pp. 381 – 391)
- DECOCQ Guillaume, KALAORA Bernard, VLASSOPOULOS Chloé, *La forêt salvatrice – reboisement, société et catastrophe au prisme de l'histoire*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2016, 187 p.
- DEHEZ Jeffrey, *La fréquentation des forêt ou la co-production d'un service récréatif*, présentation PPT, 2012, 8 p. [http://docs.gip-ecofor.org/public/shs/2012/2\\_Dehez](http://docs.gip-ecofor.org/public/shs/2012/2_Dehez) [consulté le 15 mars 2018]
- DEREIX Charles, FARCY Christine, LORMANT François, *Forêt et communication : Héritages, représentations et défis*, Paris, l'Harmattan, 2016, 426 p.
- DESCOLA Philippe, « L'anthropologie de la nature », *Annales Histoire, Sciences Sociales*, 57<sup>e</sup> année, n° 1, 2002, p. 9-25  
[http://www.persee.fr/doc/ahess\\_0395-2649\\_2002\\_num\\_57\\_1\\_280024](http://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_2002_num_57_1_280024) [consulté le 15 novembre 2017]
- DEUFFIC Philippe, « Perception des impacts paysagers des actions forestières », *Ingénieries – EAT*, n°7, 1996, p. 31-39  
[http://cemadoc.cemagref.fr/exl-php/util/documents/accede\\_document.php](http://cemadoc.cemagref.fr/exl-php/util/documents/accede_document.php) [consulté le 19 octobre 2017]
- DEUFFIC Philippe, BOUGET Christophe, « Instituer la biodiversité comme problème public, le cas des bois morts en forêt », *Sciences Eaux et Territoires*, n°03, 2010, p. 132-139  
<http://www.cairn.info/revue-sciences-eaux-et-territoires-2010-3-page-132.htm> [consulté le 19 octobre 2017]
- DEUFFIC Philippe, *Construction des problèmes publics environnementaux : De l'émergence à la production de normes dans le domaines de la biodiversité forestière. Le cas du bois mort*, présentation PPT, 2012, 10 p.  
[http://docs.gip-ecofor.org/public/shs/2012/10\\_Deuffic](http://docs.gip-ecofor.org/public/shs/2012/10_Deuffic) [consulté le 15 mars 2018]
- DEUFFIC Philippe, GINELLI Ludovic et PETIT Kevin, « Patrimoine foncier... et naturel ? Les propriétaires forestiers face à l'écologisation des Landes de Gascogne », *Sud-Ouest européen*, n° 30, 2010, p. 109-124 <http://soe.revues.org/1296> [consulté le 17 octobre 2017]



- DEUFFIC Philippe, GRANET Anne-Marie, LEWIS Nathalie, « Forêt et société : une union durable. 1960 – 2003 : évolution de la demande sociale face à la forêt », in Office National des Forêts, *Rendez-vous techniques*, n° 5, 2004, p. 10-14  
[http://www.onf.fr/lire\\_voir\\_ecouter/++oid++918/@@display\\_media.html](http://www.onf.fr/lire_voir_ecouter/++oid++918/@@display_media.html) [consulté le 12 avril 2018]
- DI MÉO Guy, « Une géographie sociale entre représentations et action », *Montagnes méditerranéennes et développement territorial*, Institut de géographie alpine, 2008, 8 p.  
<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281573/document> [consulté le 03 février 2020]
- DIDOLOT François, *Forêt et propriétaire forestier : entre ressource potentielle et renouvellement. L'exemple du Limousin*, Thèse de Géographie, Université de Limoges, 2003, 371 p.
- EIZNER Nicole, « La forêt, archétype de la nature », in *La forêt, les savoirs et le citoyen – Regards croisés sur les acteurs, les pratiques et les représentations*, Daniel Meiller, Paul Vannier (dir.), Paris, ANCR, 1995, 380 p. (pp. 17-19)
- FARCY Christine, PEYRON Jean Luc, POSS Yves, *Forêts et foresterie : Mutations et décroissements*, Paris, l'Harmattan, 2013, 341 p.
- FARES M'hand, MAGRINI Marie-Benoît, TRIBOULET Pierre, « Transition agroécologique, innovation et effets de verrouillage : le rôle de la structure organisationnelle des filières. Le cas de la filière blé dur française », *Cahiers Agricultures*, vol. 21, n°1, 2012, p. 34 – 45  
<http://revues.cirad.fr/index.php/cahiers-agricultures/article/view/30959/30719> [consulté le 08 juillet 2019]
- FERRY Luc, *Le nouvel ordre écologique – l'arbre, l'animal et l'homme*, Paris, Grasset et Fasquelle, 1992, 222 p.
- FRANCHOMME Magalie, BONNIN Marie, HINNEWINKEL Christelle, « La biodiversité « aménage-t-elle » les territoires ? Vers une écologisation des territoires », *Développement durable et territoires*, vol. 4, n° 1, 2013, 6 p.  
<http://developpementdurable.revues.org/9749> [consulté le 02 septembre 2017]
- GAGLIANO Monica, GRIMONPREZ Mavra, « Breaking the Silence - Language and the Making of Meaning in Plants », *Ecopsychology*, vol. 7, n° 3, p. 145-152  
<https://www.liebertpub.com/doi/pdf/10.1089/eco.2015.0023> [consulté le 6 juillet 2018]

- GALOCHET Marc, « Le massif forestier du dehors et du dedans : limites, marges et discontinuités de l'espace forestier », *Revue Géographique de l'Est*, vol. 49, n°2-3, 2009, p.1-15 <http://journals.openedition.org/rge/1917> [consulté le 11 juin 2020]
- GARNIER Jean-Pierre, « L'écologisme : paradigme des temps futurs ou paravent pour le temps présent ? », *L'Homme et la société*, n° 113, 1994, p. 59-73 [http://www.persee.fr/doc/homso\\_0018-4306\\_1994\\_num\\_113\\_3\\_2752](http://www.persee.fr/doc/homso_0018-4306_1994_num_113_3_2752) [consulté le 15 mai 2018]
- GINELLI Ludovic, *Jeux de nature, natures en jeu. Des loisirs aux prises avec l'écologisation des sociétés*, Thèse de Sociologie, Université de Bordeaux, 2015, 374 p. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01289632/document> [consulté le 16 avril 2018]
- HOUDAYER Hélène, *L'appel de l'environnement : Sociologie des pratiques écologiques*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2014, 150 p.
- HUBERT Antoine, FARCY Christine, FASTREZ Pierre, « L'arbre et la forêt dans les récits des jeux de société francophones », in *Forêt et communication : Héritages, représentations et défis*, Charles Dereix, Christine Farcy, François Lormant (dir.), Paris, l'Harmattan, 2016, 426 p. (pp. 107-131)
- KALAORA Bernard, « À la conquête de la pleine nature », *Ethnologie française*, vol. 31, n°4, 2001, p. 591-597 <https://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2001-4-page-591.htm> [consulté le 2 octobre 2018]
- KALAORA Bernard, *Le musée vert*, Paris, L'harmattan, 1993, 293 p.
- KALAORA Bernard, PELOSSE Valentin, « Les Salons verts : parcours de la ville à la forêt », *Recherches*, n° spécial *Tant qu'il y aura des arbres – pratiques et politiques de nature, 1870-1960*, n° 45, septembre 1981, p. 85-109.
- KALAORA Bernard, SAVOYE Antoine, *La forêt pacifiée – Sylviculture et sociologie du XIXe siècle*, Paris, l'Harmattan, 1986, 132 p.
- KALAORA Bernard, VLASSOPOULOS Chloé, *Pour une sociologie de l'environnement – Environnement, société et politique*, Seyssel, Champ vallon, 2013, 301 p.
- KISS Alexandre, « Du régional à l'universel : la généralisation des préoccupations environnementales », *Revue internationale et stratégique*, vol. 4, n° 60, 2005, p. 85-92 <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2005-4-page-85.htm> [consulté le 22 janvier 2018]

- KISS Alexandre-Charles, SICAULT Jean-Didier, « La Conférence des Nations Unies sur l'environnement (Stockholm, 5/16 juin 1972) », *Annuaire français de droit international*, vol. 18, 1972, p. 603-628  
[http://www.persee.fr/doc/afdi\\_0066-3085\\_1972\\_num\\_18\\_1\\_1717](http://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1972_num_18_1_1717) [consulté le 22 janvier 2018]
- KLEINSCHMIT VON LENGEFELD Andreas, « Aperçu des nouveaux marchés et produits du bois », *Revue Forestière Française*, vol. 58, n° 2, 2016, p. 121-126  
<http://documents.irevues.inist.fr/handle/2042/61860> [consulté le 22 mai 2018]
- LABRUE Claire, « La forêt comme clôture : l'enfermement de l'habitat par la forêt », *Projets de paysage*, 2010, (pagination absente)  
[http://www.projetsdepaysage.fr/fr/la\\_foret\\_comme\\_cloture\\_l\\_enfermement\\_de\\_l\\_habitat\\_par\\_la\\_foret](http://www.projetsdepaysage.fr/fr/la_foret_comme_cloture_l_enfermement_de_l_habitat_par_la_foret) [consulté le 16 avril 2018]
- LACROIX Valérie, ZACCAÏ Edwin, « Quarante ans de politique environnementale en France : évolutions, avancées, constante », *Revue française d'administration publique*, vol. 2, n°134, 2010, p. 205-232 <http://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2010-2-page-205.htm> [consulté le 14 novembre 2017]
- LALESQUE F. « Climats marins et stations climathérapeutiques marines de France », in A. Gilbert, P Carnot (dir.), *Crénothérapie, climatothérapie, thalassothérapie : cures hydrominérales, cures d'altitudes, cures marines*, Paris, J-B Baillière et fils, 1910, 706 p. (pp. 550-586)  
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9658022q/f12.item.r=sanatorium%20for%C3%AAt%20ozone> [consulté le 27 juillet 2018]
- LARRÈRE Catherine, « Les éthiques environnementales », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 18, n° 4, 2010, p. 405-413 <https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2010-4-page-405.htm> [consulté le 15 novembre 2017]
- LARRÈRE Catherine, LARRÈRE Raphaël, *Du bon usage de la nature – Pour une philosophie de l'environnement*, Paris, Flammarion, 1997, 355 p.
- LARRÈRE Catherine, LARRÈRE Raphaël, « Le contrat domestique », *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n°30, 1997, p. 5-17  
<http://www7.inra.fr/lecourrier/assets/C30Larrere.pdf> [consulté le 15 novembre 2017]
- LARRÈRE Catherine, LARRÈRE Raphaël, *Penser et agir avec la nature – Une enquête philosophique*, Paris, La découverte, 2015, 334 p.

- LI Qing, « Effect of forest bathing trips on human immune function », *Environmental Health and Preventive Medicine*, vol. 15, n° 1, 2010, p. 9-17  
<https://environhealthprevmed.biomedcentral.com/articles/10.1007/s12199-008-0068-3>  
[consulté le 27 avril 2018]
- LIBAERT Thierry, *Communication et environnement, le pacte impossible*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, 180 p.
- LOVELOCK J.E., *La terre est un être vivant – L’hypothèse Gaïa*, Monaco, Du Rocher, 1986, 184 p.
- MARESCA Bruno, DUJIN Anne, « La transition énergétique à l’épreuve du mode de vie », *Flux*, vol. 2, n° 96, 2014, p. 10-23 <https://www.cairn.info/revue-flux1-2014-2-page-10.htm> [consulté le 15 mai 2018]
- MORA Olivier, BANOS Vincent, *Dynamiques d’associations et de dissociations autour de la forêt des Landes de Gascogne : Exploration à partir d’une démarche prospective*, présentation PPT, 2012, 11 p. [http://docs.gip-ecofor.org/public/shs/2012/2\\_Mora](http://docs.gip-ecofor.org/public/shs/2012/2_Mora)  
[consulté le 15 mars 2018]
- MORIN Edgar, *Ecologiser l’homme – La nature du futur et le futur de la nature*, Paris, lemieux, 2016, 133 p.
- MORMICHE André, « La notion d’aménagement forestier », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, tome 55, fascicule 2, 1984, p. 129-140  
[https://www.persee.fr/doc/rgpso\\_0035-3221\\_1984\\_num\\_55\\_2\\_2964](https://www.persee.fr/doc/rgpso_0035-3221_1984_num_55_2_2964) [consulté le 11 juin 2018]
- MORMONT Marc, « Écologisation : entre sciences, conventions et pratiques », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 21, n°2, 2013, p. 159-160 <https://www.nss-journal.org/articles/nss/abs/2013/02/nss130102/nss130102.html> [consulté le 19 octobre 2017]
- MORMONT Marc, « Globalisations et écologisations des campagnes », *Études rurales*, n°183, 2009, p. 143-160 <http://journals.openedition.org/etudesrurales/8980> [consulté le 19 octobre 2017]
- MZOUGHFI Naoufel, NAPOLEONE Claude, « Introduction. L’écologisation, une voie pour reconditionner les modèles agricoles et dépasser leur simple évolution incrémentale », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 21, n° 2, 2013, p. 161-165 <https://www.nss-journal.org/articles/nss/abs/2013/02/nss130092/nss130092.html> [consulté le 19 octobre 2017]

- OST François, *La nature hors la loi : L'écologie à l'épreuve du droit*, Paris, La découverte, 2003 [1995], 346 p.
- PARADE Alphonse, « Notice historique sur l'art des aménagements », introduction (pp. IV-XXVI) de l'ouvrage d'Henri Nanquette, *Cours d'aménagement des forêts*, Nancy, Imprimerie Grimblot, 1860, 528 p. (p. IV de l'introduction).
- PARKA Bum-Jin, FURUYAB Katsunori, KASETANIC Tamami, TAKAYAMAD Norimasa, KAGAWAD Takahide, MIYAZAKIE Yoshifumi, « Relationship between psychological responses and physical environments in forest settings », *Landscape and Urban Planning*, vol. 102, 2011, p. 24-32 <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0169204611001368> [consulté le 3 mars 2018]
- PAYET Jérôme, « Enjeux et écueils de l'affichage environnemental », *Annales des Mines – Responsabilité et environnement*, n° 66, 2012, pp. 42-48 <https://www.cairn.info/revue-responsabilite-et-environnement1-2012-2-page-42.htm> [consulté le 20 juin 2019]
- PELIZZON Alessandro, GAGLIANO Monica, « The sentience of plants: animal rights and rights of nature intersecting? », *Australian Animal Protection Law Journal*, vol. 11, 2015, p. 5-14 [https://www.researchgate.net/publication/281432294\\_The\\_Sentience\\_of\\_Plants\\_Animal\\_Rights\\_and\\_Rights\\_of\\_Nature\\_Intersecting](https://www.researchgate.net/publication/281432294_The_Sentience_of_Plants_Animal_Rights_and_Rights_of_Nature_Intersecting) [consulté le 25 juillet 2018]
- PEYRON Jean-Luc, HAROU Patrice, NIEDZWIEDZ Alexandra, STENGER Anne, *National survey on demand for recreation in french forests*, Laboratoire d'Economie Forestière – Unité Mixte de Recherche ENGREF/INRA, 2001, 40 p.
- POTTIER Aude, « Les ambiguïtés du paysage forestier des Landes de Gascogne », *Projet de paysage*, n°4, 2010, p. 2-16 [http://www.projetsdepaysage.fr/n\\_4\\_repr\\_sentations\\_perceptions\\_pratiques\\_et\\_constructions\\_paysag\\_res](http://www.projetsdepaysage.fr/n_4_repr_sentations_perceptions_pratiques_et_constructions_paysag_res) [consulté le 16 avril 2018]
- POTTIER Aude, *La forêt des Landes de Gascogne comme patrimoine naturel ? Echelles, enjeux, valeurs*, Thèse de Géographie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2012, 487 p. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00776816> [consulté le 02 mars 2018]
- POULAIN Max, *La spiritualité dans la consommation : explorations et mesures*, Thèse de Sciences de Gestion, Université de Caen Basse-Normandie, 2009, 335 p. [http://www.philosophie-management.com/docs/2014\\_2015\\_Spiritualite\\_et\\_management/These\\_MaxPoulain.pdf](http://www.philosophie-management.com/docs/2014_2015_Spiritualite_et_management/These_MaxPoulain.pdf) [consulté le 25 avril 2018]

- PUPION Pierre-Charles, « Développement durable-RSE : une quête de légitimité des banques européenne », *Gestion 2000*, vol. 30, n° 6, 2013, p. 39-59 <https://www.cairn.info/revue-gestion-2000-2013-6-page-39.htm> [consulté le 14 juin 2019]
- PUYO Jean-Yves, *Aménagement forestier et enjeux scientifiques en France, de 1820 à 1940*, Thèse de Géographie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1996, 602 p.
- ROCHEL Xavier, « Doit-on réhabiliter les milieux ouverts dans les massifs forestiers vosgiens ? Un enjeu écologique et paysager revu par la biogéographie historique », *Revue Géographique de l'Est*, vol. 49, n°2-3, 2009, p. 1-16  
<http://journals.openedition.org/rge/1956> [consulté le 11 juin 2020]
- ROSZAK Theodore, *The Voice of the Earth – An exploration of Ecopsychology*, Grand Rapids, Phanes Press, 1992, 377 p.
- SAINTENY Guillaume, *Le climat qui cache la forêt – comment la question climatique occulte les problèmes d'environnement*, Paris, Rue de l'échiquier, 2015, 267 p.
- SCHMITHÜSEN Franz Josef, KAZEMI Yves, « Analyse des rapports entre les attitudes des gens envers la forêt et leurs attitudes envers la gestion forestière », *Journal Forestier Suisse*, vol. 146, n° 4, 1995, p. 247-264
- SECOND MINISTERIAL CONFERENCE ON THE PROTECTION OF FORESTS IN EUROPE, *Resolution H1 – General Guidelines for the Sustainable Mangement of Forests in Europe*, 16-17 June 1993, Helsinki/Finland, 5 p.  
[http://www.foresteurope.org/docs/MC/MC\\_helsinki\\_resolutionH1.pdf](http://www.foresteurope.org/docs/MC/MC_helsinki_resolutionH1.pdf) [consulté le 22 janvier 2018]
- SERGENT Arnaud, « Régulation politique du secteur forestier en France et changement d'échelle de l'action publique », *Économie rurale*, n° 318-319, 2010, p. 96-110  
<http://economierurale.revues.org/2824> [consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2017]
- SERGENT Arnaud, *La politique forestière en mutation : une sociologie politique du rapport secteur-territoire*, Thèse de Science Politique, Université Montesquieu - Bordeaux IV; Sciences Po Bordeaux; Centre Emile Durkheim UMR 5116, 2013, 429 p.  
<http://www.theses.fr/17069464X> [consulté le 12 avril 2018]
- SERRES Michel, *Le contrat naturel*, Paris, Flammarion, 1992 [1990], 191 p.
- STONE Christopher, *Les arbres doivent-ils pouvoir plaider ?*, Lyon, Le passager, 2017 [1972], 154 p.
- TAKAYAMA Norimasa, KORPELA Kalevi, LEE Juyoung, MORIKAWA Takeshi, TSUNETSUGU Yuko, PARK Bum-Jin, LI Qing, TYRVÄINEN Liisa, MIYAZAKI Yoshifumi and KAGAWA Takahide, « Emotional, Restorative and Vitalizing Effects of

- Forest and Urban Environments at Four Sites in Japan », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, n° 11, 2014, p. 7207-7230  
<https://www.mdpi.com/1660-4601/11/7/7207> [consulté le 03 mars 2018]
- TERRASSON François, *La peur de la nature – Au plus profond de notre inconscient, les vraies causes de la destruction de la nature*, Paris, Ellébore-Sang de terre, 2007, 269 p.
- TOZZI Pascal, « Ville durable et marqueurs d'un « néo-hygiénisme » ? Analyse des discours de projets d'écoquartiers français », *Norois*, n°227, 2013, p. 97-113  
<https://journals.openedition.org/norois/4700> [consulté le 4 mai 2018]
- TREWAVAS Anthony, « Aspects of Plant Intelligence », *Annals of botany*, n° 92, 2003, p. 1-20  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4243628/pdf/mcg101.pdf> [consulté le 18 juillet 2018]

## BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE

- ABEL Jean-David, BLANC Marc, « Vers une bioéconomie durable », *Les avis du CESE*, 2017, 133 p. <http://www.lecese.fr/travaux-publies/vers-une-bioeconomie-durable> [Consulté le 16 février 2018]
- ABORD DE CHATILLON Renaud, POSS Yves, RIBIERE Georges, *Audit de la filière bois du massif central*, 2012, 230 p. <http://agriculture.gouv.fr/ministere/audit-de-la-filiere-bois-du-massif-central> [consulté le 23 janvier 2018]
- AMAT Bernard Roman, Rapport « Préparer les forêts françaises au changement climatique », 2007, 125 p. [http://docs.gip-ecofor.org/libre/Roman-Amat\\_foret-CC\\_2007.pdf](http://docs.gip-ecofor.org/libre/Roman-Amat_foret-CC_2007.pdf) [consulté le 18 janvier 2018]
- ANTHEAUME Nicolas, *La diffusion volontaire d'informations environnementales : le cas de la COGEMA*, 22 ème congrès de l'AFC, 2001, 25 p. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00584607/document> [consulté le 06 juin 2019]
- ATTALI Christophe, FRADIN Guy, DE MENTHIERE Catherine, DEREIX Charles et LAVARDE Patrick, *Vers une filière intégrée de la forêt et du bois*, rapport, 2013, 155 p. [https://www.ofme.org/documents/FiliereBois/Rapports/201304\\_rapport-interministeriel-filiere-integree\\_CAttali.pdf](https://www.ofme.org/documents/FiliereBois/Rapports/201304_rapport-interministeriel-filiere-integree_CAttali.pdf) [consulté le 15 février 2018]

- AUTORITE ENVIRONNEMENTALE, *Avis délibéré de l’Autorité environnementale pour le cadrage préalable à l’évaluation environnementale du programme national de la forêt et du bois (PNFB)*, rapport, n° 2015-86, 2015, 21 p. [http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/151202\\_-\\_Cadrage\\_prealable\\_PNFB\\_-\\_delibere\\_cle777912.pdf](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/151202_-_Cadrage_prealable_PNFB_-_delibere_cle777912.pdf) [consulté le 02 mars 2018]
- BALLU Jean-Marie, « Pour mobiliser la ressource de la forêt française », rapport, 2007, 30 p. [http://www.pepiniereforestiere.fr/images/contenu/pour\\_mobiliser\\_la\\_resource\\_forestiere\\_2007.pdf](http://www.pepiniereforestiere.fr/images/contenu/pour_mobiliser_la_resource_forestiere_2007.pdf) [consulté le 15 février 2018]
- BATAILLE Christian, BIRRAUX Claude, « *Les nouvelles technologies de l’énergie et la séquestration du dioxyde de carbone : aspects scientifiques et techniques* », rapport sénatorial, n°254, 2006, 398 p. <http://www.assemblee-nationale.fr/12/rap-off/i2965.asp> [consulté le 29 mai 2018]
- BELOT Claude, JUILHARD Jean-Marc, *Energies renouvelables et développement local : l’intelligence territoriale en action*, rapport n° 436, 2006, 244 p. <http://www.senat.fr/rap/r05-436/r05-4361.pdf> [consulté le 02 octobre 2017]
- BIANCO Jean-Louis, *La forêt : une chance pour la France*, rapport, 1998, 108 p. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/994000095.pdf> [consulté le 18 janvier 2018]
- BVA, *Développement durable : quelles sont les attentes du consommateur-citoyen ?*, présentation PPT, 2012, 27p. [https://www.bva-group.com/wp-content/uploads/2017/02/fichier\\_les\\_francais\\_et\\_le\\_developpement\\_durable\\_fev\\_2012d9d21.pdf](https://www.bva-group.com/wp-content/uploads/2017/02/fichier_les_francais_et_le_developpement_durable_fev_2012d9d21.pdf) [consulté le 01 mars 2018]
- BVA, *Image de l’agriculture : Regards croisés entre agriculteurs et grand public*, présentation PPT, 2016, 24 p. [https://www.bva-group.com/wp-content/uploads/2017/02/fichier\\_etude\\_bva\\_pour\\_agridemain9829e.pdf](https://www.bva-group.com/wp-content/uploads/2017/02/fichier_etude_bva_pour_agridemain9829e.pdf) [consulté le 01 mars 2018]
- CACOT Emmanuel, GOSSELIN Marion, BOUGET Cristophe, « Préconisations pour limiter les impacts locaux sur la biodiversité et les ressources » in Guy Landmann, Frédéric Gosselin et Ingrid Bonhême, *Bio 2 Biomasse et Biodiversité forestière. Augmentation de l’utilisation de la biomasse forestière : implications pour la biodiversité et les ressources naturelles*, Paris, Gip Ecofor, 2009, (pp. 135 – 143), 210 p.



- CACOT Emmanuel, PEUCH David, « Observatoire des impacts de l'exploitation forestière », *Information – Forêt*, Fiche FCBA n° 733, 2006, 6 p.  
<https://www.fcba.fr/sites/default/files/files/FIF733.pdf> [consulté le 27 juin 2019]
- CAULLET Jean-Yves, *Bois et Forêts de France – Nouveaux défis*, 2013, 82 p.  
<http://agriculture.gouv.fr/ministere/bois-et-forets-de-france-nouveaux-defis> [consulté le 16 février 2018]
- CGAAER, *La filière forêt bois – synthèse de rapport*, rapport n° 14060, 2015, 72 p.  
[http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/CGAAER\\_14060\\_2015\\_Rapport\\_cle096d47.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/CGAAER_14060_2015_Rapport_cle096d47.pdf) [consulté le 25 janvier 2018]
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Les Européens, l'agriculture et la politique agricole commune (PAC)*, Rapport Eurobaromètre spécial 440, 2015, 139 p.  
<http://ec.europa.eu/commfrontoffice/publicopinion/index.cfm/Survey/getSurveyDetail/instruments/special/yearFrom/2008/yearTo/2016/surveyKy/2087> [consulté le 01 février 2019]
- CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU VIN DE BORDEAUX, *Développement durable – Les engagements et les actions des vins de Bordeaux*, Dossier de presse, 2018, 24 p.  
[http://www.bordeauxvignobleengage.com/media\\_article/doc\\_165.pdf?201902](http://www.bordeauxvignobleengage.com/media_article/doc_165.pdf?201902) [consulté le 20 juin 2019]
- CONSEIL NATIONAL DE L'INDUSTRIE, *Le Contrat de filière CSF bois*, 2014, 31 p.  
[https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions\\_services/conseil-national-industrie/Contrats\\_de\\_filiere/Contrat-de-filiere-bois-signé-dec-2014.pdf](https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/conseil-national-industrie/Contrats_de_filiere/Contrat-de-filiere-bois-signé-dec-2014.pdf) [consulté le 15 mars 2018]
- CRPF AQUITAINE, *Orientations régionales de production d'Aquitaine*, Bordeaux, 1973, 255 p.
- CRPF AQUITAINE, *Schéma régional de gestion sylvicole des forêts privées d'Aquitaine*, Bordeaux, 2005, 68 p.  
[https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/data/srgs\\_annexes\\_totalite\\_hd.pdf](https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/data/srgs_annexes_totalite_hd.pdf) [consulté le 19 février 2018]
- CRPF DU LIMOUSIN, *Orientations régionales de production forestière – Région Limousin*, Limoges, 1994, 103 p.
- CRPF LIMOUSIN, *Schéma régional de gestion sylvicole de Limousin – Partie 1*, Limoges, 2006, 46 p. [https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/data/srgs\\_limousin.pdf](https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/data/srgs_limousin.pdf) [consulté le 19 février 2018]

- CRPF NOUVELLE-AQUITAINE, *Forêts de Nouvelle-Aquitaine*, 2017, 2 p.  
[https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/data/fichena\\_nouvelle\\_aquitaine\\_2017v25juilletmv.pdf](https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/data/fichena_nouvelle_aquitaine_2017v25juilletmv.pdf) [consulté le 4 juin 2020]
- DE L'ESTOILE Marie, « La valorisation de la forêt française », *Les avis du conseil économique, social et environnemental*, 2012, 60 p. <http://www.lecese.fr/travaux-publies/la-valorisation-de-la-foret-francaise> [consulté le 16 février 2018]
- DE MOROGUES Francis, FLORENTIN Georges-Henri, MONCHAUX Philippe, BAILLY Alain, CACOT Emmanuel, « Du coût de la multifonctionnalité et de la réglementation en forêt ... à une forêt « pour l'homme » », *Revue Forestière Française*, vol. 67, n° 5, 2015, p. 437- 453 <http://documents.irevues.inist.fr/handle/2042/59957> [consulté le 16 février 2018]
- DELGOULET Elise, PAHUN Jeanne, *Bioéconomie : enjeux d'un concept émergent*, document de travail du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, *Centre d'études et de prospective*, n° 10, 2015, 32 p.  
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/doctravail101215cep.pdf> [consulté le 22 mai 2015]
- DEPARTEMENT DES LANDES, *Arrêt de l'utilisation des phytocides systémiques totaux en forêt dont le Glyphosate*, Motion, 5 novembre 2018, 2 p.
- DEREIX Charles, SIGNOLES François, ZELLER Antoine, *Des orientations régionales forestières au Schéma régional de la forêt et du bois*, rapport CGAAER n°12115, 2013, 46 p.  
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000600.pdf> [consulté le 16 février 2018]
- DOBRÉ Michelle, CORDELLIER Maxime, GRANET Anne-Marie, *Enquête nationale forêt-société 2015 – 1ers résultats*, présentation PPT, 17 p. [http://docs.gip-ecofor.org/public/2016\\_SEHS\\_Regards\\_croises\\_enquete\\_Foret-societe\\_DOBRE\\_GRANET.pdf](http://docs.gip-ecofor.org/public/2016_SEHS_Regards_croises_enquete_Foret-societe_DOBRE_GRANET.pdf) [consulté le 01 février 2019]
- DRAAF AQUITAINE, *Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier d'Aquitaine 2012 – 2016 – Un plan pour mobiliser plus de bois en Aquitaine, aujourd'hui et demain*, Bordeaux, 2012, 59 p.  
[http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/PPRDF-ComplettLIGHT\\_cle8bef2b.pdf](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/PPRDF-ComplettLIGHT_cle8bef2b.pdf) [consulté le 08 février 2018]

- DRAAF LIMOUSIN, *Le plan pluriannuel régional de développement forestier du Limousin*, Limoges, 2014, 25 p.  
[http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport-PD-PPRDF-2014-02-24\\_cle01dbfa.pdf](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport-PD-PPRDF-2014-02-24_cle01dbfa.pdf) [consulté le 08 février 2018]
- DRAAF, *Mémento statistique de la filière agricole – La filière forêt-bois*, Agreste mai 2018, 23 p. <https://www.boislim.fr/wp-content/uploads/2018/07/M%C3%A9mento-Agrete-2018-NA.pdf> [consulté le 6 mai 2020]
- ECORYS RESEARCH AND CONSULTING, *Shaping forest communication in the European Union: public perceptions of forests and forestry*, final rapport, 2009, 127 p.  
[https://ec.europa.eu/agriculture/sites/agriculture/files/fore/publi/public-perception/report\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/agriculture/sites/agriculture/files/fore/publi/public-perception/report_en.pdf) [consulté le 01 février 2019]
- FATOUX François, « Responsabilité sociétale et crédibilité des entreprises », *Après-demain*, n°477-478-479, 2005, p. 21-23  
[http://2012.fondation-seligmann.org/ApresDemain/AD477-478-479/477-478-479\\_4814.pdf](http://2012.fondation-seligmann.org/ApresDemain/AD477-478-479/477-478-479_4814.pdf) [consulté le 05 juin 2019]
- FCBA, IRABOIS, *Fiches produits Ouvrages Bois (P.O.B) bois lamellé collé (cross laminated tiber – CLT)*, 3 p.  
<http://catalogue-construction-bois.fr/wp-content/uploads/2017/05/1109-bois-lamell%C3%A9-crois%C3%A9-CLT.pdf> [consulté le 16 mars 2018]
- FCBA, *Projet Fast Forests : Forêts à croissance rapide : impact sur les propriétés du bois, prise en compte du changement climatique et acceptation sociétale*, 2017, document interne
- FCBA, *Rapport annuel*, 2018, 57 p. <https://www.fcba.fr/content/rapport-annuel> [consulté le 18 février 2020]
- FRANCE BOIS FORET, FRANCE BOIS INDUSTRIES ENTREPRISES, *Le projet forêt-bois pour la France*, 2012, 4 p. <http://www.primavera.fr/pdf/1070-FBF-4pages-ok%2011-09-2012.pdf> [consulté le 15 mars 2018]
- GIEC, *Bilan 2007 des changements climatiques – Rapport de synthèse*, 2007, 104 p.  
[http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4\\_syr\\_fr.pdf](http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4_syr_fr.pdf) [consulté le 23 janvier 2018]

- GONIN Pierre (coord.), *Mise en place d'un suivi de la biodiversité dans le Plan de développement du massif forestier du Pays Viganais (Gard)*, rapport, décembre 2014, 79 p.  
[https://www.foretpriveefrancaise.com/data/3\\_slidf\\_pays\\_viganais\\_rapport.pdf](https://www.foretpriveefrancaise.com/data/3_slidf_pays_viganais_rapport.pdf) [consulté le 26 novembre 2019]
- HOUPERT Alain, BOTREL Yannick, *Faire de la filière forêt-bois un atout pour la France*, rapport sénatorial, n° 382, 2015, 191 p. <http://www.senat.fr/notice-rapport/2014/r14-382-notice.html> [consulté le 15 février 2018]
- INRA, IGN, *Quel rôle pour les forêts et la filière forêt-bois française dans l'atténuation du changement climatique ? Une étude des freins et leviers forestiers à l'horizon 2050*, résumé de l'étude réalisée par l'INRA et l'IGN pour le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2017, 8 p.
- INRA, IGN, *Quels rôle pour les forêts et la filière forêt-bois françaises dans l'atténuation du changement climatique ? Une étude des freins et leviers forestiers à l'horizon 2050*, rapport, 2017, 97 p. <https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/419207-b987f-resource-etude-forets-bois-et-changement-climatique-rapport.pdf> [consulté le 24 février 2020]
- JD Irving, *2017 sustainability summary*, 2018, 2 p.  
[https://www.jdirving.com/uploadedFiles/Sustainability/Sustainability\\_Reporting/Irving%20Paper%202017%20CSR.pdf](https://www.jdirving.com/uploadedFiles/Sustainability/Sustainability_Reporting/Irving%20Paper%202017%20CSR.pdf) [consulté le 17 juin 2019]
- LE DEAUT Jean-Yves, COURTEAU Roland, SIDO Bruno, *De la biomasse à la bioéconomie : une stratégie pour la France*, rapport sénatorial, n°380, 2015, 194 p.  
<https://www.senat.fr/rap/r15-380/r15-380.html> [consulté le 16 février 2018]
- LE GOUVERNEMENT, *La nouvelle France industrielle – Présentation des feuilles de route des 34 plans de la nouvelle France industrielle*, 2014, 77 p.  
<https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/nouvelle-france-industrielle-sept-2014.pdf> [consulté le 15 mars 2018]
- LÉGIFRANCE, « Loi de finances rectificative pour 1964 n° 64-1278 du 23 décembre 1964 », *Journal officiel de la république française*, 1964, p. 11503-11505  
[https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000000684760&pageCourante=11503](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000684760&pageCourante=11503) [consulté le 02 octobre 2017]
- LÉGIFRANCE, « Loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt », 2001,  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000223691>  
[consulté le 18 janvier 2018]

- LÉGIFRANCE, « Loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche (1) », *Journal officiel de la République française*, 2010 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022521587&categorieLien=id> [consulté le 15 février 2018]
- LÉGIFRANCE, « Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (1) », *Journal officiel de la République française*, n° 0238, 2014, p. 16601 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029573022&categorieLien=id> [consulté le 15 février 2018]
- LÉGIFRANCE, « Loi n° 63-810 du 6 août 1963 pour l'amélioration de la production et de la structure foncière des forêts françaises », *Journal officiel de la république française*, 1963, p. 7350 – 7354 [https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000000509743&pageCourante=07350](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000509743&pageCourante=07350) [consulté le 02 octobre 2017]
- LÉGIFRANCE, *Charte de l'environnement*, 2004, <https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Charte-de-l-environnement-de-2004> [consulté le 26 novembre 2019]
- LÉGIFRANCE, *Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (1)*, 2009 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020949548> [consulté le 15 février 2018]
- LÉGIFRANCE, LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (1), *Journal officiel de la République Française*, n° 0189, p. 14263 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031044385&categorieLien=id> [consulté le 16 mars 2018]
- LEUVEN 2030, « Roadmap 2025 – 2035 – 2050, 13 programma's naar een klimaatneutraal Leuven », <https://roadmap.leuven2030.be/intro> [consulté le 15 juillet 2019]
- LOCATELLI Bruno, LOISEL Cyril, « Changement climatique : la vérité est-elle au fond du puits ? Une analyse des controverses sur les puits de carbone », *Nature Science Société*, vol. 10, n°2, 2002, p. 7-19 [http://agents.cirad.fr/pjjimg/bruno.locatelli@cirad.fr/Locatelli\\_Loisel\\_2002\\_controverses\\_puits\\_carbone.pdf](http://agents.cirad.fr/pjjimg/bruno.locatelli@cirad.fr/Locatelli_Loisel_2002_controverses_puits_carbone.pdf) [consulté le 23 mars 2018]

- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION, *Comité stratégique de la filière bois « CSF Bois » : un premier bilan positif sur les actions menées en faveur de la promotion du bois*, communiqué de presse, 2016, 3 p. <https://agriculture.gouv.fr/comite-strategique-de-la-filiere-bois-un-premier-bilan-positif> [consulté le 15 mars 2018]
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION, CONSEIL GENERAL DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DES ESPACES RURAUX, *Documents de gestion forestière durable en forêt publique et privée – Parangonnage international*, rapport CGAAER n°16108, 2017, 156 p. [http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/cgaaer\\_16108\\_2017\\_rapport.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/cgaaer_16108_2017_rapport.pdf) [consulté le 18 janvier 2018]
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION, *Plan de communication pour le secteur de la forêt et du bois*, rapport CGAAER, n° 17050, 2017, 27 p. <http://agriculture.gouv.fr/plan-de-communication-pour-le-secteur-de-la-foret-et-du-bois-0> [consulté le 16 février 2018]
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION, *Programme national de la forêt et du bois 2016-2026*, 2017, 58 p. <http://agriculture.gouv.fr/le-programme-national-de-la-foret-et-du-bois-pnfb-veronique-borzeix> [consulté le 15 février 2018]
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION, *Une stratégie bioéconomie pour la France – Plan d'action 2018 – 2020*, 2018, 12 p. <http://agriculture.gouv.fr/une-strategie-bioeconomie-pour-la-france-plan-daction-2018-2020> [consulté le 22 mai 2018]
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE, *Le programme forestier national 2006-2015*, 2006, 14 p. [https://www.ofme.org/documents/Politiques/PFN\\_2006-15\\_010606.pdf](https://www.ofme.org/documents/Politiques/PFN_2006-15_010606.pdf) [consulté le 15 février 2018]
- MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, *Plan d'action national en faveur des énergies renouvelables – Période 2009-2020*, 2009, 120 p. <http://www.arnaudgossement.com/media/00/02/2436131940.pdf> [consulté le 07 mars 2018]
- MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE, *Stratégie nationale bas-carbone*, 2015, 208 p. [https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/SNBC\\_Strategie\\_Nationale\\_Bas\\_Carbone\\_France\\_2\\_015.pdf](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/SNBC_Strategie_Nationale_Bas_Carbone_France_2_015.pdf) [consulté le 15 mai 2018]

- MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT, *Plan national d'adaptation de la France aux effets du changement climatique 2011-2015*, 2011, 187 p. [https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/ONERC\\_PNACC\\_1\\_complet.pdf](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/ONERC_PNACC_1_complet.pdf) [consulté le 25 janvier 2018]
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE ET PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE (PUCA), *Sites pilotes pour des Immeubles à Vivre en Bois Appel à Manifestation d'Intérêt*, 2016, 7 p. [http://www.adivbois.org/wp-content/uploads/AMI-IGH-Bois\\_PUCA.pdf](http://www.adivbois.org/wp-content/uploads/AMI-IGH-Bois_PUCA.pdf) [consulté le 15 mars 2018]
- MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, *Cadre européen énergie-climat*, 14 janvier 2020, <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/cadre-europeen-energie-climat> [consulté le 15 mars 2018]
- MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, Cerema, *Obligation Réelle Environnementale (ORE) – Fiches de synthèse*, 2018, 21 p. <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide-methodologique-obligation-reelle-environnementale.pdf> [consulté le 26 novembre 2019]
- MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, *Objectifs de Développement Durable et entreprise : enjeux et Opportunités*, Théma, Novembre 2017, 4 p. <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20Objectifs%20de%20d%C3%A9veloppement%20durable%20et%20entreprise.pdf> [consulté le 28 mai 2019]
- MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, *Plan biodiversité – Comité interministériel biodiversité – 4 juillet 2018*, 2018, 27 p. [https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/18xxx\\_Plan-biodiversite-04072018\\_28pages\\_FromPdf\\_date\\_web\\_PaP.pdf](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/18xxx_Plan-biodiversite-04072018_28pages_FromPdf_date_web_PaP.pdf) [consulté le 26 novembre 2019]
- MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, *Projet de Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse, à la date du 9 mai 2017 (version modifiée suite à l'avis de l'Autorité Environnementale)*, 132 p. [http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/projet\\_smb\\_v2.pdf](http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/projet_smb_v2.pdf) [consulté le 15 mars 2018]

- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, LE MINISTERE DE L'ECOLOGIE, LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET LE MINISTERE DE L'ECONOMIE, *Une stratégie bioéconomie pour la France - Enjeux et vision*, 2017, 36 p. <http://agriculture.gouv.fr/telecharger/83595?token=4b2095fafa14f075309cc193dda53d70> [consulté le 07 mars 2018]
- ONF, *Bassin d'Arcachon, forêt d'Exception®*, *Contrat de projet 2016-2020*, 2016, 52 p. <http://www1.onf.fr/foret-exception/sommaire/foretreseau/bassin-d-arcachon/dates/20191031-141825-99938/1/++files++/2> [consulté le 11 juin 2020]
- PEFC FRANCE, *Règles de la gestion forestière durable – Exigences pour la France métropolitaine*, 1<sup>er</sup> août 2017, 17 p. <https://www.pefc-france.org/media/2017/09/03-PEFC-FR-ST-1003-1-2016-regles-de-la-gestion-forestiere-durable-exigences-pour-la-france-metropolitaine.pdf> [consulté le 22 février 2019]
- PONIATOWSKI Ladislav, *L'avenir de la filière photovoltaïque française*, rapport sénatorial, n°442, 2011, 66 p. <http://www.senat.fr/notice-rapport/2010/r10-442-notice.html> [consulté le 29 mai 2018]
- PUECH Jean, *Mise en valeur de la forêt française et développement de la filière bois*, rapport remis au Président de la République Nicolas Sarkozy, 2009, 74 p. [https://nextenergies.com/media/e-documentation/ressource-biomasse/rapport\\_puech\\_2009.pdf](https://nextenergies.com/media/e-documentation/ressource-biomasse/rapport_puech_2009.pdf) [consulté le 15 février 2018]
- RAVONIARISON Aina, *L'expérience de consommation nutrition-santé : pour une prise en compte des traits de personnalité*, International Marketing Trends Conférence, Venise, 21-23 janvier 2010, Università Ca'Foscari Venezia, ESCP Europe, 27 p. <http://www.marketing-trends-congress.com/archives/2010/Materiali/Paper/Fr/Ravoniarison.pdf> [consulté le 03 mars 2018]
- REGION AQUITAINE, INRA, *Etude prospective Massif des Landes de Gascogne 2050 – Scénarios d'évolution*. 2012, 7 p. [http://sigesaqi.brgm.fr/IMG/pdf/prospective\\_massif\\_landes\\_gascogne\\_bdef\\_1\\_.pdf](http://sigesaqi.brgm.fr/IMG/pdf/prospective_massif_landes_gascogne_bdef_1_.pdf) [consulté 26 novembre 2019]
- ROCHARD Joël, *Evolution des pratiques viticoles françaises : de la viticulture raisonnée à l'agroécologie*, 40th World Congress of Vine and Wine, 2017, 8 p. [https://www.bioconferences.org/articles/bioconf/abs/2017/02/bioconf-oiv2017\\_01010/bioconf-oiv2017\\_01010.html](https://www.bioconferences.org/articles/bioconf/abs/2017/02/bioconf-oiv2017_01010/bioconf-oiv2017_01010.html) [consulté le 19 juin 2019]



- ROY Claude, *Filières et entreprises de la trituration du bois en France : Pâtes à papier et panneaux – Forces, faiblesses, positionnement et perspectives*, rapport CGAAER, 2010, 80 p. <https://www.vie-publique.fr/rapport/31815-filieres-et-entreprises-de-la-trituration-du-bois-en-france-pates-pa> [consulté le 15 février 2018]
- ROY Claude, MAGRUM Max, POSS Yves, *Meilleure valorisation de la ressource forestière sous forme de sciages*, rapport CGAAER, 2012, 77 p. <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/124000193.pdf> [consulté le 15 février 2018]
- SCA, *SCA annual report 2018*, 2018, 153 p.  
[https://www.sca.com/globalassets/sca/investerare/arsredovisningar-pdf/sca\\_annual-report-2018\\_eng.pdf](https://www.sca.com/globalassets/sca/investerare/arsredovisningar-pdf/sca_annual-report-2018_eng.pdf) [consulté le 14 juin 2019]
- SÖDRA, *Annual and sustainability report 2018*, 2019, 145 p.  
<https://www.sodra.com/en/sustainability/sustainability-report/> [consulté le 14 juin 2019]
- TNS SOFRES, *Changement climatique et réduction des émissions de CO2 (11 et 12 avril 2007)*, 2007, 36 p. <https://www.tns-sofres.com/publications/les-francais-le-changement-climatique-et-la-reduction-des-emissions-de-co2> [consulté le 01 février 2019]
- TNS SOFRES, *Enquête les français et l'environnement*, 2006, 25 p.  
<https://www.tns-sofres.com/publications/les-francais-et-lenvironnement-2006> [consulté le 01 février 2019]
- WEHNER Thomas, CUCHET Emmanuel, MENDOW Nancy, LOPPIN Julien, « Des cloisonnements d'exploitation pour réduire l'impact au sol », *Informations – Forêt*, n°1, fiche n° 744, 2007, 6 p. <https://www.fcba.fr/sites/default/files/files/FIF744.pdf> [consulté le 15 juillet 2019]

## SOURCES DOCUMENTAIRES

- AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT, *Campagne n°27 : Insecticides, herbicides, fongicides : Participez à la "pestition" nationale !*,  
<https://www.agirpourenvironnement.org/campagnes/c271.htm> [consulté le 19 septembre 2018]
- ALLIANCE FORÊT BOIS, *Alliance infos*, n°16, septembre 2018
- ALLIANCE FORÊT BOIS, *Alliance infos*, n°17, janvier 2019, p. 2
- CABANES Valérie, *Un nouveau droit pour la terre – Pour en finir avec l'écocide*, Paris, Editions du Seuil, 2016, 364 p.
- DAUGEY Fleur, *L'intelligence des plantes – Les découvertes qui révolutionnent notre compréhension du monde végétal*, Paris, Ulmer, 2018, 159 p.
- DORDEL Julia, TÖLKE Guido, *L'intelligence des arbres*, film documentaire, 2017
- DROUET François-Xavier, *Le temps des forêts*, film documentaire, 2018
- FORÊT DE FRANCE, *La gestion durable : qu'est-ce que c'est ?*, n° 620, janvier/février 2019, 50 p.
- FORÊTS DE FRANCE, *La forêt, havre de biodiversité*, novembre 2019, 52 p.
- FORÊTS DE FRANCE, *Une biodiversité plurielle*, novembre 2019, p. 3
- FRANCE BOIS FORÊT, « Santé et luxe : les arguments de poids pour le bois », *La lettre B*, n° 32, p. 42, 2020, <https://fr.calameo.com/read/00578545156218f8be25a?page=1> [consulté le 18 mai 2020]
- FRANCE BOIS FORÊT, *Laisse entrer la nature : une nouvelle série parrainée par France bois Forêt*, <https://franceboisforet.fr/2019/12/30/laisse-entrer-la-nature/> [consulté le 12 mars 2020]
- FRANCETVINFO, « Envoyé spéciale, Le monde secret des arbres », 26 octobre 2017  
[https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/video-le-monde-secret-des-arbres\\_2434691.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/video-le-monde-secret-des-arbres_2434691.html) [consulté le 21 décembre 2017]
- INA, « La filière bois en Picardie », 29 novembre 1979  
<https://www.ina.fr/video/R13176559/la-filiere-bois-en-picardie-video.html> [consulté le 6 mars 2020]
- INA, « Un livre, un jour », 25 février 1992  
<https://www.ina.fr/video/CPC92001806/jean-gadant-l-atlas-des-forets-de-france-video.html> [consulté le 6 mars 2020]
- KARCHER Vincent, *Les 12 sagesses des arbres*, Paris, Leduc.s, 2017, 187 p.

- LI Qing, *Shinrin Yoku – L’art et la science du bain de forêt – Comment la forêt nous soigne*, Paris, First éditions, 2018, 309 p.
- MANCUSO Stefano, VIOLA Alessandra, *L’intelligence des plantes*, Paris, Albin Michel, 2018 [2013], 237 p.
- ONF, *Zéro glyphosate en forêt publique*, communiqué de presse, 3 octobre 2018  
[http://www.onf.fr/presse\\_medias/++oid++66b6/@@display\\_press.html/?utm\\_source=twitter\\_DG&utm\\_medium=post&utm\\_campaign=social\\_media](http://www.onf.fr/presse_medias/++oid++66b6/@@display_press.html/?utm_source=twitter_DG&utm_medium=post&utm_campaign=social_media) [consulté le 22 octobre 2018]
- ONF, « Deux Forêts d’Exception® labellisées dans le Bassin d’Arcachon », 15 juin 2018  
[http://www1.onf.fr/foret-exception/++oid++64a2/@@display\\_event.html#:~:text=Situ%C3%A9es%20%C3%A0%20l'entr%C3%A9e%20du,alimentation%20de%20la%20fili%C3%A8re%20bois%E2%80%A6](http://www1.onf.fr/foret-exception/++oid++64a2/@@display_event.html#:~:text=Situ%C3%A9es%20%C3%A0%20l'entr%C3%A9e%20du,alimentation%20de%20la%20fili%C3%A8re%20bois%E2%80%A6) [consulté le 11 juin 2020]
- SOS Forêt France, *Lettre ouverte aux Sénateurs du collectif SOS Forêt France*, 3 avril 2014, 2 p.  
<http://www.perspectivesecologiques.com/telechargements/SOS%20FORET%20FRANCE%20Lettre%20Ouverte%20Senateurs%2003Avr14.pdf> [consulté le 12 septembre 2018]
- YOUTUBE, « Cash Investigation, Razzia sur le bois, les promesses en kit des géants du meuble », 24 janvier 2017 <https://www.youtube.com/watch?v=KJgwaDeSgN4> [consulté le 20 décembre 2017]
- YOUTUBE, « Midi en France, Le feuilleton : Les Landes, une forêt apprivoisée », 26 mai 2014 <https://www.youtube.com/watch?v=aBpgNQGkmP4> [consulté le 21 décembre 2017]
- WOHLLEBEN Peter, *La vie secrète des arbres : ce qu’ils ressentent, comment ils communiquent*, Paris, Les Arènes, 2017, 261 p.

## SITOGRAPHIE

- ACTU-ENVIRONNEMENT, « Système de Management Environnemental (SME),  
Dictionnaire environnement,  
[https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire\\_environnement/definition/systeme\\_de\\_management\\_environnemental\\_sme.php4](https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/systeme_de_management_environnemental_sme.php4)
- ADEME, « L'analyse du cycle de vie – qu'est-ce que l'ACV ? »,  
<https://www.ademe.fr/expertises/consommer-autrement/passer-a-l'action/dossier/lanalyse-cycle-vie/quest-lacv>
- AGRIDEMAIN, <https://agridemain.fr/>
- ALLOCINÉ, « Le temps des forêts de François-Xavier Drouet », date de sortie 12 septembre 2018 [http://www.allocine.fr/film/fichefilm\\_gen\\_cfilm=265078.html](http://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=265078.html)
- BORDEAUX EURATLANTIQUE, « Le projet Hypériorion »,  
<https://www.bordeaux-euratlantique.fr/projets/zac-bordeaux-saint-jean-belcier/quartier-daffaire-armagnac/hyperion/>
- BORDEAUX VIGNOBLE ENGAGE, [www.bordeauxvignobleengage.com](http://www.bordeauxvignobleengage.com)
- C40 CITIES INSTAGRAM, <https://www.instagram.com/c40cities/>
- CHAMBRE D'AGRICULTURE NOUVELLE-AQUITAINE, « Les chiffres bois forêt Nouvelle-Aquitaine »,  
<https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/filieres-et-territoires/service-valorisations-bois-et-territoire/>
- CHANGE.ORG, « Pour un accès responsable à la nature en période de confinement »,  
<https://www.change.org/p/emmanuel-macron-pour-un-acc%C3%A8s-responsable-%C3%A0-la-nature-en-p%C3%A9riode-de-confinement>
- CNPF NOUVELLE-AQUITAINE, « Les forêts de notre région »,  
<https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/n/les-forets-de-notre-region/n:2411>
- CNPF, « Repères sur la production de bois »,  
<https://www.foretpriveefrancaise.com/n/reperes-sur-la-production-de-bois/n:2177>
- EUROPRESSE, <http://www.europresse.com/fr>
- FACEBOOK ENSEMBLE POUR LE CLIMAT EN HAUTS-DE-FRANCE ?  
<https://www.facebook.com/ensemblepourleclimat.hdf/>
- FCBA, « Présentation »  
<https://www.fcba.fr/content/presentation-fcba>

FORÊT PRIVÉE FRANÇAISE, « La gestion durable des forêts privées »

[https://www.foretpriveefrancaise.com/data/320243\\_affiches\\_biodiversite\\_version\\_finale\\_3\\_1.pdf](https://www.foretpriveefrancaise.com/data/320243_affiches_biodiversite_version_finale_3_1.pdf)

FRANCE BOIS FORÊT, « La forêt française en chiffres »,

<https://franceboisforet.fr/la-foret/la-foret-francaise-en-chiffres/>

FRANCE BOIS FORET, <https://franceboisforet.fr/>

FRANCE BOIS FORET, « Le rôle de la forêt »,

[https://franceboisforet.fr/wp-content/uploads/anim\\_ROLEDELAFORET/index.html#hautdepage](https://franceboisforet.fr/wp-content/uploads/anim_ROLEDELAFORET/index.html#hautdepage)

FRANSYLVA, <https://www.fransylva.fr/>

FUTUROBOIS, « Poids économique » <https://www.futurobois.net/poids-economique-bois-2>

INRA, « L'arbre ressources d'innovations »,

[http://www.bordeaux-aquitaine.inra.fr/Presse-et-Ressources/L-arbre-re-sources-d-innovations/L-arbre-reservoir-infini-de-molecules/\(key\)/5](http://www.bordeaux-aquitaine.inra.fr/Presse-et-Ressources/L-arbre-re-sources-d-innovations/L-arbre-reservoir-infini-de-molecules/(key)/5)

JD. IRVING, « sustainability reports »,

<https://www.jdirving.com/jd-irving-sustainability-sustainability-reports.aspx>

JD. IRVING, « Nos parcs naturels et nos programmes d'éducation sur la nature »,

<https://www.jdirving.com/jd-irving-sustainability-nature-parks-fr.aspx>

LE BOIS.COM, <https://www.bois.com/>

ONF, « Une grande diversité d'essences et de peuplements »,

<https://www.onf.fr/onf/+6d::onf-en-nouvelle-aquitaine.html>

PEFC FRANCE, <https://www.pefc-france.org/>

PRO SILVA, <http://www.prosilva.fr/>

SCA, *sustainability*,

<https://www.sca.com/en/about-us/sustainability/sustainability-targets/responsible-forest-management/>

SITE VIE PUBLIQUE, <http://www.vie-publique.fr/>

SWEDIST FOREST INDUSTRIES, « Sustainable forestry »,

<https://www.forestindustries.se/forest-industry/sustainable-development/sustainable-forestry/>

SWEDIST FOREST INDUSTRIES, « Voluntary set-aside forests in Sweden »,

<https://www.forestindustries.se/forest-industry/sustainable-development/voluntary-set-aside-forests-in-sweden/>

TWITTER BAIONA VERTE ET SOLIDAIRE, <https://twitter.com/BaionaVS>

TWITTER FCBA, [https://twitter.com/\\_fcba?lang=fr](https://twitter.com/_fcba?lang=fr)

TWITTER FNE, <https://twitter.com/FNEasso>

TWITTER FORESTOPIC, <https://twitter.com/Forestopic>

TWITTER JOURNEE INTERNATIONALE DES FORETS, [https://twitter.com/JIF\\_France](https://twitter.com/JIF_France)

TWITTER MATHILDE PANOT, <https://twitter.com/MathildePanot>

TWITTER SYNDICAT DES SYLVICULTEURS DU SUD-OUEST,

<https://twitter.com/SylviculteursSO>

VIE PUBLIQUE, Discours de Nicolas Sarkozy à Urmatt 19 mai 2009,

<http://discours.vie-publique.fr/notices/097001480.html>

VIN DE BORDEAUX, « Bordeaux vignoble engagé »,

<https://www.bordeaux.com/fr/Vignoble-engage/Nos-engagements>

## **ANNEXES**

**Annexe n° 1 : Liste des événements professionnels auxquels nous avons assistés**

Evènement	Organisateur(s)	Date et lieu	Nature de ma participation
Commission Professionnelle	FCBA	9 novembre 2017 - Paris	Interne FCBA – Présentation des trois années de recherche à venir
Colloque « Morcellement, transmission et gestion forestière » Notaire Paris	Conseil supérieur du notariat (CSN)	15 décembre 2017- Paris	Auditrice
Colloque « Entre dynamiques et mutations, quelles voies pour la forêt et le bois ? »	ECOFOR	11 janvier 2018 - Paris	Auditrice
Colloque « Que seront nos forêts demain ? »	Parc naturel régional des Landes de Gascogne	20 janvier 2018 - Sabres	Auditrice
Groupe de travail « Acceptabilité sociale de la récolte de bois »	France Bois Forêt	6 février 2018 - Paris	Participation active - Diffusion expertise
Forum FCBA - Revue des projets FCBA en cours	FCBA	7 mars 2018 - Bordeaux	Interne FCBA
Colloque « La valorisation du carbone : une opportunité pour nos forêts ? »	Ecocène	20 mars 2018 - Pau	Auditrice
Forum d'échanges – Forêts durables : transformer la production et la consommation pour	WWF	21 mars 2018 - Paris	Auditrice



préserver le climat et la biodiversité »			
Comité Woodrise	FCBA	17 mai 2018 - Bordeaux	Auditrice
Conférence internationale « The right use of the Earth – Knowledge, Power and Duties within a finite planet »	Université PSL (Paris, Sciences et Lettres)	30 mai 2018 - Paris	Auditrice
Colloque « Le comportement végétal et les controverses sur l'intelligence des plantes »	INRA	15 juin 2018 - Bordeaux	Auditrice
Commission professionnelle	FCBA	19 juin 2018 - Paris	Interne FCBA
Groupe de travail « Acceptabilité sociale de la récolte de bois »	France Bois Forêt	18 septembre 2018	Participation active - Diffusion expertise
Groupe de travail « Acceptabilité sociale de la récolte de bois »	France Bois Forêt	13 novembre 2018	Participation active - Diffusion expertise
Colloque international et pluridisciplinaire « Penser l'anthropocène »	Centre d'étude en pensée politique (CEPP)	22 novembre 2018 – Montréal - Canada	Présentation – « L'arbre, possible sujet de droit : conséquences potentielles pour la filière bois française »
Groupe de travail « Acceptabilité sociale de la récolte de bois »	France Bois Forêt	12 décembre 2018 - Paris	Participation active - Diffusion expertise

Colloque « Tempête Klaus : 10 ans après »	Parc naturel régional des Landes de Gascogne	19 janvier 2019 - Sabres	Auditrice
Table ronde « La gouvernance du changement climatique »	UPPA	21 février 2019 - Pau	Présentation « FCBA et la filière forêt-bois face au changement climatique »
Forum FCBA - Revue des projets FCBA en cours	FCBA	13 mars 2019 - Bordeaux	Interne FCBA
Forum CIFRE	ANRT	18 mars 2019 - Paris	Présentation « Etre « une CIFRE » SHS au sein du FCBA »
Colloque « La forêt au 21 ème siècle, comment gérer un bien commun ? Propriété privée, gestion forestière, économie, sociologie, écologie... »	Fransylva Forêts privées Pyrénées Adour	22 mars 2019 - Pau	Auditrice
Colloque « La communication chez les végétaux : mythe ou réalité »	Académie Française de l'agriculture	29 mai 2019 - Paris	Auditrice
Forum FCBA - Revue des projets FCBA en cours		2-3 juillet 2019 - Bordeaux	Interne FCBA
Réunion Comprendre la filière et structurer la demande	Bordeaux métropole	9 juillet 2019 - Bordeaux	Auditrice
Atelier Carbone et filière forêt-bois : contrainte ou	APESA	10 juillet 2019 - Bordeaux	Auditrice

nouveau modèle économique ?			
Assemblée Générale du SYSSO		20 septembre 2019 - Morcenx	Auditrice
Groupe de travail FCBA « objectivation des critiques environnementales »	Moi-même	2 octobre 2019 - Cestas	Interne FCBA
Colloque « Les monde de la forêt et du bois à l'épreuve de l'acceptabilité sociale : regards croisés. »	INRA	30 octobre 2019 - Cestas	Présentation « La filière bois questionnée face à l'écologisation des esprits : l'exemple de la Nouvelle-Aquitaine »
Colloque « Améliorer la biodiversité en forêt. Pourquoi ? Comment ? »	Ministère de l'agriculture	3 décembre 2019 - Paris	Auditrice
Réunion réflexion et présentation Chaire Bioforter – bioéconomie forêt	Bordeaux Science Agro	6 décembre 2019 - Bordeaux	Diffusion expertise
Chambre consultative (confidentiel)	PEFC France	23 janvier 2020 - Paris	Diffusion expertise
La rédaction de ce tableau s'arrête au 9 juin 2020			

**Annexe n° 2 : Trame d'entretien pour notre enquête qualitative**

<b>Présentation générale de la structure et de la situation de la filière</b>	Pouvez-vous me présenter en quelques minutes les dossiers, projets sur lesquels vous travaillez en ce moment concernant la filière forêt-bois ?
	Pour vous, quelles sont les opportunités à venir pour la filière forêt de la région ? Quelles sont les menaces à venir ?
	Voyez-vous une évolution dans la prise en compte de la forêt ou du bois dans les politiques ?
	Avez-vous connaissance d'une difficulté "d'acceptabilité" des coupes en forêt ? Si oui, comment ceci se traduit-il pour vous ? Constatez-vous une « non acceptabilité » des coupes ? Si oui, comment se matérialise-t-elle ? Pouvez-vous effectuer vos coupes sans incidents ?
<b>Réflexion autour des actions actuelles de la filière</b>	Qu'est-ce que la filière devrait, pourrait, faire et qu'elle ne fait pas déjà ? Trouvez-vous les actions de la filière suffisantes? (nommer celles que vous connaissez)
<b>Perception du climat de questionnement autour de la forêt et de l'arbre</b>	Avez-vous entendu ou été confronté à de nouvelles interrogations, perceptions de la forêt récemment ? Si oui, en quoi celles-ci vous interrogent elles?
	Avez-vous entendu parler de la sylvothérapie ? Si oui, dans quel contexte ? Comment appréhendez-vous cette considération santé, médicale de la forêt ?

	<p>Avez-vous entendu des propos avançant la reconnaissance de la forêt (ou l'arbre) française comme un sujet de droit ?</p> <p>Si oui, dans quel contexte et comment appréhendez-vous cette possible transformation?</p> <p>Y avez-vous été directement confronté ?</p>
	<p>Avez-vous entendu parler des discours disant que les végétaux sont, en réalité, des êtres sensibles, ayant des comportements, etc ?</p> <p>Si oui, dans quel contexte ?</p> <p>Comment appréhendez-vous cette nouvelle identité?</p> <p>Avez-vous été confronté directement à ce genre de discours?</p>
	<p>Face à la polémique de l'utilisation du glyphosate en forêt, à celle de la malforestation, comment appréhendez-vous la situation ? Qu'en pensez-vous ?</p>
<p><b>Réflexion stratégique et de changement de la filière</b></p>	<p>Face à ces remises en question, comment envisagez-vous l'avenir de la forêt ? Et celui de la politique et/ou de vos pratiques en forêt que vous menez ?</p>
	<p>Pensez-vous que la communication de la filière et de votre structure est suffisante ? Surtout face aux remises en cause actuelles ?</p>
	<p>Que vous inspire une réflexion autour de la transparence des impacts de la filière sur l'environnement ?</p>

**Annexe n° 3** : Liste des documents analysés dans la première partie

<p><b>Documents de gestion et d'orientation de la filière forêt-bois nationale et de Nouvelle-Aquitaine</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Programme national de la forêt et du bois 2016-2026</li> <li>- Programme forestier national (2006-2015)</li> <li>- SRGS Aquitaine (2005)</li> <li>- SRGS Limousin (2006)</li> <li>- PPRDF Aquitaine (2012 – 2016)</li> <li>- PPRDF Limousin (2014)</li> </ul>
<p><b>Lois</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi d'orientation sur la forêt (2001)</li> <li>- Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (2014)</li> <li>- Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (2015)</li> </ul>
<p><b>Programmes nationaux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan d'action national en faveur des énergies renouvelables (2009 – 2020)</li> <li>- Stratégie nationale bas carbone (2015)</li> </ul>
<p><b>Rapports sur la forêt</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jean-Louis Bianco, La forêt : une chance pour la France, 1998</li> <li>- Bernard Roman Amat, Rapport « Préparer les forêts françaises au changement climatique », 2007</li> <li>- Jean-Marie Ballu, « Pour mobiliser la ressource de la forêt française », 2007</li> <li>- Jean Puech, « Mise en valeur de la forêt française et développement de la filière bois », 2009</li> <li>- Claude Roy, « Filières et entreprises de la trituration du bois en France : Pâtes à papier et panneaux – Forces, faiblesses, positionnement et perspectives, 2010</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Claude Roy et al., « Meilleure valorisation de la ressource forestière sous forme de sciages », 2012</li> <li>- Marie de l'Estoile, « La valorisation de la forêt française », 2012</li> <li>- Jean-Yves Caullet, « Bois et Forêt de France. Nouveaux défis », 2013</li> <li>- Charles Dereix et al., « Des orientations régionales forestières au Schéma régional de la forêt et du bois », 2013</li> <li>- Attali et al., « Vers une filière intégrée de la forêt et du bois », 2013</li> <li>- CGAAER, « Les Contributions possibles de l'agriculture et de la forêt à la lutte contre le changement climatique », 2015</li> <li>- CGAAER, « La filière forêt bois - synthèse de rapport », 2015</li> <li>- Alain Houpert, Yannick Botrel, « Faire de la filière forêt-bois un atout pour la France », 2015</li> <li>- Jean-Yves Le Déaut, Roland Courteau et Bruno Sido, « De la biomasse à la bioéconomie : une stratégie pour la France », 2015</li> <li>- CGAAER, « Documents de gestion forestière durable en forêt publique et privée – Parangonnage international », 2017</li> <li>- Jean-David Abel, Marc Blanc, « Vers une bioéconomie durable », 2017</li> </ul>
--	--

	- CGAAER, « Plan de communication pour le secteur de la forêt et du bois », 2017
--	--



#### Annexe n° 4 : Exemple de retranscription des entretiens réalisés

[Enquêté : FNE - Extrait de réponse concernant la communication de la filière]

[...] tout le monde est à peu près d'accord pour dire que la communication forestière telle qu'elle se fait actuellement, institutionnel ou professionnel, [...] elle est à chier tant est si bien qu'à PEFC on vient de complètement chambarder notre comm pour parler d'équilibre et non plus pour parler, de dire "couper du bois c'est bien" ensuite à FNE on conteste radicalement le terme d'acceptabilité parce que derrière le terme d'acceptabilité il y a une attitude surplombante, d'ailleurs on trouve les termes de pédagogie, c'est à dire qu'on met d'un côté ceux qui savent et qui ont raison et de l'autre côté ceux qui n'acceptent pas parce qu'ils ont tort et que donc la démarche consisterait à dire vous avez tort vous êtes un peu con on va vous expliquer et à la fin vous serez d'accord avec nous. Je viens d'avoir un texte de la CNDP (commission nationale des débats publics) 27:13 qui est une structure indépendante qui vient de poser les conditions du grand débat lancé par le Président de la République [par rapport aux gilets jaunes] et dans lequel ils disent très clairement [...] si on se met dans cette posture de pédagogie, c'est sûr que ça ne marche pas, ça ne peut pas marcher parce que en face les gens comprennent très vite que ce qu'on veut leur expliquer c'est qu'ils ont tort et pourquoi ils doivent changer d'avis donc la grande erreur de la communication forestière actuelle c'est de considérer qu'il n'y a pas de débat possible, ctd que on doit utiliser la communication à la mode commerciale ou classique des entreprises qui ont un produit et communique pour faire en sorte que les gens en mangent donc la communication forestière aujourd'hui elle est pensée en disant "vous ne voulez pas manger de ce qu'on vous offre" on va donner des sous à des agences de communication qui sont spécialisées non pas dans la forêt, c'est un tout petit secteur, mais dans les produits commerciaux et qui ont pour but de faire accepter, acheter aux gens des idées ou des produits et puis d'autre part, t c'est encore pire, on va chercher des entreprises de communication qui sont spécialisées dans le politique, et on sait très bien que les politiques de quelques bords qu'il soit c'est à peu près invendable, les gens ne veulent plus en entendre parler [...] Donc si on utilise des techniques de communication qui vont chercher leurs méthodes chez les politiques d'un côté et chez les marchands d'un autre c'est sûr qu'on débarque avec un rejet massif des gens à qui la communication s'adresse.

29:35

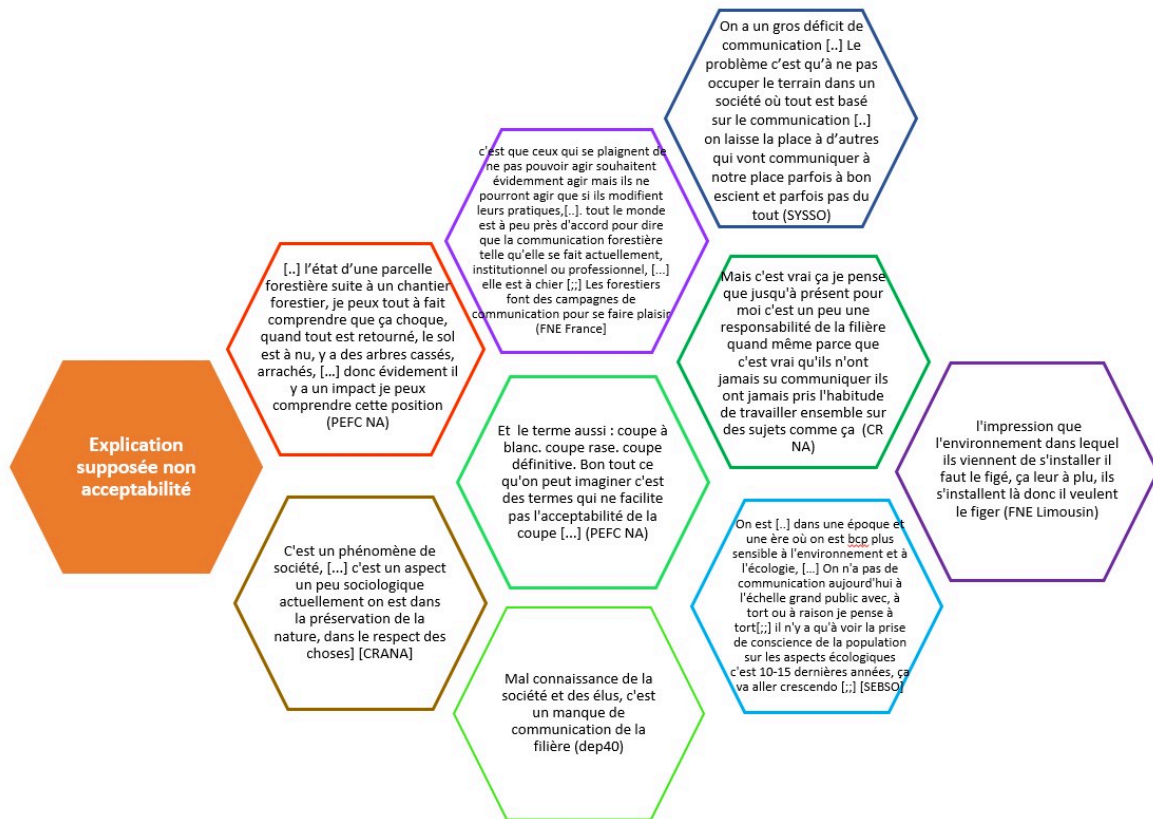
[...]

La plus grande bêtise de communication c'est la comm de FBF avec leur affiche phare dans laquelle ils montrent un gd arbre avec au pied quelqu'un que l'on présente comme un forestier et qui est habillé en tenue de sécurité et qui est avec une tronçonneuse s'apprête à couper un arbre. [...]

# Annexe n° 5 : Etape deux du travail de retranscription : traiter l'information récoltée de façon plus visuelle sur Excel

<p>Voiez vous une évolution dans la prise en compte de la forêt ou du bois dans les politiques ?</p>	<p>Notre métier évolue, dans le bon sens selon moi, mais effectivement on est soumis à plus de contraintes sociales, plus de contraintes des riverains, qui se traduisent par une réglementation plus compliquée, dans le sens où c'est beaucoup plus strict. [...] Sur plus gde sensibilité, ils ont opéré des changements dans leurs pratiques et j'en compte ça ? [...] au sein de la cebsa je pense qu'on fait partie des entreprises un peu précurseur sur la partie environnementale, sécurité environnement, avec un service qui existe déjà depuis quelques décennies. Nous les gros changements, bon ben pfff, je ne saurais pas trop vous dire il n'y a pas eu de changement particuliers, y a pas eu de bouleversement de notre activité, il ne faut pas non plus exagérer, si ce n'est les surcouches réglementaires où... que nous devons suivre et respecter ça va s'en dire mais qui alourdissent le travail au quotidien et donc qui viennent améliorer notre activité, mais qui viennent aussi l'alourdir. Dans le sens où, je ne sais pas, je peux prendre des choses comme les fluides et les liquides biodégradables comme les huiles de chaîne, les huiles hydrauliques, les graisses tout ça qui ont un peu de biodégradable au maximum, les kit antipollution sur les engins, enfin ça plein de choses qui pourraient être concrètes mais qui sont concrètes justement, mais il n'y a pas eu... C'est des changements qui s'opèrent depuis qlq années au fur et à mesure. [...] l'activité si vous voulez on touche à quelque chose qui est sensible, qui est l'environnement donc de tout façon on se doit d'être vigilant. Après les grands changements c'est les surcouches d'utilisation d'autres</p>	<p>On a pas de blocage majeur, il est indiqué qu'il y a quand même des choses qui sont... En fait j'ai l'impression qu'il y a une réduction des... comment dit-on... il y a des contraintes qui augmentent mais de façon linéaire et peu visible, enfin peu visible. C'est à dire qu'il y a des évolutions mais quelles sont pas complètement bloquantes jusqu'à ce qu'elles nous apparaissent plus bloquantes, [...] [...] Moi je trouve qu'il faudrait démanteler tout ça et avoir des politiques de long terme la de suite, en ce disant bon ben ça on ne pourra pas l'éviter, donc il y a des choses où on ne doit pas se remettre en question, c'est défendre quand même le positivisme scientifique et empêcher les gens de raconter que des conneries et il y en a une partie, ça ça demanderait des grandes campagnes de communication [...] permanentes, pas un groupe de travail qui se réunit parce qu'il y a un film [...] et être un peu plus intégré dans son territoire, ce n'est pas facile, c'est toujours pareil les gens se sentent agressés, se sentent remis en cause, on a la même chose chez les soeurs, dans les sites industriels on a de plus en plus de problèmes parce que la</p>	<p>On a eu un maximum en France je dirais en 2007-2008 avec le grenelle de l'environnement et avec la mise en place du grenelle. Depuis on a globalement une réduction régulière des politiques publiques sur l'environnement. On le voit avec ce qu'on appelle, avec ce que l'administration publique, la simplification administrative qui correspond à diminuer petit à petit les protections. On le voit tout à fait dans le monde forestier où on présente l'environnement comme une contrainte, [...] et ça ça n'existait peut-être pas avant parce que effectivement avant il n'y avait pas de contrainte. Et on est plutôt dans une phase où on baisse. [...] j'ai pu avoir des discours inverses par filière: on a de plus en plus de contraintes</p> <p>C'est vrai qu'ils ont vécu pendant longtemps... ils faisaient ce qu'ils voulaient. Et ils découvrent... c'était le cas de l'agriculture qui pendant longtemps a fait ce qu'elle voulait et puis maintenant on se rend bien compte qu'ils ont perdu la bataille de l'opinion et que l'agriculture biologique continue à avoir la côte.</p>
<p>Àvez-vous connaissance d'une difficulté "d'acceptabilité" des coupes en forêt ? Si oui, comment ceci se traduit-il pour vous ?</p>	<p>[difficulté] Alors pas partout, ça dépend des départements, y a des départements qui sont encrés dans la filière bois et qui ont une politique forestière déjà depuis des décennies et qui ont donc l'habitude de voir les forestiers exploiter d'autres où c'est plus compliqué, PACA par exemple notamment où on peut avoir des soucis quand on travaille sur la côte d'azur des choses comme ça forcément. Mais c'est sûr que l'image... alors là à avoir des blocages sociaux non, on n'a pas de ZAD aujourd'hui si vous voulez sur nos chantiers (rigole) mais c'est sûr que le public est bop plus sensible, et bop plus regardant. <b>On n'a pas ou peu de chantiers, en tout cas récemment, où les gens s'accroche aux arbres mais s'est arrivé.</b> Mais pas contre ça, quand mm aujourd'hui d'autres contraintes qui sont de l'ordre plus... on a des contraintes de production aujourd'hui clairement avec une filière qui s'appauvrit en main d'oeuvre, avec des populations de plus en plus vieillissantes au niveau des salariés car très difficile de retrouver des jeunes pour remplacer avec une contrainte réglementaire assez euuhh lourde et des contrôle régulière parce qu'on est une grosse société donc on est visible, évidemment on est totalement transparent, on déclare les chantiers, on fait tout ce qu'il faut pour être dans les clous, on a des contrôle de papiers, etc... c'est énormément de temps, on passe énormément de temps à répondre aux diverses instances de contrôle qu'elles soient environnementales, qu'elles soient salariales [...] sécurité, etc... [-]</p>	<p>[...] Elles [les entreprises] font assez peu de retour. Je n'ai pas l'impression qu'elles ne puissent pas travailler. En plus quand on voit l'intensité, notamment dans la partie du massif des Landes de Gascogne, de l'exploitation forestière donc bon... on voit bien que... il peut y avoir des tensions, ça nous est arrivé d'avoir à régler des tensions ponctuelles mais je dirais que c'est quand même... ça fait plusieurs années qu'on n'a pas eu à le faire. [-]</p>	<p>on ne peut pas empêcher un chantier forestier parce que la plupart du temps on est au courant une fois que c'est coupé et pas au moment où le chantier a lieu. Alors c'est vrai que les chantiers forestiers doivent être déclaré dans les mairies mais les habitants ne vont pas aller voir toutes les 3 semaines ou tout les 15 jours quels sont les chantiers qui vont débiter sur leur commune donc cette information elle n'est pas affichée à l'extérieur de la mairie et de toute façon les gens ils ne vont pas souvent voir les annonces à la mairie donc ça ça connaissance, il n'y a pas d'action essayant d'empêcher l'exploitation forestière. [...] m, on a pu me dire : maintenant on peut plus occuper! Les gens comprennent qu'il faut couper des arbres? Non je pense que les gens ils aiment bien aussi avoir une cheminée ou un poêle à bois donc la coupe de l'arbre en elle-même, je ne pense pas que ça soit ça qui est remis en cause. C'est vraiment la notion d'avoir un espace complet qui est coupé et sur des grande surface. [DANS PRFB] les seules mesures qui étaient envisagées pour l'environnement c'était dire "comment réussir à faire [...] passer la pillule de l'exploitation industrielle de la forêt dans la société?" Alors ils parlaient de l'acceptabilité des méthodes d'exploitation de la forêt, c'est... [Les seules mesures qu'ils envisageaient, [...] et puis quoi qu'on fasse une coupe rase c'est toujours un choc pour les gens qui passent à côté [...] tous les randonneurs pestent contre l'état des chemins et pas que les randonneurs même les habitants, les agriculteurs, qu'ils me disent "tel chemin a été défoncé et puis ils sont partis, ils n'ont pas remis en état" et c'est extrêmement difficile d'imposer à un exploitant forestier de revenir 3 mois plus tard simplement pour remettre un chemin en état. Y a trop d'abus, et la filière même si de temps en temps elle reconnaît qu'il y a des abus, elle n'est pas prête à faire en sorte que ces abus disparaissent et deviennent vraiment très rares. Malheureusement c'est vrai que ça se voit, quand vous avez un chemin complètement défoncé ça saute aux yeux et les mauvais élèves pénalisent l'ensemble de la filière, donc déjà à eux:</p>
<p>D'où viendrait cette difficulté ?</p>	<p>On est de tout façon dans une époque et une ère où on est bop plus sensible à l'environnement et à l'écologie, tous autant qu'on est, même nous acteurs de la filière qu'il y a qlq décennies. Donc forcément le public aussi [-] [Comm après du public? Sur leur bonnes pratiques?] <b>Non absolument pas</b>, enfin en local bien sûr c'est des choses qui sont expliquées aux acteurs locaux de la forêt que se soit les propriétaires direct ou les communes au niveau des maires, c'est l'interlocuteur direct en face de nous à qui on va expliquer ce que l'on va faire, ou au propriétaire qui par exemple voudrait pour X raisons, faire des coupes particulières comme des coupes rases ou des coupes abusives [pas sûr de abusive dur à transcrire] qu'on se doit de dénoncer au sens où ce n'est pas possible, et en lui disant qu'on va faire... qu'on se doit d'avoir une</p>	<p>Après on n'est pas allé plus loin que ça, ça reste le milieu forestier. Après on aborde les questions plus sociétales des riverains, mais on a pas mis au point de stratégie particulière [...] au niveau de la filière bois c'est des démarches, on est sur de la réaction, on le voit quand on parle d'un groupe comme FBF [...] on voit bien qu'on est sur de la réaction, ça un film qui sort et tout à coup là deux films, un livre, alors qu'on voit que c'est un phénomène beaucoup plus profond que ça et qui va... c'est à l'occasion de la sortie de quelque chose que l'on fait un groupe de travail [...] qui n'aborde pas les choses de façon systématique mais par rapport à une chose particulière. Les filières de coupe de</p>	<p>Comme la forêt a gagné beaucoup de place et que, elle a beaucoup été plantée dans les années 80 donc elle est exploitée maintenant [...] et de ce fait là les gens qui vont en forêt voient ces coupes rases et y a de plus en plus de gens qui font de la randonnée. Le monde agricole y a aussi des modifications de population avec des gens qui viennent s'installer à la campagne, qui ne sont peut-être pas habitués, [...] ça s'exprime par du "oh tu as vu ce qu'ils ont encore fait sur le chemin" ou "tu as vu ils ont coupé tel endroit, oh c'est pas beau, c'est affreux" Moi je le rapproche un petit peu avec les gens qui se battent contre l'éolien parce que les éoliennes vont dégrader le paysage. C'est des gens qui ont l'impression que l'environnement dans lequel ils viennent de s'installer il faut le rigé, ça leur à plu, ils s'installent là donc il veulent le figer. Mais à partir que l'on fait coupe rase, ben ils le prennent comme une atteinte à, d'une certaine manière, leur richesse. [...] Effectivement, on ne peut nier que l'exploitation forestière telle qu'elle est pratiquée [...] est de plus en plus attendue dans la société, surtout à l'approche de l'impensable, c'est ça.</p>

**Annexe n° 6 : Étape trois du travail de retranscription : Exemple de la sélection des propos à conserver pour alimenter la rédaction de thèse effectuée grâce à un support visuel**



## TABLE DES FIGURES

### Liste des cartes

Carte 1 : La filière forêt-bois, un employeur régional, par DRAAF, Mémento statistique de la filière agricole – La filière forêt-bois (2018) .....	22
--	----

### Liste des encarts

Encart 1 : Éclairage sur le discours mobilisé autour de l'immeuble en bois Hypérion à Bordeaux .....	85
Encart 2 : Clés de lecture pour le projet Fast Forest .....	222

### Liste des graphiques

Graphique 1 : Les diverses sources de revenus du FCBA, par FCBA, <i>Rapport d'activité 2018, 2018</i> .....	19
Graphique 2 : Répartition des prélèvements en Nouvelle-Aquitaine, par CRPF Nouvelle-Aquitaine, Forêts de Nouvelle-Aquitaine (2017).....	21
Graphique 3 : La considération environnementale par la preuve et la mesure, par SÖDRA, <i>Annual and sustainability report 2018</i> (2019) .....	205
Graphique 4 : La transparence de SÖDRA sur ses impacts environnementaux, par SÖDRA, <i>Annual and sustainability report 2018, (2019)</i> .....	205

### Liste des illustrations

Illustration 1 : « Lyon suffoque », campagne d'affichage de Greenpeace.....	14
Illustration 2 : Rassemblement citoyen appelant à la mobilisation pour le climat.....	14
Illustration 3 : Mobilisation locale pour la planète .....	14
Illustration 4 : La forêt, un « poumon vert » bien identifié.....	91
Illustration 5 : L'argument carbone au cœur du discours autour de la forêt .....	91
Illustration 6 : Des consommateurs incités à planter des arbres.....	92
Illustration 7 : Pédagogie autour du cycle du carbone .....	92
Illustration 8 : Promotion touristique du massif des Landes de Gascogne en tant que « nature », par Aude Pottier (2012).....	101
Illustration 9 : Yggdrasil, la symbolique de l'arbre .....	104
Illustration 10 : La forêt, personnage clef dans la littérature jeunesse.....	105

Illustration 11 : La forêt, un lieu ambivalent dans la littérature .....	106
Illustration 12 : La sylvothérapie, un succès littéraire .....	121
Illustration 13: Analyse des effets bénéfiques de la sylvothérapie par Bum-Jin Parka et <i>al.</i> , (2011) .....	124
Illustration 14 : La forêt, nouvelle thématique phare des librairies.....	128
Illustration 15 : L’arbre nouveau sujet psychologique.....	129
Illustration 16 : Une multitude d’ouvrages autour de la sylvothérapie en librairie.....	129
Illustration 17 : La pyramide des vivants de Charles de Bovelles, par Stefano Mancuso et Alessandra Viola, (2018 [2013]).....	138
Illustration 18 : Affiche promotionnelle dans le métro parisien .....	144
Illustration 19 : La presse se fait l’écho des critiques autour de la malforestation .....	155
Illustration 20 : Un arbre « traumatisé » et sensible face à son exploitation.....	155
Illustration 21 : Affiche promotionnelle « Pour moi, c’est le bois » de France Bois Forêt ...	175
Illustration 22 : Un marquage environnemental intéressant pour Fransylva.....	187
Illustration 23 : Les 17 objectifs du développement durable développés par l’ONU .....	193
Illustration 24 : La filière présente au salon de l’agriculture Nouvelle-Aquitaine 2019.....	197
Illustration 25 : Bilan des deux premières années de « Pour moi, c’est le bois » .....	198
Illustration 26 : Extrait des données chiffrées mises à disposition pour le grand public, par JD Irving, <i>2017 sustainability summary</i> (2018) .....	207
Illustration 27 : La filière viticole bordelaise diffuse ses bonnes pratiques, par Conseil interprofessionnel du vin de bordeaux, <i>Développement durable – Les engagements et les actions des vins de Bordeaux</i> (2018).....	211
Illustration 28 : La filière viticole bordelaise communique sur son plan climat 2020, par Conseil interprofessionnel du vin de bordeaux, <i>Développement durable – Les engagements et les actions des vins de bordeaux</i> (2018) .....	212
Illustration 29 : Géolocalisation des domaines bordelais « vertueux » et engagés .....	213
Illustration 30 : Fiche détaillée des bonnes pratiques par domaine viticole engagé .....	214
Illustration 31 : Exemple d’affichage environnemental sur le tartare de saumon de l’entreprise Langlois, par Jérôme Payet (2012).....	219
Illustration 32 : La communication du FCBA sur Twitter .....	226
Illustration 33 : Une communication FCBA tournée vers les professionnels .....	227
Illustration 34 : La communication du FCBA peu tournée vers le grand public et la pédagogie .....	227
Illustration 35 : Le choix d’une communication chiffrée par France Bois Forêt.....	229

Illustration 36 : Une communication France Bois Forêt peu pédagogique.....	229
Illustration 37 : Un choix de communication ayant du sens grâce au récit, par C40 Cities...	230
Illustration 38 : Le récit pour fédérer autour d'un projet commun .....	231
Illustration 39 : Exemple de communication où le bois s'inscrit dans la quotidienneté .....	232
Illustration 40 : Exemples de représentation graphique obtenue grâce à l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP), par Pierre Gonin (coord.) (2014).....	237
Illustration 41 : L'ONF fait le choix d'arrêter d'utiliser des pesticides dans ses forêts.....	239
Illustration 42 : La fin des pesticides dans la forêt privée et les coopératives est attendue ...	239
Illustration 43 : La députée Mathilde Panot demande « un choix démocratique » pour les forêts .....	240
Illustration 44 : France Bois Forêt communique autour de la « nature ».....	246

### Liste des tableaux

Tableau 1 : Membres du conseil d'administration FCBA.....	20
Tableau 2 : L'aménagement forestier, une notion évolutive dans le temps .....	53
Tableau 3 : Les valeurs sensuelles et spirituelles de la forêt.....	114
Tableau 4 : La presse française friande de la sylvothérapie .....	125
Tableau 5 : L'arbre sensible de plus en plus présent dans la presse .....	141
Tableau 6 : Morceaux choisis des critiques environnementales confrontant la filière forêt-bois .....	179
Tableau 7 : Thématiques phares questionnées par la malforestation .....	179
Tableau 8 : Travaux FCBA pouvant servir de point de départ pour la transparence de la filière, par Emmanuel Cacot et David Peuch, (2006) .....	216
Tableau 9 : Une analyse ACV pouvant être une piste d'informations environnementales, par FCBA, <i>rapport interne</i> .....	217
Tableau 10 : La sylviculture décryptée au prisme de l'ACV, par FCBA, <i>rapport interne</i> ....	218
Tableau 11 : L'exploitation forestière décryptée par l'ACV, par FCBA, <i>rapport interne</i> ....	218
Tableau 12 : Des pistes pour une sylviculture acceptable, par FCBA, <i>rapport interne</i> .....	221
Tableau 13 : Panorama d'une sylviculture acceptable, par FCBA, <i>rapport interne</i> .....	223

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS .....	3
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	4
SOMMAIRE .....	9
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE .....</b>	<b>11</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE : L'ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE FORESTIÈRE FRANÇAISE (1960-2020) AU REGARD DES NOUVEAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....</b>	<b>27</b>
<b>CHAPITRE I : INCURSION PARTIELLE AU SEIN DES POLITIQUES FORESTIÈRE ET DE LA RHÉTORIQUE DES FORESTIERS.....</b>	<b>29</b>
1. Le XIX <sup>e</sup> et début XX <sup>e</sup> : l'amorce d'un nouveau discours toujours audible de nos jours .....	29
1.1 La forêt « naturée » et bienfaitante : une nouvelle rhétorique chez les forestiers .....	31
1.1.1 Le boisement, la solution à tous les maux contemporains .....	32
1.1.2 Une forêt bienfaitante pour les hommes et leur santé.....	36
2. Au XX <sup>e</sup> siècle : la visée industrielle de la forêt se dessine .....	39
2.1 Une administration forestière à la manœuvre pour accroître la ressource forestière .	40
2.2 La loi Pisani du 6 août 1963, « droits et devoirs du propriétaire forestier privé ».....	42
<b>CHAPITRE II : L'ENTRÉE DE LA FILIÈRE DANS L'ÈRE ENVIRONNEMENTALE ..</b>	<b>45</b>
1. Des politiques environnementales se multipliant au XX <sup>e</sup> siècle .....	45
2. L'inscription de l'ère environnementale au sein même de la filière .....	51
2.1 Une acculturation à l'ère environnementale toujours en cours .....	55
2.2. L'ère environnementale percolant à l'échelon local .....	65
<b>CHAPITRE III : LE PASSAGE DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS DANS L'ÉCOLOGISATION DEPUIS L'ÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOURCE DE SOLlicitations NOUVELLES .....</b>	<b>71</b>
1. Le bois : matériau de substitution et de séquestration de tous les espoirs .....	71

1.1 La production forestière et les changements climatiques globaux.....	72
1.2 Recrudescence d'une sollicitation de l'éco-matériau bois .....	81
2. La forêt, un puit de carbone popularisé comme moyen de lutte .....	88

**DEUXIÈME PARTIE : UNE ÉCOLOGISATION CROISSANTE DE LA SOCIÉTÉ N'ÉPARGNANT PAS LE DOMAINE FORESTIER..... 95**

**CHAPITRE IV : LA FORÊT « NATURÉE », SOURCE D'ATTENTES MULTIPLES ET NOUVELLES .....** 99

1. La forêt, archétype de la nature : quelques pistes d'explication .....	103
2. Une demande de nature en réponse à notre quotidienneté .....	108
3. La sylvothérapie, une pratique nouvelle entre santé et nature .....	117
3.1 « Consommer », « compenser », à la recherche d'un bien-être physiologique et psychologique.....	118
3.2 L'arbre-cament, nouvelle perception et relation avec la forêt.....	120
3.3 La très large diffusion de cette pratique au sein des médias .....	124

**CHAPITRE V : LA FORÊT ET L'ARBRE SENSIBLE, NOUVEAUX SUJETS DE DROIT ?.....** 135

1. La sensibilité et l'intelligence du végétal, une controverse en voie de large diffusion.....	135
1.1 Le végétal, un être vivant sensible qui nous est étranger .....	135
1.2 Le grand public à la découverte de la sensibilité végétale .....	140
2. Une révolution dans le statut de l'arbre, et plus globalement du végétal.....	143
2.1 Une inscription juridique pouvant faire écho à l'actualité .....	147
2.2 L'émergence d'une prise en compte politique en France.....	150

**CHAPITRE VI : LA MALFORESTATION, UNE REMISE EN CAUSE PORTÉE PAR LA SOCIÉTÉ QUI S'ÉCOLOGISE.....** 153

1. La malforestation requestionnant publiquement les pratiques forestières .....	153
1.1 La critique de « l'enrésinement ».....	153
1.2 Les intrants chimiques, un symptôme de la malforestation pointé du doigt .....	157



2. Des nouvelles perceptions de l'arbre n'intéressant que peu la filière forêt-bois.....	163
2.1 La filière forêt-bois face à l'émergence d'une identité sensible et juridique de la forêt .....	164
2.2 Une filière économique déconnectée des attentes concernant « l'arbre-cament »...	167
2.3 Une filière cristallisée sur une présumée non acceptabilité des coupes.....	169
2.4 Un manque de communication incriminé par la filière.....	173
3. Une filière ne comprenant pas sa remise en cause écologique .....	177
4. Une gestion durable, possiblement, insuffisante face à l'écologisation.....	184

**TROISIÈME PARTIE : LA FILIÈRE FORÊT-BOIS FRANÇAISE, ENTRE PERTE DE LÉGITIMITÉ ET COMMUNICATION ÉCULÉE ..... 191**

**CHAPITRE VII : LA QUÊTE D'UNE LÉGITIMITÉ NOUVELLE, UNE PISTE DE RÉFLEXION POUR LA FILIÈRE..... 193**

1. La filière face à un problème de légitimité à résoudre .....	194
1.1 La légitimation, une problématique ancienne pour la filière nucléaire.....	195
1.2 Les efforts de communication de la filière face au processus de légitimation.....	197
2. Des filières ayant déjà un comportement isomorphe coercitif face au questionnement environnemental .....	201
2.1 Définition d'objectifs, mesure d'impacts et « faire savoir » comme base de la transparence.....	202
2.2 Le vignoble bordelais, un exemple de filière entre changement et expérimentation.....	208

**CHAPITRE VIII : LA COMMUNICATION, LA STRATÉGIE TROP LIMITÉE DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS ..... 215**

1. Des savoir-faire du FCBA potentiellement mobilisables pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie d'objectivation et de transparence « efficiente » .....	215
1.1 Une production de données scientifiques peu intelligible pour le grand public .....	216
1.2 Des pistes pour une sylviculture acceptable peu audibles.....	220
2. Une communication mêlant « entre-soi » et position de sachant éculée.....	226

2.1 Le FCBA, un acteur éloigné du grand public.....	226
2.2 Une communication de filière descriptive éculée .....	228
3. Un changement d’actes requis et attendu .....	233
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>241</b>
BIBLIOGRAPHIE .....	249
ANNEXES .....	277
TABLE DES FIGURES .....	290
TABLE DES MATIÈRES .....	293

## Résumé

En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, la filière forêt-bois française est considérée comme un acteur majeur dans la réflexion en cours sur les conséquences du changement climatique et les moyens d'y remédier. Ainsi, le bois, assimilé à une ressource dite renouvelable, est appelé à devenir un substitut de choix aux ressources moins « pérennes » issues, par exemple, de la pétrochimie. En ce sens, la filière forêt-bois, qui a bien perçu l'enjeu, doit mais aussi souhaite produire plus. En effet, le programme national de la forêt et du bois (PNFB 2016-2026) prévoit une mobilisation supplémentaire à hauteur de 12 millions de mètres cubes à l'horizon 2026. Cependant, la filière fait face de nos jours aux conséquences de l'écologisation croissante des esprits, à l'œuvre dans la société française. En ce sens, la sylviculture pratiquée actuellement se voit remise en cause à travers la promotion de la notion de *malforestation*. Par ailleurs, la société réinvestit significativement la forêt en tant qu'espace de ressourcement, à travers la sylvothérapie, avec en parallèle l'émergence d'une nouvelle approche de l'écosystème forestier portée par des réflexions autour de l'arbre sensible.

Dans ce contexte, notre recherche doctorale vise à mettre en évidence, d'une part, comment la filière forêt-bois, et surtout son industrie, est interrogée par le phénomène d'écologisation ; et d'autre part, la façon dont les acteurs de cette même filière perçoivent les enjeux induits par cette remise en cause contemporaine.

**Mots clés :** filière forêt-bois, écologisation, malforestation, changement de pratiques

## Summary

Since the beginning of the 21st century, the French forest-wood sector has been considered a major player in the current debate on the impacts of climate change as well as a tool to address this issue. Wood, which is considered a "renewable" resource, is destined to become a substitute of choice for less "sustainable" resources (i.e. petrochemicals resources). In this sense, the forest-based sector, which has clearly perceived the challenge, must, but also wishes to produce more. Therefore, the national forest and wood programme (PNFB 2016-2026) foresees an additional mobilization of 12 million cubic metres by 2026. However, the sector is nowadays facing the consequences of the increasing *écologisation* of the minds at work in French society. On this account, the forestry currently practised is being called into question through the promotion of the notion of *malforestation*. In addition, society is significantly reinvesting in the forest as a space for resourcefulness, through forest bathing, with the parallel emergence of a new approach to the forest ecosystem based on reflections on the sensitive tree.

In this context, our PhD research aims to highlight, on one hand, how the forest-based sector, and especially its industry, is being questioned by the phenomenon of *ecologisation*; and on the other hand, how the actors of this same sector perceive the stakes induced by this contemporary questioning.

**Keywords:** forest-wood sector, écologisation, malforestation, change of practices